

Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/3/5
3 septembre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
LE CADRE MONDIAL DE LA
BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020**
Troisième réunion
En ligne, 23 août – 3 septembre 2021

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020 À SA TROISIÈME RÉUNION (PARTIE I)

Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a tenu la première partie de sa troisième réunion en ligne, du 23 août au 3 septembre 2021. Le Groupe de travail a entendu des rapports sur les progrès accomplis depuis sa deuxième réunion, a examiné la question de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et a entrepris un examen du texte du premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les résultats de la première partie de la réunion seront examinés plus avant par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa réunion, qu'il est prévu de tenir en personne au début de l'année 2022.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Compte-rendu	3
	Introduction.....	3
	Participation	3
Point 1.	Ouverture de la réunion	6
Point 2.	Organisation des travaux	8
	A. Adoption de l'ordre du jour	8
	B. Organisation des travaux.....	8
Point 3.	Progrès réalisés depuis la deuxième réunion du Groupe de travail.....	9
Point 4.	Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	9
Point 5.	Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	12
Point 6.	Sujets divers	14
Point 7.	Adoption du rapport	15
Point 8.	Déclarations de clôture	15
<i>Annexe I.</i>	Rapport des coresponsables du groupe de contact 1 : objectifs et jalons, structure générale, sections A à E.....	16
	Partie A – Propositions	16
	Objectifs A à D, jalons et sections A à E	16
	Partie B – Réflexions des coresponsables sur la structure globale du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.....	54
<i>Annexe II.</i>	Rapport des coresponsables du groupe de contact 2 : Cibles 1 à 8	56
	Partie A – Propositions	56
	Cibles 1 à 8.....	56
	Propositions de nouvelles cibles	89
<i>Annexe III.</i>	Rapport des coresponsables du groupe de contact 3 :	91
	Cibles 9 à 13.....	91
	Partie A – Propositions	91
	Cibles 9 à 13.....	91
	Partie B - Réflexions des coresponsables	112
<i>Annexe IV.</i>	Rapport des coresponsables du groupe de contact 4 sur les cibles 14 à 21; sections H à K...	114
	Partie A - Propositions	114
	Cibles 14 à 21.....	114
	Propositions de nouvelles cibles	153
	Sections H – K	154
	H. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre.....	154
	Partie B - Réflexions et observations des coresponsables	176
<i>Annexe V.</i>	Rapport du groupe de contact 5 concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.....	180
	A. Éléments éventuels d'un projet de recommandation sur l'information de séquençage numériquesur les ressources génétiques.....	180
	B. Résumé des coresponsables sur les débats du groupe de contact concernant les domaines de convergence potentielle et de divergence manifeste relatifs à l'information de séquençage numérique sur les ressources genetiques	184
	C. Résumé des coresponsables sur les débats du groupe de contact concernant les liens entre l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.....	182
<i>Appendice</i>		186
	Mandat du Groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	186

I. COMPTE-RENDU

INTRODUCTION

1. La première partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'est tenue en ligne du 23 août au 3 septembre 2021.

Participation

2. Ont participé à la réunion les représentants des Parties à la Convention sur la diversité biologique et autres gouvernements suivants :

Afghanistan	Estonie	Mexique
Afrique du Sud	État de Palestine	Micronésie (États fédérés de)
Algérie	États-Unis d'Amérique	Monaco
Allemagne	Éthiopie	Monténégro
Andorre	Fédération de Russie	Mozambique
Angola	Fiji	Myanmar
Antigua et Barbuda	Finlande	Namibie
Arabie saoudite	France	Népal
Argentine	Gabon	Nicaragua
Arménie	Géorgie	Niger
Australie	Ghana	Nigéria
Autriche	Grèce	Norvège
Bahamas	Grenade	Nouvelle-Zélande
Bangladesh	Guatemala	Oman
Belgique	Guinée Bissau	Ouganda
Belize	Guinée équatoriale	Palaos
Bénin	Guyana	Paraguay
Bhoutan	Haïti	Pays-Bas
Biélorussie	Hongrie	Pérou
Bolivie (État plurinational de)	Îles Salomon	Philippines
Bosnie-Herzégovine	Inde	Pologne
Botswana	Indonésie	Portugal
Brésil	Iran (République islamique d')	Qatar
Bulgarie	Islande	République arabe syrienne
Burkina Faso	Israël	République centrafricaine
Burundi	Italie	République de Corée
Cameroon	Jamaïque	République de Moldavie
Canada	Japon	République démocratique du Congo
Cape-Vert	Jordanie	République dominicaine
Chili	Kenya	République-Unie de Tanzanie
Chine	Kiribati	Roumanie
Colombie	Koweït	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Comores	Lettonie	Sainte-Lucie
Congo	Liban	Samoa
Costa Rica	Libéria	Sao Tomé-et-Principe
Côte d'Ivoire	Luxembourg	Sénégal
Croatie	Madagascar	Serbie
Cuba	Malaisie	Seychelles
Danemark	Malawi	Singapour
Égypte	Maldives	Slovaquie
El Salvador	Mali	Slovénie
Émirats arabes unis	Malta	Soudan
Équateur	Maroc	
Érythrée	Maurice	
Espagne		

Soudan du sud	Thaïlande	Union européenne
Suède	Tonga	Uruguay
Suisse	Trinité-et-Tobago	Venezuela (République bolivarienne du)
Suriname	Tunisie	Vietnam
Tchad	Turquie	
Tchéquie	Ukraine	

3. Des observateurs des institutions, organismes spécialisés, secrétariats de convention et autres institutions des Nations Unies étaient présents également :

Autorité internationale des fonds marins	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Fonds pour l'environnement mondial
Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Organisation maritime internationale
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	Programme des Nations Unies pour le développement
Division des affaires océaniques et du droit de la mer des Nations Unies	Secrétariat de la Convention des Carpatés
	Université des Nations Unies

4. Les organisations ci-après étaient représentées également en tant qu'observateurs :

ABS Capacity Development Initiative	Brazilian Foundation for Sustainable Development
Access and Benefit Sharing Alliance	Campaign for Nature
African Centre for Biodiversity	Canadian Environmental Network
African Indigenous Women Organisation (Nairobi)	Capitals Coalition
African Union	CBD Alliance
African Union Development Agency-NEPAD	Center for Biological Diversity
African Wildlife Foundation	Center for Large Landscape Conservation
Aichi Prefecture	Center for Support of Indigenous Peoples of the North/Russian Indigenous Training Centre
Amazon Cooperation Treaty Organisation	Centre for Indigenous Peoples Research and Development
Andes Chinchasyo	Centre for International Sustainable Development Law
Anglican Consultative Council	Change our Next Decade
ASEAN Centre for Biodiversity	China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation
Asia Indigenous Peoples Pact Foundation	ClientEarth
Asociación Ambiente y Sociedad	Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean
Assembly of First Nations	College of the Atlantic
Association of Fish and Wildlife Agencies	Commonwealth Secretariat
Australian Conservation Foundation	Congregation of the Sisters of St. Joseph of Peace
Avaaz	Conservation International
Barnes Hill Community Development Organisation	CropLife International
Bioversity International	
BirdLife International	
Born Free Foundation	
Botanic Gardens Conservation International	

David Shepherd Wildlife Foundation
 David Suzuki Foundation
 Defenders of Wildlife
 Derecho, Ambiente y Recursos Naturales
 DHI Water & Environment
 Duke Kunshan University
 Duke University
 EcoNexus
 ECOROPA
 Elephant Protection Initiative Foundation
 ENDA SANTE
 Environmental Investigation Agency
 ETC Group
 European Bureau for Conservation and Development
 Federación Indígena Empresarial y Comunidades Locales de México
 Federation of German Scientists
 Finance for Biodiversity
 Fondation Franz Weber
 Fondo Para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas de América Latina y el Caribe
 Forest Peoples Programme
 Forest Stewardship Council
 Foundation for the National Institutes of Health
 Fridtjof Nansen Institute
 Friends of the Earth Europe
 Friends of the Earth International
 Fundación Ambiente y Recursos Naturales
 Fundación Ngäbe-Buglé (FUNGOBE-B)
 Future Earth
 German Centre for Integrative Biodiversity Research (iDiv) Halle-Jena-Leipzig
 German Committee Future Earth
 Ghent University
 Global Biodiversity Information Facility
 Global Forest Coalition
 Global Industry Coalition
 Global Ocean Biodiversity Initiative
 Global Youth Biodiversity Network
 Global Youth Online Union
 Greater Virunga Transboundary Collaboration
 Greenpeace International
 Griffith University
 Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network
 Helmholtz Centre for Environmental Research - UFZ
 ICCA Consortium
 ICLEI - Local Governments for Sustainability
 Imperial College London
 Indigenous Information Network

Institut de la Francophonie pour le développement durable
 Institut du développement durable et des relations internationales
 Institute for Biodiversity Network
 Institute for Global Environmental Strategies
 Institute for Sustainable Development and Research
 International Center for Integrated Mountain Development
 International Chamber of Commerce
 International Coral Reef Initiative
 International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations
 International Fertilizer Association
 International Fund for Animal Welfare
 International Indian Treaty Council
 International Indigenous Forum on Biodiversity
 International Institute for Environment and Development
 International Partnership for the Satoyama Initiative
 International Planning Committee for Food Sovereignty
 International Union for the Protection of New Varieties of Plants
 International University Network on Cultural and Biological Diversity
 International Whaling Commission
 Inuit Circumpolar Council
 IPIECA
 Island Conservation
 IUCN - International Union for the Conservation of Nature
 J. Craig Venter Institute
 Jabalbina Yalanji Aboriginal Corporation
 Japan Civil Network for the United Nations Decade on Biodiversity
 Japan Committee for IUCN
 Japan Environmental Lawyers for Future
 Leibniz-Institute DSMZ (German Collection of Microorganisms and Cell Cultures)
 Max Planck Institute for Social Anthropology
 McMaster University
 Missionary Society of St. Columban
 National Geographic Society
 National Institute for Environmental Studies
 Natural History Museum
 Natural Justice
 Natural Resources Defense Council
 New Wind Association
 Nia Tero

Nordic Council of Ministers	Stockholm Resilience Centre
Organisation for Economic Co-operation and Development	Survival
OSPAR Commission	Sustainable Environment Food and Agriculture Initiative
Parabukas	Tebtebba Foundation
Pesticide Action Network UK	The Nature Conservancy
Plantlife International	The Nature Conservation Society of Japan
Public Research and Regulation Initiative	The Pew Charitable Trusts
Rainforest Foundation Norway	The Union for Ethical BioTrade
Rainforest Trust	Third World Network
Ramsar Convention on Wetlands	TRAFFIC International
Ramsar Network Japan	Tulalip Tribes
Red de Cooperación Amazónica	University of Cambridge
Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad para América Latina y el Caribe	University of Guelph
Regions4 Sustainable Development	University of Manchester
Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée	University of Vienna
Resource Africa	Western Michigan University
Royal Botanic Gardens, Kew	Wetlands International
Royal Society for the Protection of Birds	Wildfowl & Wetlands Trust
Saami Council	Wildlands Conservation Trust
Sami Parliament of Norway	Wildlife Conservation Society
Sasakawa Peace Foundation	Wilfrid Laurier University
Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme	Women Engage for a Common Future
Sierra Club Canada Foundation	World Agroforestry Centre
Society for Ecological Restoration	World Animal Protection
Society for the Preservation of Natural History Collections (SPNHC)	World Business Council for Sustainable Development
Society for Wetland Biodiversity Conservation - Nepal	World Federation for Animals
South Centre	World Trade Organisation
	WWF International
	Zoo and Aquarium Association Australasia
	Zoological Society of London

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La réunion a été ouverte à 7 heures (heure de Montréal) le 23 août 2021 par M. Francis Ogwal (Ouganda), en son nom, et par M. Basile van Havre (Canada), également en son nom, en tant que coprésidents du Groupe de travail. Il a rappelé que depuis la précédente réunion à Rome, le monde avait été ébranlé par les effets dévastateurs de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Il a souhaité un prompt rétablissement aux personnes touchées par la COVID19 et a exprimé ses plus sincères condoléances à ceux qui avaient perdu des proches.

6. Les participants ont marqué une pause en mémoire de ceux qui avaient perdu la vie en raison de la pandémie, et en particulier en mémoire de M. Neimatullo Safarov (Tadjikistan), un coordonnateur national de longue date de la Convention, qui était décédé pendant la présente réunion.

7. Continuant ses déclarations, M. Ogwal a dit que le présent segment de la troisième réunion permettrait de poursuivre l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur la base du travail accompli lors des récentes réunions en ligne des organes subsidiaires de la Convention. Il a remercié la Secrétaire exécutive et son personnel pour les préparatifs de la réunion et le Bureau de la Conférence des Parties (le Bureau) pour son soutien et ses conseils continus. M. Van Havre a ajouté que le Groupe de travail

avait dû relever un certain nombre de défis en plus de la pandémie de COVID-19, notamment le télétravail, et a également remercié les participants pour leur engagement continu dans le processus.

8. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants de la présidence de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, M. Hamdallah Zedan (Égypte); du pays hôte de la pré-COP, M. Carlos Morales du ministère des Affaires étrangères de Colombie; et du pays hôte de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, M. Zhao Yingmin, Vice-ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine, ainsi que par Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

9. S'exprimant au nom du Président de la Conférence des Parties, M. Zedan a exprimé sa solidarité avec tous ceux qui avaient perdu des êtres chers ou souffert de la pandémie de COVID-19. L'année écoulée avait été marquée par une crise sanitaire mondiale dévastatrice ainsi que par une série d'événements climatiques mondiaux dévastateurs, allant des sécheresses et des inondations aux incendies de forêt incontrôlables. Des mesures immédiates étaient nécessaires pour guérir une relation brisée avec la nature et pour stopper et inverser la perte de biodiversité; la survie exigeait une action urgente. Le premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fournissait une feuille de route pour mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement avant la fin de la décennie actuelle; cela motiverait et unifierait tous les acteurs et aiderait à développer un Cadre mondial de la biodiversité ambitieux, robuste et transformateur ainsi qu'à donner l'élan nécessaire à son adoption lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Il a remercié le Gouvernement colombien d'avoir accueilli la présente réunion et les coprésidents du Groupe de travail, ainsi que le Bureau, pour leurs conseils dans l'organisation de celle-ci. Si le premier projet de Cadre mondial de la biodiversité faisait avancer les travaux de la Convention et de ses Protocoles, les Parties devaient également élaborer un projet final à l'intention de la Conférence des Parties, mais il était convaincu que les participants feraient avancer cet important travail pour un monde plus sûr, plus durable et plus équitable, dans l'intérêt des générations futures, et pour réaliser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature.

10. M. Morales a déclaré qu'en tant qu'un des pays les plus riches en biodiversité, la Colombie continuait à collaborer avec toutes les Parties pour concevoir et mettre en œuvre des engagements solides en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que du partage équitable des avantages découlant de l'accès aux ressources génétiques et de leur utilisation. Cette collaboration devait être à la fois constructive et créative afin d'identifier des solutions spécifiques, et il restait beaucoup à faire pour parvenir à des modes de consommation et de production durables. S'il se félicitait de l'inclusion de cibles de conservation et de restauration, la protection de 30 % et la restauration de 20 % de la planète pourraient ne pas suffire si le reste des ressources de la planète n'étaient pas utilisées de manière durable. Inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, et faire face à l'urgence climatique actuelle, nécessitait une action transformatrice et l'engagement de tous les secteurs productifs pour assurer la transition vers une économie positive pour la nature permettant de combler le fossé entre les incitations nuisibles et positives. Les éléments liés aux chaînes de valeur durables, aux systèmes alimentaires et à l'économie circulaire devaient être renforcés, ce qui exigeait une forte coopération internationale et multilatérale. Si tous les pays devaient s'entendre pour protéger la nature, il fallait également s'entendre sur un moyen de mise en œuvre solide, ce qui ne serait pas possible sans responsabiliser toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements locaux, les entreprises, les femmes et les jeunes. La Colombie était convaincue de l'importance de la coopération entre les gouvernements et les acteurs non étatiques pour réaliser la vision de 2050, et accueillera une « pré-COP » sur la biodiversité afin de promouvoir un engagement politique de haut niveau pour l'adoption d'un Cadre mondial de la biodiversité transformateur lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

11. M. Zhao a déclaré qu'en tant que président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, la Chine, de concert avec la communauté internationale, était désireuse de parvenir à un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux et pragmatique, équilibrant les trois objectifs de la Convention et tenant compte de la possibilité d'atteindre les cibles et les ressources. Le premier projet de cadre constituait une base pour une discussion plus approfondie de sa structure, de son texte et de ses valeurs quantitatives. La Chine avait appelé toutes les Parties à maintenir une attitude ouverte, à entretenir une communication étroite, à trouver conjointement des solutions pratiques et à s'efforcer de parvenir à un consensus lors de la présente réunion. Il ne restait plus que deux mois avant l'ouverture de la première partie

de la réunion de la Conférence des Parties à Kunming. En tant qu'hôte, la Chine faisait de grands efforts pour préparer pour la réunion, dont la première partie comprendrait un segment de haut niveau de deux jours et l'adoption de la Déclaration de Kunming, ainsi que des événements parallèles tels que le Forum sur la civilisation écologique. Toutes les parties étaient invitées à participer afin d'insuffler un élan politique à la gouvernance mondiale de la biodiversité, de favoriser le consensus politique et de renforcer la confiance de la communauté internationale.

12. Mme Mrema, notant que plus de 2 245 participants représentant 137 pays et 212 organisations observatrices étaient inscrits à la réunion, a remercié les coprésidents et le Bureau pour leur rôle moteur dans la mise en place du segment en ligne de la réunion. Elle a également remercié les gouvernements du Canada, de la Pologne et du Royaume-Uni pour leur soutien financier à la réunion; les gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovaquie, de la Suède et de la Suisse pour avoir facilité la participation effective des pays en développement et des peuples autochtones et des communautés locales; et le gouvernement de la Colombie pour avoir convoqué, le 30 août 2021, un événement de haut niveau « pré-COP » qui comprendrait un débat entre les chefs d'État et de gouvernement en vue de promouvoir un cadre mondial ambitieux en faveur de la biodiversité et de créer un élan politique en vue d'assurer le succès de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Les récentes évaluations de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avaient montré sans équivoque qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Un nouveau cap était nécessaire de toute urgence pour garantir que les actions de la prochaine décennie s'inscrivent dans une démarche durable. Le Groupe de travail était saisi d'un premier projet de nouveau Cadre mondial de la biodiversité; bien qu'il s'agisse encore d'un travail en cours, il proposait 4 objectifs, 21 cibles et 10 jalons susceptibles de mettre le monde sur la voie d'une « vie en harmonie avec la nature » d'ici à 2050. Des progrès tangibles vers ce cadre pourraient galvaniser une action urgente et transformatrice de la partie des gouvernements et de l'ensemble de la société; un cadre ambitieux permettrait aux Parties à la Convention et aux parties prenantes d'élaborer des objectifs et des cibles nationaux et régionaux ambitieux grâce à leurs stratégies et plans d'action nationaux et faciliterait le suivi et l'examen réguliers des progrès au niveau mondial.

POINT 2. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. Lors de la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, le représentant du Secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire de la réunion (CBD/WG2020/3/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/WG2020/3/1/Add.1), qui avaient été élaborés par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation du travail.
3. Progrès réalisés depuis la deuxième réunion du Groupe de travail.
4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
5. Informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.
6. Sujets divers.
7. Adoption du rapport.
8. Déclarations de clôture.

B. ORGANISATION DES TRAVAUX

14. Lors de la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, M. Van Havre, Coprésident du Groupe de travail, a rappelé que le règlement intérieur des réunions de la Conférence

des Parties s'appliquait, mutatis mutandis, aux réunions du Groupe de travail et que le Bureau de la Conférence des Parties, faisant office de Bureau du Groupe de travail, avait désigné M^{me} Leina Al-Awadhi (Koweït) comme Rapporteuse de la réunion.

15. La rapporteuse, s'exprimant au nom de tous les participants, a félicité les coprésidents du Groupe de travail et les membres du bureau pour leur travail acharné de préparation du segment en ligne et leur a souhaité une réunion réussie. Elle a également remercié la Secrétaire exécutive et son équipe pour les préparatifs de la réunion, le Gouvernement colombien pour avoir accueilli la réunion et les Parties qui avaient financé la réunion.

16. Le coprésident a expliqué que le Bureau avait demandé aux coprésidents, avec le soutien du secrétariat, de proposer une organisation des travaux pour le segment en ligne de la réunion. La proposition d'organisation des travaux a été examinée et modifiée par le Bureau et figure dans l'annexe de la note de scénario (CBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.2). Le segment en ligne comprendrait un mélange de sessions plénières et de réunions de groupes de contact. Lors de la dernière séance plénière, le Groupe de travail examinerait, au titre du point 4 de l'ordre du jour, un rapport final des coresponsables de chacun des groupes de contact et prendrait note de leurs travaux. Les résultats de ces travaux seraient ensuite mis en annexe au rapport de la première partie de la réunion, afin que la discussion puisse se poursuivre à la reprise de la réunion. En ce qui concernait le point 5 de l'ordre du jour, les participants recevraient un rapport final des coresponsables du groupe de contact sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques. Ce résultat final sera également mis en annexe au rapport sur la réunion afin d'informer les travaux futurs du Groupe de travail.

17. Le Groupe de travail a adopté l'organisation des travaux telle que proposée par le coprésident.

POINT 3. PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

18. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, le Groupe de travail a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Dans le cadre de l'examen de ce point, le Groupe de travail a été saisi d'une note de la Secrétaire exécutive contenant une vue d'ensemble des résultats des consultations menées et d'autres contributions reçues concernant la préparation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 depuis la deuxième réunion du Groupe de travail (CBD/WG2020/3/2).

19. Aucune intervention n'a eu lieu au titre du point 3 de l'ordre du jour. Toutefois, un certain nombre de déclarations écrites ont été soumises et sont disponibles sur la page web de la réunion.

POINT 4. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

20. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 24 août 2021, le Groupe de travail a examiné le point 4 de l'ordre du jour. Lors de l'examen de ce point, le Groupe de travail a été saisi du premier projet du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3), de deux addendas contenant les indicateurs phares du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3/Add.1) et du glossaire correspondant au premier projet de cadre (CBD/WG2020/3/3/Add.2). Le Groupe de travail était également saisi de six documents d'information, présentant l'approche de suivi proposée et les indicateurs phares, les indicateurs de composantes et les indicateurs détaillés du cadre (CBD/WG2020/3/INF/2); des descriptifs des objectifs et cibles du premier projet de cadre (CBD/WG2020/3/INF/3); la contribution du milieu marin aux indicateurs phares du projet de cadre (CBD/WG2020/3/INF/4); les indicateurs d'accès et de partage des avantages proposés dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/INF/5); une synthèse de l'« Atelier sur le secteur financier et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 » (CBD/POST2020/OM/2021/4/1); et le rapport du troisième dialogue thématique mondial pour les peuples autochtones et les communautés locales sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/POST2020/WS/2021/1/2).

21. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la République démocratique du Congo (au nom du groupe

des États africains), de la Géorgie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

22. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les pays suivants : Argentine, Australie, Bhoutan, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines (au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)), République de Corée, Royaume-Uni et Sénégal.

23. Le Groupe de travail a repris l'examen du point 4 de l'ordre du jour à sa troisième séance plénière de la première partie de la réunion, le 25 août 2021.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Islande, Iran (République islamique d'), Malawi, Namibie, République dominicaine, Sainte-Lucie, Samoa, Soudan, Suisse et Zambie.

25. Au cours de la session, le représentant de la Fédération de Russie a demandé que l'énoncé suivant figure dans le rapport sur la réunion :

« Afin que tous les pays mettent pleinement en œuvre le cadre, il est extrêmement important de faire un usage efficace et complet du mécanisme financier de la Convention, conformément à l'article 21. Tous les pays habilités à utiliser les fonds du Fonds pour l'environnement mondial en vertu de ses règles doivent avoir pleinement accès à ses ressources conformément aux règles établies et non sur la base de décisions politiques. L'application de conditions punitives à l'égard d'un certain nombre de pays menace non seulement la mise en œuvre pleine et entière du cadre, mais aussi l'intégrité de la Convention elle-même, et la possibilité pour toutes les parties de participer pleinement à sa mise en œuvre. »

26. Outre les déclarations verbales des Parties, des déclarations écrites d'Antigua et Barbuda, du Kenya (au nom du groupe des États africains) et du Liban ont été publiées sur la page Web de la réunion.

27. Les États-Unis d'Amérique ont également soumis une déclaration écrite qui a été publiée sur la page Web de la réunion.

28. Des représentants du Caucus des femmes de la CDB, de GYBN et du Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB) se sont exprimés également.

29. Outre les déclarations verbales des observateurs, des déclarations écrites ont été remises par les acteurs suivants et publiées sur la page Web de la réunion : 30X30 Ocean Alliance, African Wildlife Foundation, ASEAN Centre for Biodiversity, Born Free Foundation, Brazilian Foundation for Sustainable Development, Campaign for Nature, Center for Biological Diversity, Coastal Oceans Research and Development in the Indian Ocean, Congrégation of the Sisters of St. Joseph of Peace, Conservation International, CropLife International, Defenders of Wildlife (également au nom de la Born Free Foundation, du Center for Biological Diversity, de la David Shepherd Wildlife Foundation, de l'Environmental Investigation Agency, de la Fondation Franz Weber et du Natural Resources Defense Council), ETC Group, Finance for Biodiversity Foundation, Global Forest Coalition, Global Youth Online Union, Groupe on Earth Observations Biodiversity Observation Network, International Centre for Integrated Mountain Development, Chambre de commerce internationale, International Coral Reef Initiative, International Fertilizer Association, International Institute for Environment and Development, International Petroleum Industry Environmental Conservation Association, Réseau universitaire international sur la diversité culturelle et biologique, Natural Justice, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Société royale pour la protection des oiseaux, Secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Sierra Club Canada Foundation, University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network, World Agroforestry Centre, Zoo and Aquarium Association Australasia, et Zoological Society of London.

30. Le Groupe de travail a décidé de créer quatre groupes de contact pour permettre la tenue de discussions approfondies sur le premier projet : a) le groupe de contact 1, dirigé par M. Vinod Mathur (Inde)

et M. Norbert Baerlocher (Suisse), chargé de se concentrer sur les objectifs, les jalons et la mission du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que la structure générale et les sections A à E du projet de cadre; b) le groupe de contact 2, dirigé par M^{me} Teona Karchava (Géorgie) et M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), chargé de se concentrer sur les cibles 1 à 8, sur la « réduction des menaces pesant sur la biodiversité »; c) le groupe de contact 3, dirigé par M. Gillian Guthrie (Jamaïque) et M. Andrew Stott (Royaume-Uni), chargé de se concentrer sur les cibles 9 à 13, concernant les « contributions de la nature aux populations »; et d) le groupe de contact 4, dirigé par M^{me} Anne Teller (Union européenne) et M. Jorge Murillo (Colombie), chargé de se concentrer sur les cibles 14 à 21 concernant les « outils et solutions », ainsi que sur les sections H à K du projet de cadre.

31. Lors de la quatrième séance plénière de la première partie de la réunion, le 31 août 2021, les coresponsables des groupes de contact 1, 2 et 4, M. Baerlocher, M^{me} Karchava et M^{me} Tellier, respectivement, ont rendu compte au Groupe de travail des progrès accomplis par les groupes jusqu'à présent. Ils ont tous mentionné qu'ils avaient modifié les modalités en fonction des expériences des sessions antérieures, afin de faire avancer les travaux et de remplir leur mandat. Le groupe de contact 1 a terminé ses travaux. Les Parties ont été encouragées de soumettre leurs amendements proposés au Secrétariat avant la prochaine rencontre des groupes de contact, afin de profiter au maximum du peu de temps disponible.

32. Après les rapports des coresponsables des groupes de contact, des déclarations ont été faites par les représentants de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

33. Des déclarations ont été faites par les représentants du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité (coordonné par Régions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du Groupe de principaux gouvernements infranationaux œuvrant pour réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, d'ICLEI – Local Governments for Sustainability, et au nom des partenaires du Processus d'Edinbourg), de Business for Nature et de CBD Alliance.

34. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Association of Fish and Wildlife Agencies, de BirdLife International (au nom de sept autres entités), du Global Biodiversity Information Facility, de l'Imperial College London (également au nom de Western Michigan University, Island Conservation, Alliance for Science - Cornell University, Advanced Conservation Strategies, Institute on Ethics and Policy for Innovation - McMaster University, Public Research and Regulation Initiative et Ifakara Health Institute), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (par vidéo préenregistrée), la Missionary Society of Saint Columban, la New Wind Association, la Wildlife Conservation Society (au nom de sept autres entités), TRAFFIC International, et le World Business Council for Sustainable Development.

35. À sa quatrième séance plénière, le 31 août 2021, le Groupe de travail a également examiné le "Projet d'éléments d'une éventuelle décision rendant opérationnel le cadre mondial pour la biodiversité post-2020", tel que joint à l'annexe du document CBD/WG2020/3/3.

36. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe africain) et de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

37. Des déclarations ont également été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, Japon, Mexique, Norvège, Pérou, Fédération de Russie, Suisse et Royaume-Uni.

38. Une déclaration a été faite par un représentant de l'IIFB.

39. Une déclaration supplémentaire a été faite par un représentant du World Wildlife Fund for Nature.

40. A la cinquième séance plénière, le 3 septembre 2021, les coresponsables des groupes de contact 3 et 4, respectivement M. Stott et M^{me} Teller, ont fait rapport au Groupe de travail sur l'achèvement des travaux de ces groupes de contact. Le Groupe de travail a été rappelé que le groupe de contact 1 avait rendu compte de l'achèvement de ses travaux à la quatrième séance plénière et, puisque les coresponsables n'étaient pas disponibles pour des raisons techniques, M. van Havre, coprésident du Groupe de travail, a fait savoir que le groupe de contact 2 avait aussi terminé ses travaux.

41. M. van Havre a indiqué que les coresponsables des groupes de contact avaient, pour chaque élément du cadre, fourni : le texte original du projet initial de cadre; un texte composite de toutes les interventions et une compilation des communications individuelles à partir desquelles le texte composite a été constitué et, dans certains cas, un résumé des observations générales faites sur les éléments examinés par les groupes de contact. Les rapports des coresponsables des groupes de contact figurent dans l'annexe au présent rapport. Au regard de tout ceci, à la lumière de l'expérience acquise lors des séances précédentes et afin d'avancer dans leurs travaux et d'accomplir leurs mandats, les groupes de contact avaient modifié leurs modalités de travail. Cependant, puisque le groupe de contact 1 avait déjà terminé ses travaux et n'avait pas pu aborder l'Objectif A du projet de cadre de la même façon que les autres objectifs, les délégations étaient invitées à remettre des propositions concernant l'Objectif A au Secrétariat d'ici le 8 septembre 2021.

42. En ce qui concerne le "projet d'éléments d'une décision éventuelle sur l'opérationnalisation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020", qui avait été examiné à la quatrième séance plénière, le coprésident a fait savoir que les débats sur cette question se poursuivraient lorsque la troisième réunion du Groupe de travail reprendrait en janvier 2022.

43. Durant la séance, le représentant de la Norvège a demandé que la déclaration suivante soit incluse dans le rapport sur la réunion :

"La Norvège souhaite souligner l'importance du fait que le mécanisme de mise en œuvre doit être traité comme une partie intégrante du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Egalement, nous souhaitons signaler les interactions cruciales entre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'Inventaire mondial de la biodiversité, et le fait que les Parties devraient être tenues d'augmenter progressivement leurs contributions à la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020."

44. La représentante de l'Afrique du Sud a demandé que les termes "selon les circonstances nationales" soient ajoutés à la fin de la déclaration faite par le représentant de la Norvège. Le coprésident a fait savoir que, bien qu'il ne soit pas possible de modifier une déclaration faite par une autre Partie, sa demande serait incluse dans le rapport sur la réunion.

45. Le Groupe de travail a décidé de mettre les résultats des travaux du groupe de contact, tels que décrits par les coresponsables, dans une annexe au rapport sur la réunion, sachant que les Parties pourront transmettre des corrections apportées à leurs communications au Secrétariat d'ici le 8 septembre 2021, qui seront intégrées dans le rapport final sur la réunion.

POINT 5. INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

46. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 23 août 2021, le Groupe de travail a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Dans le cadre de l'examen de ce point, le Groupe de travail a été saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur ce thème (CBD/WG2020/3/4), contenant une vue d'ensemble de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et des activités informelles réalisées à la demande des coprésidents, ainsi que des éléments proposés pour un projet de recommandation sur cette question. Il était également saisi du document d'information CBD/WG2020/3/INF/1 fournissant une mise à jour des discussions sur le sujet dans les processus internationaux en cours et les débats politiques pertinents.

47. M. Christopher Lyal (Royaume-Uni), l'un des coprésidents du Groupe spécial d'experts techniques, a présenté les résultats de la réunion du groupe qui s'est tenue en mars 2020, tels qu'ils figurent dans l'annexe I au document CBD/WG2020/3/4. En particulier, le groupe avait défini trois groupes d'informations génétiques et biologiques pouvant être considérées comme de l'information de séquençage numérique, ainsi qu'une quatrième catégorie, les « informations connexes », y compris les connaissances traditionnelles, que le groupe ne considérait pas comme de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Toutefois, le groupe avait également rappelé les obligations découlant du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages et de la Convention de partager les avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles. Le groupe a examiné les implications potentielles des trois groupes d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques identifiés, notamment en ce

qui concerne la traçabilité, l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et des technologies rendues possibles par l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans les processus de recherche et d'innovation en sciences biologiques, la collaboration internationale portant sur les bases de données des séquences nucléotidiques sur l'échange ouvert et l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, et les mesures régissant l'accès, le partage des avantages et la conformité. Dans le cadre de la discussion préliminaire sur les implications potentielles, le groupe a conclu que les implications dépendaient de l'approche adoptée en matière de partage des avantages. Enfin, le groupe a discuté du renforcement des capacités, soulignant son importance et suggérant qu'il soit intégré dans des initiatives et des stratégies plus larges de renforcement des capacités. Parmi les principales parties prenantes au renforcement des capacités en matière d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques figurent non seulement les organismes de recherche, mais aussi les gouvernements et les organismes de réglementation, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales.

48. Le coprésident du groupe de travail, assisté d'un représentant du secrétariat, a présenté un exposé sur les activités informelles décrites plus en détail dans le document CBD/WG2020/3/4, que les coprésidents avaient entreprises à la lumière de l'interruption par la COVID-19 du processus officiel intersessions prévu par la décision 14/20. Après avoir brièvement passé en revue les éléments de la décision 14/20, le coprésident a donné un aperçu des cinq webinaires d'échange d'informations sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques organisés entre décembre 2020 et avril 2021. Le troisième webinaire présentait notamment cinq archétypes d'options politiques pour l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, tels qu'abordés dans la documentation, tandis que le quatrième webinaire explorait les critères qui pourraient être utilisés pour évaluer ces options; le contenu des deux webinaires est présenté de manière plus détaillée à l'annexe II du document. En relation avec les webinaires, un forum en ligne a été mis en place pour permettre l'échange d'informations et de points de vue sur les options stratégiques et les critères d'évaluation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, résumés dans l'annexe V.

49. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et du Malawi (au nom du groupe des États africains).

50. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Indonésie, Japon, Jordanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Ouganda, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni et Suisse.

51. Le Groupe de travail a repris l'examen du point 5 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 24 août 2021.

52. Le représentant des États-Unis s'est également exprimé.

53. Des représentants de Bioversity International (au nom du CGIAR), de CBD Alliance (également au nom du Caucus des femmes de la CDB), de GYBN, de l'IIFB et de la Chambre de Commerce Internationale se sont également exprimés.

54. Outre les déclarations présentées oralement par les observateurs, une déclaration écrite a été remise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et publiée sur la page Web de la réunion.

55. Le Groupe de travail a décidé de constituer un groupe de contact, dirigé par Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) et M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège), afin d'examiner la question plus avant et de préparer un projet de recommandation.

56. À la quatrième séance plénière de la première partie de la réunion, le 31 août 2021, Mme Tshitwamulomoni a rendu compte des résultats des délibérations du groupe de contact. Dans le cadre du groupe de contact, des Parties et des observateurs avaient transmis des points de vue sur les éléments d'un projet de recommandation à la Conférence des Parties, pour examen plus approfondi lors de la reprise ses séances du Groupe de travail. Sur la base des points de vue et des éléments communiqués, les coresponsables avaient identifié des points de convergence possible et des divergences manifestes au sujet

de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, et avaient préparé un résumé de ceux-ci. Conformément à son mandat, le groupe avait aussi envisagé de débattre des liens possibles entre l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et d'acheminer les propositions d'éléments précis du cadre aux groupes de contact concernés, au titre du point 4. De plus, un soutien général a été manifesté et aucune objection n'a été faite à l'égard des travaux intersessions visant à : a) demander la communication de nouveaux points de vue sur les façons d'aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques au titre de la Convention et du Protocole de Nagoya, en se fondant, sans s'y limiter, sur l'information et les éléments contenus dans le document CBD/WG2020/3/4, et b) mettre à jour l'analyse des approches par politiques, des solutions ou des modalités pouvant être utilisées, et à entreprendre une analyse de celles-ci par rapport à des critères existants, afin de cerner les avantages et les inconvénients possibles de chacune. Il a été proposé de créer un groupe des amis, afin de soutenir les travaux sur les approches, solutions et modalités possibles; les coresponsables collaborent actuellement avec les coprésidents et le Bureau afin de mettre la proposition au point. Ils présenteront un compte rendu sur le sujet à la prochaine plénière.

57. A la cinquième séance plénière de la première partie de la réunion, on 3 septembre 2021, M. Voigt-Hanssen a fourni une mise à jour du rapport présenté par les coresponsables durant la quatrième séance plénière de la réunion. Les résultats des travaux du groupe de contact sont intégrés dans trois documents qui seront mis en annexe au rapport du groupe de travail : a) une texte énonçant des éléments potentiels d'un projet de recommandation pour la Conférence des Parties, entre crochets, contenant toutes les propositions de texte, telles qu'elles ont été reçues, pour servir de point de départ pour les débats lors de la poursuite de la réunion du Groupe de travail; b) un résumé des débats concernant les domaines de convergence potentielle et de divergence manifeste sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, donnant les impressions des coresponsables sur quelques-uns des principaux points de vue exprimés durant les discussions du groupe de contact, pour aider à orienter les futurs travaux sur cette question, tels que l'identification d'autres domaines de divergence manifeste, ainsi que des domaines qui bénéficieront d'informations supplémentaires; c) le résumé des coresponsables sur les discussions concernant les liens entre l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. D'autre part, les coresponsables ont demandé aux coprésidents et à la Secrétaire exécutive de constituer un groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, conformément à la procédure en vigueur, pour appuyer les travaux sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques durant la période d'intersessions, avant la reprise de la réunion.

58. Le Groupe de travail a indiqué que les résultats des travaux du groupes de contact seront mis en annexe au rapport sur la réunion, et a pris note des travaux d'intersessions, tels que recensés par le groupe de contact sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et indiqués au paragraphe **Error! Reference source not found.** ci-dessus. Le coprésident a signalé que les coprésidents et la Secrétaire exécutive constitueront un groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, qui sera dirigé par les coresponsables du groupe de contact, afin d'aider les coprésidents à mener des consultations informelles sur cette question durant la période d'intersessions. Le mandat du groupe figure dans l'annexe au présent rapport (l'appendice de l'annexe V).

59. La représentante de l'Afrique du Sud a fait savoir que son Gouvernement et le Gouvernement norvégien avaient coopéré dans le cadre du dialogue mondial sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques mené par l'Initiative de création de capacités sur l'accès et le partage des avantages depuis 2019. Les deux Gouvernements poursuivront leur coopération et leurs initiatives communes dans le domaine de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques jusqu'à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, pour contribuer à avancer davantage sur cette question très complexe et importante.

60. Le représentant de la Turquie a transmis une déclaration écrite qui a été mise à disposition sur la page Web de la réunion.

POINT 6. SUJETS DIVERS

61. Aucune autre question n'a été soulevée.

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

62. Après une introduction du Rapporteur, le présent rapport (CBD/WG2020/3/L.1) a été approuvé par le Groupe de travail, tel que modifié oralement, sachant qu'il sera complété pour intégrer le compte-rendu intégral de la réunion en cours, et que le rapport complet sera examiné et adopté lors de la reprise de la réunion.

POINT 8. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

63. Comme indiqué dans la note de scénario révisée (CBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.2), le Groupe de travail a convenu, à la cinquième séance plénière de la première partie de la réunion, le 3 septembre 2021, de suspendre sa troisième réunion et de la poursuivre à une date ultérieure.
64. Le représentant de la Suisse a annoncé l'offre faite par son pays d'accueillir les prochaines réunions des organes subsidiaires de la Convention et du Groupe de travail en personne en janvier 2022, sous réserve de conditions qui devront peut-être être appliquées, au regard de la pandémie en cours.
65. Après l'échange de courtoisies d'usage, la réunion a été suspendue à 8h40 (heure de Montréal), le 3 septembre 2021.

Annexe I

RAPPORT DES CORESPONSABLES DU GROUPE DE CONTACT 1 : OBJECTIFS ET JALONS, STRUCTURE GÉNÉRALE, SECTIONS A À E

La Partie A du présent rapport du groupe de contact 1 fournit, pour chaque élément : a) le texte original examiné par le groupe de contact; b) un texte composite; c) une liste des propositions de texte transmises par des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs.

*En ce qui concerne le texte composite, le nouveau texte est indiqué en **caractères gras**, et le nouveau texte présenté comme option alternative est indiqué en [**caractères gras et entre crochets**]. Les propositions de suppression du texte original sont indiquées [entre crochets].*

*En ce qui concerne la liste des propositions de texte transmises par des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs, la notation ci-après est utilisée : le nouveau texte est indiqué en **caractères gras**, les propositions de suppression du texte original sont indiquées ~~en barré dans le texte~~. Enfin, [des entre crochets] sont utilisés pour indiquer les options qui devraient rester ouvertes.*

*Dans un petit nombre de cas, les propositions des Parties diffèrent considérablement du texte original, rendant difficile leur intégration dans le texte composite. Dans de tel cas, elles sont citées intégralement en **caractères gras** immédiatement après le texte composite.*

Seules les propositions des observateurs et des autres gouvernements ayant reçu un soutien des Parties ont été incluses dans la liste des propositions de texte et intégrées dans le texte composite. Les propositions de texte remises par écrit pendant la réunion, mais non reçues en raison de difficultés techniques, sont indiquées par un astérisque, et les propositions de texte transmises par écrit après la réunion sont indiquées par un double astérisque**.*

Dans la Partie B, les coresponsables ont émis des observations sur la structure générale du cadre pour l'après-2020, en notant les domaines de convergence, les domaines de divergence et ceux qui nécessitent d'autres travaux.

PARTIE A – PROPOSITIONS

OBJECTIFS A À D, JALONS ET SECTIONS A À E

Objectif A

TEXTE ORIGINAL

L'intégrité de tous les écosystèmes est améliorée en augmentant d'au moins 15% la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels, favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces; le taux d'extinction a été divisé par dix au moins et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels est réduit de moitié; la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée en maintenant la diversité génétique de toutes les espèces à au moins 90 %.

TEXTE COMPOSITE

L'intégrité [[socio-]écologique] [le **fonctionnement naturel**] et la **connectivité** de [tous] les écosystèmes **terrestres, marins, [côtiers] et d'eau douce [prioritaires]** sont **préservées ou** renforcées, **garantissant la reproduction de la vie de tous les êtres vivants de la Terre Mère**, [[en augmentant d']] [**en restaurant**] au moins [15][**20**] % la superficie, **qui inclut le maintien** [de la connectivité et de l'intégrité **écologique**] **des zones actuelles** des [de ces] écosystèmes [naturels, semi-naturels et **gérés par l'homme**] **menacés ou appauvris,**] le risque d'effondrement des écosystèmes et des types d'habitat est réduit

substantiellement, favorisant la santé et la résilience des populations [des] [de toutes les] espèces [indigènes][et][les][plus menacées], [réduisant les taux d'extinction vérifiés et estimés sur la base de données scientifiques], [le taux d'extinctions causées directement par les humains [est arrêté] [a été réduit [à [presque] des niveaux naturels historiques][a été divisé par dix au moins,]]], **il n'y a eu aucune [nouvelle] extinction [favorisée par les humains][causée par les humains] d'espèces [menacées connues]]**, [le taux de déclin des populations d'espèces et la détérioration des types d'habitat ont été réduits substantiellement][et] le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels **qui sont connus par la science** [est réduit de moitié], et **l'abondance et la répartition des populations d'espèces [sauvages][indigènes][et][domestiquées] appauvries ont été restaurées**, et la diversité génétique et le **potentiel d'adaptation des populations de toutes les espèces**, notamment les espèces [sauvages][indigènes][et][domestiquées] sont sauvegardés et **maintenus**, [en maintenant la diversité génétique de [toutes] les espèces [connues] à au moins [90][95][X]%.]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Note: Puisque le mode de travail durant la première réunion du groupe de contact comprenait l'inclusion directe des propositions dans le texte composite, une liste complète des propositions de texte indiquant leur auteur n'est pas disponible pour cet objectif. Les propositions de texte ci-après ont été publiées séparément durant la réunion, car elles différaient considérablement du texte original et étaient donc difficiles à intégrer dans le texte composite.

Argentine: [La biodiversité est préservée, renforçant ainsi la connectivité et l'intégrité de tous les écosystèmes, favorisant la santé et la résilience des populations d'espèces, et sauvegardant la diversité génétique.]

Australie: [Le fonctionnement naturel de tous les écosystèmes est amélioré, favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces.]

*** Si la formulation concernant le taux d'extinction est conservée, nous proposons que l'accent mis sur 'le taux d'extinctions' concerne le 'taux d'extinctions **directement causées par les humains**', du fait que des phénomènes survenant en dehors du contrôle direct des humains, tels que les phénomènes climatiques extrêmes, peuvent avoir un impact sur les espèces menacées et accroître le risque d'extinction.*

Costa Rica: L'intégrité écologique et la connectivité de tous les milieux d'eau douce, marins et terrestres sont améliorées, en garantissant la santé et la résilience des trois niveaux de la biodiversité, à savoir, les écosystèmes, les espèces et les gènes.

Cuba: L'augmentation nette, l'intégrité et la connectivité des écosystèmes naturels sont améliorés ou renforcés, le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques est réduit, et la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée.

Malawi: L'intégrité de tous les écosystèmes est renforcée, notamment en augmentant la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes, favorisant ainsi la santé et la résilience des populations de toutes les espèces, et faire en sorte que les extinctions soient évitées tout en maintenant et en sauvegardant la diversité génétique.

Note: Les propositions de texte ci-après ont été reçues par courriel:

Brésil: ~~**L'intégrité de tous les écosystèmes est préservée ou renforcée, en augmentant d'au moins 15% la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels, favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces, le taux d'extinctions a été divisé par dix au moins, et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels est réduit de moitié, et la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée, en maintenant la diversité génétique de toutes les espèces à au moins 90 %, en réduisant les taux d'extinction vérifiés et estimés sur la base de données scientifiques et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels, et la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée.~~

Colombie: ****L'intégrité de tous les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce est renforcée**, en augmentant d'au moins 15% la superficie, la connectivité et l'intégrité de **ces écosystèmes naturels**, favorisant la santé et la résilience des populations ~~toutes les~~ d'espèces **les plus menacées**, le taux d'extinctions a été divisé par dix au moins, et ~~le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels est réduit de moitié~~, et la diversité génétique des espèces sauvages et **indigènes** domestiquées est sauvegardée, en maintenant la diversité génétique de toutes les espèces à au moins **90-(X) %**.

Mexique: ****L'intégrité de tous les écosystèmes est renforcée**, en augmentant [d'au moins 15%] la superficie, la connectivité et l'intégrité **écologique** ~~des écosystèmes naturels~~, favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces **indigènes**, ~~le taux d'extinctions a été divisé par dix au moins~~, **il n'y a eu aucune extinction causée par les humains d'espèces menacées connues** et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels est réduit de moitié, et la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée, ~~en maintenant à au moins 90 %~~ **et** la diversité génétique de toutes les espèces **est** maintenue. *Note: les entre crochets entourant la valeur numérique indiquent une réserve (dans l'attente d'un examen plus poussé) et non une suppression.*

Nouvelle-Zélande: ****L'intégrité de tous les écosystèmes est renforcée**, ~~en augmentant d'~~ **en restaurant** au moins 15% de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des écosystèmes naturels **menacés ou appauvris**, favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces **indigènes**; **il n'y a eu aucune nouvelle extinction d'espèces favorisée par les humains**, ~~le taux d'extinctions a été divisé par dix au moins~~, et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels est réduit de moitié, et la diversité génétique de **toutes les espèces, y compris** des espèces ~~sauvages et domestiquées~~, est sauvegardée, en maintenant la diversité génétique de toutes les espèces à au moins 90%.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: ****L'intégrité de tous les écosystèmes est renforcée**, en augmentant d'au moins [15%] la superficie, la connectivité et l'intégrité des écosystèmes naturels, favorisant la santé et la résilience des populations de toutes les espèces, ~~le taux d'extinctions a été divisé par dix au moins~~, et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels ~~est réduit de moitié~~, **les extinctions causées par les humains sont arrêtées** et la diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est sauvegardée, ~~en maintenant la diversité génétique de toutes les espèces à au moins 90 % et maintenue~~. *(Veuillez noter que les entre crochets entourant la valeur numérique indiquent une réserve (dans l'attente d'un examen plus poussé) et non une suppression.)*

Union européenne et ses États membres: *Nous avons présenté oralement notre position concernant la première partie avant "...le taux".*

****Le taux d'extinctions a été [réduit][divisé par dix au moins][à [presque] des niveaux naturels historiques]**, et le risque d'extinction des espèces dans tous les groupes taxonomiques et fonctionnels, est réduit de moitié, et **l'abondance et la répartition des populations appauvries d'espèces indigènes été restaurées**.

La la diversité génétique et le **potentiel d'adaptation des populations** d'espèces sauvages et domestiquées sont sauvegardés, en maintenant la diversité génétique de toutes les espèces à au moins 90-95 %.

Objectif B

TEXTE ORIGINAL

Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

TEXTE COMPOSITE

[[[Les différentes conceptualisations de la valeur de] Les contributions de la nature aux populations /y compris les services écosystémiques][La biodiversité et les services écosystémiques][sont] [La nature et les populations vivant en complémentarité et en harmonie avec la Terre Mère] [La biodiversité est] [valorisées][,][éclairées, informées] [[respectées] reconnues, et] [et intégrées dans les politiques générales et les secteurs, et les services écosystémiques sont][Les valeurs intrinsèques de la biodiversité sont respectées] maintenues[, ou][et] renforcées [et restaurées],] [conformément aux principes de justice et d'équité, en tenant compte des modes de production et de consommation historiques] [La dépendance des populations à l'égard de la biodiversité est pleinement reconnue, et les politiques générales sont orientées vers le maintien et l'amélioration de la biodiversité] grâce à [leur] [la] conservation, restauration et] l'utilisation durable [équitable] [, les avantages retirés de l'utilisation des ressources génétiques] [dans des limites planétaires,] [et/ou la restauration de 100% des écosystèmes les plus importants pour la fourniture de ces contributions] [tout en garantissant une production et une consommation durables dans tous les secteurs, pour] [qui appuient le programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 [et ses objectifs de développement durable] [et relevant le défi des changements climatiques], [au profit de [tous] [d'une planète saine][des générations actuelles et suivantes][des populations et des générations futures, et dans le plein respect des obligations internationales sur le respect et la protection des droits humains] [des peuples et des êtres vivants de la Terre Mère, renforçant l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales] [y compris des générations futures et tout particulièrement ceux qui dépendent directement de ces contributions]] [aujourd'hui et à l'avenir] [, ramenant l'empreinte écologique mondiale dans des limites planétaires].

Note: Les propositions de texte ci-après diffèrent considérablement du texte original et étaient donc trop difficiles à intégrer dans le texte composite.

Argentine: [La biodiversité est utilisée de manière durable, en maintenant ou en améliorant les services écosystémiques et en contribuant au développement durable.]

Australie: [La biodiversité est utilisée de manière durable pour procurer des avantages aux générations actuelles et futures, ainsi qu'à la nature.]

Brésil: [La biodiversité est utilisée de manière durable, en stimulant des activités et des produits fondés sur la nature, en vue d'accroître la productivité dans tous les secteurs, favorisant l'innovation et appuyant la fourniture de services écosystémiques et la mise en œuvre du programme de développement durable.]

Namibie: *[X % des terres et des eaux sont gérées de manière durable, en utilisant des approches participatives fondées sur les écosystèmes, pour assurer la conservation, la restauration, la cohérence et l'utilisation durable de la biodiversité, au profit de tous, en vue de parvenir à un monde juste et durable sur le plan écologique, social et économique d'ici à 2050.] – proposé comme éventuel Objectif cardinal pour le Cadre mondial de la biodiversité.

Nouvelle-Zélande: [La biodiversité est utilisée de manière durable, grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, au profit de la vie actuelle et future sur Terre.]

PROPOSITIONS DES PARTIES PRISES EN COMPTE DANS LE TEXTE COMPOSITE

Bolivie (État plurinational de): La nature et les populations vivant en complémentarité et en harmonie avec la Terre Mère sont respectées ~~les contributions de la nature aux populations sont valorisées,~~ maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable **de la biodiversité, conformément aux principes de justice et d'équité, en tenant compte des modes de production et de consommation historiques,** appuyant le programme mondial de développement au profit de tous **les peuples et les êtres vivants de la Terre Mère, renforçant l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales.**

Chine: La biodiversité et les services écosystémiques ~~Les contributions de la nature aux populations sont valorisés,~~ maintenus ou renforcés grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

Colombie: ~~Les contributions de la nature aux populations~~ **Les services écosystémiques** sont valorisés, maintenus ou renforcés grâce à **leur** conservation et utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement **durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable** au profit ~~de tous d'une planète saine.~~

Gabon: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation, **la restauration** et l'utilisation durable, **et les avantages retirés de l'utilisation des ressources génétiques** appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

Inde: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, **reconnues et** maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, **tout en garantissant une production et une consommation durables dans tous les secteurs, afin d'appuyer** le programme mondial de développement au profit de tous.

Iran (République islamique d'): Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, **éclairées et informées**, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

Japon: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à ~~la~~ **conservation** et l'utilisation durable, qui appuie le programme mondial de développement au profit de tous.

Malaisie: *soutient le texte original de l'Objectif.*

Mexique: **Les différentes conceptualisations de la valeur des** contributions de la nature aux populations sont valorisées, **respectées, reconnues**, maintenues ~~ou~~ **et** renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

Norvège: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable **dans des limites planétaires**, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

Pérou: Les contributions de la nature aux populations/ **y compris les écosystèmes services**, sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement **et ses objectifs de développement durable** au profit de tous.

République de Corée: ~~Les contributions de la nature aux populations sont valorisées,~~ **Les valeurs intrinsèques de la biodiversité sont respectées**, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, **au profit des générations actuelles et suivantes** ~~qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.~~

République démocratique du Congo: **La biodiversité est** ~~Les contributions de la nature aux populations sont~~ valorisée, maintenue ou renforcée grâce à la conservation, **la restauration et** l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement **durable et relèvent le défi des changements climatiques**, au profit de tous **aujourd'hui et à l'avenir.**

Union européenne et ses États membres: ~~Les contributions de la nature aux populations~~ **La biodiversité et les services écosystémiques** sont valorisés **et intégrés dans les politiques générales et les secteurs, et tous les services écosystémiques sont** maintenus, ~~ou~~ renforcés **et restaurés** grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement **durable, ramenant l'empreinte écologique mondiale dans des limites planétaires** ~~au profit de tous.~~

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife et WWF: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement **durable** au profit de tous, **et viennent à l'appui du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.**

Conservation International: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable **et/ou la restauration de 100% des écosystèmes les plus importants pour la fourniture de ces contributions**, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

FARN (Caucus des femmes de la CBD): Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable **équitable**, qui appuient le programme ~~mondial~~ de développement **durable** au profit de toutes les **populations et les générations futures, et dans le plein respect des obligations internationales sur le respect et la protection des droits humains**.

Friends of the Earth International et EcoNexus: ~~Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées~~ **La dépendance des populations à l'égard de la biodiversité est pleinement reconnue, et les politiques générales sont orientées vers le maintien et l'amélioration de la biodiversité**, grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous.

GYBN: Les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous, **notamment des générations futures et tout particulièrement ceux qui dépendent le plus directement de ces contributions**.

IIFB: Les contributions de la nature aux populations, et **les contributions positives des peuples à la nature** sont valorisées, **respectées, reconnues et** maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à l'utilisation durable, qui appuient le programme mondial de développement au profit de tous **et contribuent au respect de l'obligation de respecter, protéger et promouvoir tous les droits humains au profit de tous, notamment de ceux qui dépendent le plus de la biodiversité**.

Objectif C

TEXTE ORIGINAL

Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

TEXTE COMPOSITE

[Tous] [Les] avantages [monétaires et non monétaires] retirés [découlant] [de] l'utilisation [de toute forme] de [ressources de la biodiversité[/ressources biologiques]], notamment des ressources génétiques [[et des][et/ou des] connaissances traditionnelles [ressources] [connexes] [, selon qu'il convient,][associées aux ressources génétiques]] [[, [y compris] l'information de séquençage numérique][, ses produits dérivés [[et/ou] les connaissances traditionnelles connexes [, le cas échéant]]], [sous n'importe quelle forme] sont partagés de manière juste[,] [et] équitable, [et de façon égale entre hommes et femmes] [au moyen de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable donné en connaissance de cause] [et l'accès préalable, libre et éclairé aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales est renforcé,] [, [en prenant en compte][en particulier] [les avantages pour] les peuples autochtones et les communautés locales et], [conformément au troisième objectif de la Convention,][en tenant compte des principes du droit international et des accords internationaux sur la protection de la propriété intellectuelle ratifiés par les pays,] [conformément aux instruments internationaux sur l'accès et le partage des avantages,] [y compris en fournissant un accès approprié [aux ressources génétiques, contribuant ainsi à]] [et pour contribuer à] [[avec [une augmentation substantielle][une augmentation de 50%] des avantages monétaires et non monétaires partagés [proportionnelle au taux de croissance des secteurs économiques les plus dépendants de l'accès et de l'utilisation des ressources génétiques,] [en

particulier ceux qui visent] [contribuant ainsi [à][en vue de]] [[notamment par] la création d'un mécanisme mondial multilatéral de partage des avantages qui collecte 1% du prix de détail de tous les produits de consommation dérivés de la biodiversité, et utilise ces fonds pour appuyer] [la] conservation et l'utilisation durable de la [biodiversité]] [ses éléments constitutifs] sur le terrain [effectuées par les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres groupes qui travaillent au niveau local] [, conformément au Protocole de Nagoya] [, y compris le transfert de technologies] [en appui aux Objectifs de développement durable] [avec le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones et des communautés locales] [et en prenant en compte également l'utilisation du partage des avantages pour maintenir l'intégrité de tous les êtres vivants de la Terre Mère].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et des ressources biologiques, y compris l'information de séquençage numérique et les connaissances traditionnelles connexes**, sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable **des éléments constitutifs** de la biodiversité.

Argentine: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **sous n'importe quelle forme** sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Australie: *soutient le texte original de l'Objectif.*

Bolivie (État plurinational de): Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **y compris l'information de séquençage numérique**, sont partagés de manière juste et équitable, **en particulier avec les peuples autochtones et les communautés locales**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, **et en prenant en compte également l'utilisation du partage des avantages pour maintenir l'intégrité de tous les êtres vivants de la Terre Mère.**

Brésil: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés **de manière proportionnelle au taux de croissance des secteurs économiques les plus dépendants de l'accès et de l'utilisation des ressources génétiques**, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Chine: Les avantages découlant de l'utilisation **de toute forme** de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles connexes sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Colombie: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **des produits dérivés et des connaissances traditionnelles connexes**, sont partagés de manière juste et équitable, **conformément au troisième objectif de la Convention**, avec [une augmentation substantielle/**une augmentation de 50%**] des avantages monétaires et non monétaires partagés, **en particulier ceux qui visent** ~~notamment en faveur de~~ la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Costa Rica: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **de leurs produits dérivés et des connaissances traditionnelles connexes**, sont partagés de manière juste et équitable, **en prenant en compte les peuples autochtones et les communautés locales**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Équateur: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et des connaissances traditionnelles connexes** sont partagés de manière juste et équitable, **au moyen de conditions convenues**

d'un commun accord et d'un consentement préalable donné en connaissance de cause, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Inde: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et **des connaissances traditionnelles connexes** sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Indonésie: Les avantages découlant de l'utilisation de la **biodiversité/des ressources biologiques génétiques, notamment les ressources génétiques, l'information de séquençage numérique et les connaissances traditionnelles connexes**, sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Iran (République islamique d'): Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **des produits dérivés et des connaissances traditionnelles connexes** sont partagés de manière juste et équitable, **en tenant compte des avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales**, et en augmentant substantiellement les avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Japon: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, ~~avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment~~ en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Liban: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, **conformément au Protocole de Nagoya**.

Malawi/Groupe des États africains: Les avantages retirés de l'utilisation de la **biodiversité/des ressources biologiques (ressources génétiques, information de séquençage numérique, et connaissances traditionnelles connexes)** sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, **contribuant ainsi à** ~~notamment en faveur de~~ la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Maroc: *suggère d'ajouter : “y compris le transfert de technologies”.*

Mexique: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et des connaissances traditionnelles connexes** sont partagés de manière juste, ~~et~~ équitable, **et égale entre hommes et femmes**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, **avec le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones et des communautés locales**.

Namibie: ***Tous** les avantages **découlant** de l'utilisation de la **biodiversité, y compris** les ressources génétiques, **l'information de séquençage numérique et les connaissances traditionnelles connexes**, sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment **par la création d'un mécanisme mondial multilatéral de partage des avantages qui collecte 1% du prix de détail de tous les produits de consommation dérivés de la biodiversité, et utilise ces fonds pour appuyer** la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité **sur le terrain effectuées par les peuples autochtones et les communautés locales et d'autres groupes qui travaillent au niveau local**.

Norvège: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques** sont partagés de manière juste et équitable, **notamment par un accès approprié aux ressources génétiques, contribuant ainsi à** ~~avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de~~ la conservation et ~~de~~ à l'utilisation durable de la biodiversité.

Ouganda: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **de la biodiversité** sont partagés de manière juste et équitable, **et l'accès préalable, libre et éclairé aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales est renforcé**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, **contribuant ainsi à** ~~notamment en faveur de la conservation et de~~ à l'utilisation durable de la biodiversité.

Paraguay: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, **en tenant compte des principes du droit international et des accords internationaux sur la protection de la propriété intellectuelle ratifiés par les pays**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Pérou: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et des connaissances traditionnelles, selon qu'il convient**, sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

République de Corée: Les avantages ~~découlant de retirés de~~ l'utilisation des ressources génétiques **et/ou des connaissances traditionnelles connexes, le cas échéant**, sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires **et/ou** non monétaires partagés, **contribuant ainsi à** ~~notamment en faveur de la conservation et de~~ à l'utilisation durable de la biodiversité.

République démocratique du Congo: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation ~~substantielle~~ des avantages monétaires et non monétaires partagés, ~~notamment en faveur de~~ **contribuant ainsi à** la conservation et ~~de~~ à l'utilisation durable de la biodiversité.

Suisse: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques** sont partagés de manière juste et équitable, **conformément aux instruments internationaux sur l'accès et le partage des avantages**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, ~~notamment~~ en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Union européenne et ses États membres: Les avantages **monétaires et non monétaires découlant de** l'utilisation des ressources génétiques **et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques** sont partagés de manière juste et équitable **et contribuent à**, ~~avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de~~ à l'utilisation durable de la biodiversité **en appui aux Objectifs de développement durable**.

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS SOUTENUES PAR LES PARTIES

États-Unis d'Amérique: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, **notamment par un accès approprié**, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

IIFB: Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **des produits dérivés, des ressources biologiques, des services écosystémiques et des connaissances traditionnelles connexes** sont partagés de manière juste et équitable, avec une augmentation substantielle des avantages monétaires et non monétaires partagés, notamment en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles et ceux nécessaires pour réaliser la vision 2050 est comblé.

TEXTE COMPOSITE

[Conformément à l'article 20 de la Convention,][Tous les flux financiers sont alignés sur la Convention sur la diversité biologique et les engagements y afférent et][S'efforcent de combler] [L'écart entre les] ressources [financières [et non-financières] [disponibles] [suffisantes] de toutes sources et d'autres] moyens de mise en œuvre [, financiers ou autres,] [sont utilisés de manière effective] [, notamment en orientant, réorientant, réformant et éliminant ceux qui sont néfastes pour la biodiversité] [et ceux nécessaires] pour réaliser le cadre pour l'après-2020 et la vision 2050, [est [comblé]] [et distribués de manière équitable][gérés, et les ressources cumulatives dépensées sont mobilisées davantage pour avoir un impact] [d'une manière efficace et effective] [, en augmentant substantiellement les financements de toutes sources] [, notamment par la création d'un fonds pour la biodiversité][, en veillant à ce que les besoins financiers, de capacités, techniques et technologiques des pays en développement Parties soient gérés et en favorisant la pleine mise en œuvre des articles 16, 18, 20 et 21 de la Convention][, notamment en fournissant des ressources financières nouvelles et additionnelles nécessaires pour permettre la mise en œuvre dans les pays en développement] [et l'intégration effective de la biodiversité dans toutes les politiques générales et les secteurs est menée à bien][, notamment en augmentant substantiellement les financements de toutes sources pour la mise en œuvre du cadre, principalement en produisant des ressources nouvelles et additionnelles de toutes sources et en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources][et tous les flux financiers sont compatibles avec une voie à suivre en vue d'un développement positif net pour la biodiversité, afin de garantir une plus grande résilience de la nature et des populations] [, en particulier provenant de fonds publics et destinés aux pays en développement par des modalités d'accès direct] [d'une manière efficace et effective, notamment en réformant ou en éliminant les mesures d'incitation les plus néfastes et en favorisant des mesures d'incitation positives pour la biodiversité][y compris en augmentant substantiellement les financements de toutes sources pour assurer la mise en œuvre du cadre et pour réduire à un minimum les flux financiers publics et privés qui sont néfastes pour la biodiversité] [, en augmentant substantiellement les financements de toutes sources].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **notamment en fournissant des ressources financières nouvelles et additionnelles nécessaires pour permettre la mise en œuvre dans les pays en développement.**

Australie: S'efforcer de combler l'écart entre les ressources financières **de toutes sources** et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, ~~est comblé.~~

Bolivie (État plurinational de): Conformément à l'article 20 de la Convention, l'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **en particulier provenant de fonds publics et destinés aux pays en développement par des modalités d'accès direct.**

Brésil: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **en veillant à ce que les besoins financiers, de capacités, techniques et technologiques des pays en développement Parties soient gérés, et en favorisant la pleine mise en œuvre des articles 16, 18, 20 et 21 de la Convention.**

Colombie: L'écart entre les ressources financières et **non-financières de toutes sources** et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour réaliser le cadre pour l'après-2020 et la vision 2050, est comblé **d'une manière efficace et effective, notamment en réformant ou en éliminant les**

mesures d'incitation les plus néfastes et en favorisant des mesures d'incitation positives pour la biodiversité.

Équateur: L'écart entre ~~les moyens financiers et autres moyens~~ de mise en œuvre disponibles, **financiers ou autres**, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé.

Gabon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: *soutiennent le texte original de l'Objectif.*

Inde: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **en augmentant substantiellement les financements de toutes sources.**

Japon: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est ~~comblé~~ **géré, et les ressources cumulatives dépensées sont mobilisées davantage pour avoir un impact.**

Mexique: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **notamment en augmentant substantiellement les financements de toutes sources pour assurer la mise en œuvre du cadre, principalement en produisant des ressources nouvelles et additionnelles de toutes sources et en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources.**

Norvège: ~~L'écart entre les moyens financiers~~ **Des ressources financières suffisantes de toutes sources** et autres moyens de mise en œuvre disponibles **sont utilisés de manière efficace**, ~~et ceux nécessaires pour réaliser la vision 2050, est comblé.~~

Ouganda: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, **notamment en orientant, en réorientant, en réformant et en éliminant ceux qui sont néfastes pour la biodiversité** et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé.

Pérou: L'écart entre les **ressources financières de toutes sources et autres** moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour réaliser **le cadre pour l'après-2020** et la vision 2050, est comblé **d'une manière efficace et effective.**

République démocratique du Congo: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **notamment au moyen de la création d'un fonds pour la biodiversité.**

Suisse: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, et **tous les flux financiers sont compatibles avec une voie à suivre en vue d'un développement positif net pour la biodiversité, afin de garantir une plus grande résilience de la nature et des populations.**

Union européenne et ses États membres: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **et l'intégration effective de la biodiversité dans toutes les politiques générales et les secteurs est menée à bien.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

FARN (Caucus des femmes de la CBD): L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **et ils sont distribués équitablement.**

GFC: **Tous les flux financiers sont alignés sur la Convention sur la diversité biologique et les engagements y afférent** et l'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé.

WWF: L'écart entre les moyens financiers et autres moyens de mise en œuvre disponibles, et ceux nécessaires pour atteindre la vision 2050, est comblé, **notamment en augmentant substantiellement les**

financements de toutes sources pour assurer la mise en œuvre du cadre et réduire à un minimum les flux financiers publics et privés qui sont néfastes pour la biodiversité.

Jalon A.1

TEXTE ORIGINAL

Augmentation nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des systèmes naturels d'au moins 5 %.

TEXTE COMPOSITE

[**Augmentation** [Augmentation nette] [en valeur absolue] de la superficie, de la connectivité [et de l'intégrité] des [systèmes] [écosystèmes] naturels **fonctionnels** d'au moins 5 % [.] [**et la résilience de la plupart des écosystèmes vulnérables est améliorée**] [, en empêchant toute perte supplémentaire des écosystèmes presque intacts, menacés, vulnérables ou naturellement rares, et en maintenant l'étendue et l'intégrité écologique d'un éventail complet d'écosystèmes] [et inversion de la tendance au déclin des écosystèmes riches en biodiversité et vulnérables] [en mettant l'accent en particulier sur les écosystèmes vulnérables].]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie: ~~Augmentation nette~~ **Augmentation** de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des systèmes ~~écosystèmes~~ naturels d'au moins 5 % **et la résilience des écosystèmes vulnérables est améliorée.**

Bolivie (État plurinational de): ~~Augmentation nette~~ **Augmentation en valeur absolue** de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des systèmes naturels d'au moins 5 %.

Inde: Augmentation nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des systèmes naturels d'au moins 5 % **et inversion de la tendance au déclin des écosystèmes riches en biodiversité et vulnérables.**

Jamaïque: Augmentation nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des écosystèmes naturels d'au moins 5 %, **en mettant l'accent en particulier sur les écosystèmes vulnérables.**

Japon: ~~Augmentation nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des systèmes naturels d'au moins 5 %.~~

Mexique: Proposition de suppression de tous les jalons.

Nouvelle-Zélande: Augmentation nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des écosystèmes naturels d'au moins 5 %, **en empêchant toute perte supplémentaire des écosystèmes presque intacts, menacés, vulnérables ou naturellement rares, et en maintenant l'étendue et l'intégrité écologique d'un éventail complet d'écosystèmes.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: ~~Augmentation~~ **Augmentation** nette de la superficie, de la connectivité et de l'intégrité des systèmes naturels d'au moins [5 %], **et la résilience des écosystèmes les plus vulnérables est améliorée.** (Veuillez noter que les entre crochets entourant la valeur numérique indiquent une réserve (dans l'attente d'un examen plus poussé) et **non** une suppression.)

Suisse: Augmentation nette de la superficie **et** de la connectivité ~~et de l'intégrité~~ des systèmes naturels **fonctionnels** d'au moins 5 %.

Jalon A.2

TEXTE ORIGINAL

L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée, et le risque d'extinction est réduit d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées diminuant, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces sont améliorées ou au moins maintenues.

TEXTE COMPOSITE

[[L'augmentation] **globale** du taux d'extinction[s] **des espèces [causée(s) par les humains]** [est] [sont] **réduite(s) []** [arrêtée(s)] [ou inversée(s)] **d'au moins [%]**, et [l'abondance] le risque d'extinction **[des espèces]** est **[substantiellement]** [diminué] [réduit] **[de]** d'au moins [10] [5] [25] [20] %, [la proportion d'espèces menacées **[de taxons menacés] directement en raison d'activités humaines** diminuant **[de %]**] **[en empêchant toute extinction parmi les espèces menacées connues]**, [et l'abondance **moyenne des populations**] [et l'abondance [et la répartition] des] populations **[menacées] [appauvries]** d'espèces **indigènes** est [sont] substantiellement **[augmentée(s)] [améliorée(s)] [ou au moins maintenue(s)] d'au moins 20 %.**]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie: L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée, et le risque d'extinction est réduit d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées **directement en raison d'activités humaines** diminuant, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces **menacées** sont **substantiellement** améliorées ou au moins maintenues.

Bolivie (État plurinational de): L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée, et le risque d'extinction est réduit d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées diminuant, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces **indigènes** sont améliorées ou au moins maintenues.

Jamaïque: L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée de **[% à compléter]**, et le taux d'extinction est réduit d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées diminuant de **[% à compléter]**, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces sont améliorées ou au moins maintenues.

Japon: ~~L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée, et le risque d'extinction est réduit d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées diminuant, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces sont améliorées ou au moins maintenues.~~

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons.*

Nouvelle-Zélande: ~~Les extinctions d'espèces causées par l'homme sont arrêtées, L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée, et le risque d'extinction des taxons menacés est réduit d'au moins 20 % d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées diminuant et, et l'abondance moyenne des populations d'espèces indigènes a augmenté d'au moins 20 %. L'abondance et la répartition des populations d'espèces sont améliorées ou au moins maintenues.~~

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: ~~L'augmentation du taux d'extinction est arrêtée ou inversée, et le Le risque d'extinction global est réduit d'au moins 10 [5 %], la proportion d'espèces menacées diminuant, et l'abondance et la répartition des populations d' des espèces a augmenté sont améliorées ou au moins maintenues.~~

Suisse: L'augmentation du taux d'extinction est **au moins** ~~arrêtée ou inversée~~, et le risque d'extinction est réduit d'au moins 10 %, la proportion d'espèces menacées diminuant, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces sont ~~améliorées ou~~ au moins maintenues.

Union européenne et ses États membres: ~~L'augmentation du Le~~ Le taux d'extinction est ~~arrêtée ou inversée~~ **réduit substantiellement, en empêchant toute extinction parmi les espèces menacées connues**, et le

risque d'extinction est réduit d'au moins **25 10 %**, ~~la proportion d'espèces menacées diminuant~~, et l'abondance et la répartition des populations d'espèces **indigènes appauvries** sont améliorées ~~ou au moins maintenues~~.

Jalon A.3

TEXTE ORIGINAL

La diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est préservée en augmentant la proportion d'espèces dont la diversité génétique est maintenue à 90 % au moins.

TEXTE COMPOSITE

[La diversité génétique des **[populations d'espèces sauvages]** **[ayant une importance sociale, économique, environnementale et culturelle]** **[ainsi que des]** espèces sauvages et domestiquées est préservée, et en augmentant la proportion **[des populations]** d'espèces **suffisamment importante pour maintenir la diversité génétique a augmenté d' [ayant]** au moins [90] [96] [97] [10] %, **et [toute(s)] [leur diversité génétique] [les populations génétiquement distinctes] [sont][est] maintenue(s).]**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de): La diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est préservée, en augmentant la proportion des espèces dont la diversité génétique est maintenue à 90 % au moins

Éthiopie: La diversité génétique des espèces sauvages ~~ayant une importance sociale, économique, environnementale et culturelle ainsi que~~ et domestiquées est préservée, en augmentant la proportion d'espèces dont la diversité génétique est maintenue à 90 % au moins.

Japon: La diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est préservée, en augmentant la proportion d'espèces dont la diversité génétique est maintenue à **96/97 [90]** % au moins.

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons.*

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: La diversité génétique des espèces sauvages et domestiquées est ~~préservée, en augmentant la proportion des espèces dont la diversité génétique est maintenue à 90% au moins maintenue.~~

Union européenne et ses États membres: La diversité génétique **des populations d' des** espèces sauvages et domestiquées est préservée, **la proportion de populations suffisamment importante pour maintenir la diversité génétique a augmenté d'au moins 10 %, et [toutes] les populations génétiquement distinctes sont maintenues.** ~~en augmentant la proportion des espèces dont la diversité génétique est maintenue à 90 % au moins.~~

Jalon B.1

TEXTE ORIGINAL

La nature et ses contributions aux populations sont pleinement prises en compte et éclairent toutes les décisions publiques et privées pertinentes.

TEXTE COMPOSITE

[[La nature et ses contributions] **[Les contributions de la nature] [La biodiversité [et les services écosystémiques]]** [aux populations] **[Les complémentarités entre la nature et les populations pour vivre en harmonie avec la Terre Mère pour l'utilisation équitable et durable de la biodiversité]** sont **[mieux comprises]** [pleinement prises en compte] **[valorisées] [pour] pour faire en sorte que]** [et éclairent [toutes] **[pour faire en sorte que]** les décisions **[des secteurs public et privé]** publiques et privées pertinentes [, **les politiques générales, les plans et les programmes aient un impact positif ou neutre sur la biodiversité].**]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de): Les complémentarités entre la nature et les populations pour vivre en harmonie avec la Terre Mère pour l'utilisation équitable et durable de la biodiversité sont pleinement renforcées et éclairent toutes les décisions publiques et privées pertinentes.

Jamaïque: La nature et ses contributions aux populations sont valorisées et éclairent les décisions pertinentes des secteurs public et privé.

Mexique: Proposition de suppression de tous les jalons.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: La nature et ses contributions aux populations sont mieux comprises, sont pleinement prises en compte et éclairent toutes les décisions publiques et privées pertinentes.

Suisse: Les contributions de la nature et ~~ses contributions~~ des services écosystémiques aux populations sont pleinement prises en compte et éclairent toutes les décisions publiques et privées pertinentes.

Union européenne et ses États membres: ~~La nature et ses contributions aux populations~~ La biodiversité et les services écosystémiques sont pleinement pris ~~prises~~ en compte et ~~éclairent toutes~~ pour faire en sorte que les décisions publiques et privées pertinentes, les politiques générales, les plans et les programmes aient un impact positif ou neutre sur la biodiversité.

Jalon B.2

TEXTE ORIGINAL

La durabilité à long terme de toutes les catégories de contributions de la nature aux populations est assurée, et celles qui sont actuellement en déclin sont restaurées, contribuant ainsi à chacun des objectifs de développement durable pertinents.

TEXTE COMPOSITE

[La durabilité à long terme **[et l'harmonie]** [de toutes les] [des][catégories] [de contributions de la nature aux populations] **[et des complémentarités entre la nature et les populations] dans les zones terrestres et maritimes,** [est] [sont] [assurée(s) sur une base équitable], [[et celles qui sont actuellement en déclin sont restaurées, contribuant ainsi à chacun des Objectifs de développement durable pertinents] **[et à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation et à la résilience face à ceux-ci]** [Tous les services écosystémiques sont maintenus, améliorés ou restaurés].]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de): La durabilité à long terme ~~et l'harmonie de toutes les catégories des~~ complémentarités entre la nature et les populations sont assurées sur une base équitable, les contributions de la nature aux populations sont assurées, et celles qui sont actuellement en déclin sont restaurées, contribuant ainsi à chacun des Objectifs de développement durable pertinents.

Inde: La durabilité à long terme de toutes les catégories de contributions de la nature aux populations est assurée, et celles qui sont actuellement en déclin sont restaurées, **et tous les écosystèmes sont gérés de**

manière équitable et durable, contribuant ainsi à chacun des Objectifs de développement durable pertinents.

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons.*

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: La durabilité à long terme de toutes les catégories de contributions de la nature aux populations, **dans les zones terrestres et maritimes**, est assurée, et celles qui sont actuellement en déclin sont restaurées, contribuant ainsi à chacun des Objectifs de développement durable pertinents, **ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation et à la résilience face à ceux-ci.**

Union européenne et ses États membres: ~~La durabilité à long terme de toutes les catégories des contributions de la nature à~~ **Tous les services écosystémiques sont maintenus, améliorés ou restaurés.** ~~est assurée, et celles qui sont actuellement en déclin sont restaurées, contribuant ainsi à chacun des Objectifs de développement durable pertinents.~~

Nouveau Jalon B.3

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de): Les mesures collectives des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont maintenues et renforcées.

Indicateur: les aires de conservation autochtone et communautaire au sein des zones (terres et territoires) possédées par des peuples autochtones et des communautés locales ont été multipliées par deux.

Bolivie (État plurinational de): [Les droits de la Terre Mère sont reconnus et appliqués de manière effective].

Indicateur: Au moins 50% des pays qui sont des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique ont adopté une législation sur les droits de la Terre Mère.

Union européenne et ses États membres: L'empreinte écologique mondiale de la production et de la consommation sur l'environnement a été réduite de [X] %.

Jalon C.1

TEXTE ORIGINAL

La part des avantages monétaires reçus par les fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, a augmenté.

TEXTE COMPOSITE

[[La [part] **proportion**] des avantages monétaires [Les **avantages monétaires sont**] reçus [par les fournisseurs] **de biodiversité/ressources biologiques, de ressources génétiques [et][, y compris] d'information de séquençage numérique [et], [notamment] [par les fournisseurs, les peuples autochtones et les communautés locales et] [les détenteurs de]** connaissances traditionnelles [associées aux ressources génétiques, et sont utilisés efficacement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en appui aux Objectifs de développement durable][, a augmenté] [et contribue à la préservation de ces connaissances et à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud: La partie des avantages monétaires reçus par les fournisseurs **de ressources génétiques et de ressources biologiques, y compris l'information de séquençage numérique, et notamment** les détenteurs de connaissances traditionnelles **connexes**, a augmenté.

Équateur: La partie **proportion** des avantages monétaires reçus par les fournisseurs, notamment les détenteurs de **les détenteurs de** connaissances traditionnelles, a augmenté.

Inde: La partie des avantages monétaires reçus par les fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, a augmenté **et contribue à la préservation de ces connaissances et à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.**

Japon: ~~La partie des avantages monétaires reçus par les fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, a augmenté.~~

Malawi: La partie des avantages monétaires reçus par les fournisseurs **de biodiversité/ressources biologiques, de ressources génétiques et d'information de séquençage numérique**, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, a augmenté.

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons.*

Union européenne et ses États membres: ~~La partie des~~ Les avantages monétaires **sont** reçus par les ~~fournisseurs~~, notamment **par les fournisseurs, les peuples autochtones et les communautés locales et** les détenteurs de connaissances traditionnelles **associées aux ressources génétiques, et sont utilisés efficacement pour contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en appui aux Objectifs de développement durable** ~~a augmenté.~~

Jalon C.2

TEXTE ORIGINAL

Les avantages non monétaires, tels que la participation des fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, en matière de recherche et de développement, ont augmenté.

TEXTE COMPOSITE

[[Les avantages non monétaires, [tels que] [la coopération scientifique et technique avec les] [la participation [et la capacité] de][Le partage des avantages avec les] [des] fournisseurs] [de biodiversité/ressources biologiques, de ressources génétiques et d'information de séquençage numérique], [notamment [les détenteurs de] [les détenteurs de] connaissances traditionnelles [connexes]] [y compris, mais sans se limiter à la reconnaissance et la prise en compte des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres fournisseurs] [sont] [partagés efficacement, notamment avec les fournisseurs, les peuples autochtones et les communautés locales et les détenteurs de connaissances traditionnelles, et contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en appui aux Objectifs de développement durable] [améliorés pour assurer une participation efficace, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération technique et scientifique, et le transfert de technologies, et appuient] [apportent un soutien à] la recherche et le développement, et l'innovation [ont augmenté] [, accompagnés d'une reconnaissance officielle des droits des dépositaires de ressources génétiques et des détenteurs de connaissances traditionnelles].]

[La partie des avantages monétaires reçus par les fournisseurs de biodiversité/ressources biologiques, de ressources génétiques et d'information de séquençage numérique, [et] [notamment] les détenteurs de connaissances traditionnelles en matière de recherche et de développement, a augmenté.]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud: Les avantages non monétaires, tels que la participation des fournisseurs de **ressources génétiques, de ressources biologiques et d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques**, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles **connexes**, en matière de recherche et de développement **et d'innovation**, ont augmenté.

Bolivie (État plurinational de): Les avantages non monétaires, tels que la participation des fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, **y compris le renforcement et le développement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies et le soutien** en matière de recherche et de développement, ont augmenté.

Équateur: Les avantages non monétaires, tels que la participation des fournisseurs, notamment ~~les détenteurs de~~ **les détenteurs de** connaissances traditionnelles, en matière de recherche et de développement, ont augmenté.

Inde: Les avantages non monétaires, tels que la participation et **la capacité** des fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, **sont améliorés pour assurer une participation efficace** en matière de recherche et de développement, **accompagnés d'une reconnaissance officielle des droits des dépositaires de ressources génétiques et des détenteurs de connaissances traditionnelles** ont augmenté.

Jamaïque: Les avantages non monétaires, **y compris, mais sans se limiter** à la reconnaissance et la prise en compte des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres fournisseurs, en matière de recherche et de développement, ont augmenté.

Japon: ~~Les avantages non monétaires, tels que la participation des~~ **Le partage des avantages avec les** fournisseurs, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, en matière de recherche et de développement, ~~ont~~ **a** augmenté.

Malawi: Les avantages non monétaires, tels que **la coopération technique et scientifique, avec la participation des fournisseurs de biodiversité/ressources biologiques, de ressources génétiques et d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques**, notamment les détenteurs de connaissances traditionnelles, en matière de recherche et de développement, ont augmenté.

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons.*

Union européenne et ses États membres: ~~Les avantages non monétaires, tels que la participation des fournisseurs sont partagés efficacement,~~ notamment **avec les fournisseurs, les peuples autochtones et les communautés locales** et les détenteurs de connaissances traditionnelles, **et contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en appui aux Objectifs de développement durable.** ~~, en matière de recherche et de développement, ont augmenté.~~

Nouveau Jalon C.3

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de): La partie des avantages monétaires et non monétaires utilisée pour appuyer le maintien et le développement autonomes des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales a augmenté.

Indicateur: Les représentants de peuples autochtones et de communautés locales constituent 50 % ou plus de la gouvernance du mécanisme mondial multilatéral de partage des avantages.

Jalon D.1

TEXTE ORIGINAL

Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisés, et le déficit de financement est progressivement réduit d'au moins 700 milliards de dollars US par an d'ici à 2030.

TEXTE COMPOSITE

[Des ressources financières][suffisantes][**augmentées**][suffisantes][**de toutes sources**][sont disponibles] pour mettre en œuvre le cadre, **et ces ressources sont utilisées** [sont disponibles et mobilisées], **de toutes sources, [notamment provenant de fonds publics et destinées aux pays en développement] [y compris de fonds nationaux] [ainsi qu'une mobilisation d'investissements antérieurs pour les enseignements tirés]** et le déficit de **financement** [financement][**annuel [mondial]** [est] [progressivement] [réduit] [géré] [est réduit de] [[d'] [au moins][700][**1000**] milliards de dollars US par an], **en augmentant substantiellement les financements de toutes sources [et en réduisant au minimum les flux financiers publics et privés qui sont néfastes pour la biodiversité] [d'ici à 2030.] pour un transfert par un accès direct à des financements en faveur des pays en développement dans le cadre du mécanisme de financement de la Convention.]**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie: Des ressources financières ~~suffisantes~~ **augmentées de toutes sources** pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, ~~et le déficit de financement est progressivement réduit d'au moins 700 milliards de dollars US par an d'ici à 2030.~~

Bolivie (État plurinational de): Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement est progressivement réduit d'au moins ~~700~~ **1000** milliards de dollars US par an d'ici à 2030, **pour un transfert par un accès direct à des financements en faveur des pays en développement dans le cadre du mécanisme de financement de la Convention.**
Nouveau texte ajouté: [Des ressources financières] [suffisantes] [**augmentées**] **de toutes sources** pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, **de toutes sources, [notamment provenant de fonds publics et destinés aux pays en développement] [y compris de fonds nationaux] [ainsi qu'une mobilisation d'investissements antérieurs pour les enseignements tirés]** et [le] déficit de financement [**annuel [mondial]** [est] [progressivement] [réduit] [est géré] [est réduit de] [[d'] au moins [700] [**1000**] milliards de dollars US par an], **en augmentant substantiellement les financements de toutes sources [et en réduisant au minimum les flux financiers publics et privés qui sont néfastes pour la biodiversité] [d'ici à 2030], pour un transfert par un accès direct à des financements en faveur des pays en développement dans le cadre du mécanisme de financement de la Convention.]**

Équateur: Des ressources financières ~~adéquates~~ **suffisantes sont disponibles** pour mettre en œuvre le cadre **et ces ressources sont utilisées** ~~sont disponibles et mobilisées~~, et le déficit de **financement** ~~financement~~ est progressivement réduit ~~de d'au moins~~ 700 milliards de dollars US par an d'ici à 2030.

Inde: Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement est progressivement réduit d'au moins 700 milliards de dollars US par an, **en augmentant substantiellement les financements de toutes sources** d'ici à 2030.

Indonésie: Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement est progressivement réduit ~~d'au moins 700 milliards de dollars US par an d'ici à 2030.~~

Japon: Des ressources financières suffisantes **de toutes sources** pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, **[ainsi qu'une mobilisation d'investissement antérieurs pour les**

enseignements tirés] et le déficit de financement est progressivement réduit d'au moins 700 milliards de dollars US par an d'ici à 2030.

Mexique: Proposition de suppression de tous les jalons.

Nouvelle-Zélande: Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement est progressivement ~~réduit~~ **comblé** d'au moins 700 milliards de dollars US par an d'ici à 2030.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement est progressivement réduit [d'au moins 700 milliards de dollars US par an] d'ici à 2030. (Veuillez noter que les entre crochets entourant la valeur numérique indiquent une réserve (dans l'attente d'un examen plus poussé) et **non** une suppression.)

Suisse: Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement est progressivement réduit ~~d'au moins 700 milliards de dollars US par an~~ d'ici à 2030.

Union européenne et ses États membres: Des ressources financières suffisantes **de toutes sources** pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et le déficit de financement **annuel [mondial]** est progressivement réduit **est réduit de €²** [au moins 700 milliards de dollars US] ~~par an d'ici à 2030.~~

Option alternative (supprimer la référence faite aux "ressources financières" et mettre l'accent sur "la réduction du déficit de financement"):

~~Des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et mobilisées, et~~ Le déficit de financement **annuel [mondial]** est progressivement réduit **est réduit de €²** [au moins 700 milliards de dollars US] ~~par an d'ici à 2030.~~

Jalon D.2

TEXTE ORIGINAL

D'autres moyens adéquats, notamment le renforcement et le développement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologies, sont disponibles et utilisés pour mettre en œuvre le cadre à l'horizon 2030.

TEXTE COMPOSITE

[D'autres moyens **de mise en œuvre** [adéquats][**augmentés**][suffisants][**exhaustifs et robustes**] **de toutes sources**, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération **scientifique et technique** [et scientifique] [et] **l'exploration, le suivi, l'évaluation et** le transfert de technologies **[et la gestion des connaissances]**[, **sont en place**] pour mettre en œuvre le cadre [à l'horizon] **jusqu'en 2030 et ces moyens sont appliqués** [sont disponibles et utilisés **de manière effective**].]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie: D'autres moyens ~~adéquats~~ **augmentés de toutes sources**, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologies pour mettre en œuvre le cadre à l'horizon 2030 sont disponibles et utilisés.

Bolivie (État plurinational de): D'autres moyens de mise en œuvre adéquats, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération technique et scientifique et **l'exploration, le suivi, l'évaluation et le transfert de technologies** pour mettre en œuvre le cadre à l'horizon 2030 sont disponibles et utilisés.

Équateur: D'autres moyens ~~adéquats~~ **suffisants**, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération **scientifique et technique** ~~et scientifique~~, et le transfert de technologies, **sont en place pour** mettre en œuvre le cadre à l'horizon **jusqu'en 2030** et **ces moyens sont appliqués** ~~sont disponibles et utilisés~~.

Inde: D'autres moyens **exhaustifs et robustes** ~~adéquats~~, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologies pour mettre en œuvre le cadre à l'horizon 2030 sont disponibles et utilisés.

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons.*

Union européenne et ses États membres: D'autres moyens **de mise en œuvre** adéquats, notamment le renforcement et le développement de capacités, la coopération technique et scientifique, ~~et~~ le transfert de technologies et **la gestion des connaissances** pour mettre en œuvre le cadre sont disponibles et utilisés **de manière effective**.

Jalon D.3

TEXTE ORIGINAL

Des ressources financières et autres suffisantes pour la période 2030-2040 sont prévues ou confirmées d'ici à 2030.

TEXTE COMPOSITE

[[Des moyens de mise en œuvre][des ressources financières et autres ressources] [adéquat(e)s][**augmenté(e)s**][suffisant(e)s] [, **provenant notamment de fonds publics et destiné(e)s aux pays en développement**] pour la période allant de [2030] **[2031]** à 2040 sont prévu(e)s [ou confirmé(e)s] d'ici à **[2030] pour atteindre les Objectifs et la vision 2050.**]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie: Des ressources financières et autres ressources ~~suffisantes~~ **augmentées** pour la période allant de 2030 à 2040 sont prévues ou confirmées d'ici à 2030.

Bolivie (État plurinational de): [[Des moyens de mise en œuvre] [des ressources financières et autres ressources] [suffisant(e)s] [**augmenté(e)s**][**provenant notamment de fonds publics et destiné(e)s aux pays en développement**] pour la période allant de [2030] **[2031]** à 2040 sont prévu(e)s ou confirmé(e)s d'ici à **[2030] pour atteindre les Objectifs et la vision 2050.**]

Équateur: Des ressources financières et autres ressources ~~adéquates~~ **suffisantes** ~~pour la période allant de 2030 à 2040~~ sont prévues ou confirmées d'ici à 2030 **pour la période allant de 2030 à 2040.**

Inde: Des ressources financières et autres ressources suffisantes pour la période allant de 2030 à 2040 sont prévues et/ou confirmées d'ici à 2030, **pour atteindre les Objectifs et la vision 2050.**

Japon: ~~Des ressources financières et autres ressources suffisantes pour la période allant de 2030 à 2040 sont prévues ou confirmées d'ici à 2030.~~

Mexique: *Proposition de suppression de tous les jalons*

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Des ressources financières et autres ressources suffisantes pour la période 2030 et 2040 sont prévues ~~ou confirmées~~ d'ici à 2030.

Suisse: ~~Des ressources financières et autres ressources suffisantes pour la période allant de 2030 à 2040 sont prévues ou confirmées d'ici à 2030.~~

Union européenne et ses États membres: Des moyens de mise en œuvre des ressources financières et autres ressources suffisants pour la période allant de 2030 à 2040 sont prévus ou confirmés d'ici à 2030.

Nouveau jalon D.4

PROPOSITIONS DES PARTIES

Japon : les ressources adéquates sont orientées vers des formes de production et de consommation durables en vue de prévenir la perte de biodiversité.

Section A

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION A, PARAGRAPHE 1

1. La biodiversité, et les avantages qu'elle procure, est fondamentale pour le bien-être de l'homme et de la planète. Malgré tous les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier et cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹ fait fond sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et définit un programme ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure destinée à transformer la relation entre la société et la biodiversité et à concrétiser, d'ici 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION A, PARAGRAPHE 1

La biodiversité, **avec sa valeur intrinsèque** et les [avantages] **services écosystémiques** qu'elle procure, est fondamentale pour le bien-être de l'homme et de la planète. Malgré tous les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier **à un rythme sans précédent, en raison des activités anthropiques : actuellement, plus de 70 % des terres de la planète ont été transformées, plus de 60 % des océans ont été affectés et plus de 80 % des zones humides ont disparu, tandis qu'un million d'espèces connues sont déjà menacées d'extinction** [et] cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste. , **faisant peser un risque d'extinction sur plus d'un million d'espèces, mettant en péril la fourniture de services écosystémiques essentiels au bien-être de l'homme et augmentant le risque d'émergence et de propagation de zoonoses. Les changements climatiques affectent profondément la biodiversité et accroissent le risque d'effondrement des écosystèmes. L'appauvrissement de la biodiversité et des écosystèmes naturels peut affaiblir les puits de carbone naturels jusqu'à les transformer en sources de gaz à effet de serre, et réduire leur capacité d'adaptation aux futures conditions climatiques. La perte de biodiversité et les changements climatiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ces deux situations d'urgence doivent donc être traitées de manière intégrée et sans tarder.** Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹ fait fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, **sur les données scientifiques synthétisées par le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'autres rapports pertinents, ainsi que sur l'expérience et les objectifs issus d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement,** [et] définit un programme ambitieux visant à mettre en œuvre une action **urgente** de grande envergure destinée à engendrer [une transformation] **les changements**

¹ Le terme « Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 » (« le cadre » ci-après) est utilisé dans le présent document à titre provisoire, en attendant une décision sur son nom définitif lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

profonds nécessaires dans [la relation de la société] **notre** relation avec la biodiversité et à concrétiser, d'ici 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : la biodiversité, et les ~~avantages~~ **services écosystémiques** qu'elle procure, est fondamentale pour le bien-être de l'homme et de la planète. Malgré tous les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier et cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fait fond sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et définit un programme ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure destinée à transformer ~~la relation de la société~~ **notre** relation avec la biodiversité et à concrétiser, d'ici 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature.

Colombie : la biodiversité et les avantages qu'elle procure sont fondamentaux pour le bien-être de l'homme et de la planète. Malgré tous les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier **en raison des activités anthropiques : actuellement, plus de 70 % des terres de la planète ont été transformées, plus de 60 % des océans ont été affectés et plus de 80 % des zones humides ont disparu, tandis qu'un million d'espèces connues sont déjà menacées d'extinction.** ~~et~~ Cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020^[1] fait fond sur [les enseignements tirés de la mise en œuvre du] Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, [sur les données scientifiques synthétisées par le *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'autres rapports pertinents, ainsi que sur l'expérience et les objectifs issus d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement,] et définit un programme ambitieux visant à mettre en œuvre une action [urgente] de grande envergure destinée à engendrer ~~une transformation~~ **[les changements profonds nécessaires]** dans la relation entre la société et la biodiversité ~~et~~ **pour** concrétiser, d'ici 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature.

Équateur : la biodiversité, **sa valeur intrinsèque**, et les avantages qu'elle procure, sont fondamentaux pour le bien-être de l'homme et de la planète. Malgré tous les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier et cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fait fond sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et définit un programme ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure destinée à transformer la relation entre la société et la biodiversité et à concrétiser, d'ici 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature.

Union européenne et ses États membres : la biodiversité, **avec sa valeur intrinsèque** et les avantages qu'elle procure, est fondamentale pour le bien-être de l'homme et de la planète. Malgré tous les efforts déployés, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde entier **à un rythme sans précédent**, et cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu quo persiste, **faisant peser un risque d'extinction sur plus d'un million d'espèces, mettant en péril la fourniture de services écosystémiques essentiels au bien-être de l'homme et augmentant le risque d'émergence et de propagation de zoonoses. Les changements climatiques affectent profondément la biodiversité et accroissent le risque d'effondrement des écosystèmes. L'appauvrissement de la biodiversité et des écosystèmes naturels peut affaiblir les puits de carbone naturels jusqu'à les transformer en sources de gaz à effet de serre, et réduire leur capacité d'adaptation aux futures conditions climatiques. La perte de biodiversité et les changements climatiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ces deux situations d'urgence doivent donc être traitées de manière intégrée et sans tarder.** Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fait fond sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et définit un programme ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure destinée à transformer la relation entre la société et la biodiversité et à concrétiser, d'ici 2050, la vision commune de vivre en harmonie avec la nature.

Section B

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION B, PARAGRAPHE 2

2. Ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements et l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile et les entreprises, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux relatifs à la biodiversité.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION B, PARAGRAPHE 2

Ce cadre a pour objet [d'inciter] **de catalyser, de garantir et de permettre** la mise en place de mesures urgentes et transformatrices de la partie de **tous** les gouvernements **avec la participation de** l'ensemble **des parties prenantes concernées** [de la société], y compris les peuples autochtones et les communautés locales, **les institutions de communication, d'éducation et de vulgarisation, les universités et les instituts de recherche**, la société civile, **les particuliers, les femmes et les filles, les jeunes, les personnes âgées** [et] les entreprises **et les institutions financières**, y compris **le secteur financier**, **selon qu'il convient**, pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, **lutter contre les principaux facteurs de la perte de biodiversité et fournir des instruments de mise en œuvre, en particulier aux pays en développement** et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles, **en veillant à la cohérence et à la complémentarité avec** et d'autres accords, **organisations internationales** [processus et instruments] multilatéraux relatifs à la biodiversité **tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que d'autres instruments régionaux.**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements, **avec la participation de l'ensemble** de la société, y compris **les secteurs productifs**, les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile et les entreprises, **selon qu'il convient**, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles **en veillant à la cohérence et à la complémentarité avec** et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux relatifs à la biodiversité.

Bolivie (État plurinational de) : ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements et l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile et les entreprises, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, **et fournir des instruments de mise en œuvre en particulier aux pays en développement**, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux relatifs à la biodiversité.

Colombie : ce cadre a pour objet ~~d'inciter~~ **de catalyser, de garantir et de permettre** la mise en place de mesures urgentes, ambitieuses et transformatrices de la partie des gouvernements et de l'ensemble de la société, y compris **les secteurs productifs**, les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile, **les particuliers, les femmes, les jeunes** et les entreprises, **y compris le secteur financier**, pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, **traiter les principaux facteurs de la perte de biodiversité**, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux connexes ~~relatifs à la biodiversité~~.

Équateur : ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements et l'ensemble ~~de la société~~ **des parties prenantes concernées**, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile et

les entreprises, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux relatifs à la biodiversité.

Iran (République islamique d') : ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements et l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, **les institutions de communication, d'éducation et de vulgarisation, les universités et les instituts de recherche**, la société civile et les entreprises, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles et d'autres accords, processus et instruments multilatéraux relatifs à la biodiversité.

Mexique : ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements **à tous les niveaux** et l'ensemble de la société, **et** les peuples autochtones et les communautés locales, **les femmes et les filles, et les jeunes**, la société civile, **et** les entreprises, **les institutions financières et tous les secteurs productifs**, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles, et d'autres accords ~~processus et instruments~~, multilatéraux relatifs à la biodiversité **tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que d'autres instruments régionaux.**

Union européenne et ses États membres : ce cadre a pour objet d'inciter **tous** les gouvernements et l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile, **les femmes et les filles, les jeunes, les personnes âgées**, les entreprises **et les institutions financières**, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les buts et les objectifs y relatifs, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ses protocoles et d'autres accords, **organisations internationales**, processus et instruments multilatéraux relatifs à la biodiversité.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

GYBN : ce cadre a pour objet d'inciter les gouvernements et l'ensemble de la société, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, la société civile, **les enfants et les jeunes, les femmes et les filles**, et les entreprises, à prendre des mesures urgentes et transformatrices pour atteindre les résultats énoncés (...)

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION B, PARAGRAPHE 3

3. Le cadre sera mis en œuvre principalement au moyen d'activités menées au niveau national, accompagnées d'actions de soutien aux niveaux infranational, régional et mondial. Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et, si nécessaire, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi et l'examen réguliers des progrès accomplis au niveau mondial. Il vise à promouvoir les synergies et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique européenne et ses protocoles, et d'autres processus pertinents.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION B, PARAGRAPHE 3

Le cadre vise à **guider et à faciliter et à renforcer** la mise en œuvre **de mesures urgentes** [principalement] au moyen d'activités menées au [niveau] national, [accompagnées d'actions de soutien] **par l'ensemble des parties prenantes et des secteurs concernés** [aux] niveaux infranational, régional et mondial **tout en reconnaissant les responsabilités des Parties aux conventions et accords pertinents, en respectant le principe de la souveraineté permanente des États sur leurs ressources naturelles et en évitant l'application de mesures extraterritoriales.** Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, **et inclusif**

pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et[, si nécessaire, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité **et d'autres stratégies et plans d'action pertinents** en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi, **l'établissement de rapports** et l'examen réguliers des **ambitions et des progrès accomplis au niveau national et au niveau mondial, tout en renforçant la transparence et la responsabilité.** (Note de bas de page : le suivi et l'examen seront effectués conformément à l'article 26 de la Convention) Il vise à promouvoir les synergies et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique européenne et ses protocoles, **d'autres accords environnementaux multilatéraux, les organisations internationales concernées, d'autres cadres internationaux et d'autres processus pertinents. Il prévoit en outre que les pays coopèrent dans un esprit de partenariat mondial, en réaffirmant le principe de responsabilités communes mais différenciées.** Le cadre sert de base au renforcement de la coopération et à l'amélioration des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les programmes pertinents, puisqu'ils collaborent à tous les niveaux pour appuyer sa mise en œuvre.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : le cadre sera mis en œuvre ~~principalement~~ au moyen d'activités menées au niveau national. Des actions de soutien **seront mises en place** aux niveaux infranational, régional et mondial, **en respectant le principe de la souveraineté permanente des États sur leurs ressources naturelles et en évitant l'application de mesures extraterritoriales.** Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et, si nécessaire, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi et l'examen réguliers des progrès accomplis au niveau mondial. (Note de bas de page : le suivi et l'examen seront effectués conformément à l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique) Il vise à promouvoir les synergies et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique européenne et ses protocoles, et d'autres processus pertinents. **Il prévoit en outre que les pays coopèrent dans un esprit de partenariat mondial, en réaffirmant le principe de responsabilités communes mais différenciées.**

Colombie : le cadre vise à **guider et** faciliter la mise en œuvre principalement au moyen d'activités menées au niveau national, accompagnées d'actions de soutien aux niveaux infranational, régional et mondial. Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et, si nécessaire, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi et l'examen réguliers des progrès accomplis aux niveaux **national et mondial, tout en renforçant la transparence et la responsabilité.** Il vise à promouvoir les synergies et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique européenne et ses protocoles, et d'autres processus pertinents.

Mexique : le cadre vise à faciliter la mise en œuvre **de mesures urgentes**, principalement au moyen d'activités menées au niveau national, accompagnées d'actions de soutien **de la partie de l'ensemble des parties prenantes et des secteurs** aux niveaux infranational, régional et mondial. Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, **et inclusif** pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et, si nécessaire, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi et l'examen réguliers des progrès accomplis au niveau mondial. Il vise à promouvoir les synergies et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique européenne et ses protocoles, et d'autres processus pertinents.

Suisse : le cadre sera mis en œuvre principalement au moyen d'activités menées au niveau national, accompagnées d'actions de soutien aux niveaux infranational, régional et mondial. Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et, si nécessaire, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi et l'examen réguliers des progrès accomplis au niveau mondial. **Le cadre sert de base au renforcement de la coopération et à l'amélioration des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les programmes pertinents, puisqu'ils collaborent à tous les niveaux pour appuyer sa mise en œuvre.**

Union européenne et ses États membres : le cadre vise à faciliter **et renforcer** la mise en œuvre ~~principalement~~ au moyen d'activités menées aux niveaux national ~~accompagnées d'actions de soutien aux niveaux~~ infranational, régional et mondial, **tout en reconnaissant les responsabilités des Parties aux conventions et accords pertinents**. Il fournit un cadre mondial, axé sur les résultats, pour l'élaboration de buts et d'objectifs nationaux et, le cas échéant, régionaux et, ~~si nécessaire~~, pour la mise à jour des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité **et d'autres stratégies et plans d'action pertinents** en vue de leur réalisation, et pour faciliter le suivi, **l'établissement de rapports** et l'examen réguliers des **ambitions et des progrès** accomplis au niveau mondial. Il vise à promouvoir les synergies et la coordination entre la Convention sur la diversité biologique européenne et ses protocoles, et **d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales concernées, d'autres cadres internationaux et d'autres processus pertinents**.

Section C

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION C, PARAGRAPHE 4

4. Le cadre contribue fondamentalement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030². Parallèlement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable contribueront à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du cadre.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION C, PARAGRAPHE 4

Le cadre contribue [fondamentalement] à la [mise en œuvre du] programme de développement durable à l'horizon 2030 **et à relever d'autres défis mondiaux**. Parallèlement, les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable [contribueront a] **sont indispensables** pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du cadre[, **reconnaisant que chaque pays possède des approches, visions, modèles et outils différents, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, pour parvenir au développement durable; et réaffirmant que la planète Terre et ses écosystèmes sont notre maison commune et que le terme « Terre Mère » est une expression commune à un certain nombre de pays et régions**]. [La pleine réalisation du développement durable dans ses trois dimensions (environnementale, sociale et économique) est nécessaire pour atteindre les buts et objectifs du cadre]. [Parallèlement, le cadre contribuera à relever plusieurs défis mondiaux dans un contexte de crise climatique et sanitaire planétaire. Par conséquent, l'ambition et la mise en œuvre adéquate du cadre viseront également à produire des retombées positives pour la réalisation des objectifs établis dans le cadre de l'Accord de Paris, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la décennie des Nations Unies pour les océans et de la promotion d'une approche One Health (« une seule santé »)] [les pratiques non durables et autres facteurs de perte de biodiversité compromettent le développement durable et les efforts d'élimination de la pauvreté. La conservation de la biodiversité et le développement durable doivent donc être abordés de manière intégrée afin de réaliser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : le cadre contribue ~~fondamentalement à la mise en œuvre du~~ **au** Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parallèlement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ~~contribueront à~~ **sont nécessaires pour** assurer les conditions ~~nécessaires à~~ de la mise en œuvre du cadre. **La pleine réalisation du développement durable dans ses trois dimensions (environnementale, sociale et économique) est nécessaire pour atteindre les buts et les objectifs du cadre.**

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

Bolivie (État plurinational de) : le cadre contribue fondamentalement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parallèlement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable contribueront à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du cadre, **reconnaissant que chaque pays possède des approches, visions, modèles et outils différents, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, pour parvenir au développement durable; et réaffirmant que la planète Terre et ses écosystèmes sont notre maison commune et que le terme « Terre Mère » est une expression commune à un certain nombre de régions.**

Colombie : l'intitulé du libellé C doit être modifié comme suit : Lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 **et d'autres défis mondiaux**. Le cadre contribue fondamentalement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parallèlement, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable contribueront à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du cadre. **Parallèlement, le cadre contribuera à relever plusieurs défis mondiaux dans un contexte de crise climatique et sanitaire planétaire. Par conséquent, l'ambition et la mise en œuvre adéquate du cadre viseront également à produire des retombées positives pour la réalisation des objectifs établis dans le cadre de l'Accord de Paris, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Décennie des Nations Unies pour les océans et de la promotion d'une approche One Health (« une seule santé »).**

Union européenne et ses États membres : Le cadre contribue fondamentalement à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Parallèlement, les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable contribueront à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du cadre. **Les pratiques non durables et autres facteurs de perte de biodiversité compromettent le développement durable et les efforts d'élimination de la pauvreté. La conservation de la biodiversité et le développement durable doivent donc être abordés de manière intégrée afin de réaliser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature.**

Section D

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION D, PARAGRAPHE 5

5. Le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes naturels au cours des vingt années suivantes, avec des améliorations nettes d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements requis au cours des dix prochaines années, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements et les sociétés doivent déterminer les priorités et allouer des ressources financières et autres, reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût de l'inaction.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION D, PARAGRAPHE 5

Le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente [aux niveaux mondial, régional et national] **et local** est nécessaire pour [transformer] **atteindre** des modèles économiques, sociaux, **culturels** et financiers **durables conformément au Programme à l'horizon 2030** [de manière à stabiliser] **inverser** [les tendances responsables de l'aggravation de] **en luttant contre les facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité, de sorte à mettre un terme et à inverser les tendances actuelles et parvenir à** [au cours des dix prochaines années] [d'ici à] **avant 2030 un résultat positif net par rapport à 2020** et à permettre la **nouvelle** reconstitution [de tous les] des écosystèmes [naturels] [terrestres, marins et d'eau douce] [dégradés] au cours des vingt années

suivantes[, avec des [améliorations nettes] **gains** d'ici à [2050] pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 »]. Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements **transformateurs** requis [au cours des dix prochaines années] **avant 2030**, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, **tous les acteurs, en particulier les gouvernements [et les sociétés] à tous les niveaux, les entreprises, les institutions financières et la société civile, avec la participation des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et de toutes les parties prenantes concernées** doivent déterminer les priorités et [allouer] **accroître équitablement** les ressources financières et autres, **optimiser les résultats concernant la biodiversité** [reconnaître la valeur de la [nature] **biodiversité** et prendre conscience du coût] **prendre conscience de l'importance de la biodiversité et des conséquences de l'inaction et fournir aux pays en développement des ressources nouvelles et additionnelles qui leur permettent de faire face aux coûts supplémentaires de la mise en œuvre du cadre.**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente ~~aux niveaux mondial, régional et national~~ est nécessaire pour ~~transformer~~ **atteindre** des modèles économiques, sociaux et financiers conformément au **Programme de développement durable à l'horizon 2030** de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes naturels au cours des vingt années suivantes, avec des améliorations nettes d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements requis au cours des dix prochaines années, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements, **avec la participation des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et de toutes les parties prenantes concernées** et les sociétés doivent déterminer les priorités et allouer des ressources financières et autres, ~~reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût~~ **prendre conscience de l'importance de la biodiversité et des conséquences de l'inaction, et fournir aux pays en développement des ressources nouvelles et additionnelles qui leur permettent de faire face aux coûts supplémentaires de la mise en œuvre du cadre.**

Colombie : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional, ~~et national~~ **et local** est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux, **culturels** et financiers de manière à ~~stabiliser~~ **inverser** les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes ~~naturels~~ terrestres, marins et d'eau douce au cours des vingt années suivantes, avec des ~~améliorations nettes~~ **gains nets** ~~d'ici à 2050~~ pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements **transformateurs** requis au cours des dix prochaines années, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements et les sociétés doivent déterminer les priorités et allouer des ressources financières et autres, reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût de l'inaction.

Équateur : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes naturels au cours des vingt années suivantes, ~~avec des améliorations nettes d'ici à 2050~~ pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements requis au cours des dix prochaines années, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements et les sociétés doivent déterminer les priorités et ~~allouer~~ **accroître** les ressources financières et autres, reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût de l'inaction.

Iran (République islamique d') : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes naturels au cours des vingt années suivantes, avec des améliorations nettes d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'**une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société (il convient de préciser cette formulation)** est nécessaire pour apporter les changements requis au cours des dix prochaines années, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements et les sociétés doivent déterminer les priorités et allouer des ressources financières et autres, reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût de l'inaction.

Mexique : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes naturels au cours des vingt années suivantes, avec des améliorations nettes d'ici à 2050 pour permettre la réalisation de la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements **urgents et transformateurs** requis au cours des dix prochaines années, qui serviront **d'étape facilitant** la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements et les sociétés doivent déterminer les priorités et allouer **équitablement** des ressources financières et autres **pour optimiser les résultats concernant la biodiversité**, reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût de l'inaction.

Pérou : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de la perte de biodiversité au cours des dix prochaines années (d'ici à 2030) et à permettre la reconstitution des écosystèmes naturels au cours des vingt années suivantes, avec des améliorations nettes d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 ». Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, **y compris le secteur privé**, est nécessaire pour apporter les changements requis au cours des dix prochaines années, qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, les gouvernements et les sociétés doivent déterminer les priorités et allouer des ressources financières et autres, reconnaître la valeur de la nature et prendre conscience du coût de l'inaction.

Union européenne et ses États membres : le cadre s'articule autour d'une théorie du changement (voir figure 1) selon laquelle une action stratégique urgente aux niveaux mondial, régional et national est nécessaire pour transformer les modèles économiques, sociaux et financiers ~~de manière à stabiliser les tendances responsables de l'aggravation de~~ **en luttant contre les facteurs directs et indirects de** la perte de biodiversité, **de sorte à mettre un terme et à inverser les tendances actuelles et parvenir à au cours des dix prochaines années d'ici à 2030 un résultat positif net par rapport à 2020** et à permettre la **nouvelle** reconstitution **de tous les** des écosystèmes **naturels dégradés** au cours des vingt années suivantes, ~~avec des améliorations nettes d'ici à 2050 pour réaliser la vision de la Convention qui est de « vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050 »~~. Elle part également du principe qu'une approche commune associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société est nécessaire pour apporter les changements requis ~~au cours des dix prochaines années~~ **avant 2030** qui serviront de tremplin vers la réalisation de la vision de 2050. En tant que tels, **tous les acteurs, en particulier** les gouvernements **à tous les niveaux et les sociétés, les entreprises, les institutions financières et la société civile** doivent déterminer les priorités et allouer des ressources financières et autres, reconnaître la valeur de la ~~nature~~ **biodiversité** et prendre conscience du coût de l'inaction.

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION D, PARAGRAPHE 6

6. La théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité afin de répondre aux besoins des populations et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, matérielles et technologiques. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité³.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION D, PARAGRAPHE 6

La théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures [de transformation] sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation **de la biodiversité dans les domaines de la gestion et de la planification, b) lutter contre les facteurs de perte de la biodiversité et les causes sous-jacentes** c) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et **renforcer la relation positive entre la nature et les populations, en insistant sur la nécessité de faire évoluer les approches anthropiques actuelles en approches cosmobiocentriques axées sur tous les êtres vivants de la Terre Mère, sur la base de la reconnaissance des droits de la Terre Mère;** e) assurer une utilisation durable de la biodiversité **dans l'intérêt de la planète** afin de **répondre aux besoins des populations et de la planète instaurer complémentarité et harmonie entre les populations et les êtres vivants en tant que membres de la totalité organique de la Terre Mère,** répondre aux besoins des populations et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, **compatibles avec les ambitions du cadre** y compris des ressources financières, matérielles [et] technologiques **et des connaissances, en particulier dans les pays en développement.** Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente, [et] responsable **et efficace,** grâce à des exercices d'évaluation **périodique menés à l'échelle mondiale sur la base des objectifs et indicateurs SMART** afin de garantir que d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures ~~de transformation~~ sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité ~~afin de répondre aux besoins des populations~~ et que ces mesures sont soutenues par i) des conditions favorables et ii) des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, matérielles et technologiques. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

Bolivie (État plurinational de) : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces pesant sur la biodiversité, c) **renforcer la relation positive entre la nature et les populations, en insistant sur la nécessité de faire évoluer les approches anthropiques actuelles en approches cosmobiocentriques axées sur tous les êtres vivants de la Terre Mère, sur la base de la reconnaissance des droits de la Terre Mère,** et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité afin d'**instaurer complémentarité et harmonie entre les populations et les êtres vivants en tant que membres de la totalité organique de la Terre Mère,** et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, matérielles [et] technologiques, **en particulier dans les pays en développement.** Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation

³ Le Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pourrait envisager de reconsidérer la date de 2030 à la lumière du retard pris dans l'approbation du cadre.

adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

Colombie : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) **lutter contre les facteurs de perte de la biodiversité et les causes sous-jacentes**, b) mettre en place **dans tous les secteurs** des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation **de la biodiversité dans les domaines de la gestion et de la planification**, c) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et **ed)** assurer une utilisation durable de la biodiversité ~~afin de répondre aux besoins des populations~~ **dans l'intérêt de la planète** et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats **compatibles avec les ambitions du cadre**, y compris des ressources financières, matérielles et technologiques. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation **périodique menés à l'échelle mondiale sur la base des objectifs et indicateurs SMART** afin de garantir que d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

Iran (République islamique d') : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité afin de répondre aux besoins des populations et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, **en particulier** des ressources financières, matérielles et technologiques. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

Mexique : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces **liées à la perte de biodiversité** et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité afin de répondre aux besoins **de toutes les** populations et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, matérielles et technologiques. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous **ayons inversé** soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour **la perte de** la biodiversité.

Pérou : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité **conformément aux principes d'équité** afin de répondre aux besoins des populations et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, matérielles et technologiques. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente et responsable, grâce à des exercices d'évaluation adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

Union européenne et ses États membres : la théorie du changement adoptée pour le cadre suppose que des mesures de transformation sont prises pour a) mettre en place des outils et des solutions de mise en œuvre et de généralisation, b) réduire les menaces pesant sur la biodiversité et c) assurer une utilisation durable de la biodiversité afin de répondre aux besoins des populations **et de la planète** et que ces mesures sont soutenues par des conditions favorables et des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris des ressources financières, matérielles, **et** technologiques **et des connaissances**. Elle suppose également que les progrès soient suivis de manière transparente, **et** responsable **et efficace**, grâce à des exercices d'évaluation adéquats, afin de garantir que, d'ici 2030, nous soyons en bonne voie de concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité.

L'Union européenne et ses États membres souhaitent s'en tenir à la date de 2030, étant donné que les scientifiques ont insisté sur l'urgence d'agir et que 2030 fait l'objet d'un accord politique. Un changement de date aurait pour effet d'envoyer des signaux politiques négatifs. Parallèlement, l'Union européenne et ses États membres notent que l'horizon 2030, compte tenu notamment du retard pris dans l'approbation du cadre, est une date très ambitieuse et représente un défi élevé en termes de mise en œuvre, tout comme la référence de base envisagée pour 2020.

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION D, PARAGRAPHE 7

7. La théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, national et local afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION D, PARAGRAPHE 7

La théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte **des droits humains** de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes **et des filles**, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective **et sur un pied d'égalité** des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, de la jeunesse, de la société civile et des secteurs privés et financiers** à la mise en œuvre **et à l'examen** de ce cadre. (**Note de bas de page : les références aux peuples autochtones et aux communautés locales sont comprises conformément à l'article 46 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**). Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre réussie [[se fera] **doit se faire repose sur** en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, **régional**, national et local **à la fois avec les secteurs publics et privés et la société civile** afin **d'exploiter des approches innovantes favorisant** de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre en tenant **compte des responsabilités communes mais différenciées, des droits de la Terre Mère, des droits humains, et des droits des peuples autochtones et des communautés locales** d'une approche fondée sur les droits **en matière de justice environnementale et de développement** et [reconnaissant le principe de] **garantissant** l'équité intergénérationnelle **et des responsabilités communes mais différenciées**.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre. (**Note de bas de page : les références aux peuples autochtones et aux communautés locales sont comprises conformément à l'article 46 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**). Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec de nombreuses organisations aux niveaux mondial, national et local afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

Bolivie (État plurinational de) : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, **des filles et** de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, national et local afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre en tenant **compte des responsabilités communes mais différenciées, des droits de la Terre Mère, des droits humains, et des droits des peuples autochtones et des communautés locales**, et [reconnaissant le principe de] **garantissant** l'équité intergénérationnelle **et des responsabilités communes mais différenciées**.

Colombie : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, ~~de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse,~~ et des approches sensibles au genre, et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, de la jeunesse, de la société civile et des secteurs privés et financiers** à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre ~~réussie se fera en~~ **repose sur le** partenariat avec ~~des organisations~~ **ces parties prenantes** aux niveaux mondial, national et local afin de

favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

Équateur : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective **de toutes les parties prenantes** ~~des peuples autochtones et des communautés locales~~ à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, national et local afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

Iran (République islamique d') : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, national et local afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits **en matière de développement** et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

Mexique : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte **des droits humains** de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective **et sur un pied d'égalité** des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes et de la jeunesse** à la mise en œuvre **et à l'examen** de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, national et local afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur **la justice environnementale** et les droits et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

Pérou : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre se fera en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, national et local afin **d'exploiter des approches innovantes favorisant** une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et en tenant compte du principe d'équité intergénérationnelle.

Union européenne et ses États membres : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes **et des filles**, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre. Elle repose en outre sur la prise en compte du fait que sa mise en œuvre ~~se fera~~ **doit se faire** en partenariat avec des organisations aux niveaux mondial, **régional**, national et local **à la fois avec les secteurs publics et privés et la société civile** afin de favoriser une dynamique propice à la réussite. Elle sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits et ~~en tenant compte du~~ **garantissant le** principe d'équité intergénérationnelle.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

IIFB : la théorie du changement pour le cadre souligne la nécessité de tenir dûment compte **des droits des peuples autochtones**, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la jeunesse, des approches sensibles au genre et de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre de ce cadre.

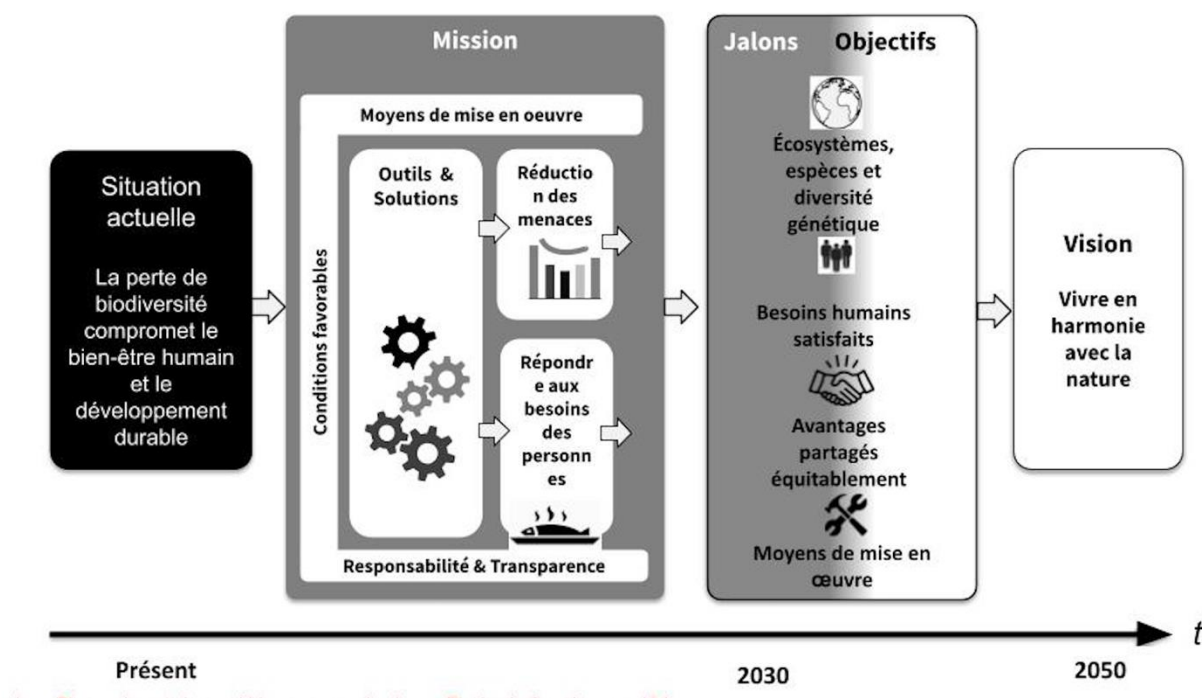
TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION D, PARAGRAPHE 8

8. Le cadre complète et soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient également compte des stratégies et objectifs à long terme des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, afin de favoriser une synergie entre tous les accords au profit de la planète et des populations.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION D, PARAGRAPHE 8

[Le cadre] [La théorie du changement] complète et soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030. [Il]Elle tient également compte des stratégies et objectifs à long terme des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, **ainsi que d'autres accords sur le développement durable, afin de renforcer la coopération et les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations et les programmes internationaux et ainsi** favoriser une synergie entre tous les accords au profit de la planète et des populations.

FIGURE 1 ORIGINALE. THÉORIE DU CHANGEMENT RELATIVE AU CADRE



PROPOSITIONS DES PARTIES

Union européenne et ses États membres : la figure 1 doit être plus précise en particulier concernant la relation entre les cibles, la mission et les objectifs. Dans la troisième case, nous suggérons de remplacer « Les besoins humains sont satisfaits » par « Utilisation durable de la biodiversité » afin de mieux refléter les objectifs de la Convention.

Bolivie (État plurinational de) : situation actuelle : la perte de biodiversité compromet la **qualité de vie** (le bien-être/bien vivre) des êtres humains et le développement durable, et **affaiblit les liens entre la nature et les populations**.

Mission : conditions favorables : **renforcer l'harmonie et la complémentarité entre les populations et les êtres vivants de la Terre Mère.**

Jalons objectifs : **les relations harmonieuses entre la nature et les populations sont renforcées.**

Avantages partagés équitablement **et conjointement entre les populations et la nature.**

Vision - Vivre en harmonie avec la nature /**Terre Mère.**

Colombie : le cadre **la théorie du changement** complète et soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il ~~également compte des~~ **stratégies et objectifs à long terme des conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, ainsi que d'autres accords et processus multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, afin de favoriser une synergie entre tous les accords au profit de la planète et des populations.**

Jamaïque : le cadre **devrait compléter et soutenir** le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il tient également compte des stratégies et objectifs à long terme des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, **ainsi que d'autres accords sur le développement durable**, afin de favoriser une synergie entre tous les accords au profit de la planète et des populations.

Ouganda : *remplacer le terme « présent » au début de la frise chronologique horizontale dans le graphique par « 2021 »*

Suisse : le cadre complète et soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030. « Il tient également compte des stratégies et objectifs à long terme des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment les conventions relatives à la biodiversité et les conventions de Rio, **afin de renforcer la coopération et les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations et les programmes internationaux et ainsi** favoriser une synergie entre tous les accords au profit de la planète et des populations. »

Section E

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION E, PARAGRAPHE 9 (VISION)

9. La vision du cadre est celle d'un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature : « D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples ».

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION E, PARAGRAPHE 9 (VISION)

La vision du cadre est celle d'un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature/**Terre Mère** : « D'ici à 2050, la diversité biologique est **respectée** valorisée, conservée, restaurée et utilisée [avec sagesse][**durablement**] **en complémentarité et en harmonie avec les peuples et la nature**, en assurant le maintien des [services fournis par les écosystèmes,] [**fonctions environnementales**] en maintenant la planète en bonne santé et en procurant **sur une base conjointe et équitable** des avantages essentiels à tous les peuples **et êtres vivants de la Terre Mère** ».

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de) : la vision du cadre est celle d'un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature/**Terre Mère** : « D'ici à 2050, la diversité biologique est **respectée** conservée, restaurée et utilisée **durablement en complémentarité et en harmonie avec les peuples et la nature**, en assurant le maintien des **fonctions environnementales**/services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète

en bonne santé **pour procurer** des avantages **conjoint**s à tous les peuples **et êtres vivants de la Terre Mère** ».

Jamaïque : d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée **durablement**, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels **sur une base équitable** à tous les peuples.

TEXTE ORIGINAL DE LA SECTION E, PARAGRAPHE 10 (MISSION)

10. Le cadre aura pour objectif, d'ici à 2030 et à l'horizon 2050, de « prendre d'urgence des mesures dans l'ensemble de la société pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 au profit de la planète et des populations »⁴.

TEXTE COMPOSITE POUR LA SECTION E, PARAGRAPHE 10 (MISSION)

Le cadre aura pour objectif, d'ici à 2030, et à l'horizon 2050 de : **[Inverser la perte de biodiversité pour créer un monde respectueux de la nature] [renforcer la complémentarité et l'harmonie entre les populations et la nature/Terre Mère][« Prendre d'urgence des mesures ambitieuses et transformatrices dans l'ensemble de la société [infléchir la courbe de la perte de biodiversité de sorte à utiliser la biodiversité de manière durable [pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques],[mettre un terme à et inverser la perte sans précédent de la biodiversité][inverser la perte de biodiversité [afin de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030] et respecter les limites de la planète; et accroître considérablement la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de cette mission contribuant au développement durable à l'échelle mondiale au profit commun de la planète et des populations ».**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bolivie (État plurinational de) : le cadre aura pour objectif, d'ici à 2030 et à l'horizon 2050 de : « **renforcer la complémentarité et l'harmonie entre les populations et la nature/Terre Mère** pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 au profit **commun** de la planète et des populations ».

Colombie : le cadre aura pour objectif, d'ici à 2030 et à l'horizon 2050, de « prendre d'urgence des mesures **ambitieuses et transformatrices** dans l'ensemble de la société ~~pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques,~~ afin d'**inverser la perte de la biodiversité** et de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030, **contribuant au développement durable à l'échelle mondiale** au profit de la planète et des populations ».

Mexique : le cadre aura pour objectif, d'ici à 2030 et à l'horizon 2050, d'**« inverser la perte de biodiversité en vue de créer un monde respectueux de la nature prendre d'urgence des mesures dans l'ensemble de la société** pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable

⁴ Dans la mission à l'horizon 2030, « prendre d'urgence des mesures » indique la nécessité de prendre des mesures pendant la présente décennie pour faire face à la situation critique de la biodiversité. « Dans l'ensemble de la société » indique la nécessité que les mesures soient prises par toutes les parties prenantes, et de l'intégration dans tous les secteurs de la société et de l'économie. « Pour mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement » implique la nécessité d'une approche positive, axée sur l'action, et d'une action concertée et stratégique sur toute une gamme de questions. Cela implique aussi la nécessité d'une stabilisation du rythme de perte de biodiversité et de l'augmentation de la protection et de la restauration. « Au profit de la planète et des populations » souligne les éléments de la contribution de la nature aux populations ainsi que le lien solide entre la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable tout en reconnaissant l'importance intrinsèque et existentielle de la biodiversité. L'échéance de 2030 signifie que cette mission est une étape sur la voie de la Vision 2050 de « vivre en harmonie avec la nature » et renforce la nécessité de prendre d'urgence des mesures au cours de la présente décennie.

des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, afin de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 au profit de la planète et **de l'ensemble des populations** ».

Ouganda : « prendre d'urgence des mesures dans l'ensemble de la société pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques afin de **mettre un terme à et d'inverser la perte sans précédent de la biodiversité** ~~mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement~~ d'ici à 2030 au profit de la planète et des populations ».

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : prendre d'urgence des mesures dans l'ensemble de la société pour **infléchir la courbe de la perte de biodiversité et utiliser la biodiversité de manière durable**, assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques **et accroître considérablement la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de cette mission**, au profit de la planète et des populations.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

GYBN : « prendre d'urgence des mesures dans l'ensemble de la société pour conserver et utiliser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques afin de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement **et de respecter les limites de la planète** d'ici à 2030 au profit de la planète et des populations ».

ONG Avaaz : *proposition d'une autre formulation plus claire* : « **biodiversité : agir maintenant pour protéger, restaurer, utiliser durablement et en assurer le financement au profit de la planète et des populations.** »

PARTIE B – RÉFLEXIONS DES CORESPONSABLES SUR LA STRUCTURE GLOBALE DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Les participants au groupe de contact ont accueilli avec satisfaction le premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qu'ils considèrent comme une amélioration par rapport à l'avant-projet et comme une bonne base de travail. Les documents complémentaires en appui au Cadre mondial de la biodiversité, à savoir le document d'une page sur les objectifs et les cibles en tant qu'exposé des motifs, ainsi que le glossaire, ont été généralement acceptés.

1. Il y a une convergence générale autour de la nécessité de simplifier/d'améliorer/de rendre plus cohérente la structure du cadre. Il a été suggéré d'inclure les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le contexte.
2. Certains participants ont estimé que les objectifs, les jalons et les cibles pourraient être mieux reliés ou alignés, en démontrant clairement leurs relations.
3. Les objectifs et les cibles pourraient être plus « SMART », en utilisant un langage plus simple, plus clair et plus facile pour la communication, la mise en œuvre et les mesures. Les objectifs se doivent également d'être ambitieux et les cibles doivent être orientées vers l'action ou les résultats.
4. Il convient, le cas échéant, d'éviter ou de réduire les chevauchements entre les objectifs, les jalons et les cibles.
5. Il a été suggéré que l'ajout d'une partie supplémentaire décrivant les principes essentiels et les questions transversales liées au cadre pourrait être utile et renforcer le contexte.
6. Certains concepts ou termes utilisés dans le cadre doivent être expliqués plus en détail ou définis dans le glossaire.
7. Certains pays ont suggéré que la « théorie du changement » pourrait être renforcée ou améliorée en mettant en évidence les changements transformateurs ou la transition vers la durabilité nécessaire.
8. En outre, certains participants ont noté l'importance de démontrer la base scientifique pour l'établissement des chiffres et des pourcentages pour les objectifs et les cibles.
9. Les avis divergent quant à l'utilisation des jalons dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Plusieurs pays étaient d'avis que les jalons peuvent être supprimés ou combinés avec des cibles pertinentes, tandis que certains pays pensaient qu'il était nécessaire de conserver les jalons (bien qu'il faille travailler davantage à leur formulation), qui représentent un intérêt pour la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre.
10. Certaines Parties ont suggéré de supprimer les éléments quantitatifs des objectifs ou de les combiner avec des jalons ou cibles pertinents, tandis que certains pays ont noté la nécessité de maintenir un niveau d'ambition élevé dans les objectifs.
11. On a noté la nécessité d'identifier des données de référence pour fixer des objectifs et des cibles et de rendre les principaux indicateurs pertinents applicables aux circonstances nationales. Il a également été suggéré d'élaborer davantage d'indicateurs phares pour combler les lacunes, tandis que d'autres Parties préféreraient un petit nombre d'indicateurs phares, applicables à toutes les Parties.
12. L'extension du calendrier du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été notée comme une question à approfondir.
13. Assurer un équilibre entre les objectifs de la Convention reste une préoccupation pour certains participants. Par ailleurs, des jalons et des termes supplémentaires ont été ajoutés aux objectifs B et C pour refléter les éléments spécifiques liés aux discussions en cours sur l'information de séquençage numérique des ressources génétiques. D'autres engagements seront nécessaires pour faciliter une compréhension commune des objectifs dans le cadre des discussions sur l'information de séquençage numérique des ressources génétiques.
14. Les éléments à examiner pour le renforcement global comprenaient tous les types d'instruments de mise en œuvre, l'intégration, les synergies.

13 : Pour certains participants, il est nécessaire d'avoir une approche basée sur les droits humains et une prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du cadre, et pas seulement dans un ou deux objectifs.

Annexe II

RAPPORT DES CORESPONSABLES DU GROUPE DE CONTACT 2 :

CIBLES 1 À 8

La première partie du rapport du groupe de contact 2 fournit pour chaque élément : a) le texte original examiné par le groupe de contact, b) un texte composite et c) une liste des textes proposés par les Parties et les observateurs.

Dans le texte composite, le nouveau libellé est présenté en **caractères gras** et le nouveau texte proposé en remplacement est présenté en **[caractères gras et entre crochets]**. L'ancien texte que l'on propose de supprimer est présenté **[entre crochets]**.

Les particularités suivantes s'appliquent aux éléments de texte proposés par les Parties et les observateurs : le nouveau texte est indiqué en **caractères gras**, l'ancien texte que l'on propose de supprimer est ~~barré~~. Les choix à examiner sont présentés **[entre crochets]**.

Certaines propositions des Parties s'écartent considérablement du texte original, ce qui rend leur intégration au texte composite à peu près impossible. Elles figurent en entier et en **caractères gras** immédiatement après le texte composite, si possible.

Seules les propositions d'observateurs et d'autres gouvernements soutenues par les Parties ont été incluses dans la liste des propositions de texte et intégrées dans le texte composite.

PARTIE A – PROPOSITIONS

CIBLES 1 À 8

Cible 1

TEXTE ORIGINAL

Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes.

TEXTE COMPOSITE

[[Veiller à ce que] [Faire en sorte] [Maintenir et améliorer] [toutes] [au moins [50][X] pour cent] [Veiller à ce que les [processus][systèmes] de gestion soient en place] d'ici à 2030, [les écosystèmes forestiers] [forêts], [toutes les zones terrestres[, d'eau douce] et maritimes] [zones d'écosystèmes terrestres, maritimes et d'eau douce] [mondiales] [fassent l'objet d'une planification spatiale] [d'une planification spatiale intégrée et inclusive comprenant la biodiversité et d'une gestion intégrée incluant l'utilisation inclusive, [intégrée incluant la biodiversité] [participative,] aient été entièrement abordées au titre d'une planification spatiale multisectorielle terrestre et maritime et de politiques sectorielles et de développement incluant la biodiversité et des approches intégrées de gestion des paysages, de même que d'une gouvernance équitable des paysages marins et aquatiques et d'une gouvernance équitable reposant sur une approche participative, d'une ampleur pertinente sur le plan écologique [en tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers et de l'eau,] reposant sur l'approche par écosystème,] [pour tous les écosystèmes] et l'utilisation de l'eau, [en conservant] les écosystèmes essentiels et vulnérables [les zones intactes] garantissant le maintien, [évitant/réduisant au minimum la perte des autres zones naturelles ou semi-naturelles], [conservant les écosystèmes fonctionnels intacts] [et sauvages existantes] [., [écosystèmes naturels,] [et autres zones d'une grande valeur pour la conservation de la diversité biologique], [et les secteurs clés pour la biodiversité] selon qu'il convient, améliorant la gestion durable des écosystèmes naturels, l'utilisation

durable et l'offre de services écosystémiques, améliorant la connectivité et garantissant la résistance de la diversité biologique, en conservant les zones intactes et sauvages existantes, entièrement intégrées, afin de planifier la réalisation de l'éradication de la pauvreté et le développement durable en fonction des approches et des circonstances nationales, afin de protéger les systèmes de vie de la Terre mère, en tentant de maintenir l'ampleur et l'intégrité écologique d'un vaste éventail d'écosystèmes, en réduisant au minimum l'impact des infrastructures et des autres secteurs responsables des changements et de la dégradation de l'eau douce et des mers, en reconnaissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales à l'égard des eaux, terres, territoires et ressources, notamment par la conservation et l'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales, et la réduction des pressions exercées sur la plupart des écosystèmes les plus vulnérables, en tenant compte des droits coutumiers et d'utilisation des peuples autochtones et des communautés locales.]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Veiller à ce **qu'au moins X pour cent** de toutes les zones terrestres et maritimes **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, afin de conserver ~~en conservant~~ **le plus de** zones intactes et sauvages existantes possible.

Australie : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, **qui comprend l'identification des écosystèmes à restaurer et conserver en priorité, améliorant leur connectivité et** ~~en~~ conservant les zones intactes et sauvages existantes.

Bolivie (État plurinational de) : Veiller à ce que toutes les **forêts**, zones terrestres et maritimes **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des **forêts**, terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes, **selon qu'il convient, de plans entièrement intégrés pour réaliser l'éradication de la pauvreté et le développement durable en fonction des approches et des circonstances nationales, afin de protéger les systèmes de la Terre mère.**

Chili : Veiller à ce que toutes les zones **terrestres, d'eau douce et maritimes** ~~terrestres et maritimes~~ **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, **comprenant l'identification des écosystèmes à restaurer et conserver en priorité, améliorant leur connectivité et** ~~en~~ conservant les zones intactes et sauvages existantes.

Colombie : Veiller à ce que tous ~~toutes les zones terrestres et maritimes~~ **mondiales écosystèmes terrestres, maritimes et d'eau douce** fassent l'objet d'une planification **terrestre et maritime, et de politiques de développement et sectorielles** ~~d'une planification spatiale intégrée~~ incluant la biodiversité, **de même que d'approches intégrées de gestion des paysages** et tenant compte des changements d'utilisation des terres, des eaux et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes, **notamment par la conservation et l'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.**

Costa Rica : Veiller à ce que tous ~~toutes les zones terrestres et maritimes~~ **mondiales écosystèmes terrestres, d'eau douce et maritimes du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, **comprenant l'identification des écosystèmes à restaurer et à conserver en priorité, et l'amélioration de leur connectivité, et** en conservant les zones intactes et sauvages existantes, **notamment par la conservation et l'utilisation durable par les peuples autochtones et les communautés locales.**

Équateur : **Conserver et améliorer** ~~Veiller à ce que~~ toutes les zones terrestres et maritimes **au monde** **faisant** ~~fassent~~ l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones ~~intactes et~~ sauvages existantes.

Guatemala : ~~Veiller à ce que~~ **Encourager le fait que** toutes les zones terrestres et maritimes **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes.

Iran (République islamique d') : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant ~~les zones intactes et sauvages existantes~~ **les écosystèmes naturels et en tenant compte de l'utilisation coutumière et des droits des peuples autochtones et des communautés locales.**

Jamaïque : Veiller à ce que **des systèmes de gestion soient en place pour X pour cent des** ~~toutes les~~ zones terrestres, ~~et~~ maritimes et d'eau douce **au monde et qu'ils** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, ~~et qu'ils conservent les écosystèmes prioritaires, notamment en conservant~~ les zones intactes et sauvages existantes, ~~et leur connectivité.~~

Japon : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **au monde** fassent l'objet d'une planification spatiale **des terres** intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes.

Mexique : Veiller à ce que **[X pour cent]** ~~toutes les~~ **des** zones terrestres et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée **axée sur** ~~incluant~~ la biodiversité, **ainsi que d'une gouvernance stratégique des terres et des paysages marins/aquatiques équitable grâce à une approche participative, en** et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, ~~et en conservant les zones intactes et sauvages existantes.~~

Nouvelle-Zélande : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes **et autres zones ayant une valeur élevée de conservation de la diversité biologique, en cherchant à conserver l'étendue et l'intégrité écologique d'une gamme complète d'écosystèmes.**

Ouganda : **D'ici à 2030, [x pour cent] de tous les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins** ~~Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes fassent l'objet~~ **ont été complètement pris en charge dans le cadre** d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité ~~et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers,~~ **tout** en conservant les zones intactes et sauvages existantes.

Paraguay : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, ~~en conservant les zones intactes et sauvages existantes.~~

Union européenne et ses États membres : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, **et fondée sur l'approche par écosystème,** en conservant **[tous] les écosystèmes critiques [et vulnérables] et zones intactes et sauvages existantes et en [réduisant au minimum] [évitant] la perte d'autres écosystèmes naturels ou semi-naturels, de même que des territoires régis ou gérés par les peuples autochtones.**

Remarque : De plus, l'Union européenne et ses États membres soutiennent l'ajout de texte sur les intérêts et les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

BirdLife International : Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale **multisectorielle** intégrée **d'une ampleur écologique pertinente** incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes, **ainsi que les principaux secteurs pour la diversité biologique.**

Global Biodiversity Youth Network (GYBN) (au nom des jeunes): **Conserver les zones intactes et sauvages existantes et améliorer la connectivité qui les relie en veillant** ~~Veiller~~ à ce que toutes les zones

terrestres et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée **participative** incluant la biodiversité ~~et tenant compte en vue d'aborder les~~ des changements d'utilisation des terres et des mers, ~~en conservant les zones intactes et sauvages existantes.~~

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (au nom des peuples autochtones et des communautés locales) : Veiller à ce que toutes les zones terrestres, **d'eau douce** et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes **et en reconnaissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales à l'égard des terres, des territoires, des eaux et des ressources.**

The Nature Conservancy (TNC), WWF, Wildlife Conservation Society (WCS) : Veiller à ce que toutes les zones terrestres, **d'eau douce** et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée **inclusive** incluant la biodiversité ~~et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant~~ et **d'une gestion intégrée assurant le maintien des** les zones **naturelles hautement** intactes ~~et sauvages existantes, ainsi que des terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales, et assurant la résistance de la diversité biologique en réduisant au minimum l'impact des infrastructures et autres secteurs responsables des changements dans l'utilisation et la dégradation des terres et de l'eau douce.~~

World Wildlife Fund (WWF) : Veiller à ce que toutes les zones terrestres, **d'eau douce** et maritimes **du monde** fassent l'objet d'une planification spatiale ~~intégrée incluant~~ **axée sur** la biodiversité **et d'une gestion intégrée visant la conservation des zones intactes et naturelles existantes, ainsi que les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales, et assurant la résistance de la diversité biologique en réduisant au minimum l'impact des infrastructures et des autres secteurs responsables des ~~et tenant compte des~~ changements d'utilisation **et de la dégradation** des terres et des mers ~~en conservant les zones intactes et sauvages existantes.~~**

Cible 2

TEXTE ORIGINAL

Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

TEXTE COMPOSITE

Promouvoir la restauration efficace des écosystèmes indigènes, notamment au moyen de processus naturels de relèvement et de régénération et [veiller à ce que] [d'ici à 2030] au moins [[20] pour cent][[x] milliards d'hectares] d'écosystèmes **menacés ou mondiaux** [de zones terrestres ou marines] [[d'eau douce, d'eau saumâtre, marins et] terrestres [d'eau douce et marins] dégradés] **dégradés depuis la période préindustrielle et, lorsque les données n'existent pas, la première période offrant les données les plus anciennes sur la végétation naturelle potentielle, [fassent l'objet d'une restauration [mesures] [processus] écologiques fonctionnels/fonctionnelles [actifs/actives][efficaces] des terres et/ou sont restaurés, dans le but de lutter contre les changements climatiques, mettre fin à la pauvreté et prévenir l'appauvrissement de la diversité biologique, [en assurant] leur intégrité et en améliorant la connectivité entre eux]] [que leur connectivité soit rétablie et protégée] [comprenant et en se concentrant sur la restauration à des écosystèmes naturels et semi naturels] [afin de garantir une connectivité saine et fonctionnelle et la viabilité à long terme de tout un éventail d'écosystèmes] [en se concentrant sur [les écosystèmes hautement menacés et les terres à faible productivité] [sur les] [tous les] écosystèmes prioritaires] [les principales zones de diversité biologique] [en accordant la priorité aux écosystèmes vulnérables] [et ceux qui procurent des services écosystémiques essentiels dont les services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien] [y compris les écosystèmes gérés et reconvertis] [et en améliorant la diversité biologique et les services écosystémiques de même que**

l'intégrité et la connectivité écologiques] [en accordant une certaine attention à la restauration des forêts dégradées, en tant que contribution à l'Accord de Paris et dans le but d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres] [afin d'appuyer [l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci], et la connectivité des écosystèmes] [garantissant leur connectivité et un équilibre dynamique entre eux et parmi eux, et [garantissant] [la participation à part entière et efficace des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, et en priorisant les écosystèmes naturels] [et en facilitant et en soutenant les projets des peuples autochtones et des communautés locales].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés, et leur connectivité, fassent l'objet d'une restauration **et/ou sont restaurés**, ~~en assurant la connectivité entre eux et~~ en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Brésil : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés **depuis la période préindustrielle et, lorsque les données sont inexistantes, la première période offrant les données les plus anciennes sur la végétation naturelle potentielle**, fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux ~~et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires~~.

Colombie : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet ~~d'une~~ **d'un processus de restauration écologique des paysages**, en assurant **l'intégrité et** la connectivité entre eux et en se concentrant sur **tous** les écosystèmes ~~prioritaires et ceux qui procurent des services écosystémiques essentiels, dont les services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien~~.

Éthiopie : Veiller à ce qu'au moins 20 % des **zones terrestres et marines dégradées** ~~écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés~~ fassent l'objet d'une restauration, **dans le but de lutter contre les changements climatiques, mettre fin à la pauvreté et prévenir l'appauvrissement de la diversité biologique**, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur **les écosystèmes hautement menacés et les terres à faible productivité** ~~les écosystèmes prioritaires~~.

Gabon : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, **d'eau saumâtre**, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Iran (République islamique d') : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration **fonctionnelle** en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires, **et en facilitant, encourageant et soutenant les programmes de restauration des peuples autochtones et des communautés locales**.

Jamaïque : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins, **côtiers** et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration **active**, en assurant **leur intégrité et en améliorant** la connectivité entre eux, ~~et en accordant la priorité aux écosystèmes vulnérables se concentrant sur les écosystèmes prioritaires~~.

Jordanie : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés **du monde** ~~fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et~~ **leur connectivité soient rétablis** et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Malawi : ~~Veiller à ce qu'au~~ **Au** moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés ~~fassent font~~ l'objet d'une restauration, **et leur connectivité est rétablie et protégée**, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Mexique : Veiller à ce qu'au moins [20] % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en **garantissant leur connectivité et un équilibre dynamique entre eux et parmi eux, avec la participation à part entière et efficace des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, en priorisant les écosystèmes naturels** ~~assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires~~ (Remarque : les crochets autour

de la valeur numérique signalent une réserve (en attendant un examen plus approfondi de la question) et non une suppression.)

Nouvelle-Zélande : Encourager la restauration efficace des écosystèmes indigènes au moyen de processus naturels de relèvement et de régénération et veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres **menacés ou dégradés** fassent l'objet d'une restauration **active**, ~~en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires~~ **afin de garantir une connectivité saine et fonctionnelle et la viabilité à long terme de tout un éventail d'écosystèmes.**

Ouganda : ~~D'ici à 2030, Veiller à ce qu'au moins [20 %] des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en mettant l'accent sur les écosystèmes prioritaires~~ **principaux secteurs de la diversité biologique et en assurant la participation efficace des peuples autochtones et des communautés locales.**

République démocratique du Congo : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires, **en accordant une certaine attention aux forêts dégradées, en tant que contribution à l'Accord de Paris, dans le but d'atteindre la neutralité de la dégradation des terres.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Veiller à ce qu'au moins [20 %] des écosystèmes ~~d'eau douce, marins et terrestres~~ dégradés fassent l'objet d'une restauration **et/ou sont restaurés**, ~~en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires~~, **en améliorant la diversité biologique et les services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.**

Suisse : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes ~~d'eau douce, marins et terrestres~~, **d'eau douce et marins** dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Union européenne et ses États membres : Veiller à ce qu'au moins [X] millions d'hectares ~~20 % des d'écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une~~ **de mesures de restauration efficaces**, ~~comprenant en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les~~ **mettant notamment l'accent sur la restauration d'écosystèmes naturels et semi naturels prioritaires et soutenant [l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci,] et la connectivité des écosystèmes.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

AVAAZ : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires, **y compris les écosystèmes gérés et reconvertis.**

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (au nom des peuples autochtones et des communautés locales) / **Consortium des stratégies intégrées d'adaptation aux changements climatiques** : Veiller à ce qu'au moins 20 % des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires, **et en facilitant et en soutenant les projets de restauration des peuples autochtones et des communautés locales.**

Cible 3

TEXTE ORIGINAL

Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

TEXTE COMPOSITE

[Protéger et conserver] [Veiller à ce que [au moins [30][20] pour cent des écosystèmes terrestres et d'eau douce et 30 pour cent des écosystèmes marins et côtiers [aires terrestres et maritimes] [aires] côtières et marines [eaux intérieures et zones marines [et côtières] [écosystèmes marins] eaux intérieures et maritimes [et côtières] [écosystèmes d'eau douce et d'aires marines et côtières]]][écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres] [écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce][aires terrestres et maritimes][aires terrestres et d'eaux intérieures et d'aires côtières et marines] [terres et océans] du pays, [du monde]] [[en particulier] en mettant l'accent sur] les aires principales d'importance pour la biodiversité et autres zones][y compris les zones de grande] revêtant une importance particulière [à la fois] pour la biodiversité, dont les principales zones d'importance pour la biodiversité, les fonctions écosystémiques, la diversité culturelle [et [ses [et la contribution de la nature] [contributions aux populations]] [services écosystémiques] selon les priorités et les circonstances nationales [sont restaurées et conservées efficacement et équitablement] grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation adéquatement financés et soutenus [d'aires protégés et autres mesures de conservation fondées sur les zones, équitables et efficaces] [durables [[gérés et régis efficacement et équitablement]] équitables [[régis et bien gérés], [[représentatifs sur le plan écologique et biologique et bien reliés entre eux [[systèmes][réseaux d'aires]] [entièrement protégées] [comprenant des] aires protégées, [comprenant des aires hautement et entièrement protégées] des territoires de peuples autochtones et des aires communautaires conservées, et autres mesures de conservation fondées sur les zones], [le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et aussi par la reconnaissance et le soutien appropriés pour les terres, territoires et ressources collectifs des peuples autochtones et des communautés locales] [et [intégrés][encouragent leur intégration] dans de plus vastes paysages terrestres et marins écologiques, culturels et éducatifs] qui interdisent les activités nuisibles pour l'environnement, couvrent au moins 30 pour cent des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins au monde, qui comprennent la gestion et la conservation d'aires protégées existantes et garantissent des mesures de protection sociale et environnementale, [en tenant compte du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, s'il y a lieu,] [et mettent en vigueur les droits des peuples autochtones,] [en priorisant les conditions de conservation des écosystèmes des forêts naturelles, avec le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, en particulier les territoires et terres, et les aires communautaires des peuples autochtones, et conformément à l'article 20.4][et en garantissant que les aires régies traditionnellement et collectivement par les peuples autochtones et les communautés locales sont reconnues et protégées, et que leur droit au consentement préalable, libre et éclairé est] [reconnaissant que la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à leur gestion][comprenant les aires gérées par les peuples autochtones et les communautés locales] peut garantir la mise en œuvre transformatrice des trois objectifs de la Convention. [De plus, veiller à ce que d'ici à 2030, les droits des peuples autochtones et des communautés locales qui ont toujours régi et conservé les terres et les eaux soient convenablement reconnus et collectivement protégés.]

Variante

[D'ici à 2030, veiller à ce que toutes les mesures de conservation de la biodiversité fondées sur des zones soient mises en vigueur grâce à une gouvernance efficace, équitable et sensible au genre qui

renforce les droits et les cultures des communautés autochtones et locales qui y vivent, notamment au moyen du consentement préalable, libre et éclairé, et contribue à lutter contre les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, en faisant en sorte que les écosystèmes demeurent à l'intérieur des frontières planétaires, grâce à des mesures représentatives sur le plan écologique et des réseaux bien reliés de : a) territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales, b) autres mesures de conservation efficaces fondées sur les terres et c) les aires protégées].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud : Veiller à ce qu'au moins ~~30~~ **20** % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Argentine : Veiller à ce qu'au moins [30] % des zones terrestres et des zones maritimes **du monde**, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité **et les services écosystémiques** ~~et ses contributions aux populations~~, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Australie : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes **du monde**, ~~en particulier comprenant les zones de haute importance pour la diversité biologique revêtant une importance particulière pour la biodiversité~~ et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et **régies de manière équitable**, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Bhoutan : Protéger et conserver ~~Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité, dont les principales zones de diversité biologique européenne et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables et bien reliés ; représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, couvrant au moins 30 pour cent respectivement des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins au monde, et comprenant la gestion et la conservation des aires protégées existantes et intégrés dans les paysages terrestres et marins.~~

Bolivie (État plurinational de) : Veiller à ce qu'au moins ~~30 % des~~ **que les zones terrestres et des les zones maritimes**, en particulier les zones revêtant une importance particulière **à la fois** pour la biodiversité ~~et ses contributions aux les populations~~, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces **et régies de manière équitable, en accordant la priorité aux mesures de conservation des écosystèmes des forêts naturelles, avec le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et comprenant en particulier les territoires et les terres, ainsi que les zones protégées communautaires des peuples autochtones, conformément à l'article 20.4** ~~représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.~~

Brésil : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes **du pays**, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité **et les services écosystémiques** ~~ses contributions aux populations~~, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Chili : Veiller à ce qu'au moins 30 % des **terres et des océans du monde** ~~zones terrestres et des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, **y compris des aires hautement et entièrement protégées,**

représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Colombie : Veiller à ce qu'au moins 30 % des **écosystèmes terrestres et d'eau douce et au moins 30 pour cent des écosystèmes marins et côtiers au monde** ~~zones terrestres et des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ~~ses contributions aux populations~~ **les services écosystémiques**, soient conservés grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Costa Rica : Veiller à ce qu'au moins 30 % des ~~zones terrestres et des zones maritimes~~ **terres et des eaux intérieures, et des zones côtières et marines du monde**, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation **gérés de manière efficace et régis équitablement équitables**, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Côte d'Ivoire : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses **services écosystémiques pour les contributions aux populations**, soient **restaurées et** conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan **biologique et** écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Éthiopie : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient **restaurées et** conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Fidji : Veiller à ce qu'au moins 30 % des ~~zones terrestres et des zones maritimes~~ **écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres** du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservés efficacement grâce à des systèmes de zones **entièrement** protégées et d'autres mesures de conservation ~~efficaces et équitables~~, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Gabon : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des **mesures de conservation des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation des zones gérées équitablement** ~~systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables~~, représentatives sur le plan écologique et bien reliées entre elles, et intégrées dans les paysages terrestres et marins.

Guatemala : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins, **en tenant compte du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, selon qu'il convient.**

Inde : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres, **des écosystèmes d'eau douce et des zones maritimes et côtières** du monde ~~et des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservés grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Iran (République islamique d') : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes **durables** de zones protégées et

d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Israël : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres, **des eaux intérieures et des zones maritimes** ~~et des zones maritimes~~ du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Kenya : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins, **et garantir des mesures de protection sociales et environnementales.**

Liban : Veiller à ce qu'au moins 30 % des **écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce** ~~terrestres et des zones maritimes~~ du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité, **dont les principales zones d'importance pour la diversité biologique,** et ses contributions aux populations, soient conservés grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Malaisie : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, **selon les priorités et circonstances nationales,** soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins

Mexique : Veiller à ce qu'au moins [30] % des zones terrestres, **des eaux intérieures, et des aires marines et côtières** du monde ~~et des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité, **les fonctions écosystémiques et la contribution de la nature** ~~ses contributions~~ aux populations, soient conservés grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, **et socialement justes,** représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, **et encourageant leur intégration** ~~et intégrés~~ dans les paysages terrestres et marins, **y compris ceux gérés par les peuples autochtones et les communautés locales.**

Remarque : Les crochets autour de la valeur numérique signalent une réserve (en attendant un examen plus approfondi de la question) et non une suppression.

Nouvelle-Zélande : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins, **et donnent effet aux droits des peuples autochtones.**

Ouganda : Veiller à ce qu'au moins 30 % des **écosystèmes terrestres et d'eau douce, et 30 pour cent des écosystèmes côtiers et marins** ~~zones terrestres et des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservés grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, ~~et intégrés dans les paysages terrestres et marins~~ **selon les circonstances nationales.**

Palau : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et **des écosystèmes marins** du monde ~~des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité, **les fonctions écosystémiques** et ses contributions aux populations, soient conservés **efficacement et équitablement** grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation ~~efficaces et équitables~~, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, **qui interdisent les activités nuisibles pour l'environnement et sont** intégrés dans les paysages terrestres et marins, **et qui garantissent que les zones traditionnellement et collectivement régies par les peuples autochtones et les communautés locales**

sont reconnues et protégées, et le droit de ces derniers au consentement préalable, libre et éclairé est respecté.

Pérou : Veiller à ce qu'au moins 30 % des ~~[zones terrestres et des zones maritimes]~~ du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Veiller à ce qu'au moins 30 % des ~~terres et des océans zones terrestres et des zones maritimes~~, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation **gérés efficacement et régis équitablement** ~~efficaces et équitables~~, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Sénégal : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées **et gérées efficacement et équitablement** grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation ~~efficaces et équitables~~, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux **qui interdisent les activités nuisibles pour l'environnement**, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Suisse : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres **et d'eau douce, côtières et marines maritimes** du monde, en ~~particulier~~ **mettant l'accent sur** les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, ~~et intégrés dans les paysages terrestres et marins.~~

Union européenne et ses États membres : Veiller à ce qu'au moins 30 % des ~~zones terrestres et des zones maritimes~~ **terres et des mers** du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité **et les services écosystémiques**, ~~et ses contributions aux populations~~, soient conservées **[efficacement,]gérées efficacement et régies équitablement** grâce à des **réseaux** ~~systèmes~~ de zones protégées et d'autres mesures de conservation, ~~efficaces et équitables~~, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins, **en reconnaissant la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à leur gestion.**

Remarque : De plus, l'Union européenne et ses États membres soutiennent l'ajout de texte sur les intérêts et les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS

États-Unis d'Amérique : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, ~~en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations~~, soient **restaurées et** conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux. **Ces zones doivent être intégrées, et intégrés dans les des** paysages terrestres et marins **plus vastes et mettre l'accent sur les zones ayant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife International : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones **principales d'importance pour la biodiversité et autres zones** revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées **représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, gérés efficacement et régis équitablement, des territoires autochtones et des aires communautaires** ~~conservées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique~~

et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins. **De plus, veiller à ce que d'ici à 2030, les droits des peuples autochtones et des communautés locales qui ont toujours géré et régi les terres et les eaux soient reconnus convenablement et collectivement protégés.**

Alliance CMSC/CDB : D'ici à 2030, veiller à ce que toutes les mesures de conservation de la biodiversité fondées sur des zones soient mises en vigueur grâce à une gouvernance efficace, équitable et sensible au genre qui renforce les droits et les cultures des communautés autochtones et locales qui y vivent, notamment au moyen du consentement préalable, libre et éclairé, et contribuent à lutter contre les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, en faisant en sorte que les écosystèmes demeurent à l'intérieur des frontières planétaires, grâce à des mesures représentatives sur le plan écologique et des réseaux bien reliés de : a) territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales, b) autres mesures de conservation efficaces fondées sur les terres et c) les aires protégées.

GYBN (au nom des jeunes) : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes au monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation **gérés et régis efficacement et équitablement** efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, **avec le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et aussi par la reconnaissance et le soutien appropriés pour les terres, les territoires et les ressources communes des peuples autochtones et des communautés locales**, et intégrés dans de plus vastes paysages terrestres et marins

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (au nom des peuples autochtones et des communautés locales /Assemblée des Premières Nations et du Consortium ICCA : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation ~~efficaces et équitables~~ **gérés et régis efficacement et équitablement**, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, **avec le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales et aussi par la reconnaissance et le soutien appropriés pour les terres, les territoires et les ressources communes des peuples autochtones et des communautés locales**, et intégrés dans de plus vastes paysages terrestres et marins.

Réseau universitaire international sur la diversité culturelle et biologique (IUNCBD) : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, **et intégrés dans de plus vastes les paysages terrestres et marins écologiques, culturels et éducatifs qui peuvent garantir la mise en œuvre transformatrice des trois objectifs de la Convention.**

University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network (UCCLAN) : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes du monde, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, **adéquatement financés et soutenus**, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Cible 4

TEXTE ORIGINAL

Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation

ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.
--

TEXTE COMPOSITE

[Mettre en œuvre] [[Mettre en œuvre des mesures de gestion]] des mesures de gestion [durables], efficaces [[[actives]]] [ou actives et passives] et durables] [, y compris grâce à la conservation ex situ,] pour [maintenir et rétablir] [encourager] [[[permettre]]] réaliser la [découverte] [la conservation et le] [rétablissement], [[et]] la conservation [et le rétablissement] [de l'état] [des] [espèces] [et l'utilisation durable des] [espèces [prioritaires] [, menacées] [, indigènes] [, sauvages et domestiques] [, effectuer des interventions urgentes pour éviter les extinctions, favoriser le rétablissement et la conservation des espèces] [et] [de leurs habitats] [que la diversité génétique des populations soit protégée, maintenue, gérée et suivie, à des niveaux assurant le potentiel d'adaptation] [de] [améliorer] leur [[[de la]]] diversité génétique [*] plantes cultivées, animaux d'élevage et domestiques et [[des] [espèces sauvages] [espèces, en mettant l'accent sur l'importance sociale, économique, culturelle et environnementale également] [[et] domestiques]] [toutes] [indigènes],] [surtout celles associées aux secteurs déjà reconnus dans les décisions de la Conférence des Parties] [en priorisant les espèces menacées d'extinction] [[y compris [[grâce à]]] [des mesures de soutien pour la conservation in situ et] [in situ et] [in situ, dans les élevages] [conservation in situ appuyée par] [la conservation ex] situ [et mesures in situ] [et in-situ]]] [qui intègrent des processus d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques,], [et le rétablissement des populations génétiquement appauvries] [l'utilisation durable et l'application des connaissances traditionnelles et locales des peuples autochtones, des communautés locales et des paysans] [et] [approches axées sur les populations] [l'utilisation durable des espèces sauvages et des mesures sociales et économiques pour] [gérer efficacement]] [et équitablement] [mesures]] [de réduction] [durables] les interactions entre l'homme et la faune sauvage] [[de manière à] et éviter [ou réduire]] [assurer la gestion active des] [réduire les torts] les conflits entre eux – ou des populations. [.]]]]]]]]] [de 50 pour cent.] [aux environs des aires protégées et autres aires de conservation] [et dédommager les communautés qui subissent les conséquences des conflits entre la faune sauvages et les humains.] [encourager la coexistence des humains et de la faune sauvage.] [et/ou la transmission de maladies.] [en prévenant les activités qui nuisent aux écosystèmes et aux habitats et qui protègent les droits coutumiers et d'accès et d'utilisation par les peuples autochtones et les communautés locales.] [pour le bienfait de la vie sauvage et des humains.] [et améliorent la coexistence des humains et de la faune sauvage.] [en tenant compte du contexte culturel et local] [y compris les mortalités humaines tout en maintenant des populations de faune sauvage viables.]

[*] note au bas de la page après « diversité génétique » : En prenant note que le suivi efficace de la diversité génétique exige une solution exhaustive dans le Cadre mondial de la biodiversité, afin de partager les avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

4 Bis Garantir la conservation et l'utilisation durable des espèces cultivées et domestiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de leurs parents sauvages, et maintenir la diversité génétique grâce à la conservation in situ et ex situ.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces menacées et veiller à ce que de la diversité génétique des populations soit protégée, maintenue, gérée et suivie, à des niveaux garantissant un potentiel d'adaptation.

Argentine : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **indigènes** et de **la leur** diversité génétique ~~des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ,~~ et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

4 Bis Garantir la conservation et l'utilisation durable des espèces cultivées et domestiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de leurs parents sauvages, et maintenir la diversité génétique grâce à la conservation in situ et ex situ.

Arménie : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ **et in situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Australie : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à **la des mesures de** conservation ex situ **et in situ**, et ~~gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux~~ **entre l'homme et la faune sauvage, et/ou la transmission de maladie entre eux.**

Bhoutan : Mettre en œuvre des mesures de gestion ~~active~~ pour ~~permettre~~ **favoriser la découverte**, le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ **et in situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage ~~de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux~~ **afin de favoriser leur coexistence.**

Bolivie (État plurinational de) : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ~~ex~~ **in situ**, **l'utilisation durable et l'application de connaissances traditionnelles et locales par les peuples autochtone, les communautés locales et les paysans**, et gérer efficacement **et équitablement** les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux, **en prévenant les activités qui nuisent aux écosystèmes et aux habitats, tout en protégeant les droits coutumiers d'accès et d'utilisation par les peuples autochtones et les communautés locales.**

Brésil : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **sauvages et domestiques** et de la **leur** diversité génétique ~~des espèces sauvages et domestiques~~, y compris ~~grâce à la conservation ex situ~~, et **assurer la gestion active des** ~~gérer efficacement les interactions des conflits~~ entre l'homme et la faune sauvage ~~de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.~~

Chili : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, et gérer ~~efficacement~~ les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière **durable, afin d'**éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Colombie : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement, ~~et~~ la conservation **et l'utilisation durable** des espèces **prioritaires** et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques **indigènes, surtout celles associées aux secteurs déjà reconnus dans les décisions de la Conférence des Parties**, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, et gérer efficacement les **mesures d'**interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Côte d'Ivoire : Mettre en œuvre des mesures de gestion ~~active~~ **durables** pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces, **de leurs habitats** et de la diversité génétique des **plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des espèces sauvages et domestiques**, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, et ~~gérer efficacement~~ **en réduisant** les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ~~ou à réduire~~ les conflits entre eux.

Éthiopie : Mettre en œuvre des mesures de gestion [active] **ou [actives et passives]** pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages, **en mettant l'accent sur l'importance sociale, économique, culturelle et environnementale, ainsi que des espèces** ~~et~~ domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Gabon : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ **qui intègre des processus d'information de séquençage numérique sur les**

ressources génétiques, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Guatemala : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, ~~et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.~~

Inde : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et ~~améliorer de~~ la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ **et des approches axées sur les populations**, ~~et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.~~

Iran (République islamique d') : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ **et in situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Kenya : Mettre en œuvre des mesures de gestion ~~efficace~~ **active** pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ **et in situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux **de 50 pour cent**.

Liban : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **sauvages menacées** et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Malawi : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre ~~le rétablissement et la conservation et le rétablissement~~ des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, ~~y compris grâce à la conservation ex situ~~, et gérer ~~efficacement~~ les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux **aux environs des aires protégées et autres zones de conservation**.

Mexique : Mettre en œuvre des mesures de gestion active **et durable** pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Namibie : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, ~~et~~ gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux **et dédommager les communautés subissant les conséquences des conflits entre la faune sauvage et les humains**.

Remarque : Insérer une note au bas de la page après « diversité génétique » : 1) En prenant note que le suivi efficace de la diversité génétique exige une solution exhaustive dans le Cadre mondial de la biodiversité, afin de partager les avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

Nouvelle-Zélande : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **menacées** et de la diversité génétique des **toutes les espèces sauvages et domestiques**, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les **torts subis par chacun** ~~conflits entre eux~~.

Norvège : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **in situ, des élevages et ex situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Ouganda : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **menacées** et de **la leur** diversité génétique ~~des espèces sauvages et domestiques~~, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, ~~et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.~~

Pérou : Mettre en œuvre des mesures de gestion **active** pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **prioritaires** et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Mettre en œuvre des mesures de gestion active, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, **en priorisant celles menacées d'extinction**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Suisse : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **ex situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux].

Union européenne et ses États membres : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour ~~permettre~~ **réaliser** le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **in situ appuyée par la conservation ex situ et la restauration des populations génétiquement appauvries**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux, **pour le bienfait des animaux sauvages et des humains.**

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS

États-Unis d'Amérique : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation **des espèces et veiller à ce que des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques soit protégée, maintenue, gérée et suivie à des niveaux assurant le potentiel d'adaptation**, ~~y compris grâce à la conservation ex situ~~, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife International : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces **sauvages menacées** et de **la leur** diversité génétique, y compris grâce à la conservation **ex situ**, ~~et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.~~

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour **maintenir et rétablir l'état de** ~~permettre le rétablissement et la~~ conservation des espèces **sauvages, et effectuer des interventions urgentes afin de prévenir les extinctions, permettre le rétablissement et la conservation** ~~et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques~~, y compris grâce à la conservation **ex situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

GYBN (au nom des jeunes) : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation **in situ et ex situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux **et améliorer leur coexistence.**

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (au nom des peuples autochtones et des communautés locales) : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement

et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la **l'appui pour la conservation in situ et conservation ex situ**, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Réseau universitaire international sur la diversité culturelle et biologique : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, **l'utilisation durable des espèces sauvages et des mesures économiques pour** et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage ~~de manière à~~ et éviter ou à réduire les conflits entre eux **en tenant compte du contexte local et culturel.**

WWF : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, **et réduire les conflits entre l'homme et la faune sauvage, y compris les mortalités, de 50 pour cent tout en maintenant des populations sauvages viables.**

Cible 5

TEXTE ORIGINAL

Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine.

TEXTE COMPOSITE

[Légiférer sur, et mettre en application, la protection, la conservation et la gestion des espèces de flore et de faune sauvages, en mettant l'accent sur les espèces menacées et endémiques, en s'assurant] [Prendre des mesures destinées à rendre tout] [Veiller à [ce que [tous] [les]]] [mécanismes de réglementation soient en place pour réguler et gérer] [[toute] [le prélèvement] [l'exploitation]] [directe et indirecte] [part des espèces sauvages à être commercialisée soit prélevée légalement, de manière durable et traçable], [des espèces, visées ou non] [, le commerce et l'utilisation] [de toutes] [des] espèces [sauvages] (terrestres, d'eau douce et marines) (y compris la gestion durable de la pêche) [en tenant compte du rôle et de l'intérêt des peuples autochtones et des communautés locales, et que l'utilisation d'espèces sauvages] soient [[écologiquement] et biologiquement] [efficacement régulés [et mis en œuvre]] [durables], [ne présente aucun risque pour la santé des humains, des animaux sauvages ou d'autres animaux, et que l'exploitation commerciale et le commerce illégal des espèces sauvages (intérieur et international) soit éliminé, créant les conditions nécessaires pour l'utilisation et le partage des avantages en découlant par les peuples indigènes et les communautés locales] [[[se situe dans des limites de sécurité écologiques], [en appliquant l'approche écosystémique)], [légal]] [conforme à la loi], [et en respectant les lois coutumières et les usages traditionnels] [équitable] [appliquent des approches écosystémiques et cherchent à réduire au minimum, en les éliminant là où cela est possible, les incidences négatives sur les espèces et écosystèmes non cibles] [et réduise au minimum les risques pour les espèces visées et non visées et] [efficacement régulés et mis en œuvre,, et qu'ils soient menés en évitant les incidences indirectes sur les espèces non visées] [inoffensifs pour la survie des espèces dans le milieu naturel, légaux, traçables et] (équitable)(fondés sur l'approche intégrée de la santé] et [qu'ils soient efficacement régulés et mis en œuvre,, et qu'ils ne posent aucun risque de débordements de pathogènes vers les êtres humains, les espèces sauvages et autres animaux] [soit] [[sans danger]] [sans conséquence négative] pour la santé [des humains, des espèces sauvages ainsi que celle des écosystèmes] [humaine [, celle des animaux, des plantes et des écosystèmes [des plantes [et des animaux]] [et des écosystèmes]] animale et celle de la planète ainsi que pour l'intégrité des écosystèmes, en prévenant les risques sanitaires et zoonotiques, et en promouvant le principe « Une seule santé » tout en préservant et en maintenant les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales] [et pour l'environnement] [notre planète et ses habitants] [en appliquant à la pêche une démarche écosystémique et en résolvant de

toute urgence la demande et l'offre de produits illicite de la faune et de la flore sauvage] [en tenant compte du rôle et de l'intérêt des peuples indigènes et des communautés locales] [et combattre de toute urgence la demande et l'offre de produits illégaux de la faune et de la flore sauvages] [en promouvant le principe Une seule santé] [mis en œuvre via le principe « Une seule santé ».] [et prévenir l'accès et le transfert illégaux de ressources génétiques et de savoirs traditionnels, y compris la biopiraterie] [et fassent office de moteur du développement durable et d'incitation à la conservation, par le biais d'un partage juste et équitable des avantages découlant de ces prélèvement, commerce et utilisation] [et gérer efficacement les interactions entre humains et espèces sauvages afin d'éviter ou de réduire les conflits entre humains et espèces sauvages] [et éliminer tout prélèvement, tout commerce et toute utilisation non durables et illégaux, tout en sauvegardant l'utilisation durable et coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales] [régulés ainsi qu'efficacement mis en œuvre, qu'ils ne posent aucun risque pour la santé des humains, des espèces sauvages ou d'autres animaux, en particulier par débordement de pathogènes, et qu'ils respectent les droits coutumiers ainsi que les usages coutumiers durables].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages, **y compris la gestion durable de la pêche**, soient **efficacement régulés**, durables et légaux, et ~~sans danger~~ **qu'ils présentent un minimum de risques à la fois pour la santé des espèces visées et non visées ainsi que pour la santé humaine.**

Bolivie (État plurinational de) : Légiférer sur, et mettre en application, la protection, la conservation et la gestion des espèces de flore et de faune sauvages, en mettant l'accent sur les espèces menacées et endémiques, en s'assurant ~~Veiller à ce que l'ensemble de l'exploitation le prélèvement, le~~ du commerce et de l'utilisation des espèces sauvages soit durable, ~~légaux et sans danger pour la santé humaine~~, **ne pose aucun risque pour la santé des êtres humains, des espèces sauvages ou autres animaux, et que l'exploitation commerciale illégale et le trafic d'espèces sauvages (intérieur et international) soient éliminés, créant les conditions nécessaires pour l'utilisation et le partage des avantages en découlant par les peuples indigènes et les communautés locales.**

Brésil : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine **et prévenir l'accès et le transfert illégaux de ressources génétiques et de savoirs traditionnels, y compris la biopiraterie.**

Chili : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **équitable**s et sans danger pour la santé humaine, en promouvant le principe « Une seule santé ».

Colombie : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **équitable**s et sans danger pour la santé humaine, **animale et celle de la planète ainsi que pour l'intégrité des écosystèmes, en prévenant les risques sanitaires et zoonotiques, et en promouvant le principe « Une seule santé » tout en préservant et en maintenant les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales.**

Côte d'Ivoire : ~~Veiller à ce que~~ **Prendre des mesures destinées à rendre l'ensemble du** prélèvement, du commerce et ~~de~~ l'utilisation des espèces sauvages ~~soient~~ durable, légal et sans danger pour la santé humaine **et celle des écosystèmes.**

Égypte : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et ~~sans danger pour la santé humaine~~ **et mis en œuvre via le principe « Une seule santé ».**

Éthiopie : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, ~~légaux~~ **légitimes** et sans danger pour la santé humaine, **végétale et animale.**

Gabon : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, ~~légaux et inoffensifs~~ **pour la survie des espèces dans le milieu naturel, légaux, traçables** et sans danger pour la santé humaine **ainsi que l'environnement.**

Guatemala : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine, **en tenant compte des usages coutumiers et des droits des peuples indigènes et des communautés locales.**

Inde : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine, **et combattre de toute urgence à la fois la demande et l'offre de produits illégaux de la faune et de la flore sauvages.**

Indonésie : Veiller à ce que ~~le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux~~ la part **des espèces sauvages qui est commercialisée soit prélevée légalement, de manière durable, traçable** et sans danger pour la santé humaine.

Iran (République islamique d') : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **fondés sur l'approche intégrée de la santé** et sans danger pour ~~la santé humaine~~ **notre planète et ses habitants.**

Jamaïque :

Option 1

Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger ~~pour la santé humaine.~~

Option 2

Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine **et animale.**

Liban : Veiller à ce que ~~le prélèvement, le~~ **l'ensemble de l'exploitation, du** commerce et **de** l'utilisation des espèces sauvages soient **écologiquement et biologiquement** durables, légaux, **qu'il soit efficacement régulé et mis en œuvre, et qu'il ne pose aucun risque de débordements de pathogènes vers les êtres humains, les espèces sauvages et autres animaux** ~~et sans danger pour la santé humaine.~~

Mexique : Veiller à ce que le prélèvement **des espèces visées et non visées ainsi que** le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **traçables** et sans danger pour la santé ~~humaine~~ **des êtres humains, des espèces sauvages et des écosystèmes.**

Namibie : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, ~~légaux et sans danger pour la santé humaine~~ **et fassent office de moteur du développement durable et d'incitation à la conservation, par le biais d'un partage juste et équitable des avantages découlant de ces prélèvement, commerce et utilisation.**

Nouvelle-Zélande : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **efficacement régulés et mis en œuvre, qu'ils évitent les incidences indirectes sur les espèces non visées, et qu'ils soient** sans danger pour la santé humaine.

Ouganda : Veiller à ce que **des mécanismes régulateurs efficaces soient en place afin de réguler et de gérer** le prélèvement **et** le commerce **durables** ~~et l'utilisation~~ des espèces sauvages ~~soient durables, légaux~~ **et en tenant compte du rôle et de l'intérêt des peuples indigènes et des communautés locales, et à ce que l'utilisation des espèces sauvages soit** sans danger pour la santé humaine.

Pérou : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **traçables** et sans danger pour la santé humaine.

Suisse : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine **et gérer efficacement les interactions entre humains et espèces sauvages afin d'éviter ou de réduire les conflits entre humains et espèces sauvages.**

Tonga : Veiller à ce que le prélèvement **direct et indirect**, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine **en appliquant à la pêche une démarche écosystémique et en résolvant de toute urgence la demande et l'offre de produits illicite de la faune et de la flore sauvages.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux ~~et sans danger pour la santé humaine~~, **appliquent des approches écosystémiques et cherchent à réduire au minimum, en les éliminant là où cela est possible, les incidences négatives sur les espèces et écosystèmes non visés.**

Nouvelle cible indépendante

Mettre en œuvre des initiatives Une seule santé, en se concentrant notamment sur les risques d'émergence et de transmission des zoonoses, afin d'éviter ou de réduire les risques pour la santé humaine, celle des espèces sauvages et domestiques ainsi que celle des écosystèmes.

Union Européenne et ses États membres : Veiller à ce que [l'ensemble de] le prélèvement, le du commerce et ~~de l'utilisation des~~ [de toutes les] espèces sauvages **terrestres, d'eau douce et de mer**, soient durables [, se situe dans des limites de sécurité écologiques], ~~légaux et~~ sans danger pour la santé humaine, animale, végétale et celle des écosystèmes, **et éliminer tout prélèvement, tout commerce et toute utilisation non durables et illégaux, tout en sauvegardant l'utilisation durable et coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Convention sur la conservation des espèces migratrices : Veiller à ce que ~~la~~ **tout** prélèvement, ~~le~~ commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, ~~légaux~~ **régulés à des niveaux écologiquement soutenables** et sans danger pour ~~la santé humaine~~ **des espèces, visées ou non.**

Fondation EPI : Veiller à ce que ~~le prélèvement~~ **l'exploitation**, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient **écologiquement** durables, légaux et sans danger pour la santé humaine.

Nouvelle cible supplémentaire

Veiller à ce que le trafic illicite d'espèces sauvages soit réduit d'au moins X %, et à ce que des cadres juridiques adéquats permettant de réglementer strictement le commerce d'espèces sauvages et de prévenir ainsi que de combattre le trafic illicite d'espèces sauvages soient en place et effectivement mis en œuvre.

Global Biodiversity Youth Network (GYBN) (au nom des jeunes) : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient **écologiquement, biologiquement et culturellement** durables, légaux, **respectueux des usages coutumiers** et sans danger pour la santé humaine et celle des écosystèmes.

FIAB (au nom des peuples autochtones et communautés locales) : Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux, **respectueux des droits coutumiers et des usages coutumiers durables**, et sans danger pour la santé humaine.

Wildlife Conservation Society (WCS) : Veiller à ce que le ~~prélèvement~~ **toute exploitation**, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient **écologiquement et biologiquement** durables, légaux et ~~sans danger pour la santé humaine~~ **régulés ainsi qu'efficacement mis en œuvre, qu'ils ne posent aucun risque pour la santé des humains, des espèces sauvages ou d'autres animaux, en particulier par débordement de pathogènes, et qu'ils respectent les droits coutumiers ainsi que les usages coutumiers durables.**

Cible 6

TEXTE ORIGINAL

Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

TEXTE COMPOSITE

[6(a) [D'ici à 2030, des cadres juridiques et réglementaires et des capacités sont en place pour identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes, évaluer leurs risques et gérer efficacement leurs] [Légiférer sur, et mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir et à renforcer le contrôle, la surveillance et l'éradication des espèces envahissantes, selon les besoins,] Identifier et gérer [priorité] [toutes] les voies d'introduction [et les taux] [de] [d'] introduction [et d'établissement] [des] espèces exotiques [envahissantes], [en priorisant] [en empêchant,] autant que possible [le risque d'impacts négatifs de nouvelles introductions sur la biodiversité] [l'introduction et l'établissement de toutes les espèces exotiques envahissantes prioritaires,] [et][ou] à défaut, en réduisant [d'au moins [50] %] [leur] [le] [taux d'] introduction en fonction des voies d'entrée, [ainsi que] l'établissement] et la couverture [d'autres espèces exotiques [connues ou potentiellement envahissantes]] [la couverture et les impacts sur la biodiversité et les secteurs économiques], là où des données sont disponibles, augmenter les connaissances pertinentes sur les taux d'introduction et d'établissement des espèces exotiques invasives, en particulier dans les pays en voie de développement, [et]

6(b) par la prévention, identifier et effectuer [contrôler] [ou] [éradiquer] [ou contrôler] [les espèces exotiques envahissantes] [déjà établies] [les activités] [d'éradication] [y compris dans le cadre d'activités développées par les secteurs productifs,] [[afin d'éliminer ou réduire] leurs impacts socio-économiques] [[sur la santé humaine et animale ainsi que sur l'intégrité des écosystèmes]] [sur la biodiversité]] [d'au moins [50 %]] [dans au moins [x %] des sites prioritaires], [en se concentrant sur][avec une attention particulière portée sur] [les espèces [menacées et vulnérables] [endémiques][exotiques envahissantes] prioritaires] [à plus fort potentiel invasif] [et les sites [prioritaires]] [zones-clés de la biodiversité], et redoubler d'efforts sur la détection précoce et la réponse rapide ainsi que la coopération internationale pour augmenter les capacités et technologies d'identification des espèces, [en fonction des conjonctures nationales] [en prenant en compte le contexte socio-écologique local ainsi que la conjoncture nationale de toutes les Parties] [en prenant en compte le contexte socio-écologique local] [avec une attention spéciale portée à l'éradication des espèces exotiques invasives dans les écosystèmes marins et côtiers, parmi lesquels les îles océaniques] [avec un accent particulier sur les îles] et en soutenant le développement de nouveaux outils de

conservation innovants pour améliorer les stratégies existantes de gestion et de contrôle des espèces exotiques envahissantes. (*)

(*) Notant que l'identification des espèces exotiques envahissantes peut être grandement facilitée par l'utilisation du codage à barres de l'ADN, en particulier dans les cas d'espèces exotiques envahissantes qui ressemblent fortement aux espèces endémiques, que le codage à barres de l'ADN nécessite des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques, et que cet objectif bénéficierait donc d'une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Bolivie (État plurinational de) : Légiférer sur, et mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir et à renforcer le contrôle, la surveillance et l'éradication des espèces envahissantes, selon les besoins Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Brésil : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement **là où des données sont disponibles, augmenter les connaissances pertinentes sur les taux d'introduction et d'établissement des espèces exotiques invasives, en particulier dans les pays en voie de développement,** et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, ~~en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires~~ **avec une attention spéciale portée à l'éradication des espèces exotiques invasives dans les écosystèmes marins et côtiers, parmi lesquels les îles océaniques.**

Chili : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins [50 %] leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Colombie : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ~~ou~~ et en réduisant d'au moins [50 %] leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes, **y compris dans le cadre d'activités développées par les secteurs productifs, afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts sur la santé humaine et animale et l'intégrité des écosystèmes, en se concentrant sur les espèces à plus fort potentiel invasif et les sites prioritaires, en fonction des conjonctures nationales.**

Côte d'Ivoire : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ~~ou éradiquer~~ les espèces exotiques envahissantes ~~pour éliminer ou réduire~~ **ainsi que** leurs impacts **socio-économiques**, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Équateur : Identifier et gérer les voies d'introduction **et d'établissement** des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant ~~d'au moins 50 % leur~~ taux d'introduction ~~et, d'établissement~~ **et de dispersion, et par la prévention,** les contrôler ou les éradiquer ~~les espèces exotiques envahissantes~~ afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Éthiopie : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins [50 %] leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes pour éliminer ou réduire **leur couverture géographique et** leurs impacts **d'au moins 75 %, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.**

Indonésie : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement **en fonction des voies d'entrée**, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires, **en prenant en compte le contexte socio-écologique local ainsi que la conjoncture nationale de toutes les Parties.**

Jamaïque : *A demandé à ce que la cible soit divisée en deux parties comme suit :*

6(a) Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % **[X %]** leur taux d'introduction et d'établissement.

6(b) Contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes pour éliminer ou réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Union Européenne et ses États membres : Gérer **[priorité] [toutes]** les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % ~~leur taux d'~~ l'introduction et de l'établissement **de toutes les espèces exotiques invasives prioritaires**, et ~~contrôler ou éradiquer ou~~ **contrôler** les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts **sur la biodiversité endémique**, en se concentrant sur les espèces et les sites ~~prioritaires~~ **endémiques**.

Mexique : Identifier et gérer les voies **et les taux** d'introduction **et d'établissement** des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins [50 %] leur taux d'introduction et d'établissement, et **effectuer et** contrôler ~~ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes~~ **des activités d'éradication visant à éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les avec une attention particulière portée aux espèces et les sites prioritaires menacés et vulnérables.**

Namibie : *Insérer une note de bas de page à la fin de la cible : 1) Notant que l'identification des espèces exotiques envahissantes peut être grandement facilitée par l'utilisation du codage à barres de l'ADN, en particulier dans les cas d'espèces exotiques envahissantes qui ressemblent étroitement aux espèces endémiques, que le codage à barres de l'ADN nécessite des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques, et que cet objectif bénéficierait donc d'une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'accès aux informations concernant les séquences numériques sur les ressources génétiques et le partage des avantages découlant de celles-ci.*

Norvège : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, ~~en empêchant ou en réduisant~~ d'au moins 50 % ~~leur taux d'introduction et d'établissement~~ **le risque d'incidences négatifs de nouvelles introductions sur la biodiversité**, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes **déjà établies** afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Nouvelle-Zélande : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires, **avec un accent particulier sur les îles.**

Pérou : Identifier et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires **menacés et vulnérables.**

Suisse : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant [d'au moins 50 %] leur taux d'introduction et d'établissement, et ~~contrôler ou éradiquer~~ **ou contrôler** les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Afrique du Sud : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins [50 %] ~~leur taux d'introduction et d'établissement~~ **leur couverture et leurs impacts sur la biodiversité et les secteurs économiques**, et ~~contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts~~, en se concentrant sur les espèces et les ~~sites prioritaires~~ **zones-clés de la biodiversité, et redoubler d'efforts sur la détection précoce et la réponse**

rapide ainsi que la coopération internationale pour augmenter les capacités et technologies d'identification des espèces.

Ouganda : D'ici à 2030, des cadres juridiques et réglementaires et des capacités sont en place pour identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes, évaluer leurs risques et gérer efficacement leurs ~~Manage~~ voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires, ainsi que pour contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires afin d'éliminer leurs impacts en termes de biodiversité et leurs conséquences socio-économiques d'au moins [50 %], en se concentrant sur des zones-clés de la biodiversité.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts ~~dans au moins [x %] des sites prioritaires~~, en se concentrant sur les espèces **exotiques invasives** et les sites prioritaires.

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS

États-Unis d'Amérique : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant ~~d'au moins 50 %~~ leur taux d'introduction et d'établissement **via les consignes, standards et normes existants établis par les organisations internationales**, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Global Biodiversity Youth Network (GYBN) (au nom des jeunes) : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires **et en prenant en compte les contextes socio-écologiques**.

Island Conservation : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires **et en soutenant le développement de nouveaux outils de conservation innovants pour améliorer les stratégies existantes de gestion et de contrôle des espèces exotiques envahissantes**.

World Wildlife Fund (WWF) : Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en **priorisant autant que possible la prévention, et à défaut, en empêchant** ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Cible 7

TEXTE ORIGINAL

Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

TEXTE COMPOSITE

Empêcher et [R]réduire les émissions et les dépôts de pollution , y compris lumineuse et sonore, [de toutes les sources] [, y compris lumineuse et sonore,] [, en réduisant au minimum ou en empêchant les incidences négatives] [y compris les nutriments et pesticides rejetés dans l'environnement] [à des niveaux qui ne nuisent pas à [ne soient pas perturbants, néfastes ou nuisibles pour]] la biodiversité, y compris celle des sols [et] les systèmes environnementaux / [fonctions] services des écosystèmes [[et] ou sur la santé humaine et animale,] [principalement au sein des écosystèmes prioritaires et des sites de toute première importance,] [en internalisant les impacts et les externalités des activités humaines,] [en tenant en compte les effets cumulatifs et interactifs,] [[[y compris]] en] diminuant de moitié la quantité [réduisant] [au besoin] [les dégâts causés par] [la quantité de produits chimiques, de pesticides et] les nutriments [excédentaires] [rejetés] [répandus] [, les pesticides] [dans l'environnement, les produits phytosanitaires [[[d'au moins [50 %],] [en identifiant et en programmant le retrait des pesticides et produits chimiques les plus nocifs, en diminuant l'utilisation de pesticides,] [dans les zones aquatiques excédentaires en nutriments] [[et] [en éliminant l'utilisation de biocides par le biais d'approches agroécologiques] [d'au moins deux tiers l'utilisation de] [biocides, en particulier] [[l'utilisation][les émissions de] [les risques des] [pesticides [y compris par le biais d'une gestion intégrée des espèces nuisibles] [d'au moins [au minimum possible] [X %] [deux tiers]]] [, en prenant des mesures de réduction au minimum de la pollution sonore, lumineuse et par le plomb] [, en prenant des mesures permettant de réduire au minimum la pollution sonore et lumineuse,] [y compris en programmant la fin d'ici à 2030 de l'utilisation dans l'agriculture de pesticides particulièrement dangereux] [les dégâts causés par l'utilisation de produits chimiques dangereux,] [en réduisant la pollution induite par les produits chimiques nocifs pour l'environnement et en réduisant] et [en éliminant] [en réduisant significativement] [le rejet] [ou l'émission] [la production et le rejet ultérieur] de] [ainsi que des], [tout en réduisant également] [de déchets] plastiques [à usage unique] [supplémentaires], [la pollution] [dans l'environnement,] [ainsi qu'en promouvant leur réutilisation ou recyclage, dans le cadre, entre autres, de stratégies d'économie circulaire.] [entre autres actions.] [en mettant en place des mesures préventives et coercitives, en développant l'économie circulaire et en promouvant des modèles de production et de consommation durables ainsi que les technologies vertes.] [et les déchets électroniques.] [et d'eaux usées non traitées d'origine civile, industrielle et agricole dans l'environnement.] [, et d'autres polluants.] [et en mettant en place [des mesures] et en mettant en place des mécanismes permettant la gestion et la surveillance de l'utilisation de pesticides dans le cadre d'efforts d'atténuation aux fins d'éviter les incidences négatives sur la biodiversité.] [pour l'environnement.] [et d'autres polluants.] [et en retirant de l'environnement les plastiques qui y sont répandus.] [la pollution.]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les **dégâts causés par les** nutriments rejetés dans l'environnement, **les produits phytosanitaires** et ~~de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de~~ **et les déchets plastiques.**

Australie : Réduire la pollution de toutes les sources **en réduisant au minimum ou en empêchant les incidences négatives** ~~à des niveaux qui ne nuisent pas à~~ **pour** la biodiversité, ~~aux~~ les fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement ~~et de deux tiers au moins les pesticides,~~ **en réduisant la pollution induite par les produits chimiques nocifs pour l'environnement** et **en réduisant et en éliminant progressivement** tout rejet de déchets plastiques **dans l'environnement.**

Brésil : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant **significativement, le cas échéant,** ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés dans l'environnement ~~et de deux tiers au moins les pesticides~~ **les dégâts causés par l'utilisation de produits chimiques dangereux,** et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Bolivie (État plurinational de) : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux **systèmes environnementaux** / fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, **en programmant la fin d'ici à 2030 de l'utilisation dans l'agriculture de pesticides particulièrement dangereux**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Chili : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant [de moitié au moins] les nutriments rejetés dans l'environnement [et de deux tiers au moins les pesticides **au minimum réalisable**], et en éliminant **la production et tout rejet ultérieur de plastiques à usage unique, de même qu'en réduisant les autres pollutions par les déchets plastiques**.

Colombie : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, **en internalisant les incidences et les externalités des activités humaines**, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement, et **les biocides, en particulier de deux tiers [X %] au moins les pesticides, y compris par une gestion intégrée des espèces nuisibles**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques **ainsi qu'en promouvant leur réutilisation ou recyclage, dans le cadre, entre autres, de stratégies d'économie circulaire**.

Costa Rica : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes **et ou** à la santé humaine, ~~notamment~~ en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins **les l'utilisation de pesticides**, et en éliminant ~~le tout~~ **rejet de déchets plastiques, entre autres actions**.

Côte d'Ivoire : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine **et animale**, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques, **en mettant en place des mesures préventives et coercitives, en développant l'économie circulaire et en promouvant des modèles de production et de consommation durables ainsi que les technologies vertes**.

Cuba : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, **principalement au sein des écosystèmes prioritaires et des sites de toute première importance**, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Équateur : ~~Empêcher et~~ réduire la pollution ~~de toutes les sources~~ à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux ~~fonctions des écosystèmes~~ **services écosystémiques** et à la santé humaine, ~~notamment en~~ réduisant ~~de moitié au moins~~ **la quantité de produits chimiques, de pesticides et de** les nutriments rejetés dans l'environnement ~~et de deux tiers au moins les pesticides~~, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Éthiopie : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques **et électroniques**.

Union Européenne et ses États membres : Réduire **les émissions et des dépôts de la pollution, y compris lumineuse et sonore**, quelle qu'en soit la source, à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, **en tenant en compte les effets cumulatifs et interactifs**, notamment en réduisant [de moitié] au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de [deux tiers] au moins **les l'utilisation] [les émissions] de pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques**.

Note : L'Union européenne et ses États membres conviennent que des efforts plus importants sont encore nécessaires, notamment pour prévenir, réduire et, à terme, mettre fin à la pollution de l'environnement par les plastiques et d'autres polluants; et soutiennent fermement un élément cible sur la pollution plastique au lieu des déchets plastiques dans cet objectif.

Indonésie : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés ~~dans l'environnement~~, **les pesticides** et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques [**dans l'environnement**].

Iran (République islamique d') : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques **et d'eaux usées non traitées d'origine civile, industrielle et agricole dans l'environnement**.

Japon : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés dans l'environnement **dans les zones aquatiques excédentaires en nutriments**, ~~et de deux tiers au moins les pesticides~~, et ~~en éliminant~~ tout rejet de déchets plastiques **supplémentaires**.

Malaisie : Réduire la pollution de toutes les sources **y compris les nutriments et pesticides rejetés dans l'environnement**, à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine en éliminer tout rejet de déchets plastiques.

Namibie : Réduire la pollution de toutes les sources **y compris lumineuse et sonore**, à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés dans l'environnement et **en éliminant l'usage de biocides par le biais d'approches agroécologiques**, ~~de deux tiers au moins les pesticides~~, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Nouvelle-Zélande : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes **et ou** à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, **en prenant des mesures permettant de réduire au minimum la pollution sonore et lumineuse**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Norvège : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Pérou : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les **risques des pesticides**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques **et d'autres polluants**.

République de Corée : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant [de moitié au moins] les nutriments rejetés dans l'environnement et [de deux tiers] au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Afrique du Sud : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié ~~au moins les~~ **la quantité de** nutriments rejetés dans l'environnement ~~et de deux tiers au moins les pesticides~~, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques **et en mettant en place des mécanismes permettant la gestion et la surveillance de l'utilisation de pesticides dans le cadre d'efforts d'atténuation aux fins d'éviter les incidences négatives sur la biodiversité**.

Suisse : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les **risques des pesticides**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes ~~et à la santé humaine~~, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments **excédentaires** rejetés dans l'environnement, **en identifiant et en programmant le retrait des pesticides et produits chimiques les plus nocifs, en diminuant l'utilisation de pesticides**, et ~~de deux tiers au moins~~ les pesticides, et en ~~éliminant~~ **réduisant significativement** tout rejet de déchets plastiques **dans l'environnement**.

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS

États-Unis d'Amérique : Réduire la pollution de toutes les sources ~~à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine~~, notamment en réduisant **significativement** ~~de moitié au moins~~ les nutriments **issus de zones de résidence et de production dirigée** rejetés dans l'environnement, **et en investissant dans des innovations permettant de réduire les besoins en** ~~et de deux tiers au moins~~ les pesticides **ayant des incidences négatives sur la biodiversité**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Business for Nature : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, **y compris la biodiversité des sols**, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques **et en retirant de l'environnement les plastiques qui y sont répandus**.

Center for Biological Diversity : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, **en prenant des mesures significatives de réduction au minimum de la pollution sonore et lumineuse**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Convention sur la conservation des espèces migratrices : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes **et ou** à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, **en prenant des mesures de réduction au minimum de la pollution sonore, lumineuse et par le plomb**, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Global Biodiversity Youth Network (GYBN) (au nom des jeunes) : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet **ou l'émission** de déchets plastiques **et d'autres polluants**.

Regions4 (au nom des gouvernements infranationaux et locaux) : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant ~~de moitié au moins~~ les nutriments rejetés dans l'environnement et ~~de deux tiers au moins~~ les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Commission baleinière internationale (CBI) : Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui **ne soient pas perturbants, néfastes ou nuisibles pour** à la biodiversité, ~~aux~~ les fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Cible 8

TEXTE ORIGINAL

Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur

d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

TEXTE COMPOSITE

[Réduire au minimum [l'impact] [les incidences **négatives**] des] [En **améliorant les capacités d'adaptation de la biodiversité face aux** changements climatiques [et de l'**acidification des océans**] [sur la biodiversité] **améliorer la résilience des écosystèmes**] [en assurant au minimum des gains net sur le plan de la biodiversité tout en promouvant les avantages de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation et de la réduction des risques climatiques, et articuler des actions destinées à affronter les changements climatiques]] [dans le respect de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées, en veillant à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité, et] [en renforçant la résilience des écosystèmes, [en limitant l'acidification des océans], en améliorant les capacités d'adaptation, en réduisant la vulnérabilité et,] [par cette résilience améliorée] [et] [[[contribuer à] [en [augmentant][améliorant]] [l'atténuation [et l'adaptation] aux changements climatiques] [ainsi que [la résilience][la réduction des risques de catastrophe]] [par le biais de] [solutions fondées sur la nature [*] [et][avec][en appliquant [des approches écosystémiques [équitables et fondées sur les droits]]][avec des garanties [sociales] [socio-culturelles] et environnementales ainsi que] [des solutions fondées sur la nature] [équitables et fondées sur les droits] [différentes approches [fondées sur les droits de l'homme], y compris]] [et autres mesures d'adaptation appropriées qui incluent la réduction des risques de catastrophe] [y compris des solutions fondées sur la nature] [incluant la biodiversité] [les communautés ainsi que les initiatives non-marchandes qui mènent à bien la protection, la restauration et l'amélioration de la biodiversité,]] en accélérant les solutions fondées sur la nature, en reconnaissant le potentiel significatif de ces efforts pour la réduction des émissions et l'amélioration de la résilience face aux impacts climatiques] [y compris une meilleure conservation et restauration des écosystèmes naturellement riches en carbone, tout en renforçant la résilience des écosystèmes face aux impacts des changements climatiques], [en contribuant d'au moins [10] GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation[**]], [en accord avec les priorités identifiées par les pays dans leurs contributions déterminées par pays,] [par la conservation, l'utilisation durable ou la restauration de l'intégralité des écosystèmes les plus importants pour la réussite de ces contributions] [pour limiter l'augmentation de la température moyenne globale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels] facilitant la régulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, de même que la santé des océans, des sols, de l'air et de l'eau en qualité et en quantité, et en fournissant des coavantages aux personnes tout en assurant] [[et assurer que], partout où cela est possible,] [toutes les mesures d'atténuation] [et d'adaptation] [aient pour effet un gain net pour la biodiversité] [soient menés en évitant][réduisent au minimum][n'ait pas de][et réduire autant que possible] les [incidences négatives] des efforts d'atténuation et d'adaptation] [en veillant à obtenir des incidences positives et au minimum un gain net en] [[sur][et améliorer] la biodiversité]] [et optimiser les coavantages] [et améliorer la résilience des écosystèmes] [avec un partage équitable des avantages et des fardeaux] [tout en fournissant des avantages pour l'atténuation, l'adaptation et la réduction des risques climatiques] [tout en protégeant les droits de mère nature ainsi que les droits des peuples indigènes et des communautés locales,] [et réduire autant que possible les incidences négatives sur la biodiversité des efforts d'atténuation et d'adaptation] [et partager équitablement les avantages et les fardeaux] [et les peuples marginalisés] [et s'efforcer de fournir des coavantages pour le climat, la nature et les personnes].

[*] Note concernant le terme « solutions fondées sur la nature » : Si le terme [solutions fondées sur la nature] est réintroduit dans le texte, merci de le mettre entre crochets et d'ajouter, entre crochets, [colonialisme carbone] comme acception alternative de cette notion controversée, qui n'a pas fait l'objet d'un accord au sein de la Convention sur la Diversité Biologique.

[**] Note de bas de page après « efforts mondiaux d'atténuation » : Notant que tout objectif à cet égard dépendrait du respect par les pays développés de l'engagement pris dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de fournir 100 milliards de dollars par an de fonds nouveaux et supplémentaires pour soutenir les actions des pays en développement.

Alternative : **Promouvoir le développement de technologies et de produits biosourcés afin de renforcer la résilience de la biodiversité et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et accroître les connaissances sur la mise en œuvre d'approches fondées sur les écosystèmes pour renforcer l'action contre les changements climatiques.]**

Alternative : **En améliorant les capacités d'adaptation de la biodiversité, réduire au minimum et atténuer l'impact des changements climatiques en rétablissant la résilience et la connectivité de la biodiversité par le biais d'approches écosystémiques facilitant la régulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, de même que la santé des océans, des sols, de l'air et de l'eau en qualité et en quantité, et en fournissant des coavantages aux personnes tout en assurant que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, **en accord avec les priorités identifiées par les pays dans leurs contributions déterminées par pays**, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité **et réduire autant que possible les incidences négatives sur la biodiversité des efforts d'atténuation et d'adaptation.**

Australie : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer à l'atténuation et à l'adaptation **en accélérant les solutions fondées sur la nature**, ~~par des approches fondées sur les écosystèmes~~, **en reconnaissant le potentiel significatif de ces efforts pour la réduction des émissions et l'amélioration de la résilience face aux incidences climatiques**, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation~~, et veiller à ce que, **partout où cela est possible**, toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Brésil : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité. **Promouvoir le développement de technologies et produits biosourcés pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation de la biodiversité aux dangers liés au climat, et augmenter les connaissances portant sur la mise en place d'approches écosystémiques pour renforcer l'action sur les changements climatiques.**

Bolivie (État plurinational de) : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité **dans le respect des responsabilités communes mais différenciées**, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à ~~des~~ **différentes** approches, **y compris celles** fondées sur les écosystèmes **et les communautés ainsi que les initiatives non marchandes qui mènent à bien la protection, la restauration et l'amélioration de la biodiversité**, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation~~, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité **tout en protégeant les droits de mère nature ainsi que les droits des peuples indigènes et des communautés locales.**

Chine : Réduire au minimum ~~l'impact~~ **les incidences négatives** des changements climatiques sur la biodiversité, ~~contribuer à~~ **en augmentant et améliorant** l'atténuation, et à l'adaptation **et la résilience** par des **[solutions fondées sur la nature] [équitables et] [fondées sur les droits avec des]** approches fondées sur les écosystèmes **et les droits de l'homme**, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation~~, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Note : les crochets indiquent une réserve (en attente d'un examen plus approfondi) et non une suppression).

Chili : Réduire au minimum ~~l'impact~~ **les incidences négatives** des changements climatiques sur la biodiversité, ~~contribuer à l'atténuation et à l'adaptation~~ **en assurant au minimum des gains net sur le plan de la biodiversité tout en promouvant les avantages de l'atténuation des émissions de gaz à effet de**

serre, de l'adaptation et de la réduction des risques climatiques, et articuler des actions destinées à affronter les changements climatiques par des approches fondées sur les écosystèmes, **y compris des solutions fondées sur la nature**, [en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation], ~~et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.~~

Colombie : Réduire au minimum l'impact **les incidences négatives** des changements climatiques sur la biodiversité, **améliorer la résilience des écosystèmes, et coordonner des actions visant à lutter contre les changements climatiques** ~~contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des solutions fondées sur la nature ainsi que~~ des approches fondées sur les écosystèmes, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller~~ **en veillant à obtenir des incidences positives et au minimum un gain net en** ~~à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité, tout en fournissant des avantages pour l'atténuation, l'adaptation et la réduction des risques climatiques.~~

Union Européenne et ses États membres : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques [et de l'acidification des océans] sur la biodiversité, **en renforçant la résilience des écosystèmes, [en limitant l'acidification des océans], en améliorant les capacités d'adaptation, en réduisant les vulnérabilités, et** [contribuer à l'atténuation **des changements climatiques, et à l'adaptation et à la réduction des risques de catastrophe** par **des solutions fondées sur la nature [avec des garanties [sociales] [socioculturelles] et environnementales]** et des approches fondées sur les écosystèmes], ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité~~ **et optimiser les coavantages.**

Note : les crochets indiquent une réserve (en attente d'un examen plus approfondi) et non une suppression.

États fédérés de Micronésie : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, ~~contribuer à~~ **augmenter** l'atténuation, et à l'adaptation **et la résilience** grâce à des approches **équitables** fondées sur les écosystèmes **et sur les droits**, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation **afin de limiter l'augmentation de la température moyenne globale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels**, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Indonésie : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à ~~hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an~~ aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Iran (République islamique d') : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité **avec un partage équitable des avantages et des fardeaux.**

Mexique : Réduire au minimum les incidences **négatives** des changements climatiques sur la biodiversité, ~~contribuer à~~ **en améliorant** l'atténuation, et à l'adaptation **et la résilience** par des **solutions fondées sur la nature et des** approches fondées sur les écosystèmes **et les droits de l'homme**, en contribuant [à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an] aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Note : les crochets indiquent une réserve (en attente d'un examen plus approfondi) et non une suppression.

Nouvelle-Zélande : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité **et** contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des **solutions fondées sur la nature et des** approches fondées sur les écosystèmes, **y compris une meilleure conservation et restauration des écosystèmes naturellement riches en carbone, tout en renforçant la résilience des écosystèmes face aux incidences des changements climatiques**, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux

efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Namibie : Si le terme [solutions fondées sur la nature] est réintroduit dans le texte, merci de le mettre entre crochets et d'ajouter, entre crochets, [colonialisme carbone] comme acception alternative de cette notion controversée, qui n'a pas fait l'objet d'un accord au sein de la Convention sur la Diversité Biologique. Si le terme de « synergies » est introduit, merci d'ajouter « **au niveau local par le biais d'activités de terrain menées par des peuples indigènes et des communautés locales.** »

Note : Insérer note de bas de page après « les efforts mondiaux d'atténuation » : 1) Notant que tout objectif à cet égard dépendrait du respect par les pays développés de l'engagement pris dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de fournir 100 milliards de dollars par an de fonds nouveaux et supplémentaires pour soutenir les actions des pays en développement.

Norvège : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à **des solutions fondées sur la nature appliquant** des approches fondées sur les écosystèmes, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller~~ **en veillant** à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas **un minimum d'**effets négatifs sur la biodiversité.

~~**Afrique du Sud** : Réduire au minimum les incidences du~~ **Améliorer la résilience de la biodiversité et des écosystèmes face aux** changements climatiques ~~sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et autres mesures d'adaptations pertinentes comprenant une réduction des risques de catastrophe,~~ et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Suisse : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à **des solutions fondées sur la nature et** par des approches fondées sur les écosystèmes, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité~~ **aient pour effet un gain net pour la biodiversité.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer à l'atténuation, et à l'adaptation **et à la résilience face aux changements climatiques** par **des solutions fondées sur la nature et** des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins [10] GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité **et améliorent cette dernière ainsi que la résilience des écosystèmes.**

Note : les crochets indiquent une réserve (en attente d'un examen plus approfondi) et non une suppression.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife International : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité **par une résilience accrue**, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des ~~approches fondées sur les écosystèmes,~~ **solutions fondées sur la nature et incluant la biodiversité**, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité **et sur les peuples marginalisés.**

Conservation International : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation **par la conservation, l'utilisation durable ou la restauration de l'intégralité des écosystèmes les plus importants pour la réussite de ces contributions**, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (au nom des peuples autochtones et des communautés locales) : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité **et que les avantages et les fardeaux soient équitablement partagés**.

Regions4 (au noms des gouvernements infranationaux et locaux) : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des **solutions fondées sur la nature et des** approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network (UCCLAN) : **En améliorant les capacités d'adaptation de la biodiversité, réduire au minimum les incidences du et atténuer** l'impact des changements climatiques ~~sur la biodiversité~~, **en restaurant la résilience et la connectivité de la biodiversité par le biais** ~~contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des d'approches~~ fondées sur les écosystèmes, ~~en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation~~, **facilitant la régulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, de même que la santé des océans, des sols, de l'air et de l'eau en qualité et en quantité, et en fournissant des coavantages aux personnes tout en assurant** ~~et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité~~.

Note : UCCLAN propose également de fusionner les Cibles 8 et 11.

World Wildlife Fund (WWF) : Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer à l'atténuation, ~~et à l'adaptation~~ **et à la résilience** par des **solutions équitables fondées sur la nature et sur les droits et des** approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂e par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité, **et s'efforcer de fournir des coavantages pour le climat, la nature et les personnes**.

PROPOSITIONS DE NOUVELLES CIBLES

Proposée lors de la discussion sur la Cible 4

Argentine : Assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces cultivées et domestiquées pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de leurs parents sauvages, et maintenir la diversité génétique par la conservation in situ et ex situ.

Proposée lors de la discussion sur la Cible 5

Royaume-Uni : Mettre en œuvre des dispositifs issus de l'initiative « Une seule santé », en se concentrant notamment sur les risques d'émergence et de transmission des zoonoses, afin d'éviter ou de réduire les risques pour la santé humaine, celle des espèces sauvages et domestiquées ainsi que celle des écosystèmes.

Fondation Elephant Protection Initiative : Veiller à ce que le trafic illicite d'espèces sauvages soit réduit d'au moins X pour cent, et à ce que des cadres juridiques adéquats, réglementant strictement le commerce d'espèces sauvages pour prévenir et combattre leur trafic illicite, soient en place et mis en œuvre de manière efficace.

Proposée lors de la discussion sur la Cible 8

University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network (UCCLAN) :

Note : L'UCCLAN propose de fusionner les Cibles 8 et 11.

Annexe III

RAPPORT DES CORESPONSABLES DU GROUPE DE CONTACT 3 :

CIBLES 9 À 13

La partie A du présent rapport du groupe de contact 3 fournit pour chaque élément a) le texte initial examiné par le groupe de contact, b) un texte composite, et c) une liste des propositions de texte transmises par des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs.

*En ce qui concerne le texte composite, le nouveau texte est indiqué en **caractères gras**, et le nouveau texte présenté comme option alternative est indiqué en **[caractères gras et entre crochets]**. Les propositions de suppression du texte initial sont indiquées **[entre crochets]**.*

*En ce qui concerne la liste des propositions de texte transmises par des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs, la notation ci-après est utilisée : le nouveau texte est indiqué en **caractères gras**, les propositions de suppression du texte initial sont indiquées ~~en barré dans le texte~~. Enfin, **[des entre crochets]** sont utilisés pour indiquer les options qui devraient rester ouvertes.*

*Dans un petit nombre de cas, les propositions des Parties diffèrent considérablement du texte initial, rendant difficile leur intégration dans le texte composite. Dans de tel cas, elles sont citées intégralement en **caractères gras** immédiatement après le texte composite.*

Seules les propositions d'observateurs et d'autres gouvernements soutenues par les Parties ont été incluses dans la liste des propositions de texte et intégrées dans les textes composites.

Dans la partie B, les coresponsables ont fourni un résumé des discussions et leurs réflexions concernant les éléments discutés pour chaque cible, en notant les domaines de convergence, les domaines de divergence et ceux qui nécessitent d'autres travaux.

PARTIE A – PROPOSITIONS

CIBLES 9 À 13

Cible 9

Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

TEXTE COMPOSITE

[Assurer] [Augmenter] [Garantir] [que] [la nature] [équitable] [durable à long terme] [la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques pour continuer à fournir] [la durabilité de toutes les utilisations des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, générant ainsi] [des avantages] [et des services] [et l'accès à] [la biodiversité, les services écosystémiques] [et les connaissances traditionnelles associées], [[[y compris], une nutrition [culturellement appropriée] [améliorée], [la souveraineté alimentaire et] la sécurité alimentaire [et hydrique], [l'accès aux] médicaments, [l'accès à l'eau douce et à l'énergie, les soins de santé]] et les moyens de subsistance] pour [toutes] les populations] [en particulier pour [ceux [(individus et groupes)] qui sont les plus [dépendants de la diversité biologique [vulnérable]] [dans le cadre d'une approche inclusive du développement rural] [les situations] [vulnérables] [sont atteintes] [sont maintenues ou améliorées] [sont sauvegardées], [renforçant une relation harmonieuse et complémentaire entre les peuples et la nature,] [et assurer la contribution de la biodiversité au développement durable,] [par [l'amélioration des services écosystémiques] [la conservation et] [et l'écosystème participatif] durable [la gestion] [l'utilisation] [(écologique, économique et culturel)] [et la gouvernance équitable] [et/ou la

restauration] [de 100 % des écosystèmes les plus importants pour apporter ces contributions] des [écosystèmes et] [des espèces sauvages] [[et] indigènes,]]. [accessibles à partir] [des milieux terrestres, d'eau douce et marins [et côtiers] [sauvages] [espèces]]]. [en particulier les écosystèmes qui sont les plus importants pour apporter ces contributions] [y compris la diversité agricole, et assurer la protection de] [le partage juste et équitable de ces avantages] [et] [la protection]]. [promouvoir] [tout en sauvegardant l'] [l'] utilisation coutumière [durable] [de la biodiversité] [et les droits des] [par les] peuples autochtones et les communautés locales [en particulier les femmes] [, conformément aux engagements et réglementations nationaux et internationaux concernant la conservation et l'utilisation durable des espèces]. [conformément à la législation] [et à la mise en œuvre du plan d'action mondial sur l'utilisation durable et coutumière] [et en stimulant le développement, la production et l'utilisation de produits et de processus biosourcés pour soutenir la bio-innovation].

Alt 1. Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine et protéger les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales afin d'améliorer les avantages, notamment en ce qui concerne la nutrition, la sécurité alimentaire, les médicaments et les moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables.

Alt 2 (combinaison de 5 et 9) : Gestion durable de la faune et de la flore sauvages et protection des usages coutumiers et traditionnels durables par les peuples autochtones et les communautés locales afin de garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Garantir des avantages, ~~notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments~~ et des moyens de subsistance pour les populations, en particulier **celles qui se trouvent dans les situations** les plus vulnérables, en assurant une ~~gestion~~ **utilisation** durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines **indigènes** et en protégeant l'utilisation coutumière durable **de la biodiversité** des peuples autochtones et des communautés locales.

Australie : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier pour **celles (individus et groupes) qui sont** les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales., **conformément aux engagements et réglementations nationaux et internationaux en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces.**

Bolivia (État plurinational de) : ~~Assurer la~~ ~~Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de la sécurité alimentaire, de et la fourniture~~ de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en **renforçant une relation harmonieuse et complémentaire entre les peuples et la nature**, en assurant une ~~gestion~~ **gouvernance équitable et durable** des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, ~~et en protégeant les usages coutumiers durables et les droits~~ des peuples autochtones et des communautés locales, **notamment des femmes.**

Brésil : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales **et en stimulant le développement, la production et l'utilisation de produits et de processus biosourcés pour soutenir la bio-innovation.**

Colombie : ~~Garantir des~~ **Accroître les avantages tirés de la biodiversité, des services écosystémiques et des connaissances traditionnelles associées**, notamment en matière de nutrition, de **souveraineté et de** sécurité alimentaires, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, **et garantir la contribution de la biodiversité au développement durable**, en assurant

une gestion durable des espèces sauvages et **indigènes, terrestres, d'eau douce et marines, y compris en matière de l'agrobiodiversité, et garantir la protection des** ~~en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales, conformément à la législation.~~

Costa Rica : Garantir des avantages, ~~notamment et un accès à la~~ nutrition, à la sécurité alimentaire, aux médicaments et aux moyens de subsistance pour les populations, en particulier ~~pour celles qui dépendent~~ le plus **de la diversité biologique** vulnérable, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, et en protégeant les usages coutumiers **durables** ~~durable~~ des peuples autochtones et des communautés locales **et mettre en œuvre le plan d'action mondial sur l'utilisation coutumière durable.**

Côte d'Ivoire : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments, **d'accès à l'eau douce et à l'énergie, de soins de santé** et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Équateur : Garantir des avantages **et des services**, ~~notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations,~~ en particulier pour les plus vulnérables, en assurant **la conservation et la** gestion durable des espèces sauvages **indigènes** terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Union européenne et ses États membres : Garantir **la durabilité de toutes les utilisations des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, générant ainsi** des avantages, ~~notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier pour les plus vulnérables, en assurant la gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et la protection de tout en sauvegardant~~ les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Guatemala : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de santé, **d'accès aux médicaments** et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier **celles qui dépendent le plus de la diversité biologique, grâce à une approche inclusive du développement rural** ~~les plus vulnérables,~~ en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Inde : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, **en améliorant les services écosystémiques et** en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Indonésie : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales, **conformément à la réglementation nationale et aux engagements internationaux en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces.**

Iran (République islamique d') : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire **et hydrique**, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Jamaïque : Garantir des avantages, notamment ~~en matière de~~ **améliorer la** nutrition, ~~de la~~ sécurité alimentaire, ~~de les~~ médicaments et ~~de les~~ moyens de subsistance des populations, en particulier des plus vulnérables, en assurant **la préservation et** une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce, ~~et marines~~ **et côtières** et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Jordanie : Garantir ~~des~~ **que des** avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, **soient obtenus**, en assurant une gestion durable (**écologique économique et culturelle**) des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Liban : Garantir des avantages **équitable**s, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier pour les plus vulnérables, en assurant la **préservation**, ~~une~~ la gestion durable **et/ou la restauration** des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, **en particulier les écosystèmes qui contribuent le plus à fournir ces avantages** et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Malawi : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Mexique : Garantir la **préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques afin de continuer à fournir des avantages et assurer l'accès à ceux-ci**, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, **de manière culturellement appropriée** ~~en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines,~~ et protéger les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Namibie : Garantir ~~des~~ **que les** avantages **de la biodiversité et des services écosystémiques**, ~~notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour tous les populations, en particulier les plus vulnérables,~~ **soient préservés** grâce à des **approches durables et participatives** de la gestion des **écosystèmes** des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, au **partage juste et équitable de ces avantages** et ~~en protégeant~~ **protéger** les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Nouvelle-Zélande Garantir des avantages **durables à long terme**, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Pérou : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable **des écosystèmes et** des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Afrique du Sud : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages **accessibles dans des zones** terrestres, d'eau douce et marines et ~~en protégeant~~ **promouvant** les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Suisse : Garantir ~~des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant~~ une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et protéger ~~en protégeant~~ les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales **afin de fournir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables.**

Émirats arabes unis : **Gestion durable des espèces sauvages et protection des usages coutumiers et traditionnels durables des peuples autochtones et des communautés locales afin de** garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, ~~par la gestion durable des espèces~~

~~sauvages terrestres, d'eau douce et marines et la protection des usages coutumiers durables des peuples autochtones des communautés locales.~~

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : ~~Garantir des~~ **Veiller à préserver et améliorer les avantages procurés par la nature**, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant **une utilisation et** une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

GYBN : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier ~~plus~~ celles en situation de **vulnérabilité vulnérables**, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales

Centre pour la diversité biologique ~~Garantir~~ **Veiller à ce que** des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier **celles qui dépendent le plus de la biodiversité** ~~les plus vulnérables~~, **soient obtenus** en assurant une gestion durable (**écologique, économique et culturelle**) des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, **y compris en promouvant** ~~et en protégeant~~ les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales **et la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur l'utilisation coutumière durable.**

Conservation International : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant **la préservation et** une gestion durable **et/ou la restauration de 100 % des écosystèmes les plus importants pour fournir ces contributions** ~~des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines~~ et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

IIFB : Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier pour **celles qui dépendent le plus de la biodiversité**, par la gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines, **notamment en encourageant** les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales **et en mettant en œuvre le Plan d'action mondial sur l'utilisation coutumière durable.**

Cible 10

Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

TEXTE COMPOSITE

[Transformer les systèmes alimentaires, en veillant à ce qu'ils contribuent à la biodiversité, à la santé humaine et planétaire, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, pour les générations actuelles et futures, et] [Assurer] [Promouvoir] [les connaissances et les actions des agriculteurs et des communautés locales et] [la gestion durable de] que [toutes] [les] zones [productives] [X%] des zones [[sous] [adaptées à] [consacrées à]] [[Augmenter] [la quantité de biens provenant] [globalement de 50%]] [l'agriculture, [les agroécosystèmes], [la pêche,] l'aquaculture, [l'élevage,] et la sylviculture] [durables] [, et d'autres [utilisations] [écosystèmes gérés] [zones productives dans le cadre de pratiques de gestion durable] [et globalement différents systèmes productifs interconnectés d'origine

humaine] [proportionnellement aux besoins des populations] sont [gérés] [gouvernés] [cultivés] [gérés durablement à l'aide d'approches participatives des écosystèmes] [durablement] [pour la biodiversité,] [et légalement, en augmentant la résilience de ces systèmes de production], [et équitablement] [en maintenant leur résilience et leur productivité, et le cas échéant, en les améliorant de manière durable, contribuant ainsi à la] [y compris le retrait et la restauration des terres agricoles marginales et improductives] [pour garantir les droits humains et écologiques] [en particulier] [par] [des bonnes pratiques agricoles, des certifications, des mesures d'incitation à l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement,] [la mise en œuvre de l'approche écosystémique] [en tenant compte] [en particulier par le biais de] [la garantie] [la contribution à] [des approches agroécologiques, des approches écosystémiques et des systèmes alimentaires autochtones qui conservent, restaurent et utilisent durablement] [l'intégration] [[la conservation] [de] [la biodiversité in situ] [la restauration] et [son] utilisation durable de [la biodiversité]] ses composantes] [et de l'agrobiodiversité, dans le cadre de l'approche écosystémique, comme les approches agroécologiques et autres approches innovantes] [la reconversion agricole et les approches paysagères,]] y compris l'agrobiodiversité à] [les services de vulgarisation et de conseil rural] [et 100 % des écosystèmes essentiels à la fourniture de services écosystémiques, notamment par le biais de systèmes intégrés d'utilisation des- terres, et la promotion de systèmes de gestion traditionnels durables et de pratiques agroécologiques,]] la conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques]], notamment en protégeant les pollinisateurs et la biodiversité des sols et en veillant à ce que [X] % des terres agricoles soient gérées selon les principes de l'agroécologie ou d'autres pratiques favorables à la biodiversité.[Les terres agricoles sont restaurées de manière active et durable [[[en augmentant la][tout en assurant la durabilité]] et en sécurisant la][en améliorant l'intégrité de l'écosystème, la durabilité][leur productivité] à long terme -[dans le cadre d'une approche de responsabilité environnementale] et [en augmentant] la résilience [et en sécurisant la productivité, tout en soutenant les systèmes de semences indigènes des agriculteurs et en protégeant les droits des petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les éleveurs et les pêcheurs, et en garantissant la sécurité de leur régime foncier, de l'eau et de la mer] [ainsi que leur rôle dans l'intégrité et la connectivité des écosystèmes] [de [ces] systèmes de production] [et en contribuant à améliorer les écosystèmes] [dans le respect des peuples autochtones et des communautés locales et de ses territoires, en particulier en ce qui concerne leurs semences indigènes et résilientes/ sont maintenues ou, le cas échéant, renforcées] [pour lutter contre le changement climatique/ et en allouant au moins 20% des surfaces d'exploitation à la végétation indigène ou diversifiée]], en réduisant les pertes après récolte et en favorisant le rétablissement des pollinisateurs et de la fertilité des sols] [et les impacts négatifs sur les espèces sauvages et les habitats naturels sont minimisés] [par le biais de variétés indigènes, des variétés traditionnelles et locales] [des approches agroécologiques et des systèmes alimentaires autochtones qui génèrent des interactions positives avec la biodiversité, tout en éliminant progressivement toutes les formes de production non durables, telles que les systèmes fondés sur la monoculture et sur des apports excessifs d'engrais agrochimiques et naturels] [notamment en appliquant l'agroécologie et l'approche écosystémique à la pêche, en réduisant de moitié les pertes après récolte ainsi qu'en protégeant et en favorisant le rétablissement des pollinisateurs et des organismes essentiels à la fertilité des sols].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Veiller à ce **que** toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la **mise en œuvre de l'approche écosystémique**~~conservation et l'utilisation durable de la biodiversité~~, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Australie : ~~Veiller à ce que toutes~~ Les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture ~~soient~~ **sont** gérées durablement, notamment grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ~~et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.~~ **et les impacts négatifs sur les espèces sauvages et les habitats naturels sont réduits au minimum.**

Bolivie (État plurinational de) : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, **de pêche**, d'aquaculture et de sylviculture, **ainsi que l'ensemble des différents systèmes productifs interconnectés créés par l'homme**, soient gérées **administrés** durablement et **équitablement**, notamment grâce à des **approches agroécologiques, des approches écosystémiques et des systèmes alimentaires autochtones qui favorisent** la conservation, **la restauration** et l'utilisation durable de la-biodiversité **in situ** et **augmenter** la productivité et **renforcent** la résilience, **tout en soutenant les systèmes de semences des agriculteurs autochtones et en protégeant les droits des petits producteurs, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des éleveurs et des pêcheurs, et en garantissant leurs droits relatifs à la terre, à l'eau et à la mer** ~~ces systèmes de production.~~

Brésil : ~~Veiller à ce que toutes les zones d'~~ **Augmenter** l'agriculture, ~~d'~~ l'aquaculture et ~~de la~~ sylviculture **durables** soient gérées durablement, ~~notamment grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter~~ **en améliorant** la productivité et la résilience de ces systèmes de production **et en réservant au moins 20 % des zones exploitées à une végétation indigène ou diversifiée.**

Colombie : Veiller à ce **que** ~~toutes~~ les zones **adaptées à l'agriculture, à l'aquaculture, à l'élevage** et à la sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, **ainsi qu'à la reconversion agricole et aux approches paysagères**, et augmenter **l'intégrité des écosystèmes, la productivité durable** et la résilience de ces systèmes de production.

Côte d'Ivoire : ~~Veiller à ce que toutes les zones d'~~ **Augmenter la quantité de biens issus de l'agriculture, d'** ~~de l'aquaculture et de la sylviculture~~ **proportionnellement aux besoins des populations tout en maintenant ou en renforçant de manière appropriée la durabilité, la productivité et la résilience de ces** ~~soient gérées durablement, grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.~~

Équateur : ~~Veiller à ce que toutes les zones~~ **Promouvoir la gestion durable de x% des zones** d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture ~~soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.~~

Union européenne et ses États membres : Veiller à ce **que** toutes les zones d'agriculture, **de pêche**, d'aquaculture, et de sylviculture **[et autres usages]** soient gérées durablement **et légalement, et renforcer la résilience de ces systèmes de production**, notamment grâce à la conservation, **la restauration** et l'utilisation durable de la biodiversité, **y compris en protégeant les pollinisateurs et la biodiversité des sols et en veillant à ce que [X] pourcent des terres agricoles soient gérées selon l'agroécologie ou d'autres pratiques respectueuses de la biodiversité** ~~augmentant la productivité et la résilience de ces systèmes de production.~~

Éthiopie : Veiller à ce que ~~toutes les zones d'agriculture~~ **tous les agroécosystèmes, les zones de pêche**, d'aquaculture et de sylviculture soient gérés durablement, notamment grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Guatemala : Veiller à ce ~~que toutes les~~ **qu'au moins (xx%) des** zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à **l'intégration**, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Guatemala Option 2 : **Promouvoir** la gestion durable de toutes les zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture et à la sylviculture ~~soient gérées durablement~~, notamment grâce à **l'intégration**, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Inde : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture, **de pêche** et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production, **afin de réduire les pertes après récolte et de favoriser le rétablissement des pollinisateurs et la fertilité des sols.**

Iran (République islamique d') : Renforcer les connaissances et les actions des agriculteurs et des communautés locales et veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et aux **services de vulgarisation et de conseil ruraux**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Liban : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture, **de pêche** et de sylviculture soient gérées durablement, ~~grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité~~, **et favoriser la conservation de la biodiversité, notamment grâce à des systèmes intégrés d'utilisation des terres**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Malaisie : Veiller à ce que ~~toutes~~ les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à **de bonnes pratiques agricoles, des certifications, des incitations à l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement**, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Malawi : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, ~~notamment grâce et à ce~~ **que leur résilience et leur productivité soit renforcée, et lorsque cela est possible, les améliorer de manière durable, afin de contribuer à la restauration**, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, ~~augmentant la productivité et la résilience de ces systèmes de production.~~

Mexique : ~~Veiller à ce que toutes les~~ **x % des** zones d'agriculture, d'aquaculture, **de pêche** et de sylviculture **sont** gérées **durablement** **tenant compte la** conservation et à **de** l'utilisation durable de la biodiversité, ~~et augmenter la productivité~~ **dans le cadre d'une approche de responsabilité environnementale** et de résilience de ces systèmes de production, **d'une manière respectueuse des peuples autochtones, des communautés locales et de leurs territoires, notamment en ce qui concerne leurs semences indigènes et résilientes.**

Micronésie (États fédérés de) : Transformer les systèmes alimentaires en veillant à ce qu'ils favorisent la biodiversité, la santé humaine et planétaire et la sécurité alimentaire en faveur des générations actuelles et futures et veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture, **de pêche** et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et **à la réduction des pertes après récolte**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Namibie : Veiller à ce que toutes les zones productives agricole, aquacole et forestière soient gérées durablement **grâce à des méthodes participatives de gestion des écosystèmes**, ~~notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité~~, **à ce que ces zones soient activement restaurées**, et augmenter leur productivité et leur résilience **sur le long terme, ainsi que leur rôle dans le renforcement de l'intégrité et de la connectivité des écosystèmes** ~~de ces systèmes de production.~~

Nouvelle-Zélande : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, **de pêche**, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production **tout en contribuant à améliorer les écosystèmes**.

Pérou : Veiller à ce que ~~toutes~~ les zones d'agriculture, d'aquaculture, **d'élevage** et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité **et de l'agrobiodiversité, dans le cadre d'une approche écosystémique**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Afrique du Sud : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation **de la biodiversité** et à l'utilisation durable de **ses composantes**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Suisse : ~~Veiller à ce que toutes les zones~~ **Augmenter de [50%], au niveau mondial, les zones** d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture **gérées selon des pratiques durables qui garantissent** ~~soient gérées durablement, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production~~ **telles que les approches agroécologiques et d'autres approches innovantes**.

Émirats arabes unis : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, ~~notamment grâce à la conservation~~ **afin de préserver la biodiversité** et son utilisation durable ~~de la biodiversité~~, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production **en vue de lutter contre le changement climatique**.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, ~~grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, la~~ **afin de préserver la biodiversité, de maintenir les services écosystémiques** et ~~augmenter la garantir la productivité et la résilience de ces~~ systèmes de production.

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS SOUTENUES PAR LES PARTIES

États-Unis d'Amérique : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, **en incluant la reconversion et la remise en état des terres agricoles marginales et improductives**, ~~notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité~~, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife International : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement **en faveur de la biodiversité** grâce [à la] conservation et à l'utilisation durable [de la biodiversité], et ~~augmenter~~ **renforcer la résilience ainsi que** la productivité de ces systèmes de production.

Conservation International : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation, ~~et l'utilisation durable~~, **et/ou la restauration** de la biodiversité **et de 100 % des écosystèmes essentiels à la fourniture de services écosystémiques**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Amis de la Terre International : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient ~~gérées cultivées~~ durablement, ~~notamment en particulier grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'augmentation de la productivité et de la résilience de ces systèmes de production;~~ **aux approches agroécologiques et aux systèmes alimentaires autochtones qui favorisent des interactions positives avec la biodiversité, tout en éliminant progressivement toutes les formes de production non durables, tels que les systèmes basés sur la monoculture et les apports excessifs d'engrais naturels et agrochimiques**.

GYBN : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture, **ainsi que les autres écosystèmes entretenus par l'homme**, soient gérées durablement, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, **ainsi qu'à la promotion de systèmes de gestion traditionnels et de pratiques agroécologiques durables**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

GFC : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement **et d'une manière respectueuse des droits, équitable, non sexiste et durable**, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Centre Wilfried Laurier : Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement **afin de garantir les droits humains et écologiques**, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, **y compris agricole, afin d'accroître la productivité et la résilience de ces systèmes de production grâce aux variétés indigènes, traditionnelles et locales.**

WWF : Transformer les systèmes alimentaires, en veillant à ce qu'ils favorisent la biodiversité, la santé humaine et planétaire, la sécurité alimentaire et la nutrition, en faveur des générations actuelles et futures, **et** ~~Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture, de pêche et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production, notamment en appliquant les approches agroécologique et écosystémique à la pêche, en réduisant de moitié les pertes après récolte ainsi qu'en protégeant et en favorisant le rétablissement des pollinisateurs et des organismes essentiels à la fertilité des sols.~~

Cible 11

Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de l'ensemble de la population.

TEXTE COMPOSITE

[Renforcer et restaurer] [[Prendre des mesures pour] Maintenir [et améliorer]] [la fourniture des contributions [[de la nature]] [à tous les peuples] [des écosystèmes] [liés aux]] les écosystèmes [naturels], et protéger les droits des populations autochtones et des communautés locales, en veillant à ce que la biodiversité continue à] [la fourniture de services écosystémiques liés aux] [services écosystémiques, tels que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets] [le fonctionnement naturel des écosystèmes dans la fourniture de services, notamment]]. [[et] les services écosystémiques [grâce à des solutions fondées sur la nature et à l'approche par écosystème, y compris les services liés à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être] [, en particulier] [liés à]] [l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets][, y compris] [la] régulation du [climat,] de la qualité de l'air [et des terres], [de la qualité et de la quantité] de [[la sauvegarde] de la [sécurité] de l'eau]]. [, les contributions à la santé humaine, animale et des écosystèmes] [et à la [fertilité] des sols [et des systèmes]], [et [pour] [assurer la [protection]] la [résilience] face aux] [impacts du changement climatique] [risques de catastrophes pour la planète et les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales ainsi que les plus vulnérables] [protection des sols contre la contamination et risques liés aux sédiments [[autres] risques [, y compris les zoonoses] et [contre] les événements extrêmes][, dans 50% des régions où ces services écosystémiques essentiels ont été dégradés, et maintenir et renforcer ces services dans toutes les zones, pour le bien-être de]] [[pour] [toutes] les populations [, y compris les générations futures], en particulier les plus vulnérables [par la conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration des écosystèmes qui sont les plus importants pour fournir ces contributions]][, en particulier [par] [en utilisant] [la conservation, l'utilisation durable, et/ou la restauration de 100 % des écosystèmes les plus importants pour apporter ces contributions] [des solutions fondées sur la nature [avec des garanties sociales et

environnementales] et des approches écosystémiques [pour apporter des avantages multiples]]], en tenant compte de la santé des écosystèmes] [prendre des mesures pour contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci par des solutions fondées sur la nature avec des garanties pour la biodiversité, en appliquant des approches écosystémiques.]

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Assurer et renforcer les contributions de la nature ~~aux le bon fonctionnement des services écosystémiques, en particulier la~~ régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et la protection contre les risques et les événements extrêmes ~~en faveur de l'ensemble des populations.~~

Bhoutan : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air **et du sol**, de la qualité et de la quantité d'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de l'ensemble de la population.

Bolivie (État plurinational de) : Assurer et renforcer ~~contributions de la nature en matière de régulation de le fonctionnement des écosystèmes naturels, et protéger les droits des populations autochtones et des communautés locales, en veillant à ce que la biodiversité continue de contribuer à la~~ régulation de la qualité de l'air, la qualité et la quantité de l'eau, et la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations, **en particulier les plus vulnérables.**

Brésil : Assurer et renforcer la ~~les contributions de la nature à la~~ **fourniture de services écosystémiques liés à la** régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations.

Colombie : Assurer et renforcer les contributions de la nature **et des services écosystémiques grâce à des solutions fondées sur la nature et l'approche écosystémique, notamment les services liés à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, à la** régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et grâce à la protection **de la planète et des populations, en particulier les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales, ainsi que les plus vulnérables** contre les **risques de catastrophes** ~~les risques et les événements extrêmes en faveur de l'ensemble des populations.~~

Côte d'Ivoire : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau **et du sol**, et à la protection contre les dangers et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations.

Éthiopie : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, **de protection des sols contre les risques de contamination et les risques liés aux sédiments et de protection contre les** événements extrêmes en faveur de l'ensemble des populations.

Union européenne et ses États membres : Assurer et renforcer les **services écosystémiques, tels que** ~~contributions de la nature en matière de l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la~~ régulation **du climat**, de la qualité de l'air, de la qualité et la quantité de l'eau, **les contributions à la santé humaine, animale et des écosystèmes** et la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de l'ensemble des populations, **notamment grâce à des solutions fondées sur la nature [assorties de garanties sociales et environnementales] et des approches écosystémiques.**

Guatemala : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, ~~et à la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations.~~

Israël : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et **en matière de** protection contre les risques, **y compris les zoonoses, et contre les** événements extrêmes, en faveur de toutes les populations.

Jamaïque : Assurer et améliorer **le fonctionnement naturel des écosystèmes pour garantir la fourniture de services, notamment** ~~les contributions de la nature~~ en matière de régulation de la qualité de l'air, de la

qualité et de la quantité de l'eau, ~~et de la protection en matière de~~ **résilience face aux effets des changements climatiques, ainsi que face aux autres risques et aux** événements extrêmes en faveur de toutes les populations.

Liban : Assurer et renforcer les contributions de la nature ~~en matière de~~ **liées à la** régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et à la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations, **en particulier les plus vulnérables, grâce à la conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration des écosystèmes qui jouent un rôle essentiel à cet égard.**

Mexique : *Nous considérons que cette cible fait en quelque sorte double emploi avec la cible 9, nous suggérons donc de fusionner les cibles 9 et 11 afin d'avoir une seule cible en relation avec la préservation des écosystèmes et des services qu'ils rendent.*

Nouvelle-Zélande : ~~Maintenir et améliorer~~ **Renforcer et restaurer** les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes, **dans 50 % des régions où ces services écosystémiques essentiels ont été dégradés, et assurer et améliorer ces services dans toutes les zones, pour le bien-être de toutes les populations.**

Norvège : Contribuer à la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets grâce à des solutions fondées sur la nature, en veillant à protéger la biodiversité et en adoptant des approches écosystémiques.

Pérou : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations, **en tenant compte de la santé des écosystèmes.**

Afrique du Sud : Assurer et améliorer les contributions ~~de la nature des écosystèmes~~ en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, **et du système pédologique** ~~et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations~~

Suisse : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, ~~de la qualité et de la quantité de l'eau,~~ **de la fertilité des sols**, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord : Prendre des mesures afin d'assurer et d'améliorer les contributions de la nature **en faveur de toutes les populations, notamment** en matière de régulation de la qualité de l'air, ~~de qualité et de la quantité de la~~ **sécurité de l'eau**, et **assurer** la protection contre les risques et les événements extrêmes, **en utilisant des solutions fondées sur la nature et des approches basées sur les écosystèmes afin d'offrir des avantages multiples** ~~en faveur de toutes les populations.~~

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife International : Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations **grâce à des solutions fondées sur la nature et tenant compte de la biodiversité.**

Conservation International : Assurer et améliorer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations, **grâce à la conservation, l'utilisation durable et/ou la restauration de 100 % des écosystèmes qui contribuent le plus à fournir ces avantages.**

GYBN : Assurer et améliorer les contributions de la nature en matière de régulation de l'air **et du sol**, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de toutes les populations, **y compris les générations futures.**

Cible 12

Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

TEXTE COMPOSITE

[s'attaquer aux facteurs à l'origine des épidémies de zoonoses et du changement d'affectation des terres ainsi que] [s'attaquer aux facteurs à l'origine de la propagation des zoonoses (le commerce et la consommation à haut risque d'espèces sauvages, et les systèmes de production alimentaire non durables, tels que l'élevage à grande échelle, y compris d'espèces encore présentes à l'état sauvage, et la fragmentation de l'habitat par la conversion des terres à l'agriculture) et appliquer, à tous les niveaux, une approche « Une seule santé » renforcée, unissant la santé humaine, animale et environnementale, afin de prévenir les pandémies futures ainsi que] [préserver et, si possible,] [augmenter] [et soutenir] [et planifier] [développer et maintenir] [l'intégration de la gestion globale de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification, la gouvernance et le développement urbains et spatiaux afin de créer des villes durables et résilientes] [la superficie [et la qualité] [et la connectivité] de, [la connectivité écologique] [et la gestion de] [[et] l'accès aux [espaces verts et bleus], et les avantages tirés de [ces espaces]]]. [surface des] [espaces verts et bleus] [zones et infrastructures biodiversifiées, avec une approche écosystémique et une connectivité écologique, permettant un accès équitable]]. [et des infrastructures,] [avec des garanties en matière de biodiversité] [pour un usage public en tant que contribution à] [y compris l'agriculture urbaine agroécologique] [dans les zones urbaines qui contribuent à la biodiversité et aux services écosystémiques qu'elle génère en plus de] [et renforcer l'approche d'une seule santé unissant l'homme, l'animal et l'environnement], [pour [renforcer la biodiversité et améliorer] [à la fois] la santé de l'homme [et de la nature] [, l'apprentissage] [, la sécurité alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance, la réunification des peuples avec la Terre Mère,] et le bien-être[/bien vivre]] [et le développement social, culturel et humain]. [le développement social, culturel et humain] [et l'amélioration de la biodiversité] [en particulier] [des personnes vivant] [pour tous] dans les [zones] urbaines et autres zones densément [peuplées] [défavorisées] [établissements humains dans les contextes urbains et régionaux] [sur au moins [X] pour cent de leur superficie totale et améliorer l'accès [favorable à la biodiversité] à ces zones, contribuant ainsi à la biodiversité, à la connectivité écologique, la santé humaine et le bien-être] [tout en garantissant un accès équitable et sûr à tous, avec une protection stricte des zones intactes et sauvages restantes] [en promouvant la conservation de la diversité biologique indigène de ces zones] [en veillant à ce que chacun ait accès à ces espaces dans un rayon de 20 minutes de marche, et en renforçant le lien avec la nature en restaurant les valeurs de la biodiversité locale, pour la santé humaine et le bien-être] [en tenant compte des zones et des groupes sociaux marginalisés].

Alt 1 : Accroître l'intégration de la gestion globale de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification, la gouvernance et le développement urbain et spatial afin de créer des villes, des zones urbaines et d'autres établissements humains durables et résilients dans les régions urbanisées.

Bis 1. Mettre en œuvre des approches « Une seule santé » , en se concentrant notamment sur les risques d'émergence et de transmission des zoonoses, afin d'éviter ou de réduire les risques pour la santé des êtres humains, des espèces sauvages et domestiquées et des écosystèmes.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Bhoutan : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, **et renforcer l'approche « Une seule santé »**, réunissant l'homme, l'animal et l'environnement, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Bolivie (État plurinational de) : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus, **y compris des espaces d'agriculture urbaine agroécologique**, et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé des populations **et de la santé de la nature, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des moyens de subsistance, du rétablissement de l'harmonie entre les populations et la Terre Mère** et du **bien-être/bien-vivre** dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Colombie : ~~Augmenter la superficie des espaces verts et bleus, et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et autres établissements humains qui soient durables et résilients dans les régions urbanisées des zones à forte densité de population.~~ **Renforcer l'intégration de la gestion globale de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification, la gouvernance et le développement urbain et spatial afin de créer des villes,**

Costa Rica : Augmenter ~~la superficie, l'accès et les avantages des~~ **surfaces d'espaces verts et bleus qui favorisent la biodiversité et les services écosystémiques qui en découlent en plus de ceux liés en faveur de** la santé et ~~au du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.~~

Côte d'Ivoire : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, **Aménager et entretenir des espaces publics verts et bleus afin de contribuer à la santé et au bien-être des populations dans les zones urbaines et autres zones à forte densité de population. Tout en assurant un accès équitable et sécurisé à toutes les populations et en protégeant rigoureusement les zones intactes et sauvages restantes.**

Équateur : Augmenter la superficie ~~verts et bleus~~ **naturels** et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Éthiopie : Augmenter la ~~superficie~~ **connectivité écologique et améliorer la gestion des** espaces verts et bleus ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Union européenne et ses États membres : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, ~~en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population d'au moins [X] pour cent de leur superficie totale et améliorer l'accès à ces espaces [d'une manière respectueuse de la biodiversité], favorisant ainsi biodiversité, la connectivité écologique, la santé et le bien-être des populations.~~

Guatemala : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus, et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population, **en favorisant la conservation de la biodiversité indigène de ces zones.**

Inde : **S'attaquer aux causes des épidémies zoonotiques et du changement d'affectation des sols,** augmenter la superficie des espaces verts et bleus, et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Jamaïque : **Préserver et, dans la mesure du possible, augmenter la superficie et améliorer la gestion des** espaces verts et bleus, ainsi que l'accès à ceux-ci et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Japon : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent **sans nuire à la biodiversité**, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Mexique : Augmenter la **qualité, la quantité et la connectivité** des espaces verts et bleus, ~~et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent,~~ **au profit de la** santé et du bien-être des

populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population, en **favorisant la conservation de la biodiversité indigène**.

Nouvelle-Zélande : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, ~~en faveur de la santé et du bien-être des populations~~ dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population **en veillant à ce que chacun ait accès à ces espaces en moins de 20 minutes de marche, et renforcer le lien avec la nature en restaurant les valeurs de la biodiversité locale, en faveur de la santé et du bien-être des populations**.

Norvège : Augmenter la superficie **des infrastructures** et des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Émirats Arabes Unis : Augmenter **et maintenir la** superficie des **espaces verts et bleus**, et améliorer l'accès à **ces espaces verts et bleus** et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord : Augmenter la superficie **et améliorer la qualité** des espaces et **des infrastructures** verts et bleus, **ainsi que l'accès à ceux-ci, et les avantages qu'ils procurent, afin de, afin de favoriser la biodiversité et d'améliorer la** santé et le bien-être des populations, **en particulier celles qui vivent** dans des zones urbaines et ~~d'autres zones forte densité de population des zones défavorisées~~.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Birdlife International : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus **de biodiversité** et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

CBD Femmes : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé, **de l'apprentissage** et du bien-être des populations **et de l'amélioration de la biodiversité** dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

FARN : Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé, **de l'apprentissage** et du bien-être des populations, **et en faveur d'un accroissement de la biodiversité** dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

GYBN : Augmenter la **qualité et la connectivité** des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé, **de l'apprentissage** et du bien-être des populations **et de l'amélioration de la biodiversité** dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

IUNCBD : Augmenter le nombre **et planifier l'aménagement d'infrastructures et d'espaces verts et bleus selon une démarche écosystémique et une connectivité écologique, afin d'assurer un accès et des avantages équitables** en faveur de la santé des populations, du bien-être **et du développement social, culturel et humain** dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population, **en tenant compte des zones et groupes sociaux marginalisés**.

WWF : S'attaquer aux causes de propagation des zoonoses (commerce et consommation à haut risque d'espèces sauvages, systèmes de production alimentaire non durables, tels que l'élevage à grande échelle, notamment d'espèces encore présentes à l'état sauvage, et fragmentation de l'habitat en raison de la conversion des terres en espaces dédiés l'agriculture) et appliquer, à tous les niveaux, une approche « Une seule santé » renforcée, unissant la santé humaine, animale et environnementale, **afin de prévenir les futures pandémies et d'accroître la** superficie des espaces verts et bleus, et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé humaine et du bien-être **de tous** dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Cible 13

Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

TEXTE COMPOSITE

[Prendre et] [Élaborer et] [Établir et] [Mettre en œuvre] [Veiller à ce que les mesures [et les mécanismes] d'accès et de partage des avantages [au niveau mondial] [tous les] [à l'échelle mondiale] [aux] niveaux mondial, [régional et infrarégional] [et national [[comme][le cas échéant]] [établis et mis en œuvre] [et dans tous les pays] [y compris les règlements, les mesures politiques, les dispositions administratives et les mécanismes de renforcement des capacités et de suivi] [sont efficaces pour faciliter] [pour faciliter] [et réglementer] [l'accès approprié et légal] [aux ressources génétiques] [tangibles et intangibles] [toute forme de] [ressources génétiques] [sous toutes les formes] [ressources biologiques] [et l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] [l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et [le cas échéant] connaissances traditionnelles associées]. [, en assurant] [et] pour [assurer] [promouvoir] [l'application effective des cadres et règles d'accès et de partage des avantages, conformément à la Convention, en encourageant toutes les Parties à ratifier le Protocole de Nagoya et les autres accords internationaux pertinents en matière d'accès et de partage des avantages] et accroître le partage juste et équitable des avantages [en particulier pour les peuples autochtones et les communautés locales] [le cas échéant, avec les fournisseurs légitimes conformément à l'article 8, point j), de la convention sur la diversité biologique et à l'article 5 du protocole de Nagoya] découlant de [l'utilisation] l'exploitation de [toute forme de] [toute la biodiversité/les ressources biologiques] [les ressources biologiques], les ressources génétiques, [l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques] [y compris l'information sur les séquences numériques] [les produits dérivés] [les services écosystémiques] et [le cas échéant, de]] [les connaissances traditionnelles associées] [et] [les services écosystémiques]. des connaissances traditionnelles [associées]] [et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées [utilisation des connaissances traditionnelles associées à] associées aux ressources génétiques] [informations sur les séquences numériques sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, notamment par un accès approprié aux ressources génétiques et un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et technologies, et par un financement approprié, y compris par la création d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages financé par un prélèvement de 1 % sur les ventes au détail dans les pays développés de tous les produits issus de la biodiversité] [de manière à promouvoir la recherche scientifique et l'innovation pour faire progresser l'utilisation durable des ressources génétiques, la conservation de la biodiversité et la réalisation des Objectifs de développement durable [y compris] par le biais ou non de conditions convenues d'un commun accord et du consentement préalable et éclairé] [conformément aux dispositions du Protocole de Nagoya] [y compris par un accès approprié aux ressources génétiques, sous réserve] [[y compris] [par] des conditions convenues d'un commun accord et [libre] [avec] le consentement préalable [et] éclairé] [[y compris par des conditions convenues d'un commun accord] et le consentement préalable et éclairé et par des conditions convenues d'un commun accord] [le cas échéant] [en fonction des mesures nationales] [et notamment par des procédures faciles, normalisées et d'un bon rapport coût-efficacité] [des détenteurs de connaissances traditionnelles et par des conditions convenues d'un commun accord, et sur la base du respect sans restriction des droits de l'homme] [conformément aux dispositions du Protocole de Nagoya] [et de la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments internationaux pertinents] [de la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux pertinents] [conformément aux instruments internationaux relatifs à l'accès et au partage des avantages] [et un consensus sur l'option politique de l'accès et du partage des avantages des informations sur les séquences numériques a été atteint et mis en œuvre au niveau mondial].

Bis 1 : Établir et mettre en œuvre un mécanisme visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques.

Bis 2. Renforcer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, proportionnellement au taux de croissance des secteurs économiques qui dépendent le plus de l'accès aux ressources génétiques et de leur utilisation, afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et établir et mettre en œuvre un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages afin d'assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.

Ter 2 : Assurer, planifier et soutenir le développement des capacités éducatives, scientifiques, technologiques et commerciales des pays en développement et, le cas échéant, des peuples autochtones et des communautés locales, afin de permettre l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et de celle des connaissances traditionnelles associées, et éliminer les obstacles qui limitent ce développement.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Région africaine : Établir et mettre en œuvre aux niveaux mondial et national et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et aux informations sur les séquences numériques des ressources génétiques et visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'ensemble de la biodiversité/des ressources biologiques, des ressources génétiques, des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable libre et éclairé, conformément aux dispositions du protocole de Nagoya et de la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments internationaux pertinents.

Argentine : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. ~~Et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.~~

Bolivie (État plurinational de) : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à ~~de faciliter l'accès aux ressources génétiques et~~ assurer, en particulier en faveur des peuples autochtones et des communautés locales, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris l'utilisation des informations sur les séquences numériques et, le cas échéant, celle des connaissances traditionnelles associées, notamment grâce à un accès approprié aux ressources génétiques, sous réserve de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Brésil : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures, notamment des réglementations, des mesures de politique générale, des dispositions administratives et des mécanismes de renforcement des capacités et de suivi, visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer l'application effective des cadres et des règles d'accès et de partage des avantages, conformément à la Convention, en encourageant toutes les Parties à ratifier le Protocole de Nagoya et d'autres accords internationaux pertinents en matière d'accès et de partage des avantages ~~visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.~~

Chine : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès à toute forme de ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé, et

selon des modalités d'accès aux informations sur les séquences numériques et le partage des avantages devant avoir fait l'objet d'un consensus et avoir été appliquées au niveau mondial.

Colombie : Mettre en œuvre, aux **niveaux mondial et national** ~~et dans tous les pays~~, des mesures visant à faciliter l'accès **approprié et légal** aux ressources génétiques et à assurer **et à accroître le** partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, des **produits dérivés** et, ~~le cas échéant~~, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Costa Rica : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de celles-ci, **des produits dérivés et des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques** et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Côte d'Ivoire : **Prendre et** mettre en œuvre, ~~au niveau mondial~~ et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques **et aux informations sur les séquences numériques des ressources génétiques** et visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, des **informations sur les séquences numériques des ressources génétiques** et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, **conformément aux dispositions du Protocole de Nagoya**. ~~Notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.~~

Équateur : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et, **le cas échéant, aux connaissances traditionnelles associées, en veillant au** ~~assurer~~ le partage juste et équitable des avantages découlant de **leur** utilisation ~~des ressources génétiques~~ dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Éthiopie : Mettre en œuvre, aux **niveaux mondial, régional et infrarégional** et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et, **le cas échéant, aux connaissances traditionnelles associées, et visant** à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ~~des ressources génétiques et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées,~~ ~~notamment~~ dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Union européenne et ses États membres : Mettre en œuvre, aux niveaux mondial, **régional et national**, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, ~~le cas échéant~~, de celle des connaissances traditionnelles associées, [notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé], **et notamment grâce à des procédures simples, normalisées et d'un bon rapport coût-efficacité.**

Inde : **Établir et** mettre en œuvre, au niveau mondial, au niveau national et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques **sous toutes leurs formes** et visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ~~le cas échéant~~, de celle des connaissances traditionnelles associées, ~~notamment~~ dans le cadre d'un **consentement préalable libre et éclairé et de** conditions convenues d'un commun accord.

Japon : Mettre en œuvre, ~~au niveau mondial~~ et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, ~~notamment~~ dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Mexique : Mettre en œuvre, à **tous les niveaux** ~~niveau mondial~~ et dans tous les pays, des mesures juridiques visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, ~~le cas échéant~~, de celle des connaissances traditionnelles associées, ~~notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et avec le~~ consentement préalable, **libre et éclairé des détenteurs de connaissances traditionnelles et dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord, et dans le plein respect des droits de l'homme.**

Namibie : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à ~~faciliter l'accès aux ressources génétiques et~~ assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **de l'utilisation de l'information sur les séquences numériques de ces ressources et de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, notamment grâce à un accès adapté aux ressources génétiques et à un transfert adéquat des technologies pertinentes, en tenant compte de tous les droits sur ces ressources et sur les technologies, et grâce à un financement approprié, notamment en créant d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages financé par un prélèvement de 1 % sur les ventes au détail, dans les pays développés, de tous les produits dérivés de la biodiversité et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé**

Norvège : Mettre en œuvre, aux **niveaux** mondial, **régional et national**, des mesures pertinentes ~~et dans tous les pays~~ visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à ~~garantir la~~ **promouvoir** le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, ~~le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées~~ **aux ressources génétiques**, ~~notamment par le biais de conditions convenues d'un commun accord et du consentement préalable et éclairé.~~

Pérou : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures **et des mécanismes** visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, ~~notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.~~

République de Corée : Mettre en œuvre, aux niveaux mondial, **régional et national**, des mesures visant, **selon le cas**, à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur **utilisation** et de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées, et **lorsque cela est possible, en faisant appel aux fournisseurs légitimes, conformément à l'article 8j) de la Convention et à l'article 5 du Protocole de Nagoya**, ~~notamment par le biais de conditions convenues d'un commun accord et du consentement préalable et éclairé.~~

Afrique du Sud : ~~mettre en œuvre~~ Des mesures **sont établies et appliquées** aux niveaux mondial **et national**, et dans tous les pays **afin de** faciliter l'accès aux ressources génétiques, aux **ressources biologiques, aux informations sur les séquences numériques des ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées, et à afin d'**assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des **ressources biologiques, des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques** et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, **conformément aux dispositions du protocole de Nagoya, de la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux pertinents.** ~~Notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.~~

Suisse : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles **associées aux ressources génétiques**, ~~notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé,~~ **conformément aux instruments internationaux relatifs à l'accès et au partage des avantages.**

Émirats arabes unis : **Élaborer et** mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord : Mettre en œuvre, **aux niveaux mondial et national** ~~et dans tous les pays~~, **en fonction des besoins**, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de l'utilisation des connaissances traditionnelles **associées aux ressources génétiques**, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé **selon le cas.**

États-Unis d'Amérique : Mettre en œuvre, ~~au niveau mondial et dans tous les pays~~ **aux niveaux national et international / au niveau international et national**, des mesures visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

ICC : ~~Mettre en œuvre~~ **Veiller à ce que les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages** au niveau mondial et dans tous les pays facilitent ~~efficacement pour faciliter~~ l'accès aux ressources génétiques et **assurent efficacement** le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, **de manière à promouvoir la recherche scientifique et l'innovation, ainsi que l'utilisation durable des ressources génétiques, la conservation de la biodiversité et la réalisation des objectifs de développement durable**, ~~notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé~~ **ou non**.

IIFB : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **des ressources biologiques, des services écosystémiques, des produits dérivés, des informations sur les séquences numériques** et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable, **libre** et éclairé.

GYBN : Mettre en œuvre, **à tous les niveaux, à l'échelle mondiale** et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter **et à réglementer** l'accès aux ressources génétiques, et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, **tangibles ou intangibles, de leurs produits dérivés, des ressources biologiques, des services écosystémiques** et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable, **libre** et éclairé **des peuples autochtones et des communautés locales**.

IUNCBD : (Nouvelle cible) **Assurer, planifier et soutenir le développement des capacités éducatives, scientifiques, technologiques et commerciales des pays en développement et, le cas échéant, des peuples autochtones et des communautés locales, relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées, et éliminer les obstacles à ce développement.**

NOUVELLES PROPOSITIONS DE CIBLES ÉMANANT DES PARTIES

Argentine : Deux nouvelles cibles :

Cible supplémentaire : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures ~~pour faciliter l'accès aux ressources génétiques~~ visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et, le cas échéant, **de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques**, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

Cible supplémentaire 2 : Créer et mettre en œuvre un mécanisme visant à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.

Brésil : Nouvelle cible :

Cible 13bis. Renforcer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et, le cas échéant, des connaissances traditionnelles associées, proportionnellement au taux de croissance des secteurs économiques qui dépendent le plus de l'accès aux ressources génétiques et de leur utilisation, afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et créer et mettre en œuvre un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages en vue d'assurer le partage juste et

équitable des avantages découlant de l'utilisation des informations sur les séquences numériques des ressources génétiques.

Suisse : Comme alternative, la Suisse préfère combiner la cible 5 et la cible 9 dans une nouvelle cible *9alt* comme suit : Répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages.

Nouvelle cible *9alt* (cibles 5 et 9 combinées) : **Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine et protéger les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales afin d'améliorer les avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance en faveur des populations, en particulier les plus vulnérables.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord : Mettre en œuvre les approches « Une seule santé », en mettant notamment l'accent sur les risques d'émergence et de transmission des zoonoses, afin de les éviter ou de les réduire et de protéger la santé des êtres humains, des espèces sauvages et domestiquées et des écosystèmes.

PARTIE B - RÉFLEXIONS DES CORESPONSABLES

1. Les participants au groupe de contact ont discuté des cibles 9 à 13 relatives à la satisfaction des besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages. Les communications des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs se trouvent dans la partie A ci-dessus.
2. Les participants se sont accordés sur le fait que des cibles reflétant les deux objectifs de la Convention, à savoir l'utilisation durable et l'accès et le partage des avantages, étaient nécessaires dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Toutefois, certaines Parties ont également souligné la nécessité d'assurer la cohérence de l'ensemble du cadre et de veiller à ce que les cibles répondent aux critères SMART et apportent une valeur ajoutée à la réalisation du Cadre mondial de la biodiversité en évitant les doubles emplois. Des commentaires spécifiques ont porté sur la nécessité de délimiter plus clairement ou de fusionner les cibles 5 et 9 ou les cibles 8 et 11. Certaines Parties ont également fait remarquer qu'il conviendrait d'examiner plus précisément les questions de santé et de zoonoses et de les intégrer de manière cohérente dans le Cadre.
3. Au cours de la discussion sur cet ensemble de cibles, de nombreuses parties ont exprimé la nécessité de compléter ces cibles grâce au mécanisme de suivi qui pourrait être utilisé pour renseigner les éléments quantitatifs et évaluer les progrès. De nombreuses Parties ont également noté la nécessité de mettre à jour le glossaire. Dans ce contexte, certaines suggestions ont été faites quant à la nécessité de poursuivre les travaux sur le mécanisme de suivi et sur le glossaire afin de les aligner davantage sur les cibles avant la prochaine session.
4. De nombreuses Parties ont fait des suggestions précises concernant les termes susceptibles d'être inclus dans le glossaire, notamment « personnes vulnérables », « approches fondées sur les écosystèmes » et « solutions fondées sur la nature ».
5. Un certain nombre de Parties ont souligné combien il était important d'assurer l'équité en faveur des populations autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes, des populations les plus vulnérables et entre les générations. Dans le cadre de cet ensemble de cibles, plusieurs Parties ont signalé la nécessité de simplifier le texte des cibles et de limiter les doublons. Dans quelques cas, certaines Parties ont étoffé les listes recensant les services, avantages, types d'écosystèmes, groupes de populations et d'autres listes afin de les rendre plus exhaustives, tandis que d'autres Parties ont proposé de supprimer ces listes afin d'éviter toute omission (par exemple, dans la cible 9, certaines Parties ont suggéré de supprimer la liste des services et des avantages précis, tandis que d'autres Parties ont complété la liste recensant les avantages).
6. Un résumé des discussions du groupe de contact relatif aux cibles individuelles est présenté ci-dessous :
 - a) Concernant la cible 9, les Parties ont accueilli avec satisfaction les concepts généraux, notamment : assurer la gestion et l'utilisation durables des espèces sauvages ou indigènes; veiller à ce que celles-ci continuent à fournir des avantages et des services aux populations, en particulier à celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité; renforcer la gouvernance équitable, la conservation et la gestion durable des espèces; sauvegarder l'utilisation coutumière durable de la biodiversité et les droits des peuples autochtones et des communautés locales, conformément aux engagements nationaux et au Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique. Certains éléments de cette cible ayant été favorablement accueillis pourraient faire l'objet d'une reformulation, en vue d'assurer un meilleur équilibre entre l'utilisation durable et les avantages qui en découlent ;
 - b) De nombreuses Parties se sont prononcées en faveur du maintien de la cible sous réserve de modifications. Certaines Parties souhaiteraient fusionner les cibles 5 et 9, tandis que d'autres estiment qu'elles devraient être maintenues en tant que cibles distinctes, la cible 5 étant axée sur la gestion durable et la cible 9 sur l'utilisation durable ;
 - c) Concernant la cible 10, bien qu'il y ait eu un large soutien en faveur de cette cible relative aux systèmes de production durables, les Parties ont fait de nombreuses suggestions modifiant substantiellement le texte original. De ce fait, il y avait un manque de consensus concernant la formulation de la cible, même s'il existait des points de convergence sur plusieurs de ses concepts. Les aspects clés à

aborder étaient : le champ d'application (inclure ou non les pêcheries); l'accent à mettre (sur l'augmentation de la productivité et/ou la durabilité sur le long terme); le niveau d'ambition (tous les systèmes de production, un pourcentage des systèmes de production ou une portion non précisée de ceux-ci) et l'inclusion ou non de détails ou d'exemples sur les types d'approches de gestion à examiner. Ces questions avaient également trait à la mesurabilité et à la disponibilité d'indicateurs appropriés;

d) Concernant la cible 11, de nombreuses Parties se sont déclarées favorables à une cible portant sur le maintien et l'amélioration, ou le renforcement et la restauration, des écosystèmes qui procurent des avantages pour la société. Certaines Parties ont adopté l'expression « contributions de la nature » et d'autres ont préféré l'expression « services écosystémiques ». De nombreuses Parties ont souligné la nécessité d'inclure les services liés à la régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et liés à la réduction des risques. Certaines Parties ont proposé d'ajouter d'autres aspects relatifs à la qualité des sols et d'autres services tels que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des risques pour la santé des populations (soit dans cette cible, soit ailleurs dans le Cadre mondial de la biodiversité). L'importance d'assurer l'équité en faveur des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes, des populations les plus vulnérables et de toutes les générations a été soulignée par un certain nombre de Parties. Certaines Parties ont indiqué que l'expression « solutions fondées sur la nature » devrait être réintroduite dans cette cible et dans le glossaire, tandis que d'autres Parties se sont déclarées opposées à l'utilisation de certains termes, notamment « solutions fondées sur la nature » qui, selon elles, sortent du champ d'application de la Convention;

e) Concernant la cible 12, de nombreuses Parties ont souhaité inclure le maintien ou l'augmentation de la superficie et de la qualité des espaces verts et bleus d'une manière qui renforce la biodiversité et les avantages pour les populations. Certaines Parties ont souhaité inclure la nécessité d'accroître les avantages liés à l'accès à ces espaces, tandis que d'autres Parties ont estimé que cela ne relevait pas du champ d'application de la Convention. Certaines ont proposé d'inclure une référence aux infrastructures. En revanche, certaines Parties, tout en notant que l'augmentation de la superficie des espaces verts et bleus n'était peut-être pas possible pour tous les espaces, ont souligné la nécessité de préserver/entretenir les espaces existants. Certaines Parties ont noté que la création, la planification et la gestion des espaces verts et bleus devaient être des priorités de la cible. En outre, certaines Parties ont fait référence à l'approche « Une seule santé » et à la relation avec les zoonoses, et une Partie a proposé une cible 12bis pour prendre en compte cette question ;

f) Concernant la cible 13, les Parties se sont accordées sur l'importance de fixer une cible qui englobe l'un des trois piliers de la Convention. Certaines Parties ont souligné la nécessité de définir une ou deux cibles supplémentaires portant sur l'accès et le partage des avantages afin d'assurer un meilleur équilibre des éléments du Cadre mondial de la biodiversité et ont fait des propositions précises. Certaines Parties ont proposé un texte faisant davantage coïncider la cible 13 avec le Protocole de Nagoya et d'autres accords multilatéraux pertinents, tandis que d'autres Parties ont suggéré d'élargir le libellé afin de tenir compte de tous les mécanismes existants d'accès et de partage des avantages. Certaines Parties ont proposé d'inclure les informations des séquences numériques des ressources génétiques dans la cible. Les Parties ont exprimé des points de vue différents concernant la mise en œuvre de mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques aux niveaux mondial, régional et/ou national.

Annexe IV

RAPPORT DES CORESPONSABLES DU GROUPE DE CONTACT 4 SUR LES CIBLES 14 À 21; SECTIONS H À K

Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

PARTIE A - PROPOSITIONS

CIBLES 14 À 21

La Partie A du présent rapport du groupe de contact 4 fournit pour chaque élément a) le texte original examiné par le groupe de contact, b) un texte composite, et c) une liste de propositions de texte présentées par des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs.

Pour ce qui est du texte composite, les nouveaux ajouts sont affichés en **caractères gras**, et les nouveaux ajouts présentés comme texte alternatif apparaissent [**en caractères gras entourés de crochets**]. Les énoncés qui font l'objet d'une demande de suppression figurent entre [crochets].

En ce qui concerne les propositions de texte présentées par des Parties, d'autres gouvernements et des observateurs, les nouveaux ajouts sont indiqués en **caractères gras**, les énoncés faisant l'objet d'une demande de suppression sont ~~barrés~~, et des [crochets] indiquent les options qui devraient demeurer ouvertes.

Dans quelques cas, les propositions émanant des Parties divergent tellement du texte original qu'il devient pratiquement impossible de les intégrer au texte composite. Lorsqu'il y a lieu, ces propositions figurent intégralement en **caractères gras** immédiatement après le texte composite.

Seules les propositions d'observateurs et d'autres gouvernements soutenues par les Parties ont été retenues dans la liste des propositions de texte et intégrées aux textes composites.

Dans la Partie B, les coresponsables ont fourni un résumé des débats et de leurs réflexions sur les éléments discutés pour chaque cible, notant de quelle manière ils perçoivent les domaines de convergence, de divergence et ceux qui méritent d'être approfondis.

Cible 14

Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

TEXTE COMPOSITE

[D'ici à 2030, les valeurs de la biodiversité ont été pleinement intégrées] [Reconnaître les valeurs de la biodiversité en tant qu'éléments stratégiques de l'économie] en accordant une attention spéciale aux menaces à la biodiversité, et [Intégrer] [pleinement] et [les] institutionnaliser et intégrer [les multiples] [diverses] [les diverses valeurs [intrinsèques, instrumentales et relationnelles] de la nature et des contributions de la nature aux populations détenues par diverses parties prenantes] [les valeurs de] [l'importance et les valeurs de] [[les valeurs de] la biodiversité] les enjeux, et les engagements et les garanties, les trois piliers de la Convention, et les services écosystémiques dans les politiques, les stratégies, les réglementations, les programmes, [les budgets], [la budgétisation] [les processus budgétaires], [les plans de développement, l'aide et les investissements internationaux] [la planification, le processus de développement], la réduction de la pauvreté et les stratégies des systèmes

alimentaires, les cadres, les investissements, les marchés publics, les comptabilités nationales renforcées, les mesures, et l'évaluation des impacts et les dépendances de nature culturelle, environnementale et sociale [sociale, culturelle, sexospécifique et holistique], et comprenant des évaluations stratégiques et régionales de l'environnement à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie relatifs au développement durable, en particulier l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture, les finances, le tourisme, la santé, le secteur manufacturier, l'infrastructure, les mines, y compris l'exploitation minière en mer, et l'énergie, [[en veillant à], au moyen de garanties, et créer un environnement habilitant pour les secteurs privés et financiers pour qu'ils puissent aborder les risques et les opportunités liés à la biodiversité, [en veillant à ce que] [toutes] les activités [socioéconomiques] [pertinentes] [publiques et privées] liées et non liées au risque et tous les [flux] [investissements] financiers publics et privés respectent les mesures de la hiérarchie d'atténuation et qu'ils s'alignent sur [les objectifs et les cibles [en matière de biodiversité] du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020] [les objectifs partagés en matière de biodiversité] [les objectifs, dans la mesure du possible et comme il convient, en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes] [les objectifs] [les objectifs et considérations] [les valeurs] [[les valeurs] et les droits multiples, [un monde positif pour la nature et à ce que toutes les lois et normes relatives à l'environnement soient appliquées efficacement] [garantissant ainsi le droit à un environnement propre, sain et durable, et les droits de la personne] conformément aux diverses approches et visions et aux divers modèles gouvernementaux visant à réaliser un développement durable] [l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités des pays en développement pour qu'ils puissent accéder aux flux financiers] [sur la préservation, la restauration et le renforcement des valeurs de la biodiversité] en adoptant des mesures visant à évaluer son efficacité, et les Parties ont recours à des instruments juridiques pour assurer que la conservation de la biodiversité et les mécanismes d'intégration préviennent les impacts sur la biodiversité émanant de toutes les activités publiques et privées et contribuent à la conservation de la diversité biologique.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités **liées et non liées au risque** et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Argentine : Intégrer ~~pleinement~~ les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité, et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, ~~en veillant à~~ **en promouvant** l'alignement de toutes les activités et de tous les flux financiers **pertinents** sur les **objectifs** et les valeurs de la biodiversité, **dans la mesure du possible et comme il convient, en cohérence et en harmonie avec la Convention et les autres obligations internationales pertinentes.**

Australie : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, **les budgets**, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, **les cadres**, la comptabilité, **les mesures**, et les évaluations des impacts environnementaux **et les dépendances** à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers **sur la préservation, la restauration et le renforcement** des valeurs de la biodiversité.

Bolivie (État plurinational de) : Intégrer pleinement les **multiples valeurs (intrinsèques, instrumentales et relationnelles)** de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs **relatifs au développement durable de l'économie**, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs **[multiples] [et les droits]** de la biodiversité **[conformément aux différentes approches, visions et aux différents modèles des pays, afin de réaliser un développement durable]**.

Brésil : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité **et les trois piliers de la Convention** dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur **l'utilisation durable les valeurs de la biodiversité et en renforçant les capacités d'accès aux flux financiers des pays en développement.**

Chili : Intégrer pleinement les **diverses valeurs (intrinsèques, instrumentales et relationnelles) de la biodiversité de la nature et de la contribution de la nature aux populations détenues par différentes parties prenantes** dans les politiques, les réglementations, la planification, **les budgets et** les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité nationale et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant, **au moyen de garanties,** à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les **valeurs objectifs et les considérations** de la biodiversité.

Colombie : **Reconnaître les valeurs de la biodiversité en tant qu'éléments stratégiques de l'économie et les intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité** dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux **et les évaluations environnementales stratégiques** à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Costa Rica : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité, **en accordant une attention spéciale aux menaces à la biodiversité,** dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Cuba : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les **valeurs objectifs et les cibles** de la biodiversité **du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.**

Équateur : Intégrer pleinement **l'importance et les valeurs** de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Éthiopie : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, **les stratégies,** les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Fédération de Russie : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les **flux investissements** financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Inde : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité **et contribuent à la conservation de la biodiversité.**

Indonésie : Intégrer ~~pleinement~~ les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers **pertinents** sur les valeurs de la biodiversité.

Iran (République islamique d') : Intégrer pleinement et **institutionnaliser** les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités **socioéconomiques** et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Japon : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers **pertinents** sur les valeurs de la biodiversité.

Kenya : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité **et des garanties** dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Liban : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité **et à ce que les Parties aient recours à des instruments juridiques pour assurer que la conservation et les mécanismes d'intégration de la biodiversité préviennent les impacts sur la biodiversité émanant de toutes les activités publiques et privées.**

Mexique : Intégrer ~~pleinement~~ les **valeurs diverses de la nature et les contributions de la nature aux populations détenues par différentes parties prenantes** ~~valeurs de la biodiversité~~ dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, **les mécanismes de compensation**, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité **en adoptant des mesures pour en évaluer l'efficacité.**

Ouganda : **D'ici à 2030, les valeurs de la biodiversité ont été** ~~Intégrer~~ **intégrées les valeurs de la biodiversité** dans les politiques, les réglementations, la planification **et les processus budgétaires, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, les comptabilités nationales renforcées** et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, ~~en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.~~

Pérou : ~~Intégrer pleinement~~ **Intégrer** les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, **les systèmes de comptabilité** et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les ~~valeurs~~ **objectifs et cibles de la biodiversité du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Intégrer [~~pleinement~~] les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, **les systèmes comptables**, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les ~~valeurs de la biodiversité~~ **les objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.**

Suisse : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les ~~valeurs~~ **objectifs et cibles** de la biodiversité **du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**.

Trinité-et-Tobago :

Note : Bien que désirables, les cibles semblent irréalistes, surtout compte tenu du fait que les pays en développement manquent de données de référence et de financement leur permettant d'évaluer la biodiversité et les services écosystémiques. La cible devrait inclure des aspects de l'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques séparés de la composante d'intégration. À cette fin, elle devrait également comprendre une liste suggérée de services écosystémiques, car il est peu réaliste d'évaluer et d'intégrer tous les services écosystémiques, puis de les attribuer à divers éléments de la biodiversité, pour ensuite les intégrer dans les politiques et autres aspects de la gouvernance.

Union européenne et ses États Membres : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité **et des services écosystémiques** dans les politiques, les réglementations, **les programmes**, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, **les investissements, les marchés publics**, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie **[en particulier l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture, les finances, le tourisme, les services de santé, le secteur manufacturier, l'infrastructure, les mines, y compris l'exploitation minière en mer, et l'énergie]**⁵ en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les ~~valeurs~~ **objectifs** de la biodiversité.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES⁶

Business for Nature : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques **gouvernementales**, les réglementations, **les budgets**, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, **les cadres**, la comptabilité, **les mesures**, et les évaluations des impacts environnementaux **et des dépendances** à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur ~~les valeurs de la biodiversité~~ **un monde positif pour la nature et à ce que toutes les lois et normes relatives à l'environnement soient appliquées efficacement**.

Finance for Biodiversity (F4B) Foundation : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, **en créant un environnement habilitant pour les secteurs privé et financier leur permettant d'aborder les risques et les opportunités liés à la biodiversité**, et en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers **publics et privés** sur les ~~valeurs de la biodiversité~~ **objectifs et les cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**.

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) / TEBTEBBA : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts **culturels, environnementaux et sociaux** à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Les Amis de la Terre international (FOEI) / Alliance de la CDB : Intégrer pleinement les ~~valeurs~~ **enjeux et les engagements en matière de la** biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux, **sociaux, culturels, sexospécifiques et holistiques** à tous les niveaux de

⁵ Note éditoriale : Les crochets dans la compilation des propositions de texte indiquent que le texte énoncé entre les parenthèses est encore sous considération. Ils n'indiquent pas une demande de suppression.

⁶ Les Parties ont appuyé les propositions à être incluses pour un examen plus approfondi.

l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les ~~valeurs~~ considérations de la biodiversité **garantissant ainsi le droit à un environnement propre, sain et durable, et les droits de la personne.**

The Nature Conservancy (TNC) : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité **et les garanties** dans les politiques, les réglementations, **les plans de développement, l'aide et les investissements internationaux, la planification, les processus de développement,** les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux, **y compris les évaluations environnementales stratégiques et régionales,** à tous les niveaux de l'État et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant **à ce que** toutes les activités et tous les flux financiers **respectent les mesures de la hiérarchie d'atténuation et qu'ils s'alignent** sur les ~~valeurs de la~~ **objectifs partagés** en matière de biodiversité.

Cible 15

Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

TEXTE COMPOSITE

[Adopter des mesures réglementaires et volontaires pour veiller à ce] [Légiférer de façon à exiger] [que toutes] [qu'un pourcentage des] entreprises et institutions financières [concernées] [en particulier celles qui ont un impact considérable sur la biodiversité] [quels que soient leur taille, secteur, emplacement, contexte opérationnel, propriété et structure], [en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales], respectent les règles et les normes en matière de responsabilité environnementale, intègrent pleinement les valeurs de la biodiversité dans leur processus de prise de décisions, réduisent les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et émanant de celles-ci, et évaluent, divulguent et rendent compte régulièrement de leurs dépendances et de leurs impacts sur les écosystèmes et la biodiversité, dans toutes les chaînes d'approvisionnement et de fourniture, en mettant les rapports et les données sous-jacentes à la disposition du public, et en prévenant, en compensant, en réduisant et en éliminant les impacts négatifs [de moitié au moins] [et en augmentant les impacts positifs] [afin de contribuer à la restauration de l'environnement], et appliquent le principe de précaution, afin d'aligner toutes les activités sur une économie positive pour la nature, notamment par le biais du cadre émanant du groupe de travail sur la transparence financière en matière d'environnement (Taskforce on Nature-Based Financial Disclosures), en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et émanant de celles-ci, et en s'orientant vers des technologies respectueuses de l'environnement, et en appuyant une économie circulaire en renforçant l'efficacité d'utilisation et d'extraction des ressources, y compris l'exploitation minière en mer, dans le respect des droits de l'environnement, de la santé, de la personne et du travail, et d'autres normes et accords internationaux, et en veillant à ce que les pratiques d'utilisation et d'élimination des ressources naturelles soient parfaitement durables [et en acceptant les responsabilités et les obligations pour les effets négatifs de leurs activités sur la biodiversité, les droits de la personne, les droits de la Terre Mère], en appliquant le principe de précaution.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud : Toutes les entreprises (à but lucratif et à but non lucratif, publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et

augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Argentine : ~~Toutes~~ Les entreprises, **en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales** (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et ~~réduisent~~ **gèrent** progressivement les impacts négatifs ~~de moitié au moins~~ et augmentent les impacts positifs, ~~en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et~~ en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination ~~[parfaitement]~~ durables.

Australie : Toutes les entreprises ~~(publiques et privées, grandes, moyennes et petites)~~ **dans tous les secteurs sont soutenues pour intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans leurs processus de prise de décisions et** évaluent ~~et rendent compte de~~ et **divulguent régulièrement** leurs dépendances et ~~de~~ leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent ~~progressivement~~ les impacts négatifs ~~de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et~~ en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Bhoutan : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **sont encouragées à évaluer et à rendre** compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, ~~du niveau local au niveau mondial,~~ et à réduire progressivement les impacts négatifs ~~de moitié au moins~~ et à augmenter les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables, **tout en incitant les entreprises à rendre des comptes.**

Bolivie (État plurinational de) : **Légiférer pour exiger que** toutes les entreprises publiques et privées (**en particulier celles ayant un impact significatif sur la biodiversité**) évaluent, rendent compte et **acceptent la responsabilité et les obligations découlant de l'impact de leurs activités sur la biodiversité et les droits de la personne et les droit de la Terre Mère**, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs et augmentent les impacts positifs, **par la réglementation de leurs activités, en imposant des sanctions pour les infractions, en assurant la responsabilité et la réparation pour les dommages causés et en abordant les conflits d'intérêt**, et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Bosnie-Herzégovine : **Par le biais d'un recours efficace à des instruments politiques existants ou nouveaux, tels que les évaluations d'impact environnemental et le Protocole du capital naturel,** ~~Toutes~~ les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Brésil : ~~Toutes~~ Les entreprises évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité et de leurs contributions à l'utilisation durable de la biodiversité, ~~du niveau local au niveau mondial,~~ et réduisent progressivement les impacts négatifs ~~de moitié au moins~~ et augmentent les impacts positifs, ~~en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables,~~ **en appuyant les innovations bio-sourcées, en assurant la conformité à l'APA et la production de rapports**, et en s'orientant vers des méthodes durables de production, conformes aux accords et aux obligations internationaux.

Colombie : ~~Accroître le nombre/ pourcentage d'~~Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **qui évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, compensent et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, dans toutes les chaînes d'approvisionnement et de fourniture au moyen de modes de production durables, en améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources et en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production parfaitement durables, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables, en promouvant des pratiques d'économie circulaire conjointement avec des réglementations gouvernementales.**

Côte d'Ivoire : Les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **identifient**, évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité **et sur les services écosystémiques**, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, **par le biais de mesures de compensation et de restauration**, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Équateur : ~~Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites)~~ **les États Parties doivent veiller à ce que toutes les entreprises, quels que soient leur taille, secteur, emplacement, contexte opérationnel, propriété et structure, mais en particulier les sociétés transnationales et autres entreprises qui mènent des activités d'affaires de caractère transnational, évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, selon leur taille, secteur, contexte opérationnel et gravité de leurs impacts, du niveau local au niveau mondial, préviennent et réduisent progressivement de tels impacts négatifs [de moitié] au moins, fournissent une solution efficace aux dommages causés à l'environnement par suite de leurs activités, et augmentent les impacts positifs en vue de réaliser un développement durable, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables, conformément aux droits en matière d'environnement, de santé, de travail, aux droits sociaux et humains, et aux autres normes et accords internationaux.**

Éthiopie : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de **leur niveau de dépendance** et de leurs impacts sur la biodiversité **et sur le fonctionnement des écosystèmes**, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de ~~moitié~~ **75 pour cent au moins** et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Fédération de Russie : **Formuler des recommandations au niveau national en matière de pratiques commerciales pour évaluer et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.**

Fidji : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement tout impact négatif ~~de moitié au moins~~ et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Inde : **Adopter des mesures réglementaires pour faire en sorte que** toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et ~~réduisent évitent~~ progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes

d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Indonésie : ~~Toutes~~ Les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs ~~de moitié au moins~~ et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers **une utilisation durable de la biodiversité en ce qui concerne** les méthodes d'extraction et de production, les chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que les pratiques d'utilisation et d'élimination. ~~parfaitement durables.~~

66. **Japon :** (inversion de la phrase) Réduire progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmenter les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables, **en encourageant** toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **à évaluer et à rendre** compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial.

Jordanie : Réduire de 50 pour cent l'impact sur la biodiversité émanant de toutes les activités d'entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites), **autant que possible à l'aide de technologies vertes, tel que prévu dans les plans de croissance verte.** ~~évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.~~

Kenya : Veiller à ce que toutes les **institutions financières** et entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent **régulièrement** et rendent compte **publiquement** de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité **le long de l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement**, du niveau local au niveau mondial, évitant ainsi [réduisent progressivement] les impacts négatifs et réduisant **les risques liés à la biodiversité, et aligner toutes les activités sur une économie positive pour la nature.** ~~de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.~~

Mexique : Adopter des mesures réglementaires visant à assurer que ~~Toutes~~ les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent, **divulguent** et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement **et évitent** leurs impacts négatifs **et participent à la restauration et à la réparation des dommages causés à l'environnement et deviennent des** impacts positifs **pour la nature, contribuant à** ~~de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en~~ réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises [et à s'orienter /en s'orientant] vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Norvège : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, **mettant les rapports à la disposition du public**, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Ouganda : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **conformément aux lois applicables, identifient, évaluent, valorisent, hiérarchisent** et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur **l'intégrité et la durabilité** de la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et

réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

République dominicaine : Veiller à ce que toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs **et réparent les dommages causés à l'environnement**, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises **et émanant d'elles** et en **réduisant au minimum** l'extraction, en s'orientant vers des méthodes de production, **des services**, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Veiller à ce que toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs, **notamment par l'adoption du cadre émanant du Groupe de travail sur la transparence financière en matière d'environnement**, de moitié au moins, et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et, **par l'adoption de pratiques de l'économie circulaire**, en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Sénégal : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, **les services écosystémiques et les processus écologiques**, du niveau local au niveau mondial, et ~~réduisent progressivement~~ **éliminent** les impacts négatifs ~~de moitié au moins~~ et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Suisse : Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **a)** évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, ~~et~~ **b)** réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et **c)** augmentent les impacts positifs. ~~en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.~~

Trinité-et-Tobago :

Note : « Toutes les entreprises » ne peuvent pas ni ne seront en mesure de rendre compte de leurs impacts sur la biodiversité dans des délais aussi courts. Des efforts peuvent être déployés pour cibler toutes les entreprises, afin de les éduquer au sujet des impacts de leurs activités sur la biodiversité. Par ailleurs, il sera important de connaître leurs activités pour pouvoir discerner lesquelles auront des impacts négatifs. Nous pouvons avoir pour but leur durabilité.

Par définition, « des méthodes d'extraction parfaitement durables » ne sont pas réalisables. La cible est également quelque peu irréaliste en ce qui a trait au suivi et aux rapports sur les impacts sur la biodiversité, en particulier pour les petites entreprises, surtout dans une situation de pandémie et de post-pandémie. Les particuliers et la vaste majorité des entreprises, particulièrement dans les pays en développement, n'ont ni les capacités ni la formation pour effectuer ce type de suivi et de rapports.

Union européenne et ses États Membres : Toutes les entreprises et institutions financières [concernées] (publiques et privées, ~~grandes, moyennes et petites~~) **intègrent pleinement les valeurs de la biodiversité dans le processus de prise de décisions**, et évaluent et ~~divulguent~~ **rendent compte régulièrement** de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent ~~progressivement~~ les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs **en vue d'aligner toutes les activités sur une économie positive pour la nature**, en réduisant les risques liés à la

biodiversité pour les entreprises **et émanant d'elles et en appuyant une économie circulaire, dans laquelle en s'orientant vers des** méthodes d'extraction, **y compris l'exploitation minière en mer, de** production, les chaînes d'approvisionnement **et de fourniture, et l'utilisation de ressources naturelles ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination** sont parfaitement durables.

Note : L'Union européenne et ses États Membres font valoir l'importance d'appliquer le principe de précaution lors de la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité. Nous envisageons d'inclure un libellé additionnel explicite à ce sujet dans la présente cible.

Vietnam : Les entreprises faisant partie de chaînes d'approvisionnement doivent respecter les règles et les normes en matière de responsabilité environnementale pour réduire progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmenter les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Alliance de la CDB : Les gouvernements établissent des règles pour toutes les entreprises, le commerce et l'investissement, interdisant les impacts qui dépassent les limites planétaires ou affectent les fonctions des écosystèmes et la santé humaine ou abusent des droits de la personne, assurant une pleine transparence des impacts émanant des entreprises, abordant les conflits d'intérêt, garantissant des mesures en matière de responsabilité et de réparation, et pénalisant les infractions et la communication d'informations fausses concernant les impacts sur l'écologie et les droits de la personne ou sur les avantages émanant de produits.

Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) pour Business for Nature (B4N) : Veiller à ce que toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) **intègrent pleinement les valeurs de la biodiversité dans leurs processus de prise de décisions**, évaluent et ~~rendent compte~~ **divulguent régulièrement** de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent ~~progressivement~~ les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, **afin d'aligner toutes les activités sur une économie positive pour la nature, en contribuant à la réduction des risques liés à la biodiversité pour les entreprises, et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.**

Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GBYN) : Veiller à ce que toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises **et émanant de celles-ci, et en s'orientant vers la pleine durabilité par la réduction au minimum** des méthodes d'extraction, **et en s'orientant vers** des méthodes de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Cible 16

Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

TEXTE COMPOSITE

[Dans le respect de la justice et de l'équité, en tenant compte des modes de production et de consommation historiques], [[É]établir des cadres réglementaires efficaces et d'autres mesures afin

de], [V]eiller à ce que [les populations] **[tous les consommateurs]** soient **sensibilisé(e)s**, encouragé(e)s [et] **incité(e)s** à faire des choix de **consommation durable** responsables et aient les moyens de le faire, et à ce [qu'elles] [qu'ils] aient accès à des informations [pertinentes] exactes et vérifiées, **à une éducation transformatrice** et à des alternatives **durables aux modes de consommation et de production**, en tenant compte [des [préférences] **nécessités culturelles et du contexte**], **[[des conditions individuelles et nationales socioéconomiques et culturelles en accord avec la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable]]** et que **tous les secteurs examinent et communiquent leurs impacts sur la biodiversité et les écosystèmes lorsqu'ils élaborent et fournissent des produits aux populations, afin d'éliminer les modes de consommation non durables et de réduire [de moitié au moins] [de 90 pour cent] le gaspillage [alimentaire] et, le cas échéant, d'éliminer la surconsommation de produits dérivés de la biodiversité [y compris les denrées alimentaires et d'autres [matériaux] ressources naturelles [afin d'assurer le bien-être des humains, de l'environnement et des animaux] [pour promouvoir la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources de la biomasse], [afin que toutes les populations puissent vivre en harmonie avec la Terre Mère] [et d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités scientifiques et technologiques pour s'orienter vers des modes de consommation plus durables], notamment en adoptant des politiques et des mesures visant à stimuler la demande de produits et services plus durables et à encourager l'adoption à grande échelle d'une économie circulaire.**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Veiller à ce que les populations soient encouragées à **adopter des modes de consommation durables** ~~à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire~~, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, ~~la surconsommation~~ **le gaspillage** de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Australie : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire/**éliminer les modes de consommations non durables** ~~de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation~~ de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Bolivie (État plurinational de) : **Établir des cadres réglementaires efficaces et d'autres mesures visant à réduire et à éliminer les modes de production et de consommation non durables afin que toutes les populations puissent vivre bien, en harmonie avec la Terre Mère, dans le respect de la justice et de l'équité, en tenant compte des modes de production et de consommation historiques, et en veillant à ce que les choix des consommateurs s'inscrivent toujours dans le cadre de paramètres durables basés sur l'accès à des informations et à des alternatives exactes et vérifiées, prenant en considération les préférences culturelles en accord avec la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable.**

Brésil : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix **de consommation durables** ~~responsables~~ et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles **et des conditions socioéconomiques**, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux, **pour promouvoir la sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources de la biomasse, et d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités scientifiques et technologiques pour s'orienter vers des modes de consommation plus durables.**

Colombie : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix **éclairés et responsables** et aient les moyens de le faire **pour qu'elles puissent accroître les modes de consommation durables**, et **veiller à ce qu'elles aient accès à des incitatifs, aux informations et à des alternatives durables diversifiées pertinentes et à une éducation environnementale**, en tenant compte des préférences culturelles **durables et des conditions socioéconomiques**, afin de réduire [de moitié / de 90 pour cent] au moins le gaspillage et, ~~le cas échéant~~, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres ~~matériaux~~ **biens et services, notamment au moyen de stratégies d'économie circulaire.**

Costa Rica : Veiller à ce que les populations soient encouragées à **prendre des décisions** responsables **dans leurs choix** et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins les **résidus gaspillage** et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Côte d'Ivoire : Veiller à ce que les populations soient **informées, sensibilisées et éduquées** encouragées à faire des choix responsables ~~et aient les moyens de le faire~~, et à ce qu'elles aient accès ~~aux informations et~~ à des alternatives pertinentes, **en tenant compte des préférences culturelles**, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Chili : Veiller à ce que **tous les secteurs examinent et communiquent leurs impacts sur la biodiversité et les écosystèmes lorsqu'ils élaborent et fournissent des produits** aux populations ~~soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire~~, **afin de modifier les modes de consommation par le biais de décisions responsables basées sur** ~~et à ce qu'elles aient l'accès à l'éducation et aux à des informations et à des alternatives pertinentes~~, en tenant compte des préférences culturelles, afin de ~~réduire de moitié au moins~~ **réduire au minimum** le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et ~~d'autres matériaux~~.

Équateur : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations ~~et à des alternatives pertinentes~~ **et soient sensibilisées au développement durable et aux modes de vie en harmonie avec la nature**, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Éthiopie : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, **économiques et sociales**, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires, **de la biodiversité et de ses produits**, et d'autres matériaux.

Guatemala : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des ~~préférences culturelles~~ **conditions socioéconomiques et culturelles individuelles et nationales**, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Haïti : Veiller à ce que les populations soient encouragées **et habilitées** à faire des choix responsables et **qu'elles aient les moyens nécessaires et adéquats pour** ~~de~~ le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Inde : **Appuyer une transition juste et positive pour la nature de secteurs productifs pertinents en veillant** à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire ~~de moitié au moins~~ le gaspillage **et la consommation**, ~~le cas échéant, la surconsommation~~ de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Iran (République islamique d') : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire; **à ce qu'elles participent activement à la gestion de la biodiversité**; et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Jamaïque : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables **et éclairés** et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes **respectueuses de l'environnement pertinentes**, en tenant compte des préférences culturelles, de **l'efficacité accrue des capacités de production et de stockage des aliments**, afin de réduire de moitié au

moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux **au moyen de modes de consommation et de production plus durables.**

Liban : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage de denrées alimentaires et d'autres matériaux et, le cas échéant, la surconsommation d'éliminer la consommation non durable.

Maroc : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles **et traditionnelles**, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Mexique : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations **pertinentes, à une éducation transformatrice**, et à des alternatives **aux modes de consommation et de production**, en tenant compte des préférences culturelles; **b) afin de « Réduire** [de moitié au moins] le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de **produits dérivés de la biodiversité, y compris de** denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Note : Les crochets entourant la valeur numérique indiquent une réserve (en attendant un examen plus approfondi) et non une élimination.

Nouvelle-Zélande : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de **réduire l'impact de la consommation sur la biodiversité, notamment en** réduisant de moitié au moins **(50 pour cent)** le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Ouganda : D'ici à 2030, le gaspillage et les modes et pratiques non durables de récolte et de surconsommation des ressources de la biodiversité, de denrées alimentaires et d'autres ressources ont été considérablement réduites [réduites de moitié], en tenant compte des préférences culturelles.

République dominicaine : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, ~~et à ce qu'elles aient~~ **en facilitant l'accès aux informations pertinentes, à une éducation transformatrice** et à des alternatives **durables pertinentes**, en tenant compte des **nécessités** ~~préférences socioéconomiques et~~ culturelles, afin de réduire ~~[de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de ressources, dont les denrées alimentaires et d'autres matériaux]~~.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Veiller à ce que ~~les populations tous les consommateurs~~ soient encouragées à faire des choix de consommation durables responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient **notamment par le biais d'un accès aux informations pertinentes et à des alternatives durables, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux qui réduisent considérablement le gaspillage de denrées alimentaires et autres formes de gaspillage et les impacts de leur consommation sur la biodiversité.**

Suisse : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables **en matière de consommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux** et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, **afin de réduire de moitié l'empreinte alimentaire pour aligner la santé humaine et celle de la planète et** afin de réduire de moitié au moins le gaspillage. ~~et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.~~

Trinité-et-Tobago :

Note : Si la mesure de cette cible est la réduction du gaspillage, son moteur ne peut être uniquement l'encouragement et l'habilitation des populations afin qu'elles fassent de meilleurs choix. Cette cible requiert une composante additionnelle de gouvernance.

Union européenne et ses États Membres : Veiller à ce que les populations soient sensibilisées, encouragées à faire des choix **de consommation durable** responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte ~~des préférences~~ **du contexte** culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage [**alimentaire**] et, le cas échéant, d'**éliminer** la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres ~~matériaux~~ **ressources naturelles**.

Alternative [Éliminer les modes de consommation non durables, en particulier en réduisant le gaspillage [**alimentaire**] de moitié et, le cas échéant, éliminer la surconsommation d'autres ressources naturelles, notamment en veillant à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et qu'elles aient accès à des informations et à des alternatives pertinentes].

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Alliance de la CDB : Au moyen de cadres réglementaires efficaces, veiller à ce que les populations **choix des consommateurs demeurent toujours dans les limites de paramètres durables** et soient basés ~~encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient~~ **sur l'accès à des informations** et à des alternatives pertinentes **et vérifiées**, en tenant compte des préférences culturelles, **lorsque ces dernières sont compatibles avec les considérations relatives à la biodiversité**, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et ~~le cas échéant~~, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

BirdLife International : Veiller à ce que les populations soient **informées** et encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès [aux informations et] à des alternatives **durables** [pertinentes], ~~en tenant compte des préférences culturelles~~, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux, **et d'éliminer la consommation non durable**.

Capitals Coalition : Veiller à ce que les populations soient encouragées **à consommer de manière durable** et à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage, la surconsommation **et l'impact de la consommation** de denrées alimentaires et d'autres matériaux, **notamment en adoptant des politiques et des mesures visant à stimuler la demande de produits et services plus durables et à encourager l'adoption à grande échelle d'une économie circulaire**.

Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GBYN) : Veiller à ce que les populations soient encouragées **et incitées** à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations, **à l'éducation transformatrice**, et à des alternatives **durables** pertinentes, en tenant compte des ~~préférences~~ **nécessités** culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

World Animal Protection (WAP) : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux, **afin d'assurer le bien-être des humains, de l'environnement et des animaux**.

Cible 17

Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

Mettre en place **ou maintenir les moyens pour réglementer**, renforcer les capacités **de transfert, de manipulation et d'utilisation de produits issus des biotechnologies modernes**, effectuer des mesures reposant sur des données scientifiques afin d'évaluer les risques présentés par les organismes vivants modifiés issus des biotechnologies, et mettre en œuvre des mesures [de biosécurité] [juridiques, administratives et autres], [dans tous les pays] pour [garantir l'utilisation responsable et sûre des biotechnologies, afin] d'identifier, de prévenir, [de gérer], [de réglementer] [ou] et de contrôler [les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie, y compris la biologie de synthèse et d'autres nouvelles techniques génétiques] [les produits issus de la biotechnologie] **qui auraient probablement des effets négatifs sur l'environnement et qui pourraient affecter la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte également des risques à la santé humaine**, [les effets négatifs éventuels des biotechnologies sur la biodiversité] [les biotechnologies sur la biodiversité associés à l'utilisation, à la manipulation et aux mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés] [pour réduire les risques d'impacts sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en tenant également compte des risques à la santé humaine], [basé sur des preuves scientifiques et des connaissances traditionnelles, comme il convient, [et des systèmes socioéconomiques], [en tenant compte de considérations socioéconomique [et culturelles], en particulier pour ce qui est de la valeur de la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales] en tenant compte également de considérations socioéconomiques, et mettre en œuvre des mesures pour faire en sorte que le fossé socioéconomique et numérique entre les pays développés et les pays en développement ne soit pas élargi [en réduisant le risque de ces effets], [renforcer les capacités et mettre en œuvre des mesures visant à encourager la sensibilisation aux avantages potentiels de l'innovation biotechnologique, élaborer des activités de recherche biotechnologique bénéfiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et pour la santé humaine] [et encourager, faire avancer et promouvoir les éventuels effets positifs des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, afin de réaliser les objectifs de la Convention] [et élaborer, gérer et réaliser des applications biotechnologiques potentiellement bénéfiques pour l'accomplissement des objectifs de la Convention] tout en établissant des tours d'horizon, des suivis et des évaluations, réguliers et généraux, des plus récentes avancées technologiques, en assurant la responsabilité et la réparation pour les dommages, et en obtenant le libre consentement préalable en connaissance de cause des peuples autochtones et des communautés locales potentiellement affectés par la libération de tout produit issu des biotechnologies modernes sur leurs terres, territoires, et eaux, et en s'alignant sur les principes de précaution et les droits de la Terre Mère.*

* Prenant note que la biotechnologie moderne fait un usage intensif de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et que, par conséquent, cette cible exige une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Afrique du Sud : ~~Mettre en place des mesures,~~ Renforcer **d'avantage** les capacités **d'évaluation et de gestion des** ~~en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels~~ des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, **tout en encourageant une participation effective dans la recherche-développement biotechnologique et en permettant de tirer profit des avantages découlant des biotechnologies modernes.**

Argentine : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des **organismes vivants modifiés découlant de** biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, ~~en réduisant le risque de ces effets.~~

Australie : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels **de l'utilisation d'organismes vivants modifiés découlant** des biotechnologies **afin de réduire les risques d'impacts** sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

17.0.1 Indicateur des mesures en place pour prévenir, gérer ~~et~~ ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité en tenant compte de la santé humaine.*

Bolivie (État plurinational de) : Mettre en place des mesures **juridiques, administratives et autres**, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour **réglementer**, prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies **modernes, y compris la biologie de synthèse et d'autres nouvelles techniques génétiques**, sur la biodiversité et la santé humaine, **tenant compte également de considérations socioéconomiques, et mettre en œuvre des mesures pour faire en sorte que le fossé socioéconomique et numérique entre les pays développés et les pays en développement ne soit pas élargi** en réduisant le risque de ces effets, **tout en établissant des tours d'horizon, des suivis et des évaluations, réguliers et généraux, des plus récentes avancées technologiques, en assurant la responsabilité et la réparation pour les dommages, et en obtenant le libre consentement préalable en connaissance de cause des peuples autochtones et des communautés locales potentiellement affectés par la libération de tout produit issu des biotechnologies modernes sur leurs terres, territoires, et eaux, et en s'alignant sur les principes de précaution et les droits de la Terre Mère.**

Brésil : Mettre en place des mesures **basées sur la science**, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre ~~dans tous les pays afin d'évaluer les risques présentés par les organismes vivants modifiés issus des biotechnologies, et mettre en œuvre des mesures visant à élaborer des activités de recherche biotechnologique bénéfiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et pour la santé humaine. pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.~~

Chili : Mettre en place ~~ou maintenir les moyens pour réglementer, des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour~~ **prévenir, gérer ou contrôler les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie qui auront probablement des effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, sur la base de preuves scientifiques et de connaissances traditionnelles, suivant le cas. en réduisant le risque de ces effets.**

Colombie : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour **identifier, prévenir, gérer ~~ou~~ et contrôler les effets négatifs potentiels des produits issus des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets et en réparant ces effets sur la biodiversité une fois qu'ils se sont produits, tout en promouvant également les effets positifs et les bénéfices des biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.**

Costa Rica : Mettre en place ~~ou maintenir~~ des mesures, ~~renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre~~ dans tous les pays pour **réglementer, prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels les risques associés à l'utilisation et la libération d'organismes vivants modifiés issus des biotechnologies sur la biodiversité et qui auraient probablement des effets négatifs sur l'environnement et qui pourraient affecter la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte également des risques à la santé humaine. en réduisant le risque de ces effets.**

Côte d'Ivoire : Mettre en place ~~des mesures et~~ renforcer les capacités ~~en la matière et les mettre en œuvre~~ dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

Équateur : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la

biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets **potentiels sur la base de connaissances scientifiques**.

Éthiopie : Mettre en place, ~~des mesures~~, renforcer les capacités **de transfert, de manipulation et d'utilisation de produits issus des biotechnologies modernes**, en la matière et les mettre en œuvre **des mesures** dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies **modernes** sur la biodiversité, **le fonctionnement des écosystèmes** et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

Guatemala : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels **présentés par les organismes vivants modifiés issus des biotechnologies** sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

Indonésie :

Note : L'Indonésie propose de préciser la portée de la biotechnologie dans le glossaire qui ne devrait pas être limitée au Protocole de Cartagena. Les précisions porteront sur la biotechnologie moderne, qui comprend la biologie de synthèse, le forçage génétique et l'édition génétique.

Malawi (au nom de l'Afrique) : ~~Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les~~ Mettre en œuvre, dans tous les pays, **des mesures pour renforcer les capacités, prévenir, réglementer,** gérer ou contrôler les effets négatifs ~~potentiels~~ des biotechnologies **modernes** sur ~~l'environnement la~~ biodiversité et la santé humaine, **tout en tirant profit des avantages potentiels des biotechnologies modernes et en assurant une participation effective dans la recherche-développement biotechnologique.** ~~en réduisant le risque de ces effets.~~

Note : Malawi (au nom de l'Afrique) Insérer une note au bas de la cible : 1) Soulignant que la biotechnologie moderne fait un usage intensif de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et que, par conséquent, cette cible exige une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques..

Mexique : Mettre en place des mesures **de biosécurité**, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, **y compris les considérations socioéconomiques**, en réduisant le risque de ces effets **et en tenant compte de l'approche de précaution**.

Namibie :

Note : La Namibie propose la note en bas de page suivante à insérer au bas de la cible : Soulignant que la biotechnologie moderne fait un usage intensif de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et que, par conséquent, cette cible exige une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

Ouganda : **D'ici à 2030, les capacités ont été établies et renforcées** dans tous les pays, **et des mesures juridiques, administratives et autres ont été mise en œuvre afin de renforcer les avantages socioéconomiques positifs des biotechnologies et de réglementer,** prévenir, gérer et contrôler leurs effets négatifs ~~potentiels~~ sur la biodiversité et la santé humaine, **en tenant compte de considérations socioéconomiques, en particulier pour ce qui est de la valeur de la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales.**

Pérou : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour **garantir l'utilisation responsable et sûre des biotechnologies, afin de réduire,** prévenir, **contrôler et gérer les risques potentiels et les effets négatifs** des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, ~~en réduisant le risque de ces effets.~~

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Mettre en place des mesures **de biosécurité**, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre ~~dans tous les pays~~ pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels **présentés par les organismes vivants modifiés** issus des

biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets, **et réaliser les avantages des biotechnologies dans l'accomplissement des objectifs de la Convention.**

Suisse : Toutes les Parties ~~Mettre-mettent~~ en place des ~~mesures, renforcer les capacités, en la matière et les mettre mettent~~ en œuvre **et rendent compte des mesures dans tous les pays visant à prévenir, à gérer ou à contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.**

Trinité-et-Tobago : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour ~~prévenir, gérer ou contrôler~~ les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

Union européenne et ses États Membres : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité **et en tenant compte également des risques à la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.**

Note : L'Union européenne et ses États Membres suggèrent que cette cible devrait être plus ambitieuse et devrait viser à éviter ou réduire au minimum autant le risque que l'intensité des effets négatifs.

PROPOSITIONS D'AUTRES GOUVERNEMENTS SOUTENUES PAR LES PARTIES

États-Unis d'Amérique : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité **associés à l'utilisation, la manipulation et les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets, et élaborer, gérer et déployer des applications potentiellement avantageuses pour la biodiversité des biotechnologies.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Collège Impérial de Londres : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels **et encourager, faire avancer et promouvoir les éventuels effets positifs** des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, **afin de réaliser les objectifs de la Convention**.

Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration (Groupe ETC) et EcoNexus : Mettre en place des mesures **juridiques, administrative et autres**, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour **réglementer**, prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies **modernes, y compris de la biologie de synthèse et d'autres nouvelles techniques génétiques**, sur la biodiversité et la santé humaine, **en tenant compte également de considérations socioéconomiques**, en réduisant le risque de ces effets, **tout en établissant des tours d'horizon, des suivis et des évaluations, réguliers et généraux, des plus récentes avancées technologiques**, en assurant la responsabilité et la réparation pour les dommages, et en obtenant le libre consentement préalable en connaissance de cause des peuples autochtones et des communautés locales potentiellement affectés par la libération et/ou la propagation éventuelle de tout produit issu des biotechnologies modernes sur leurs terres, territoires, et eaux.

Cible 17bis : Établir et renforcer les capacités pour effectuer des tours d'horizon, des évaluations et des suivis des biotechnologies émergentes qui pourraient avoir un effet négatif sur la biodiversité, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages, et mettre en œuvre des mesures juridiques, administratives et autres en vue de contrôler ces effets en s'alignant sur le principe de précaution et la démarche axée sur les droits.

Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, **en tenant compte de considérations culturelles et socioéconomiques** et en réduisant le risque de ces effets.

Island Conservation : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets, **tout en reconnaissant les effets positifs éventuels des biotechnologies pour la conservation de la biodiversité et en encourageant la sensibilisation aux avantages potentiels de l'innovation biotechnologique**.

Cible 18

Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

TEXTE COMPOSITE

[Documenter, cartographier, éliminer], [identifier et mesurer] [d'ici à 2025] les incitations néfastes pour la biodiversité et [réorienter, réaffecter, rediriger, réformer], abandonner, réduire, [ou] [éliminer] toutes les incitations et subventions [néfastes pour la biodiversité], **en tenant compte du contexte socio-économique national selon qu'il convient**, de manière [juste], efficace [et équitable] à l'échelle mondiale, en [les] réduisant [leur montant annuel] [de sorte à les réduire jusqu'à leur transformation significative ou élimination d'ici à 2030] [d'un minimum absolu de 500 milliards de dollars US par an] [d'au moins [500] [6 000] milliards de dollars US] par an,] **[en commençant par]** [y compris toutes] [y compris en réorientant ou en réaffectant toutes] les subventions [les plus][réellement] néfastes, [en veillant à ce que les incitations positives soient accrues] [et veiller à ce que toutes les incitations directes et indirectes] [et veiller à ce que les économies réalisées soient canalisés vers le soutien à la biodiversité, en confiant en priorité la coordination aux peuples indigènes et aux communautés locales, au petits agriculteurs et aux femmes] [et sanctionner les acteurs financiers qui sont responsables de pertes de biodiversité], [de manière pleinement conforme aux obligations]

internationales,] [et avancer vers des configurations de gouvernance qui autonomisent les participants autochtones dans la prise de décision, intégrer les connaissances autochtones et reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales] [en mettant en place les garanties appropriées contre les risques de marché, y compris ceux qui pourraient augmenter les coûts pour les pays en développement] et inviter le secteur financier à aligner son action en conséquence, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, les politiques fiscales et l'attribution des marchés publics, soient positives ou neutres en matière de biodiversité, et à ce que les incitations positives soient accrues, en tenant compte du contexte et des priorités différentes de chaque pays.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Réorienter, réaffecter, Réformer, analyser et abandonner ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, y compris les subventions pour la production agricole et la pêche, de manière juste et équitable, tout en protégeant les plus vulnérables, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations économiques et les réglementations publiques et privées, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité et en accord avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Australie : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer Les incitations néfastes pour la biodiversité sont en cours de réorientation, de réaffectation, de réforme ou d'élimination, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient faites pour être positives ou neutres en matière de biodiversité.

Bolivie (État plurinational de) : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable à l'échelle mondiale, en tenant compte du contexte socio-économique national, en les réduisant d'au moins 500 milliards 6 000 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les économies réalisées soient canalisés vers le soutien à la biodiversité, en confiant en priorité la coordination aux peuples indigènes et aux communautés locales, au petits agriculteurs et aux femmes; réguler et rediriger les flux financiers nuisibles, et sanctionner les acteurs financiers qui sont responsables de pertes de biodiversité ou de violations des droits de l'homme, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité, en mettant en place les garanties appropriées contre les risques de marché, y compris ceux qui pourraient augmenter les coûts pour les pays en développement, et avancer vers des configurations de gouvernance qui autonomisent les participants autochtones dans la prise de décision, intégrer les connaissances autochtones et reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

Brésil : Documenter, cartographier et Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable **et en tenant compte du contexte socio-économique national, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité de manière pleinement conforme aux obligations internationales, en évitant les mesures constituant une restriction au commerce.**

Colombie : [Réorienter, réaffecter], réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, **selon qu'il convient, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris en priorisant** toutes les subventions les plus néfastes **et en tenant compte du contexte socio-économique national, et veiller à ce que promouvoir** les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, **soient** positives ou neutres en matière de biodiversité, **et inviter le secteur financier à aligner son action en conséquence.**

Costa Rica : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable **et en quantifiant les effets négatifs sur le plan social et économique et en créant des mesures de compensation pour ces effets, de sorte à les réduire jusqu'à leur transformation significative ou élimination d'ici à 2030, en envisageant un montant, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que garantir** les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, **et créer des incitations publiques ou privées, fiscales, économiques et réglementaires qui promeuvent la transition des activités économiques vers des effets positifs, ou du moins neutres, sur la biodiversité, en envisageant la participation du secteur financier, du secteur privé, de la société civile organisée et des gouvernements infranationaux soient positives ou neutres en matière de biodiversité.**

République Démocratique du Congo : D'ici à [année] au plus tard, (i) toutes les incitations, y compris les subventions, reconnues comme néfastes pour la biodiversité sont éliminées, abandonnées ou réformées de sorte à réduire les incidences négatives au minimum ou à les éviter, et des économies d'au moins 500 milliards de dollars US sont réalisées au niveau mondial, (ii) les incitations existantes, y compris les incitations réglementaires publiques et privées, sont positives ou neutres en termes de biodiversité, et (iii) seules des incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont développées et mises en œuvre, conformément à et en harmonie avec la Convention et autres obligations internationales, en tenant compte du contexte socio-économique national.

Équateur : Réorienter, réaffecter, réformer, **abandonner** ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Éthiopie : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations **directes et indirectes** néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations **positives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité**, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient **mises en place en harmonie avec la Convention et autres législations internationales, en tenant compte du contexte socio-économique national, et positives ou neutres en matière de biodiversité.**

Union européenne et ses États membres : Identifier et mesurer d'ici à [2025] les incitations néfastes pour la biodiversité et Réorienter, [réaffecter, réformer]⁷ ou éliminer ou réorienter toutes ces les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste [et équitable], en les réduisant **leur montant annuel** d'au moins [500 milliards de dollars] par an, y compris **en commençant par** toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que **toutes** les incitations, y compris les incitations économiques et

⁷ Il convient de noter que les crochets dans ce paragraphe indiquent que l'Union européenne et ses États membres sont toujours en consultation sur les textes qui se trouvent entre crochets. Il en va de même pour les crochets dans d'autres propositions de l'Union européenne et ses États membres

réglementaires publiques [et privées], soient positives ou neutres en matière de biodiversité **et à ce que les incitations positives soient accrues.**

Note : Les termes [réaffecter, réformer] et [et équitable] sont peut-être redondants, cependant l'Union européenne et ses États membres sont ouverts à plus ample discussion. L'Union européenne et ses États membres considèrent qu'il est important de fournir des cibles chiffrées, mais continuent à réfléchir au chiffre réel dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité dans son ensemble.

Indonésie : Réorienter, réaffecter, réformer ou ~~éliminer~~ **réduire** les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité, **en tenant compte des différences de conjoncture et de priorités entre chaque pays.**

Note : L'Indonésie s'engage à mettre en place des mesures d'incitation pour préserver la diversité biologique et réduire les subventions néfastes, afin de soutenir l'objectif post-2020. Cependant, étant donné que chaque pays a des conditions existantes et des priorités différentes, l'Indonésie estime que cet objectif portera atteinte aux piliers socio-économiques, dans lesquels les pays en développement ont fortement besoin de se développer. En outre, les critères et la définition du champ d'application des subventions dommageables sont loin d'être acceptés par les pays. Il devrait y avoir au moins une étude scientifique inclusive et holistique qui identifie le concept d'incitations négatives et de subventions nuisibles à la diversité biologique avant que nous puissions aller de l'avant sur cette question particulière. L'Indonésie soutient la Norvège et le Royaume-Uni pour la suppression de ce découpage financier. Elle demande des éclaircissements sur le raisonnement ayant permis d'aboutir au chiffre de 500 milliards de dollars US, ainsi que sur l'identité des payeurs qui devront assumer ces montants.

Iran (République islamique d') : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité, **en tenant compte des besoins des économies pétrolières.**

Japon : **Identifier et** réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions ~~les plus~~ **réellement** néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Kenya : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer **toutes** les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Note : nous notons que si la réduction des subventions néfastes constitue bien une tactique d'élimination des menaces, elle n'est pas une stratégie de mobilisation de ressources. Par conséquent, le chiffre de 500 milliards de dollars ne doit pas être considéré comme faisant partie de l'objectif de financement de 700 milliards de dollars par an.

Mexique : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Note : les crochets autour de la valeur numérique indiquent une réserve (en attente d'un examen plus approfondi) et non une suppression.

Namibie : [~~Réorienter, réaffecter, réformer ou~~] **Éliminer** les incitations **et les subventions** néfastes pour la biodiversité, [~~de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins~~] **et rediriger au moins** 500 milliards de dollars par an **de ces incitations** [~~, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées]~~ **vers des**

actions, en particulier celles menées par des peuples autochtones et des communautés locales, qui soient positives [ou neutres] en matière de biodiversité.

Note : nous fournirons une justification complète lors de la réunion en face à face, mais en bref, l'échec de l'objectif d'Aichi nous rend sceptiques quant à l'engagement à mettre en œuvre cet objectif et nous préférierions voir un objectif positif, ambitieux et transformateur.

Nouvelle-Zélande : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité **et en accord avec les obligations internationales pertinentes.**

Norvège : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, ~~en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an,~~ y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

République de Corée : Réorienter, réaffecter, réformer ou ~~éliminer~~ **réduire** les incitations néfastes pour la biodiversité, ~~de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris et éliminer~~ toutes les subventions les plus néfastes, et ~~veiller à ce que~~ **prendre les mesures appropriées afin de s'assurer que** les incitations, ~~y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées,~~ soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Sénégal : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions ~~[les plus]~~ néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Suisse : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, ~~de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an,~~ y compris toutes les subventions ~~les plus~~ néfastes, et ~~veiller à ce que~~ **augmenter** les incitations, ~~y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de~~ **en faveur de la biodiversité.**

Trinité et Tobago :

Note : L'expression « les subventions les plus néfastes » doit être précisée, dans le sens où elle est ouverte à l'interprétation. En outre, il faudrait identifier les responsabilités de chaque Partie au regard de la réduction globale mentionnée. L'objectif de 500 milliards de dollars US de réduction des incitations ayant des effets nocifs sur la biodiversité est très ambitieux. Comment est-on arrivé à ce montant ?

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant [d'au moins 500 milliards de dollars par an], ~~y compris toutes les subventions les plus néfastes,~~ et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ~~ou neutres~~ en matière de biodiversité.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Business for Nature : ~~Réorienter, réaffecter, Éliminer ou réformer ou~~ **les subventions et incitations** néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, **y compris en réorientant ou en réaffectant toutes les subventions les plus néfastes les réduisant à hauteur** d'au moins 500 milliards de dollars par an, ~~y compris toutes les subventions les plus néfastes,~~ et veiller à ce que **toutes les incitations directes et indirectes,** y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, **la fiscalité et les politiques en matière de marchés publics,** soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et

veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité, **et s'assurer que le recours aux incitations positives ainsi que leur ambition soient accrus.**

World Wide Fund for Nature (WWF) et The Nature Conservancy (TNC) : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant ~~d'au moins de~~ 500 milliards de dollars par an **au strict minimum**, ~~y compris toutes les subventions les plus néfastes~~, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Cible 19

Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

TEXTE COMPOSITE

D'ici à 2030, [Conformément à l'Article 20 de la Convention,] [Les pays développés s'engagent à] [Aaccroître, récupérer, améliorer, augmenter et diversifier les sources de financement] [les ressources financières dédiées à la biodiversité, disponibles pour la mise en œuvre de ce cadre [toutes sources confondues] [de sources intérieures et internationales, y compris les secteurs et organisations privés,] [d'un montant annuel] [porter à] [[d'] [au moins [200] [[ont été portées à] [700] [1000] milliards de dollars US]] [1 % du produit intérieur brut mondial] [par an,]] dans le monde [, en doublant les flux existants de 200 milliards de dollars US pour atteindre 400 milliards de dollars US de] [par la création d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages financé par une taxe de 1 % sur les ventes au détail de produits issus de la biodiversité dans les pays développés] [, y compris des ressources financières nouvelles et additionnelles] et innovantes [et] [[efficaces] et équitables, durables et efficaces, facilement accessibles] afin de répondre aux besoins mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité [pour la biodiversité, et priorisant les ressources nationales, en augmentant [en améliorant] [le montant annuel de] [y compris une augmentation][d'] [au moins [10] [>10] [40] [X] [80] [100] [200 à 400] milliards de dollars US] [par an] les flux financiers internationaux vers les pays en développement], et en augmentant de X % par an]] [indépendamment de toute sanction économique ou politique, les flux] [[de] [les financements et paiements internationaux pour services écosystémiques [les flux financiers] équitablement alloués] [et au sein des] [répondre aux besoins de] [vers les] pays en développement et les peuples autochtones et les communautés locales, des pays développés et d'autres donateurs, [en garantissant un accès direct au financement pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes,] [en priorisant les ressources financières publiques destinées aux pays en développement, et en veillant à ce qu'au moins 50 % des fonds soient acheminés par le biais de modalités d'accès fournies par des entités financières de la Convention] [les Parties qui sont des pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, de même que les économies en transition], [ou les pays très riches en biodiversité] [en mettant l'accent sur les pays très riches en biodiversité ainsi que les centres de diversité] [par le biais de flux multilatéraux alloués à un fonds mondial pour la biodiversité, conformément aux dispositions de l'Article 21,] [en évitant les coûts futurs et] [en exigeant des institutions financières et des entreprises qu'elles intègrent les valeurs de la biodiversité dans l'ensemble de leurs décisions financières,] constamment [[en augmentant] [et en tirant constamment parti][en mobilisant] [et en augmentant] [les financements privés], selon les besoins, [ainsi que de stratégies destinées à lever 300 milliards de dollars US supplémentaires nouveaux et additionnels afin de combler le déficit de financement, au nombre desquelles des Fonds mondiaux à

impact sur la biodiversité ainsi que des approches centrées sur le consommateur, par exemple 1 % des montants du commerce de détail et en intensifiant la mobilisation de ressources nationales], [privés par l'adoption de mécanismes de soutien et de cadres légaux ainsi que d'incitations, en fournissant des prêts à des conditions de faveur,] [pour répondre aux besoins de mise en œuvre et combler le manque de financements destinés à l'accomplissement des objectifs du Cadre, ainsi qu'une mobilisation mondiale à hauteur d'au moins 200 milliards de dollars US par an, et renforcer la création de dispositifs de] [et]] [[en intensifiant] la mobilisation des ressources nationales]]à tous les niveaux de gouvernement] [et une efficacité augmentée] [et en mobilisant les financements privés], [en créant et en mettant en œuvre des plans nationaux de financement de la biodiversité,] [y compris en traitant de manière juste et équitable la question des dettes souveraines,] [y compris par le biais,]][[en prenant en compte] le besoin de tirer]]en tirant parti des financements privés, en soutenant la planification du [les plans de] financement de la biodiversité à l'échelle nationale ou autres instruments similaires, en utilisant de manière rationnelle et efficace les ressources financières, et les synergies avec les Objectifs de développement durable, et établir un fonds mondial à impact en faveur la biodiversité pour tirer parti des financements privés et d'autres sources, afin de mener à bien les transformations requises pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020] .

[Cible 19.1 :] [S'assurer que toutes les Parties ont un accès adéquat au [[et les besoins de] Garantir [renforcer] le développement de la formation et du renforcement des capacités [et] l'accès et le transfert de technologies, l'exploration des horizons, l'évaluation, [le transfert,] le suivi et la coopération scientifique [et technique] et le transfert de technologies ont été renforcés d'au moins X %, [avec la participation active des États, du secteur privé, du secteur financier, des gouvernements infranationaux et de la société] [afin de répondre aux besoins exprimés de [d'établir des données et informations de référence,] de mise en œuvre efficace, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre]] et qu'ils soient propres à amener d'ici à 2050 une transformation dans le rapport entre les personnes et la nature. [D'ici à 2023-4, chaque pays aura actualisé ses besoins de capacités pour la mise en œuvre de son plan d'action pour la diversité biologique après 2020 et, au plus tard en 2028, les pays auront mis en œuvre leurs plans de renforcement des capacités conformément à la stratégie de renforcement des capacités.]] [en augmentant de manière substantielle la mise au point de technologies en commun et les travaux de recherche conjoints, afin de garantir à toutes les Parties l'accès aux technologies pertinentes dans le cadre des objectifs de la Convention, et en particulier aux pays en développement, et renforcer chez toutes les Parties les capacités en termes de ressources humaines et de recherche scientifique allouées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : Conformément à l'Article 20 de la Convention, accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 700 milliards de dollars US par an, y compris en mobilisant des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 XXX milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Australie : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Bhoutan : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins [200 milliards de dollars US] par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles, et efficaces et facilement accessibles, en augmentant [d'au moins 10 milliards de dollars US] par an les flux financiers

internationaux vers les pays en développement **de manière équitable**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins **d'établissement des données de référence** et de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du Cadre.

Bolivie (État plurinational de) : Conformément à l'Article 20 de la Convention, accroître les ressources financières, ~~toutes sources confondues~~, pour les porter à au moins ~~200~~ **1 000** milliards de dollars US par an, ~~y compris des~~ **via des** ressources financières nouvelles, ~~et additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement,~~ **en priorisant les ressources financières publiques destinées aux pays en développement, et en veillant à ce qu'au moins 50 % des fonds soient acheminés par le biais de modalités d'accès fournies par des entités financières de la Convention**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, **y compris en traitant de manière juste et équitable la question des dettes souveraines**, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Bosnie-Herzégovine : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, **les Parties qui sont des pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, de même que les économies en transition**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Brésil : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins ~~10~~ **40** milliards de dollars US par an ~~les flux financiers internationaux vers les~~ **celles destinées aux pays en développement par le biais de flux multilatéraux alloués à un fonds mondial pour la biodiversité, conformément aux dispositions de l'Article 21**, ~~en tirant parti des~~ **mobilisant les** financements privés ~~le cas échéant~~ et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, ~~en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.~~

Cible 19bis : S'assurer que toutes les Parties ont un accès adéquat au ~~intensifier le renforcement des capacités, le~~ transfert de technologies et à la coopération scientifique **et technique**, ~~afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre, en augmentant de~~ **manière substantielle la mise au point de technologies en commun et les travaux de recherche conjoints, afin de garantir à toutes les Parties l'accès aux technologies pertinentes dans le cadre des objectifs de la Convention, et en particulier aux pays en développement, et renforcer chez toutes les Parties les capacités en termes de ressources humaines et de recherche scientifique allouées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.**

Chili : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à **un niveau global** d'au moins ~~200 milliards de dollars US~~ **1 % du produit intérieur brut mondial** par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles ~~et~~ efficaces **et rationnelles**, en augmentant d'au moins ~~10 milliards de dollars US~~ **X %** par an ~~les flux financiers internationaux vers les~~ **alloués aux** pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Colombie : Accroître les ressources financières **au niveau mondial**, toutes sources confondues, pour les porter à au moins ~~200 milliards de dollars US~~ **1 % du produit intérieur brut mondial** par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant [d'au moins ~~40~~ **100** milliards de dollars US par an / **d'un pourcentage annuel d'augmentation**] les flux financiers internationaux ~~vers~~ **alloués aux** les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique **d'au moins X %**, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Costa Rica : Accroître, **recupérer et diversifier** les ressources financières **en faveur de** la biodiversité, **et en améliorer l'efficacité**, ~~toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en priorisant les ressources nationales~~, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, **en évitant les coûts futurs et en tirant parti des financements privés pour répondre aux besoins de mise en œuvre et combler le manque de financements destinés à l'accomplissement des objectifs du Cadre, ainsi qu'une mobilisation mondiale à hauteur d'au moins 200 milliards de dollars US par an, et renforcer la création de dispositifs de** ~~et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, ainsi que le transfert de technologies et la coopération scientifique, avec la participation active des États, du secteur privé, du secteur financier, des gouvernements infranationaux et de la société civile afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.~~

République Démocratique du Congo : **D'ici à 2030**, Accroître les ressources financières **en faveur de la biodiversité**, ~~toutes de sources confondues intérieures et internationales, y compris les secteurs et organisations privés, pour les porter à atteindre~~ au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, ~~en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les~~ **de** flux financiers internationaux vers les pays en développement, ~~en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.~~

D'ici à 2023-4, chaque pays aura actualisé ses besoins de capacités pour la mise en œuvre de son plan d'action pour la diversité biologique après 2020 et, au plus tard en 2028, les pays auront mis en œuvre leurs plans de renforcement des capacités conformément à la stratégie de renforcement des capacités.

Cuba : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, ~~et additionnelles et efficaces~~, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement **issus des pays développés et d'autres donateurs**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Équateur : **Les pays développés s'engagent à** accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, ~~en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers~~ **pour répondre aux besoins** des pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Note : Il est très important de pondérer la définition de cette cible ainsi que sa relation avec l'objectif D.

Union européenne et ses États membres : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à **un montant annuel d'au moins** [200 milliards de dollars US] ~~par an,~~ [y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces], **entre autres** en augmentant [d'au moins 10 milliards de dollars US] ~~par an le montant annuel~~ des flux financiers internationaux vers les pays en développement, en ~~tirant parti des~~ **augmentant les** financements privés, et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, **y compris en tenant compte par le biais** de la planification du financement de la biodiversité au niveau national **ou autres instruments similaires, en utilisant de manière rationnelle et efficace les ressources financières**, et intensifier le renforcement des capacités; **[ainsi que le développement et]** le transfert de technologies et la coopération **[technique et]** scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre **exprimés**, à la mesure de l'ambition ~~des objectifs~~ du cadre.

Note : On pourrait faire mention du terme « ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces », par exemple dans la Section H sur les mécanismes de soutien à la mise en œuvre, ou dans la décision sur la mobilisation de ressources, mais l'Union européenne et ses États membres sont ouverts à plus ample discussion. L'Union européenne et ses États membres considèrent qu'il est important d'avoir des cibles chiffrées, mais poursuivent la réflexion sur les chiffres définitifs dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité dans son ensemble.

Guatemala : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, ~~y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces~~, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Inde : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles, **innovantes** et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins ~~de d'une~~ mise en œuvre **rationnelle et efficace**, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Indonésie : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement **ou les pays très riches en biodiversité**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier **la formation et** le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération **technique et** scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Iran (République Islamique d') : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, **indépendamment de toute sanction politique ou économique**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Jamaïque : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins [200 milliards de dollars US par an], y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins [10 milliards de dollars US] par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, **ainsi qu'en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités; ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert et ainsi que la coopération technique et scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.**

Japon : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, ~~pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an~~, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, ~~en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers et au sein des pays en développement~~, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et **du besoin d'intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.**

Kenya (au nom de l'Afrique) : Accroître les ressources financières **en faveur de la biodiversité**, toutes sources confondues, pour les porter à au moins ~~200~~ **700** milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, ~~en augmentant~~ **doublant les flux existants de 200 milliards de dollars US pour atteindre 400 milliards de dollars US de d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés **ainsi que de stratégies destinées à lever 300 milliards de dollars US supplémentaires nouveaux et additionnels afin de combler le déficit de financement, au nombre desquelles des Fonds mondiaux à impact sur la biodiversité ainsi que des approches centrées sur le consommateur, par exemple 1 % des montants du commerce de détail**, et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.**

Mexique : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à [au moins 200 milliards de dollars US] par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant [d'au moins 10 milliards de dollars US par an] les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant **constamment** parti ~~des financements privés~~ **et en les accroissant**, et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération **technique et scientifique**, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Note : les crochets autour de la valeur numérique indiquent une réserve (en attente d'un examen plus approfondi) et non une suppression.

Namibie : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins ~~200~~ **700** milliards de dollars US par an, y compris **par la création d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages financé par une taxe de 1 % sur les ventes au détail de produits issus de la biodiversité dans les pays développés**, ~~des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.~~

Cible 19bis : **Veiller à ce que** le renforcement des capacités, le transfert de technologies et ~~la les initiatives de coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, soient~~ à la

mesure de l'ambition des objectifs du cadre **et qu'ils soient propres à amener d'ici à 2050 une transformation dans le rapport entre les personnes et la nature.**

Nigeria :

Note : Les experts notent que le coût réel de la lutte contre la perte de diversité biologique se situera entre 700 et 1 000 milliards de dollars par an, soit une augmentation de 500 à 900 milliards de dollars par an, dont la majeure partie devrait être dirigée des pays consommateurs et à forte demande plus développés vers les pays à revenu moyen et faible qui sont riches en diversité biologique. Nous recommandons donc que les engagements de l'Objectif 19 soient nettement plus ambitieux.

Norvège : Accroître les ressources financières, ~~toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an~~ les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et ~~en intensifiant de~~ la mobilisation des ressources nationales **ainsi que d'une efficacité accrue**, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national **et les synergies avec les Objectifs de développement durable**, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Palaos : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, ~~y compris des~~ **de** ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés **par l'adoption de mécanismes de soutien et de cadres légaux ainsi que d'incitations, en fournissant des prêts à des conditions de faveur**, et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, **en créant et en mettant en œuvre des plans de financement de la biodiversité au niveau national**, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Pérou : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement **en mettant l'accent sur les pays très riches en biodiversité ainsi que les centres de diversité**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Afrique du Sud : **Conformément à l'Article 20 de la Convention**, accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins ~~200~~ **400** milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, ~~en tirant parti des financements privés~~ et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, **et établir un fonds mondial à impact en faveur la biodiversité pour tirer parti des financements privés et d'autres sources, afin de mener à bien les transformations requises pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020** ~~et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.~~

Suisse : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, ~~pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en améliorant en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an~~ les flux financiers internationaux vers les pays en développement, ~~en tirant parti des financements privés et~~ en intensifiant la mobilisation des ressources nationales **et en mobilisant les financements privés**, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert

de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Trinité et Tobago : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles, ~~et~~ efficaces **et durables**, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Ouganda :

Note : L'Ouganda propose de diviser en deux parties la Cible 19, la partie (i) traitant des ressources financières et la partie (ii) se concentrant sur le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique ainsi que le transfert de technologies :

Partie (i) : D'ici à 2030, les ressources financières ~~toutes sources confondues pour les porter à [au moins 200 milliards de dollars US par an]~~, y compris des ressources financières nouvelles, ~~et additionnelles et efficaces~~, **ont été portées à 700 milliards de dollars US, et augmenter d'au moins 200 à 400 milliards de dollars US par an** les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, ~~en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et.~~

Part (ii): intensifier ~~Le développement du~~ renforcement des capacités, ~~le transfert de technologies et~~ la coopération **technique et scientifique et le transfert de technologies ont été renforcés**, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à [au moins 200 milliards de dollars US par an], y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant [d'au moins 10 milliards de dollars US] par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales **à tous les niveaux de l'État**, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Business for Nature / WBCSD : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, **en exigeant des institutions financières et des entreprises qu'elles intègrent les valeurs de la biodiversité dans l'ensemble de leurs décisions financières**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Campaign for Nature : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, ~~pour les porter à~~ **d'au moins 200 milliards de dollars US par an**, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins ~~10~~ **80** milliards de dollars US par an les ~~flux financiers~~ **financements et les paiements** internationaux **pour services écosystémiques** vers les pays en développement, **les peuples autochtones et les communautés locales**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert

de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

ETC Groupe et EcoNexus : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, **l'exploration de l'horizon scientifique, l'évaluation,** le transfert de technologies, **le suivi** et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Coalition Mondiale des Forêts (GFC) : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, ~~en tirant parti des financements privés~~ et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Global Youth Biodiversity Network (GYBN) : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles, ~~et efficaces et équitables~~, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, **en garantissant un accès direct au financement pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes**, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

The Nature Conservancy (TNC) : Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, ~~pour les porter à~~ d'au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Wildlife Conservation Society (WCS) : Accroître les ressources financières **disponibles pour la mise en œuvre de ce cadre**, toutes sources confondues, **y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces de sources intérieures et internationales**, ~~pour les porter à~~ d'au moins 200 milliards de dollars US [X %] par an, **y compris** en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US [X] par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, ~~en tirant parti des financements privés~~ et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte **du besoin de tirer parti des financements privés, de soutenir** la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et ~~d'intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.~~

Cible 20

Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre,

préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

TEXTE COMPOSITE

Veiller à ce que **toute l'éducation, la communication, la recherche et les systèmes de connaissances pertinentes ainsi que la science pertinente en matière de**, y compris les connaissances traditionnelles, **la culture et les systèmes de croyance des hommes et des femmes**, les innovations, les pratiques **et les technologies** des peuples autochtones et des communautés locales, **partagées** avec [leur consentement libre, préalable et éclairé,] [**“consentement préalable et éclairé” ou “leur approbation et leur participation”**, selon des modalités arrêtées d'un commun accord et soumises à la législation nationale] [consentement préalable et éclairé ou leur approbation et leur participation] [en fonction du contexte national] [soient alignés avec les objectifs de la Convention, reconnus de manière entière et équitable, planifiés, liés avec les dispositifs et soutenus par le biais des financements et des agencements institutionnels appropriés, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition, afin de partager et d'augmenter la connaissance et la sensibilisation de la société, de soutenir ou de guider] [à parité sur le plan épistémologique entre ces systèmes de connaissance et le dialogue inter-scientifique] [guident] [contribuent à] [fondent] les processus de prise de décision [avec leur consentement libre, préalable et éclairé] pour une gouvernance efficace et appropriée, une gestion, une conservation et une utilisation durable équitables de la biodiversité, là où ils sont situés, y compris en permettant la mise en œuvre, la surveillance, la présentation de rapports et le suivi du cadre] [par le biais d'un suivi complet de la biodiversité et par le partage de données et d'informations, en promouvant les activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation et en appliquant] [un développement durable approprié à chaque culture,] par le renforcement des systèmes nationaux d'information, l'augmentation du partage de données et de l'interopérabilité et permettre une mise en œuvre des trois objectifs de la Convention qui soit porteuse de transformation, —et en favorisant [la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que][respect des droits,] les activités de sensibilisation, d'éducation à la transition écologique et de recherche, y compris en veillant à ce que tous les êtres humains soient sensibilisés aux valeurs de la biodiversité et aux dispositions à prendre pour conserver cette dernière et l'utiliser de manière durable dans le contexte de leur situation culturelle.*

***Note de bas de page :** Notant que cet objectif pourrait être compris comme incluant l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques sur les ressources génétiques et qu'il nécessite donc une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques sur les ressources génétiques, y compris les connaissances traditionnelles incorporées auxquelles on accède par l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques sur les ressources génétiques.

Texte alternatif (du Brésil) : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, soient à la disposition des décideurs et du public pour une gestion efficace de la biodiversité, en favorisant la sensibilisation, l'éducation et la recherche.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Australie : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé **ou leur approbation et leur participation**, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Bhoutan : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, **la culture et les systèmes de croyance**, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour

une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Bolivie (État plurinational de) : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les **systèmes de connaissances** traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, **à parité sur le plan épistémologique entre ces systèmes de connaissance et le dialogue inter-scientifique**, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Brésil : *Cible 20 alternative* : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, **soient à la disposition des décideurs et du public** pour une gestion efficace de la biodiversité, en favorisant la sensibilisation, l'éducation et la recherche.

Colombia : Veiller à ce que **tous les systèmes de connaissances pertinentes** guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité **et pour sa conservation**, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales **partagées** avec leur consentement libre, préalable et éclairé **en fonction du contexte national**, en assurant **une mise en œuvre et un suivi par le renforcement des systèmes nationaux d'information, l'augmentation du partage de données et de l'interopérabilité**, et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Congo : D'ici à [2030], les connaissances, y compris les connaissances traditionnelles ainsi que même que les fondements scientifiques et les technologies liées à la biodiversité, à ses valeurs, à son fonctionnement, à son état et à ses tendances, et les conséquences de sa perte, ont été améliorées, [partagées [et transférées]] à grande échelle par des activités d'éducation et de sensibilisation, et sont utilisées dans la prise de décision et la gestion de la biodiversité.

Équateur : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, ~~guident~~ **contribuent** à la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Union européenne et ses États membres : Veiller à ce que **l'éducation, la communication, la recherche** et les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations, ~~et les pratiques et technologies~~ des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, ~~guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité étayant la mise en œuvre et le suivi efficaces du cadre, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche y compris en veillant à ce que tous les êtres humains soient sensibilisés aux valeurs de la biodiversité et aux dispositions à prendre pour conserver cette dernière et l'utiliser de manière durable.~~

Guatemala : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles **des hommes et des femmes**, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, ~~guident~~ **fondent** la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité **et pour un développement durable approprié à chaque culture**, en assurant un suivi, **en promouvant le respect des droits** et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Mexique : Veiller à ce que les connaissances pertinentes **en matière de durabilité**, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une gestion efficace **et équitable** de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Namibie : Ajouter une note de bas de page à la fin de la Cible : **Notant que cet objectif pourrait être compris comme incluant l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques sur les ressources génétiques et qu'il nécessite donc une solution globale dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information sur les**

séquences numériques des ressources génétiques sur les ressources génétiques, y compris les connaissances traditionnelles incorporées auxquelles on accède par l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques sur les ressources génétiques.

République de Corée : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, guident ~~la~~ **le processus de prise de décision avec leur consentement préalable, libre et éclairé**, pour une gestion **appropriée et efficace** de la biodiversité **là où ils sont situés, y compris** en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche **dans le contexte de leur situation culturelle**.

Afrique du Sud : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur [consentement [libre,] préalable et éclairé][approbation et leur participation], **selon des modalités arrêtées d'un commun accord et soumises à la législation nationale**, guident la prise de décision pour **une conservation, une gestion efficace et une utilisation durable** de la biodiversité, en assurant un suivi **et une évaluation** et en favorisant **la reconnaissance des droits des peuples autochtones ainsi que** les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Ouganda : Veiller à ce que **des mesures soient en place pour renforcer les capacités** ~~les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales~~ **pour une participation effective aux processus de,** ~~avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la~~ **en matière de biodiversité, en assurant un suivi et en respectant leurs droits sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, **guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, par le biais d'un suivi complet de la biodiversité, par le partage de données et d'informations, en promouvant les activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation et en appliquant les innovations, et les pratiques et les connaissances traditionnelles** des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, ~~guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.~~

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Forum International Autochtone sur la Biodiversité (IIFB) : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité **et un développement durable approprié à chaque culture**, en assurant un suivi et en favorisant **le respect des droits**, les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Global Youth Biodiversity Network (GYBN) : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une **gouvernance et une gestion efficace** de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation **à la transition écologique**, et de recherche.

Groupe des femmes pour la CBD : Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une **gouvernance et une gestion efficace** de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation **à la transition écologique** et de recherche.

International University Network on Cultural et Biological Diversity (IUNCBD) : Veiller à ce que **tous les systèmes de** ~~les connaissances et la science pertinentes,~~ y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement

libre, préalable et éclairé, **soient alignés avec les objectifs de la Convention, reconnus de manière entière et équitable, planifiés, liés avec les dispositifs et soutenus par le biais des financements et des agencements institutionnels appropriés, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition, afin de partager et d'augmenter les connaissances et la sensibilisation de la société, de soutenir ou de guider ~~guident~~ la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant ~~un~~ de permettre la présentation de rapports et le suivi, et permettre une mise en œuvre des trois objectifs de la Convention qui soit porteuse de transformation** ~~et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.~~

Cible 21

Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

TEXTE COMPOSITE

Renforcer les plates-formes, les dispositifs et les processus, conformément au contexte national, pour assurer la participation [équitable,] pleine, effective et significative [de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, des femmes, des filles et des jeunes] [de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les filles] et des autres parties prenantes en garantissant les droits à l'accès à l'information dans toutes les prises de décisions à tous les niveaux relatives à la gestion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, en garantissant le respect des droits de [tous les secteurs de la société, en particulier ceux des] peuples autochtones et [des communautés locales], [des femmes, des filles et des jeunes] reconnaître et renforcer leurs visions du monde, les valeurs de la nature et les contributions de la nature aux personnes, de même que les droits de l'homme et respecter, [reconnaître et soutenir][en prenant en compte] leurs droits, y compris ceux sur leurs connaissances, [leurs terres], leurs territoires et leurs ressources liées à la biodiversité, garantir la reconnaissance et la protection de leurs droits légitimes à la terre et aux ressources, et sur les connaissances traditionnelles, contribuant à résoudre les conflits socio-environnementaux, en renforçant leur action collective, les points de vue holistiques sur la vie en harmonie avec notre Mère la Terre, ainsi que le soutien aux zones dont la conservation est assurée par les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), ainsi que celle des femmes, des filles, [des personnes de genre divers] [et veiller à l'égalité des droits, l'autonomisation des femmes et des filles, l'emploi d'approches sensibles au genre, et l'équité intergénérationnelle.] et des jeunes et des enfants, ainsi que la sécurité des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, des personnes en situation de handicap et de toutes les parties prenantes, en fonction du contexte national] [conformément à la législation nationale pertinente,] [comme reconnu dans la législation nationale pertinente et les obligations internationales].

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine (avec le soutien du Mexique) : Assurer la participation équitable et effective **de tous, en particulier** des peuples autochtones, ~~et des communautés locales~~ à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles, ~~et des jeunes~~ **et des enfants, ainsi que la sécurité des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement.**

Australie : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles, **des personnes de genre divers**, et des jeunes.

Bhoutan : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, des filles et des jeunes** à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ~~ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.~~

Bolivie (État plurinational de) : Assurer la participation équitable, ~~et effective~~ **et significative** des peuples autochtones et des communautés locales, **ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes**, à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur ~~les leurs~~ terres, ~~les leurs~~ territoires et ~~les leurs~~ ressources **liées à la biodiversité, en renforçant leur action collective, les points de vue holistiques sur la vie en harmonie avec notre Mère la Terre, ainsi que le soutien aux zones dont la conservation est assurée par les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.**

Brésil : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles, ~~et des jeunes~~ **et de toutes les parties prenantes, en fonction du contexte national.**

Colombie : Assurer la participation équitable et effective **de tous les secteurs de la société, en particulier pour les** ~~des~~ peuples autochtones et ~~des les~~ communautés locales, à la prise de décisions relatives à la biodiversité, ~~et respecter en respectant~~ leurs droits, **y compris ceux** sur les terres, les territoires, ~~et les~~ ressources **et sur les connaissances traditionnelles contribuant à résoudre les conflits socio-environnementaux**, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes, **en fonction du contexte national.**

Congo : D'ici à [2030], des mécanismes efficaces appuyant et renforçant la participation de tous les groupes de parties prenantes, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, sont en place et utilisés pour garantir la conservation de la biodiversité, son utilisation soutenable et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques ou biologiques.

Costa Rica : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter, **reconnaître et appuyer** leurs droits ~~sur les terres, les~~ **sur leurs** territoires et ~~les leurs~~ ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Côte d'Ivoire : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales ~~à la~~ **aux processus de** prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Équateur : Assurer la participation équitable et effective **de toutes les parties prenantes, y compris celle** des peuples autochtones et des communautés locales, à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur **leurs connaissances, les leurs** terres, ~~les leurs~~ territoires et ~~les leurs~~ ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Éthiopie : Assurer la participation ~~équitable~~ **pleine** et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Union européenne et ses États membres : Assurer la participation équitable, **pleine** et effective des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, des filles, des jeunes et des autres parties prenantes**, à la prise de décisions relatives à la biodiversité **à tous les niveaux, garantir, conformément**

à la législation nationale pertinente, et respecter leurs les droits des peuples autochtones [et des communautés locales] sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes et veiller à l'égalité des droits, l'autonomisation des femmes et des filles, l'emploi d'approches sensibles au genre, et l'équité intergénérationnelle.

Guatemala : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, des filles, des jeunes et des personnes en situation de handicap** à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources; ~~ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.~~

Inde : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones, ~~et~~ des communautés locales, **des femmes et des jeunes** à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources; ~~ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.~~

Iran (République islamique d'): Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales **ainsi que des autres parties prenantes** à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes, **conformément à la législation nationale.**

Malawi : Assurer la participation équitable et effective **de toutes les parties prenantes, y compris celle** des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes et des filles**, à la prise de décisions relatives à la **conservation et l'utilisation soutenable de la** biodiversité, **en tenant en compte des droits de tous et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.**

Mexique : Assurer la participation **pleine équitable** et effective des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, des filles et de la jeunesse, en garantissant les droits à l'accès à l'information dans** à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et ~~respecter~~ **reconnaître et renforcer leurs visions du monde, les valeurs de la nature et les contributions de la nature aux personnes, de même que les droits de l'homme, en particulier les** leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources; ~~ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.~~

Pérou : **Renforcer les plates-formes, les dispositifs et les processus, conformément au contexte national, pour** assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Suisse : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à **la conservation et l'utilisation durable de** la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Trinité et Tobago : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles, ~~et~~ **des jeunes et des autres acteurs non étatiques.**

Note : Quelque aspect de cette cible devrait être quantifiable.

Ouganda : Assurer **que des mesures sont en place pour améliorer la capacité des peuples autochtones et des communautés locales à garantir leur** la participation équitable et effective ~~des peuples autochtones et des communautés locales~~ à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ~~ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.~~

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et ~~respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources,~~ **garantir la reconnaissance et la protection de leurs droits légitimes à la terre et aux ressources,** ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes, **comme reconnu dans la législation nationale pertinente et les obligations internationales.**

Global Youth Biodiversity Network (GYBN) : Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, **ainsi que leur accès à la justice et aux informations**, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles, **des enfants** et des jeunes, **et garantir la sécurité des défenseurs des droits de l'homme dans leur action en faveur de l'environnement**.

Société missionnaire de Saint Colomban : Recommande que le cadre en général incorpore les défenseurs des droits environnementaux comme public important auprès duquel apprendre, consulter, à soutenir et à défendre. Cet amendement peut être apporté en particulier à la cible 21 et également à la Section K, sous-section 21 A.

Natural Justice, également au nom de la FARN, du Consortium APAC, du World Wide Fund for Nature (WWF) et de Tebtebba :

Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales, **des femmes, des filles et des jeunes** à la prise de décisions relatives à la biodiversité, **reconnaître** et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes **et garantir la sécurité des défenseurs des droits de l'homme dans leur action en faveur de l'environnement**.

PROPOSITIONS DE NOUVELLES CIBLES

NOUVELLES CIBLES PROPOSÉES PAR LES PARTIES

Costa Rica :

Nouvelle Cible 22 : Garantir aux femmes et aux filles un accès équitable aux avantages de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur participation informée et effective à tous les niveaux de la politique et de la prise de décision en matière de diversité biologique.

Suisse :

D'ici à 2030, assurer une coopération renforcée et améliorer les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les programmes pertinents, contribuant ainsi à une mise en œuvre efficace et efficiente du cadre pour la diversité biologique.

NOUVELLES CIBLES PROPOSÉES PAR DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

International University Network on Cultural and Biological Diversity (IUNCBD) : Prendre des mesures dans les secteurs de l'éducation et de la science pour que, d'ici à 2030, des programmes d'étude spécialisés et transdisciplinaires sur la diversité biologique et culturelle et des études scientifiques et politiques soient pleinement opérationnels et soutenus à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que des programmes connexes de renforcement des capacités et de formation à la recherche, en tenant compte : (a) des processus d'apprentissage et des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que de la science citoyenne; (b) des droits humains à une éducation gratuite, inclusive, équitable et de qualité, en accordant une attention particulière aux femmes et aux groupes sociaux marginalisés; (c) de la nécessité d'intégrer les activités d'enseignement/de recherche/de sensibilisation afin d'avoir un impact effectif sur le terrain et sur la société et de contribuer à la mise en œuvre des politiques de diversité biologique et de durabilité.

SECTIONS H – K

H. MÉCANISMES D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux⁸.

TEXTE COMPOSITE

La mise en œuvre **efficace** du cadre et la réalisation de ses objectifs [seront [soutenues]]**[facilitées et améliorées][requièrent une mise en œuvre]** par des mécanismes d'appui [dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique] **et de ses protocoles, à la mesure des ambitions du cadre, et accompagnées des changements porteurs de transformations nécessaires pour atteindre de telles ambitions. Celles-ci incluent** [, notamment] son mécanisme financier, **les données de référence établies** et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, **des mécanismes de planification, de surveillance, de suivi et d'examen ainsi que le plan d'action à long terme pour l'inclusion de la biodiversité, y compris par l'exploration d'horizons, l'évaluation et le suivi, l'inclusion de la biodiversité, le programme de travail sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes, y compris le plan d'action sur l'usage coutumier durable** ainsi qu'au moyen de synergies avec les mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions **aux niveaux régional et infrarégional** et processus internationaux, **conformément aux Articles 16, 18, 20 et 21 de la Convention.** . Partout où cela est possible et opportun, les mécanismes d'appui à la mise en œuvre seront développés par le biais d'approches intégrées engageant tous les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les programmes pertinents.

La mobilisation des ressources est essentielle à la réalisation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La mobilisation des ressources nécessite un changement transformateur dans les économies et la société. Une approche stratégique de la mobilisation des ressources consiste à :

1. Réorienter ou éliminer les ressources nuisibles à la biodiversité ;
2. Générer de nouvelles ressources financières et non financières, toutes sources confondues, y compris de sources privées, publiques, intérieures et internationales, de même que des mécanismes financiers innovants ;
3. Améliorer l'efficacité et la rationalité de l'utilisation des ressources ;
4. Inclure la biodiversité et les services écosystémiques dans et à travers tous les secteurs ;
5. Établir des plans nationaux de financement de la biodiversité, ou autres instruments similaires.

Le renforcement et le développement des capacités, la coopération technique et scientifique, la gestion des connaissances ainsi que le transfert de technologies sont des moyens essentiels de mise en œuvre. Les pays sont invités à aborder ces moyens de mise en œuvre :

1. En mettant au point un plan national de renforcement des capacités et de développement ;
2. En intégrant ce plan dans leurs stratégies et plans d'action en matière de biodiversité ;
3. En intégrant dans leur plan de financement national de la biodiversité le besoin de ressources financières dédiées à ce plan ;
4. En exprimant les besoins et les opportunités de coopération technique et scientifique, de transferts de technologies et de gestion des connaissances pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité.

⁸ Cette liste sera mise à jour une fois les éléments convenus.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de **synergies avec les** mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux, **conformément aux Articles 16, 18, 20 et 21 de la Convention**.

Bolivie (État plurinational de) : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, **y compris par l'exploration des horizons, l'évaluation et le suivi** ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

Bhoutan : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, **les données et informations de référence**, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

Colombie : La mise en œuvre **efficace** du cadre et la réalisation de ses objectifs ~~seront soutenues par des~~ **requiert la mise en œuvre de** mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, **à la mesure des ambitions dressées dans le cadre, et accompagnée des changements porteurs de transformation nécessaires pour atteindre de telles ambitions. Ceux-ci incluent** ~~notamment~~ son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de **synergies avec les** mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

Côte d'Ivoire : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen ~~de~~ **d'une synergie avec les** mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

Équateur : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.*

* Cette liste sera mise à jour lorsque les éléments seront approuvés.

Éthiopie : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions **aux niveaux régional et infrarégional** et processus internationaux.

Union européenne et ses États membres : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs ~~seront soutenues~~ **facilitées et améliorées** par des mécanismes d'appui ~~dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique~~, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert

de technologie, de gestion des connaissances, **l'intégration de la biodiversité**, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

La mobilisation des ressources est essentielle à la réalisation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La mobilisation des ressources nécessite un changement transformateur dans les économies et la société. Une approche stratégique de la mobilisation des ressources consiste à :

1. **Réorienter ou éliminer les ressources nuisibles à la biodiversité ;**
2. **Générer de nouvelles ressources financières et non financières, toutes sources confondues, y compris de sources privées, publiques, intérieures et internationales, de même que des mécanismes financiers innovants ;**
3. **Améliorer l'efficacité et la rationalité de l'utilisation des ressources ;**
4. **Inclure la biodiversité et les services écosystémiques dans et à travers tous les secteurs ;**
5. **Établir des plans nationaux de financement de la biodiversité, ou autres instruments similaires.**

Le renforcement et le développement des capacités, la coopération technique et scientifique, la gestion des connaissances ainsi que le transfert de technologies sont des moyens essentiels de mise en œuvre. Les pays sont invités à aborder ces moyens de mise en œuvre :

1. **En mettant au point un plan national de renforcement des capacités et de développement ;**
2. **En intégrant ce plan dans leurs stratégies et plans d'action en matière de biodiversité ;**
3. **En intégrant dans leur plan de financement national de la biodiversité le besoin de ressources financières dédiées à ce plan ;**
4. **En exprimant les besoins et les opportunités de coopération technique et scientifique, de transferts de technologies et de gestion des connaissances pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, **des mécanismes de planification, de surveillance, de suivi et d'examen et le plan d'action à long terme pour l'inclusion de la biodiversité**, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

Suisse : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux. **Partout où cela est possible et opportun, les mécanismes d'appui à la mise en œuvre seront développés par le biais d'approches intégrées engageant tous les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les programmes pertinents.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Groupe ETC, Troisième World Network (TWN) et Global Forest Coalition (GFC) : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et **d'exploration des horizons, d'évaluation, de transfert et de surveillance** des technologies, de gestion des connaissances, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

Forum International Autochtone sur la Biodiversité (FIAB) : La mise en œuvre du cadre et la réalisation de ses objectifs seront soutenues par des mécanismes d'appui dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment son mécanisme financier, et des stratégies de mobilisation des ressources, de

renforcement et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie, de gestion des connaissances, **le programme de travail sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes, y compris le plan mondial d'action sur l'utilisation coutumière durable**, ainsi qu'au moyen de mécanismes pertinents dans le cadre d'autres conventions et processus internationaux.

H. CONDITIONS PRÉALABLES

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance intégrative et des approches pangouvernementales afin de garantir la cohérence et l'efficacité des stratégies, ainsi que la volonté politique et la prise en compte aux plus hauts niveaux de l'État.

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société, qui associera des acteurs autres que les gouvernements nationaux, notamment les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris dans le cadre de la déclaration d'Édimbourg)⁹, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les milieux d'affaires et financiers, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens en général et d'autres parties prenantes.

16. L'efficacité et l'efficacités seront améliorées au bénéfice de tous grâce à une intégration avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional et national, notamment en renforçant les mécanismes de coopération ou en en créant de nouveaux.

17. En outre, la réussite dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation d'approches fondées sur les droits et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects d'appauvrissement de la biodiversité, tels qu'identifiés dans le *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques¹⁰, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte dans les objectifs du cadre, notamment la démographie, les conflits et les épidémies, y compris dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030.

TEXTE COMPOSITE

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance **inclusive** et intégrée, ainsi que des approches pangouvernementales, **à tous les niveaux de l'État [comme le souligne la Déclaration d'Édimbourg]**, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des **politiques horizontales et verticales**, la volonté politique et la reconnaissance aux **[plus hauts]** à [tous]les niveaux de l'État. **Une bonne gouvernance environnementale est essentielle, y compris un système judiciaire et d'application de la loi qui fonctionne correctement. Il est également nécessaire de reconnaître la parité épistémologique de tous les systèmes de connaissance de la biodiversité, y compris les systèmes de connaissance des peuples autochtones et des communautés locales.**

15. Il faudra adopter une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société qui engage les acteurs au-delà des gouvernements [nationaux], **[y compris les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales, comme le prouve le Processus d'Édimbourg] [et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes]**, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les

⁹ CBD/SBI/3/INF/25.

¹⁰ IPBES (2019) : *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn. 1,148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les citoyens et d'autres parties prenantes. **[Il faut également reconnaître et soutenir les différentes approches, visions, modèles et outils dont dispose chaque pays, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, pour parvenir au développement durable.]**

15bis. Les Parties seraient ainsi tenues, au tout début de la mise en œuvre du cadre, de :

- (a) Mettre en place ou renforcer des processus multipartites et multisectoriels représentatifs et inclusifs sur la biodiversité, ainsi que d'autres mécanismes de ce type qui rassemblent les secteurs public et privé, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes, à tous les niveaux, afin d'assurer :**
 - (i) La coordination, la transparence et l'efficacité de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et**
 - (ii) La participation pleine et effective de tous les détenteurs de droits à la prise de décision et à la mise en œuvre relatives à la biodiversité qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance et leurs ressources ;**
- (b) Élaborer puis mettre en œuvre des plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux sectoriels et inclusifs pour l'alimentation et l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les infrastructures, le tourisme, l'énergie et l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et de transformation, le secteur financier, la santé et d'autres secteurs pertinents et leurs chaînes d'approvisionnement nationales et transnationales, afin d'opérer une transition vers une économie circulaire durable, juste et positive pour la nature, qui intègre la valeur de la biodiversité.**

16. L'efficacité de la mise en œuvre sera renforcée [pour tous] **par l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs, y compris la sûreté et la sécurité, afin d'éviter la propagation des maladies zoonotiques et des pandémies dans le cadre de l'approche « Une seule santé », ainsi que par le renforcement de la coopération, des synergies et de la coordination/ par le renforcement de la coopération et de la coordination avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional, infrarégional et national, [notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération].**

16bis. Toutes les activités entreprises dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 doivent être fondées sur les droits de l'homme et les principes d'équité intergénérationnelle tels que ceux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'OIT, les lignes directrices facultatives d'Akwe: Kon et les Lignes directrices facultatives Mo'otz Kuxtal, qui incluent l'universalité, l'équité, l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination, les droits à l'utilisation durable coutumière et à la sécurité d'occupation des terres, des territoires, des eaux et des ressources, le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Alternative 16bis. La mise en œuvre du cadre doit respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et dans les droits de l'homme, y compris leur droit disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement, et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres, comme le prévoit la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une [plus grande] égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, **grâce à l'intégration des approches séxospécifiques, à la réduction des inégalités, à un [plus grand] plein accès à l'éducation, à l'utilisation d'approches fondées sur les droits et à la garantie, le cas échéant, des droits attribués nature et à la Terre Mère, ainsi qu'au renforcement de l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales], et en s'attaquant à l'ensemble des facteurs indirects de l'appauvrissement de la biodiversité, tels qu'ils ont été identifiés dans le rapport de l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié**

par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et dans **les informations figurant dans le dernier rapport de la Convention internationale pour la protection des végétaux.**

PROPOSITION DES PARTIES

Argentine :

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société, qui engagera des acteurs autres que les gouvernements nationaux, tels que les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (~~y compris par le biais de la déclaration d'Édimbourg~~), les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes.

16. L'efficacité et l'efficacité seront améliorées ~~pour tous~~ par ~~l'intégration~~ de **synergies** avec les accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement et d'autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional et national, notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération.

17. En outre, le succès dépendra de **l'utilisation d'une approche fondée sur les droits de l'homme**, de la garantie d'une plus ~~grande~~ égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, ~~de l'utilisation d'approches fondées sur les droits~~ et de la prise en compte de ~~l'ensemble des facteurs indirects~~ qui sont à l'origine de la perte de biodiversité, ~~tels qu'identifiés dans le Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les buts et objectifs du Cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, notamment~~

17bis. La mise en œuvre du cadre sera rendue possible par la réalisation des Objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans ses dimensions économiques, sociale et environnementale. ~~[dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable].~~

Bolivie :

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance intégrative et des approches pangouvernementales pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques, la volonté politique et la reconnaissance aux plus hauts niveaux de l'État. **Il est également nécessaire de reconnaître la parité épistémologique de tous les systèmes de connaissance de la biodiversité, y compris les systèmes de connaissance des peuples autochtones et des communautés locales.**

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société qui engage des acteurs au-delà des gouvernements nationaux, notamment les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris par le biais de la Déclaration d'Édimbourg), les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes. **Il faut également reconnaître et soutenir les différentes approches, visions, modèles et outils dont dispose chaque pays, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, pour parvenir au développement durable.**

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de la **reconnaissance des droits de la Terre Mère, de la reconnaissance et du renforcement de l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité**, et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le rapport de l'Évaluation mondiale de la biodiversité et les services écosystémiques publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et les cibles du cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi **qu'en appliquant la hiérarchie des mesures favorables à la conservation.**

Colombie :

Paragraphe 15-16-17 :

~~, les représentants des secteurs liés à la biodiversité~~ ou en dépendant, les citoyens et les autres parties prenantes.

Nouveau paragraphe 17 : Le succès de la mise en œuvre du cadre exige également :

- a) **Reconnaissance de l'équité intergénérationnelle ;**
- b) **Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs ;**
- c) **Sûreté et sécurité dans l'utilisation de la biodiversité pour prévenir la propagation des maladies zoonotiques et des pandémies dans le cadre d'une approche « Une seule santé » et...**
- d) L'efficacité et l'efficacité de la **mise en œuvre** sont renforcées ~~pour tous~~ par ~~l'intégration~~ de synergies avec les accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement et d'autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional et national, notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération.

14. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités...

Union européenne et ses États membres :

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance **inclusive et intégrative** et des approches pangouvernementales pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques, la volonté politique et la reconnaissance aux plus hauts niveaux de l'État. **Une gouvernance environnementale saine est essentielle, y compris un système judiciaire et d'application de la loi qui fonctionne correctement.**

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société qui implique des acteurs autres que les gouvernements nationaux, notamment les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris par le biais de la Déclaration d'Édimbourg), les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes.

16. L'efficacité et l'efficacité **de la mise en œuvre** seront améliorées ~~pour tous~~ **en renforçant la coopération** et ~~l'intégration~~ de la **coordination** avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional et national, ~~notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération.~~

16bis. La mise en œuvre du cadre doit respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et dans les droits de l'homme, y compris leur droit de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement, et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres, comme le prévoit la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus ~~grande~~ égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par **l'intégration et les approches sexospécifiques**, la réduction des inégalités, un ~~meilleur~~ accès **plein** à l'éducation, l'utilisation d'approches fondées sur les droits garantissant l'équité intergénérationnelle et la prise en compte de l'ensemble des moteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par

les objectifs et les cibles du cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Éthiopie :

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société, qui engagera des acteurs autres que les gouvernements nationaux, notamment les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris dans le cadre de la déclaration d'Édimbourg et de la **Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes**), les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens en général et d'autres parties prenantes.

Jamaïque :

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société, qui engagera des acteurs autres que les gouvernements nationaux, notamment les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris par le biais de la Déclaration d'Édimbourg), les organisations intergouvernementales, le **Groupe de liaison sur la biodiversité**, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, le monde universitaire, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes.

Mexique :

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance intégrée et des approches pangouvernementales pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques, la volonté politique et la reconnaissance ~~au plus haut~~ à tous les niveaux de l'État.

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation d'approches fondées sur les droits, **y compris les droits de l'homme, du respect des principes d'équité intergénérationnelle** et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et cibles du cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte Programme de développement durable à l'horizon 2030, de responsabilité et de transparence.

Maroc :

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation d'approches fondées sur les droits et de la prise en compte de l'ensemble des moteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et **les informations énoncées dans le dernier rapport de la Convention internationale pour la protection des végétaux publié récemment**, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et les cibles du cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nouvelle-Zélande :

Paragraphe 17 : « ... en utilisant des approches fondées sur les droits, **y compris, le cas échéant, les droits de la nature**, et en s'attaquant à l'ensemble des facteurs de perte de biodiversité... ».

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation d'approches fondées sur les droits, **y compris, le cas échéant, les droits de la nature**, et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité* et les services écosystémiques publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris

ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et les cibles du cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Suisse :

16. L'efficacité et l'efficacités seront améliorées pour tous par l'intégration avec les accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement et d'autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional et national, notamment par le renforcement ou la mise en place de mécanismes de coopération **tels que la création d'un mécanisme de liaison entre les Parties aux diverses conventions relatives à la biodiversité au niveau intergouvernemental.**

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société, qui engagera des acteurs autres que les gouvernements nationaux, notamment les gouvernements infranationaux (**comme le souligne la Déclaration d'Édimbourg**), les villes et autres autorités locales (~~notamment par le biais de la déclaration d'Édimbourg~~), les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes.

16. L'efficacité et l'efficacités seront améliorées pour tous **en renforçant l'intégration de la coopération et de la coordination** avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional et national, notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération.

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation ~~d'approches fondées sur les droits~~ et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects de perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et les cibles du cadre, comme la démographie, les conflits et les épidémies, y compris dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Centre de la biodiversité de l'ASEAN :

16. L'efficacité et l'efficacités seront améliorées pour tous par l'intégration aux accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement et aux autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional, infrarégional et national, notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération.

Birdlife International et WWF International :

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation d'approches fondées sur les droits, **y compris le droit à un environnement sain**, et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et les cibles du cadre, tels que la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ou encore :

Paragraphe 16bis : Toutes les activités entreprises dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 doivent être fondées sur les droits de l'homme, notamment le droit à un environnement sain, et sur les principes d'équité intergénérationnelle tels que ceux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'OIT, les Lignes directrices facultatives Akwé: kon et les Lignes directrices facultatives Mo'otz

Kuxtal, qui comprennent l'universalité, l'équité, l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination, les droits à l'utilisation coutumière durable et à la sécurité d'occupation des terres, des territoires, des eaux et des ressources, le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) :

16. L'efficacité et l'efficacité seront améliorées pour tous par l'intégration avec les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, régional, **bilatéral, transfrontalier** et national, notamment par le renforcement ou la création de mécanismes de coopération. »

Forum international des autochtones sur la biodiversité (FIAB) :

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite **une approche fondée sur les droits de l'homme**, une gouvernance intégrative et équitable et des approches pangouvernementales pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques, la volonté politique et la reconnaissance à tous les niveaux de l'État.

15bis. Toutes les activités entreprises dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 doivent être fondées sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales et sur la reconnaissance de leurs droits, ainsi que sur les principes des droits de l'homme tels que ceux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention 169 de l'OIT, les Lignes directrices facultatives Akwé: kon et les Directives directrices facultatives Mo'otz Kuxtal, et qui comprennent l'universalité, l'équité, l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination, le respect de tous les droits de l'homme de toutes les personnes et de tous les peuples comme étant indivisibles, y compris les femmes et les jeunes, la reconnaissance des droits à l'utilisation durable coutumière et à la sécurité d'occupation des terres, des territoires, des eaux et des ressources, le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Convention de Ramsar sur les zones humides :

16. Une mise en œuvre efficace, des conditions favorables et un suivi du cadre nécessiteraient de garantir une collaboration et des approches synergiques avec d'autres accords multilatéraux pertinents. En outre, dans cette section, il convient de faire référence aux **mécanismes de collaboration et de synergie existants, tels que les Conventions de Rio et le Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)**, qui réunit les chefs des secrétariats de huit conventions relatives à la biodiversité et qui signe des mémorandums de coopération et des plans de travail conjoints.

Régions4 :

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance intégrative et des approches pangouvernementales, **y compris à tous les niveaux de l'État (comme le souligne la Déclaration d'Édimbourg)**, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des politiques, la volonté politique et la reconnaissance aux plus hauts niveaux de l'État.

15. Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société qui implique des acteurs autres que les gouvernements ~~nationaux~~, notamment les ~~gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris par le biais de la Déclaration d'Édimbourg)~~, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes.

World Animal Protection (WAP) :

Elle nécessitera une approche participative et inclusive de l'ensemble de la société qui implique des acteurs autres que les gouvernements nationaux, notamment ~~les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales (y compris par le biais de la déclaration d'Édimbourg)~~, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, les entreprises, la communauté scientifique, les experts vétérinaires et du bien-

être animal, les universités, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou en dépendant, les citoyens et d'autres parties prenantes.

Le Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable au nom de Business for Nature (B4N) :

Au paragraphe 15, inclure à la fin du paragraphe : les citoyens et les autres parties prenantes, **notamment en intégrant les plans et les engagements des acteurs non étatiques dans les engagements nationaux.**

Paragraphe supplémentaire à la section I, « **Les Parties devraient aider les entreprises et les institutions financières à passer à une économie respectueuse de la nature, notamment en soutenant le développement de paramètres normalisés pour mesurer la valeur des impacts et des dépendances sur la biodiversité, en soutenant et en exigeant des entreprises qu'elles internalisent les externalités environnementales et qu'elles intègrent leur impact et leurs dépendances sur la nature dans la prise de décision, la gestion des risques, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la divulgation externe. Pour ce faire, il faudra (a) normaliser les paramètres, les outils, les approches en matière de rapports et les orientations pour entreprendre des évaluations et une comptabilité solide du capital naturel des entreprises; (b) promouvoir des orientations sur les divulgations financières liées à la nature; et (c) fournir des données contextuelles sur le capital naturel provenant des systèmes statistiques nationaux.**

« **Un soutien et une formation devraient être fournis aux organisations gouvernementales appropriées pour mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale (SEEA) dans le but d'intégrer la biodiversité dans la comptabilité publique et de s'en servir comme base pour fournir aux entreprises des données relatives à l'économie sur la biodiversité.** »

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) :

14. La mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité nécessite une gouvernance intégrée et des approches pangouvernementales pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques **horizontales et verticales**, ainsi que la volonté politique et la reconnaissance ~~aux plus hauts à tous~~ **aux plus hauts à tous** les niveaux de l'État.

15bis. Cela obligerait les Parties, au tout début de la mise en œuvre du cadre, à :

- (a) Mettre en place ou renforcer des processus multipartites et multisectoriels représentatifs et inclusifs sur la biodiversité, ainsi que d'autres mécanismes de ce type qui rassemblent les secteurs public et privé, la société civile et les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes, à tous les niveaux, afin de garantir :**
 - (i) La coordination, la transparence et l'efficacité pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et**
 - (ii) La participation pleine et effective de tous les détenteurs de droits à la prise de décision et à la mise en œuvre relatives à la biodiversité qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance et leurs ressources ;**
- (b) Élaborer puis mettre en œuvre des plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux sectoriels et inclusifs pour l'alimentation et l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les infrastructures, le tourisme, l'énergie et l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et la transformation, le secteur financier, la santé et d'autres secteurs concernés et leurs chaînes d'approvisionnement nationales et transnationales, afin d'opérer une transition vers une économie circulaire durable, juste et positive pour la nature, qui intègre la valeur de la biodiversité.**

17. En outre, le succès dépendra de la garantie d'une plus grande égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, de la réduction des inégalités, d'un meilleur accès à l'éducation, de l'utilisation d'approches fondées sur les droits et de la prise en compte de l'ensemble des facteurs indirects de la perte de biodiversité, tels qu'identifiés par le *rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques* publié par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris ceux qui ne sont pas directement pris en compte par les objectifs et les cibles du cadre, tels que la démographie, les conflits et les épidémies, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 **ainsi qu'en appliquant la hiérarchie des mesures favorables à la conservation.**

I. RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

18. La réussite de la mise en œuvre du cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de surveillance, de notification et d'examen. Les pays, les Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen¹¹. Ces mécanismes permettent de communiquer de manière transparente à tous les progrès réalisés, de corriger rapidement le tir et de contribuer à la préparation du prochain Cadre mondial de la biodiversité, tout en réduisant au minimum la charge aux niveaux national et international : Il incomberait aux Parties à la Convention de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen tels que définis dans la décision 15/-. Ces mécanismes seront élaborés sur la base des discussions menées au sein de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, comme indiqué dans le document CBD/SBI/5/CRP.5, en tenant compte également de toute contribution du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

(a) Fixer des cibles nationales dans le cadre des stratégies et des plans d'action nationaux et en tant que contribution à la réalisation des objectifs mondiaux ;

(b) Communiquer les cibles nationales pour permettre le regroupement des cibles nationales par rapport aux cibles d'action mondiales, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux cibles d'action mondiales ;

(c) Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux cibles.

19. Ces mécanismes sont alignés sur les rapports nationaux établis au titre des protocoles et, le cas échéant, complétés par ceux-ci, et intégrés à d'autres processus et à d'autres conventions multilatérales pertinentes, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable.

20. Le développement d'approches supplémentaires et complémentaires est encouragé pour permettre à d'autres acteurs de contribuer à la mise en œuvre du cadre et de rendre compte des engagements et des actions.

TEXTE COMPOSITE

18. [La réussite de la mise en œuvre du cadre exige la responsabilité et la transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de surveillance, **y compris des systèmes d'information de surveillance communautaires, et de suivi**, d'établissement de rapports et d'examen. Les [pays], Parties à la Convention[,], ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen **conformément aux Articles 6 et 26 de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales et des parties prenantes concernées**. Les mécanismes **renforcés** doivent être efficaces, complets et cycliques et comprendre les trois éléments suivants pour la planification, le suivi, l'établissement de rapports et l'examen, afin de permettre **une mise en œuvre plus efficace**, une communication transparente des progrès accomplis [pour tous] **[les plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés ou mis à jour après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité, la communication de rapports nationaux à intervalles réguliers sur les mesures que les Parties ont prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité et sur leur efficacité à la suite de l'évaluation des efforts collectifs déployés pour mettre en œuvre le cadre [le bilan mondial], ce qui permet], [de corriger en temps utile le cap] des efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de la Convention et**

¹¹ Il incomberait aux Parties à la Convention de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen tels que définis dans la décision 15/-. Ces mécanismes seront élaborés sur la base des discussions menées au sein de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, comme indiqué dans le document CBD/SBI/5/CRP.5, en tenant compte également de toute contribution du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

du Cadre mondial de la biodiversité] et de contribuer à la préparation du prochain Cadre mondial de la biodiversité, tout en réduisant au minimum la charge administrative aux niveaux national et international, **comme indiqué dans la décision 15/-- (décision pertinente de la Conférence des Parties) (par)[1] :**

- (a) [Fixer des objectifs nationaux (dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité et) **[Réviser et mettre à jour) les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité** en tant que contributions] [à la réalisation de **tous** les objectifs et cibles mondiaux] **[proportionnés et alignés sur les objectifs mondiaux] [y compris, le cas échéant, les engagements des Parties aux accords pertinents relatifs à la biodiversité, afin de créer des synergies pour la mise en œuvre nationale] conformément aux différentes approches, visions et modèles des pays pour parvenir à un développement durable ;**

(a)bis [par xx, traduire ce cadre et ses objectifs dans les processus de planification nationaux et régionaux pertinents, notamment en renforçant][en communiquant les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité révisés ou mis à jour][en les actualisant], [le cas échéant] [et d'autres stratégies et plans pertinents], [précisant comment les efforts nationaux contribueront à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux du Cadre mondial de la biodiversité] [pour s'aligner sur les objectifs et cibles mondiaux] [conformément au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020] [peu après la quinzième réunion de la Conférence des Parties] [conformément aux orientations fournies par la décision 15/--)] ;

- (b) [Rendre compte] [Communiquer] [par le biais de rapports nationaux] [sur la manière dont] [les efforts nationaux ont contribué à la mise en œuvre vers] [les objectifs et actions nationaux des SPANB sont liés à la réalisation] [des buts et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020] [des buts et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité] [sur la mise en œuvre des [objectifs nationaux] afin d'examiner les progrès accomplis dans leur réalisation], [à l'aide d'indicateurs principaux et d'autres indicateurs et d'autres évaluations pertinentes] [sur la base de l'ensemble adopté d'indicateurs principaux et complétés, le cas échéant, par des indicateurs facultatifs de composantes et des indicateurs complémentaires dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et alignés, avec d'autres processus d'établissement de rapports, y compris les Objectifs de développement durable et les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, en utilisant l'outil modulaire de communication des données DaRT] [par le biais d'une surveillance et d'une communication renforcées, y compris les rapports nationaux], en particulier l'évaluation de l'appui à l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales, [afin de permettre le regroupement des objectifs nationaux] par rapport à **tous** les objectifs et cibles [d'action] **mondiaux**, si nécessaire, [et leur ajustement **volontaire [et leur ajustement si nécessaire pour atteindre] [correspondre à] [s'efforcer d'atteindre] [les objectifs et cibles [d'action] mondiaux] [et, si nécessaire, le relèvement de l'ambition [de la mise en œuvre] et les efforts de mise en œuvre correspondants] [selon le cas, en fonction des systèmes de rapports nationaux et des systèmes de planification des pays] [conformément aux circonstances nationales], conformément aux orientations de la décision 15/--.**

(b) bis. Permettre un examen technique par des experts des rapports nationaux soumis par chaque Partie en vertu du paragraphe (b) du présent article, conformément aux directives adoptées par la Conférence des Parties ;].

- (c) [[Permettre l'] évaluation [l'examen] des **[progrès et des obstacles nationaux et] collectifs [à la mise en œuvre des objectifs [mondiaux] et] [des actions par rapport aux] cibles.]] [en particulier l'évaluation du soutien à l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales] ;**
- (d) [par xx,] **[établissant un bilan périodique mondial en matière de biodiversité, pour] [un examen] [périodique] [évaluer l'ambition collective] [de la planète et] les progrès [dans la mise en œuvre du présent cadre] [vers les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité] d'une manière globale et facilitatrice, [en tenant compte de tous les objectifs de la Convention et des moyens de mise en œuvre et de soutien, et à la lumière des meilleures données scientifiques**

disponibles, conformément aux orientations pour le bilan mondial en matière de biodiversité adoptées par la Conférence des Parties. L'examen de la Convention sur la diversité biologique (CDB) doit être entrepris par les futures Conférences des Parties sur la base des informations ci-dessus, y compris un examen à mi-parcours et un examen complet pour la période allant jusqu'à 2030.

- (e) Si les moyens de mise en œuvre, et en particulier le soutien apporté aux pays en développement, sont suffisants, il pourrait être envisagé de communiquer [des] SPANB révisés ou mis à jour [par les Parties], sur la base des résultats du bilan mondial de la biodiversité, [en s'appuyant sur les résultats du bilan mondial en matière de biodiversité], ce qui permettrait d'accroître les efforts nationaux en vue de la réalisation des objectifs et cibles mondiaux d'une manière déterminée au niveau national [accélération de la mise en œuvre]].

[(e) d'ici xx, accélérer la mise en œuvre des plans et des actions aux niveaux national et régional].

- (f) [Demander à la session de la Conférence des Parties qui suivra la session à partie entière du bilan mondial en matière de biodiversité pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 d'examiner s'il est nécessaire d'] [Établir un système cyclique à l'épreuve du temps composé des éléments a-e] sur la base des expériences acquises lors de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020] [Ce cycle de quatre ans se répètera, avec un autre examen des progrès réalisés d'ici 2028 et une autre accentuation des plans et des actions d'ici 2030].

19. Ces mécanismes [y compris le mécanisme à cliquet éclairé par la science pour garantir la réalisation de la vision 2050 et de la mission 2030] sont alignés sur [et, le cas échéant, complétés par] les rapports nationaux au titre des protocoles et [intégrés] **en synergie** avec d'autres processus et d'autres conventions multilatérales pertinentes, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable, afin de **reconnaître et de garantir les synergies, les coavantages et les compromis**.
20. [Le développement d'approches supplémentaires et complémentaires est] [Les autres] **acteurs [non-Parties] devraient** être encouragés à [permettre aux autres acteurs de] contribuer à la mise en œuvre du cadre **à travers** des engagements et des actions complémentaires [[et faire rapport sur]], **y compris la notification et l'examen par les peuples autochtones et les communautés locales à travers des systèmes d'information de surveillance communautaires et de perspectives locales en matière de biodiversité [et faire rapport à ce sujet].** par le biais du processus national de notification des engagements, par le biais du Programme d'action pour la nature et les populations de Sharm El-Sheikh à Kunming.
21. Développer et mettre en œuvre des objectifs et des plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux pour les acteurs non étatiques, y compris tous les secteurs productifs et leurs chaînes d'approvisionnement nationales et transnationales.

^[1] Compte tenu des paragraphes 2 et 7 de la recommandation de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, cette liste sera mise à jour lorsque les éléments pertinents pour les recommandations du SBI-3 sur la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique seront convenus.

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine :

18. La réussite de la mise en œuvre du cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de suivi, de rapport et d'examen. Les pays, Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, **conformément aux Articles 6 et 26 de la Convention**. Ces mécanismes permettent de communiquer de manière transparente à tous les progrès accomplis, de corriger rapidement le tir et de contribuer à la préparation du prochain Cadre mondial de la biodiversité, tout en

réduisant au minimum la charge aux niveaux national et international, **comme le précise la décision 15/-- (décision pertinente) par :**

~~(a) Fixer des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux et en tant que contribution à la réalisation des objectifs mondiaux ;~~

~~(b) Communiquer les objectifs nationaux afin de permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, le cas échéant, et leur ajustement en fonction des objectifs d'action mondiaux ;~~

~~(c) Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux objectifs.~~

19. Ces mécanismes sont alignés et, le cas échéant, complétés par des rapports nationaux au titre des protocoles et intégrés en synergie avec d'autres processus et d'autres conventions multilatérales pertinentes, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable.

67. **Bolivie (État plurinational de) :**

(a) Fixer des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux et en tant que contributions à la réalisation des objectifs mondiaux, conformément aux différentes approches, visions et modèles des pays pour parvenir au développement durable ;

(b) Établissement de rapports sur les objectifs nationaux afin de permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux, le cas échéant, en fonction des systèmes de rapports et des systèmes de planification nationaux des pays ;

(c) Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux objectifs, en particulier l'évaluation du soutien aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales.

Chine :

18. La réussite de la mise en œuvre du cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de suivi, de rapport et d'examen. Les pays, Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, de rapport et d'examen^[1]. Ces mécanismes permettent de communiquer de manière transparente les progrès réalisés à tous, de corriger le tir en temps voulu et de contribuer à la préparation du prochain cadre mondial pour la biodiversité, tout en réduisant au minimum la charge aux niveaux national et international :

(a) Fixer des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la diversité biologique et en tant que contribution à la réalisation des objectifs mondiaux ;

(b) Communiquer les objectifs nationaux afin de permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, selon les besoins, et leur ajustement volontaire pour correspondre aux efforts déployés pour atteindre les objectifs d'action mondiaux ;

(c) Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux cibles.

(e) *[Alternative à la proposition norvégienne, et à examiner par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion]. [Si les moyens de mise en œuvre, et en particulier le soutien fourni aux pays en développement, sont suffisants, la communication volontaire par les Parties de SPANB révisés ou mis à jour, sur la base des résultats du bilan mondial de la biodiversité, pourrait être envisagée.*

(f) *[Alt. de la proposition norvégienne, et à discuter dans le cadre de SBI-3] Demander à la session de la Conférence des Parties après le bilan mondial en matière de biodiversité complet pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 d'examiner s'il est nécessaire d'établir un système cyclique à l'épreuve du temps composé des éléments a-e) sur la base des expériences réalisées pendant la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.*

19. Ces mécanismes sont alignés et, le cas échéant, complétés par des rapports nationaux au titre des protocoles et intégrés à d'autres processus et d'autres conventions multilatérales concernées, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable.

20. L'élaboration d'approches supplémentaires et complémentaires est encouragée pour permettre à d'autres acteurs non-Parties de contribuer à la mise en œuvre du cadre et de rendre compte des engagements et des actions par le biais du programme d'action pour la nature et les populations de Sharm El-Sheikh à Kunming.

^[1] Il incomberait aux Parties à la Convention de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen tels que définis dans la décision 15/-. Ces mécanismes seront élaborés sur la base des discussions menées au sein de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, comme indiqué dans le document CBD/SBI/5/CRP.5, en tenant compte également de toute contribution du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Colombie : Suggérer d'ajouter une note de bas de page, comme dans les autres sections.

Suggestion de texte : **En tenant compte des paragraphes 2 et 7 de la recommandation de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, cette liste sera mise à jour lorsque les éléments des recommandations pertinentes de SBI-3 sur la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique seront convenus.**

Cuba : 18 (b) Communiquer les objectifs nationaux pour permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, ~~et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux.~~

Union européenne et ses États membres :

18. La réussite de la mise en œuvre du cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de suivi, de rapport et d'examen. Les pays, Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen¹. Ces mécanismes permettent une mise en œuvre plus efficace, une communication transparente des progrès à tous, des corrections de trajectoire opportunes et une contribution à la préparation du prochain Cadre mondial de la biodiversité, tout en minimisant la charge administrative aux niveaux national et international :

(a) bis. Mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, ainsi que les autres stratégies et plans pertinents, conformément au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, peu après la quinzième réunion de la Conférence des Parties ;

(a) Fixer des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux et en tant que contribution à la réalisation de tous les objectifs et cibles mondiaux ;

(b) Communiquer les objectifs nationaux afin de permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action et aux cibles d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action et aux cibles d'action mondiaux ;

(c) Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux objectifs grâce à un renforcement du suivi et de l'établissement de rapports, y compris les rapports nationaux, et, le cas échéant, le relèvement des ambitions et des efforts de mise en œuvre correspondants.

20. Le développement d'approches supplémentaires et complémentaires, ~~est~~ **Les autres acteurs devraient** être encouragés à ~~permettre aux autres acteurs~~ de contribuer à la mise en œuvre du cadre **par le biais** d'engagements et d'actions **complémentaires et d'en rendre compte.**

Jamaïque :

20. Le développement d'approches supplémentaires et complémentaires est encouragé pour permettre à d'autres acteurs de contribuer à la mise en œuvre du cadre et ~~de rendre compte des engagements et des actions.~~ **à travers le processus national de rapport sur les engagements.**

Japon : Le Japon considère également que les SPANB et les rapports nationaux sont les mécanismes principaux et importants de la Convention, comme l'Australie l'a exprimé dans le chat et soutient donc les propositions de texte dans le document officieux par le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse.

Propositions de texte :

18.

- (a) Fixer des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la **biodiversité** et en tant que contribution à la réalisation des objectifs mondiaux ;
- (b) Communiquer les objectifs nationaux pour permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux ;
- (c) Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux objectifs.

19. Ces mécanismes sont alignés et, le cas échéant, complétés par des rapports nationaux au titre des protocoles et d'autres accords internationaux concernés, et intégrés à d'autres processus et d'autres conventions multilatérales pertinentes, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable.

68.

Mexique :

18. (b) **L'établissement** de rapports sur la mise en œuvre des objectifs nationaux afin **d'examiner les progrès réalisés** ~~permet de rassembler les objectifs nationaux~~ par rapport aux objectifs d'action mondiaux, ~~si nécessaire, et de les ajuster pour qu'ils correspondent aux objectifs d'action mondiaux.~~

19. Ces mécanismes sont alignés et, ~~le cas échéant, complétés par~~ les rapports nationaux établis au titre des protocoles et intégrés à d'autres processus et à d'autres conventions multilatérales concernées, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable.

Norvège :

18. ~~La réussite de la mise en œuvre du Cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de suivi, de rapport et d'examen. Les pays, Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, de rapport et d'examen. Les mécanismes renforcés de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen~~ permettent la communication transparente **des plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité révisés ou mis à jour à la suite de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité, la communication de rapports nationaux à intervalles réguliers sur les mesures que les Parties ont prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité et leur efficacité à la suite de l'évaluation des efforts collectifs en vue de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité (bilan mondial), ce qui permet de corriger en temps utile les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité :**

- (a) Communiquer les SPANB révisés ou mis à jour, en précisant comment les efforts nationaux contribueront à la réalisation des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité, conformément aux orientations fournies par la décision 15/-- ;
- (b) Communiquer, à travers des rapports nationaux, comment les efforts nationaux ont contribué à la mise en œuvre des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité, conformément aux orientations de la décision 15/-- ;
- (c) Permettre un examen technique par des experts des rapports nationaux soumis par chaque Partie en vertu du paragraphe (b) du présent article, conformément aux orientations adoptées par la Conférence des Parties;
- (d) Établissant un bilan périodique mondial en matière de biodiversité, afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de manière globale et facilitée, en tenant compte de tous les objectifs de la Convention et des moyens de mise en œuvre et de soutien, et à la lumière des meilleures données scientifiques disponibles, conformément aux orientations pour le bilan mondial en matière de biodiversité adoptées par la Conférence des Parties;
- (e) Communiquer des SPANB révisés ou mis à jour, sur la base des résultats du bilan mondial en matière de biodiversité, permettant d'accroître les efforts nationaux en vue de la

réalisation des objectifs et cibles mondiaux d'une manière déterminée au niveau national (accélération de la mise en œuvre).

(f) Établir un système cyclique à l'épreuve du temps, composé des éléments a-e)

Pérou :

18. (b) Communiquer les objectifs nationaux afin de permettre la collation des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux, **conformément aux circonstances nationales** ;

Suisse :

18.

(a) ~~Fixer des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux et réviser et mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)~~ en tant que contribution à la réalisation des objectifs mondiaux ;

(b) ~~Communiquer les objectifs nationaux pour permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux sur la façon dont les objectifs et les actions nationaux dans les SPANB sont liés à la réalisation des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;~~

(b) bis. Établissement de rapports nationaux sur la base de l'ensemble adopté d'indicateurs principaux et complétés, le cas échéant, par des indicateurs facultatifs et complémentaires dans le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et alignés, avec d'autres processus d'établissement de rapports, notamment les Objectifs de développement durable et les rapports relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité, en utilisant l'outil de communication des données DaRT ;

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

18. La réussite de la mise en œuvre du cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de suivi, de rapport et d'examen. Les pays, Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen. Ces mécanismes permettent **de renforcer la mise en œuvre**, de communiquer à tous de manière transparente les progrès accomplis, de corriger rapidement le tir et de contribuer à la préparation du prochain cadre mondial pour la biodiversité, tout en réduisant au minimum la charge aux niveaux national et international :

(a) bis. Mettre à jour les SPANB, le cas échéant, pour les aligner sur les objectifs et cibles mondiaux ;

(a) Établir des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité et en tant que contribution à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux;

(b) ~~Établir des rapports~~ Communiquer les objectifs nationaux afin de permettre la collecte des objectifs nationaux par rapport aux **objectifs et cibles d'action mondiaux**, ~~le cas échéant, et leur ajustement si nécessaire pour atteindre les objectifs et cibles d'action mondiaux;~~

(c) ~~Permettre l'établissement de rapports nationaux et l'évaluation des progrès nationaux et collectifs et des obstacles à la mise en œuvre des objectifs et des actions par rapport aux cibles, à l'aide d'indicateurs généraux et autres et d'autres évaluations pertinentes ;~~

(c bis) des examens périodiques de l'ambition et des progrès mondiaux à entreprendre par les futures Conférences des Parties sur la base des informations ci-dessus, y compris un examen à mi-parcours et un examen complet pour la période allant jusqu'à 2030.

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Capitals Coalition/Business for Nature :

19. Ces mécanismes sont alignés et, le cas échéant, complétés par des rapports nationaux au titre des protocoles et intégrés à d'autres processus et à d'autres conventions multilatérales pertinentes, y compris le Programme de développement durable pour l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable, afin **de reconnaître et de garantir les synergies, les coavantages et les compromis.**

Paragraphe supplémentaire pour la section J : Développer et mettre en œuvre des objectifs et des plans d'action nationaux, régionaux et mondiaux pour les acteurs non étatiques, y compris tous les secteurs productifs et leurs chaînes d'approvisionnement nationales et transnationales.

Ces mécanismes doivent être efficaces, complets et cycliques et comprendre les trois éléments suivants : (a) d'ici le xx, traduire ce cadre et ses objectifs dans les processus de planification nationaux et régionaux pertinents, y compris dans les SPANB renforcés; (b) d'ici le xx, examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce cadre; (c) d'ici le xx, accélérer la mise en œuvre des plans et des actions aux niveaux national et régional. Ce cycle de quatre ans se répétera, avec un autre examen des progrès réalisés d'ici 2028 et une autre accélération des plans et des actions d'ici 2030.

Ces mécanismes comprennent un mécanisme de cliquet informé par la science pour garantir la réalisation de la vision 2050 et de la mission 2030.

BirdLife International, ClientEarth, Friend of the Earth Europe (FOE) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) :

18.

- a) ~~Établir des objectifs nationaux dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux et en tant que contributions à la réalisation des objectifs mondiaux;~~ **proportionnés et alignés sur les objectifs mondiaux**
- b) ~~Rendre compte de la mise en œuvre des objectifs nationaux afin d'examiner les progrès accomplis par rapport à tous les objectifs d'action mondiaux pour permettre le regroupement des objectifs nationaux par rapport aux objectifs d'action mondiaux, si nécessaire, et leur ajustement pour correspondre aux objectifs d'action mondiaux;~~
- c) ~~Permettre l'évaluation des actions nationales et collectives par rapport aux objectifs. Permettre l'examen des progrès collectifs vers la mise en œuvre des objectifs mondiaux et l'accélération de la mise en œuvre.~~

Forum international des autochtones sur la biodiversité (FIAB) :

18. La réussite de la mise en œuvre du cadre exige responsabilité et transparence, qui seront soutenues par des mécanismes efficaces de planification, de surveillance, **y compris des systèmes d'information de surveillance à base communautaire, et de suivi, de rapport et d'examen.** Les pays, Parties à la Convention, ont la responsabilité de mettre en œuvre des mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, **avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales et des parties prenantes concernées.** Ces mécanismes permettent de communiquer de manière transparente à tous les progrès réalisés, de corriger rapidement le tir et de contribuer à la préparation du prochain cadre mondial pour la biodiversité, tout en réduisant au minimum la charge aux niveaux national et international :

20. Le développement d'approches supplémentaires et complémentaires est encouragé afin de permettre à d'autres acteurs de contribuer à la mise en œuvre du cadre et de rendre compte des engagements et des actions, **notamment les peuples autochtones et les communautés locales, à travers des systèmes d'information de suivi communautaires et de perspectives locales en matière de biodiversité.**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

International Union for Conservation of Nature (IUCN) : La « ligne de mire » du cadre doit être renforcée. Chaque objectif national doit « s'additionner » à l'objectif mondial correspondant afin que les

contributions au niveau national soient transparentes et mesurables. Des « bilans en matière de biodiversité » réguliers seront nécessaires pour renforcer l'ambition, les ressources et la mise en œuvre.

Convention sur la conservation espèces migratrices (CMS) : Le paragraphe 18 offre la meilleure opportunité de réaliser des synergies pour la mise en œuvre nationale des différents accords liés à la biodiversité. Il pourrait être amélioré en demandant que les SPANB incluent les engagements des Parties à tous les accords pertinents liés à la biodiversité.

J. PORTÉE, SENSIBILISATION ET ADHÉSION

21. La sensibilisation, la prise de conscience et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par toutes les parties prenantes sont essentielles pour une mise en œuvre efficace, notamment en :

(a) Améliorer la compréhension, la sensibilisation et l'appréciation des valeurs de la biodiversité, y compris les connaissances, les valeurs et les approches associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales ;

(b) Sensibiliser tous les acteurs à l'existence des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux progrès accomplis en vue de leur réalisation ;

(c) Promouvoir ou développer des plates-formes et des partenariats, notamment avec les médias et la société civile, pour partager des informations sur les succès, les enseignements et les expériences en matière d'action pour la biodiversité.

TEXTE COMPOSITE

K. Portée, éducation, sensibilisation et adhésion

21. L'information, la sensibilisation et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par tous les **acteurs** [parties prenantes] sont essentielles pour une mise en œuvre efficace et un **changement de comportement**, notamment par :

(a) **Par l'éducation et la communication**, [I] il est nécessaire d'améliorer la compréhension, **l'éducation**, la sensibilisation et l'appréciation des multiples [valeurs] intrinsèques de la biodiversité et des **services écosystémiques**, y compris les connaissances, [valeurs et] approches et cosmovisions **traditionnelles** associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales **avec leur consentement libre, et la contribution de la biodiversité au développement durable** ;

(b) Sensibiliser tous les acteurs aux actions visant à mettre en œuvre, [[à l'existence] et à la **pertinence** des buts et objectifs] du cadre mondial pour la biodiversité post-2020 **afin de leur permettre de s'engager activement dans la mise en œuvre et le suivi des [et] progrès [accomplis] vers la[leur] réalisation de ses buts et objectifs, en mettant l'accent sur la langue utilisée, le niveau de complexité et le contenu thématique adapté aux groupes spécifiques d'acteurs, y compris pour promouvoir le matériel pouvant être traduit, par l'État ou la société civile, dans les langues autochtones** ;

(c) Promouvoir ou développer des **référentiels**, des plates-formes, des partenariats et des **programmes d'action**, notamment avec les médias [et], la société civile et les **établissements d'enseignement**, afin de partager des informations sur les réussites, les enseignements tirés et les expériences et **de permettre un apprentissage adaptatif** pour agir en faveur de la biodiversité.

(d) **Intégrer une éducation transformatrice sur la biodiversité et la diversité culturelle dans les programmes d'éducation formelle, non formelle et informelle, en promouvant des valeurs et des comportements compatibles avec une vie en harmonie avec la nature.**

PROPOSITIONS DES PARTIES

Argentine :

(a) Améliorer la compréhension, la sensibilisation et l'appréciation ~~des valeurs de~~ la biodiversité, y compris les connaissances, les ~~valeurs~~ et les approches associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales ;

Bolivie :

(a) Accroître la compréhension, la sensibilisation et l'appréciation des **multiples** valeurs de la biodiversité, y compris les connaissances, les valeurs et les approches associées ainsi que **les cosmovisions** utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales ;

Colombie :

La sensibilisation, la prise de conscience et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par toutes les parties prenantes sont essentielles pour une mise en œuvre efficace, notamment par :

(a) Mieux comprendre, sensibiliser et apprécier les valeurs de la biodiversité et des **services écosystémiques**, y compris les connaissances, valeurs et approches **traditionnelles** associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales, **ainsi que les contributions de la biodiversité au développement durable** ;

(b) Sensibiliser tous les acteurs à l'existence et à la pertinence des buts et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux progrès accomplis en vue de leur réalisation ;

(c) Promouvoir ou développer des plateformes et des partenariats, notamment avec les médias et la société civile, pour partager des informations sur les succès, les enseignements et les expériences en matière d'action pour la biodiversité.

Équateur :

(a) Améliorer la compréhension, la sensibilisation et l'appréciation des valeurs **intrinsèques** de la biodiversité, y compris les connaissances, les valeurs et les approches associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales ;

Éthiopie :

(a) Améliorer la compréhension, l'éducation, la sensibilisation et l'appréciation des valeurs de la biodiversité, y compris les connaissances, les valeurs et les approches associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales ;

Union européenne et ses États membres :

K. Portée, **éducation**, sensibilisation et adhésion

21. L'information, la sensibilisation et l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par tous ~~les parties prenantes~~ **acteurs concernés** sont essentielles pour une mise en œuvre efficace et un **changement de comportement**, notamment par :

(a) **Grâce à l'éducation et à la communication**, ~~Améliorer~~ la compréhension, la prise de conscience et l'appréciation des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris les connaissances, valeurs et approches associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales avec leur consentement libre, préalable et éclairé ;

(b) Sensibilisation de tous les acteurs aux **actions visant à mettre en œuvre l'existence des objectifs et des cibles** du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et **aux progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs et cibles, en mettant l'accent sur le langage utilisé, le niveau de complexité et le contenu thématique adapté aux groupes d'acteurs spécifiques** ;

(c) Promouvoir ou développer des **référentiels**, des plateformes, des partenariats et des **programmes d'action**, notamment avec les médias, la société civile et les **établissements d'enseignement**, afin de partager des informations sur les réussites, les leçons apprises et les expériences et **de permettre un apprentissage adaptatif** pour agir en faveur de la biodiversité.

Jamaïque :

(b) Sensibiliser tous les acteurs à l'existence des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin **de leur permettre de s'engager activement dans la mise en œuvre et le suivi de leur réalisation et des progrès accomplis ;**

Mexique :

(b) Sensibiliser tous les acteurs à l'existence des buts et objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux progrès accomplis en vue de leur réalisation; **notamment pour promouvoir des documents pouvant être traduits, par l'État ou la société civile, dans les langues autochtones ;**

PROPOSITIONS DES OBSERVATEURS SOUTENUES PAR LES PARTIES

Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) :

(d): Intégrer une éducation transformatrice sur la biodiversité et la diversité culturelle dans les programmes d'éducation formelle, non formelle et informelle, en promouvant des valeurs et des comportements compatibles avec une vie en harmonie avec la nature.

Forum international des autochtones sur la biodiversité (FIAB) :

(a) Accroître la compréhension, la sensibilisation et l'appréciation des valeurs de la biodiversité, y compris les connaissances, valeurs et approches **traditionnelles** associées utilisées par les peuples autochtones et les communautés locales ;

(c) Promouvoir ou développer des plateformes et des partenariats, notamment avec les médias locaux et nationaux et la société civile, afin de partager des informations sur les réussites, les leçons apprises et les expériences en matière d'action pour la biodiversité.

University of Cambridge Conservation Leaders Alumni Network (UCCLAN) :

(b) Sensibiliser tous les acteurs à l'existence des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et aux progrès accomplis en vue de leur réalisation, et les inciter à agir.

PARTIE B - RÉFLEXIONS ET OBSERVATIONS DES CORESPONSABLES

Dans l'ensemble, les Parties soutiennent largement l'inclusion des cibles 14 à 21 ainsi que des sections H à K. De nombreuses Parties ont toutefois proposé des amendements, et quelques Parties et observateurs (soutenus par les Parties) ont proposé l'inclusion de cibles supplémentaires afin de mieux saisir certains aspects.

Concernant les objectifs quantifiés (cf. objectifs 15, 16, 18 et 19), les Parties ont exprimé un large éventail de points de vue sur les chiffres proposés dans le premier projet. Certaines Parties ont exprimé une préférence pour l'absence de telles quantifications dans les objectifs spécifiques. D'autres Parties ont soutenu les objectifs quantitatifs en termes généraux et ont exprimé le besoin d'une discussion plus approfondie ou ont proposé des chiffres alternatifs.

Un certain nombre de Parties ont souligné les liens entre les objectifs spécifiques. S'il s'agit d'un point de convergence potentiel dans certains cas, il est contesté dans d'autres, un certain nombre de Parties soulignant par exemple que la cible 18 n'est pas liée à la cible 19.

Plusieurs Parties ont souligné l'importance de garder les cibles ciblées et concises. De nombreuses Parties ont toutefois suggéré d'inclure des éléments supplémentaires qui, dans leur ensemble, créent un compromis entre une granularité plus fine et le souhait exprimé de rester concis. Bon nombre des sujets couverts par les cibles 14 à 21 et les sections H à K sont également couverts par des produits auxiliaires potentiels actuellement en cours d'élaboration par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, tels que l'approche à long terme de l'intégration, le cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités et le développement, la stratégie de mobilisation des ressources, etc. De ce point de vue, il serait utile de poursuivre le débat sur le niveau de granularité à atteindre dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et sur le « conditionnement » approprié du contenu des objectifs, de toute section connexe et de tout produit auxiliaire connexe.

En ce qui concerne la **cible 14**, il semble que les Parties s'accordent sur le fait que les valeurs de la biodiversité doivent être largement reflétées par les États à tous les niveaux, les instruments politiques, les secteurs et la société. Les Parties ont cependant des points de vue différents sur le ou les concepts qui exprimeraient le mieux ces valeurs et leur importance. Les Parties ont exprimé un large éventail de points de vue sur la question de savoir s'il faut utiliser les « valeurs de la biodiversité » comme concept ou le remplacer par d'autres concepts, et si et comment l'élargir ou le compléter. Les Parties ont fourni un certain nombre de propositions sur le lieu (c'est-à-dire dans quels instruments, dans quel secteur économique, etc.) où une telle prise en compte ou intégration doit avoir lieu; par exemple, s'il faut expliquer/clarifier le concept d'alignement des flux financiers et comment, ce qu'il faut inclure et à quel niveau de détail. Il reste donc du chemin à parcourir pour établir une liste convenue d'instruments et de secteurs pertinents au niveau mondial auxquels il convient de se référer. Certaines Parties ont également exprimé la nécessité d'éviter d'intégrer dans cet objectif les principales questions traitées par d'autres objectifs du Cadre mondial de la biodiversité, afin d'éviter les doubles emplois et de ne pas alourdir le texte. De nombreuses Parties ont déclaré que faire référence aux « valeurs de la biodiversité » à la fin du paragraphe était redondant et peu clair, elles ont suggéré d'aligner l'objectif sur les objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité ou sur les trois objectifs de la Convention. Les Parties et les observateurs (des secteurs public et privé) pourraient participer à d'autres travaux afin de réviser cet objectif par rapport à la cible 15.

En ce qui concerne la **cible 15**, un certain nombre de Parties ont proposé de mieux mettre en évidence le rôle des États vis-à-vis des entreprises, avec toutefois d'importantes différences quant aux modalités d'exercice de ce rôle (soutien, incitation, réglementation, etc.). Plusieurs Parties ont proposé d'utiliser une approche fondée sur les droits de la nature et de l'homme. Un certain nombre de Parties ont proposé d'inclure des références à des concepts spécifiques pour décrire le résultat positif à atteindre (par exemple, l'économie circulaire, l'économie positive pour la nature, etc.) ainsi que les outils ou les méthodologies pour y parvenir (capital naturel, conformité APA, technologies vertes, Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature, etc.) Plusieurs Parties ont souligné la nécessité de disposer de paramètres clairs pour mesurer le succès. Les travaux futurs pourraient porter sur le niveau de spécificité requis pour ces concepts et sur le champ d'application de l'objectif, par exemple sur l'opportunité d'inclure des références et des

responsabilités différenciées pour des secteurs ou des entreprises spécifiques, différents niveaux de l'État ou des acteurs non étatiques.

Pour la **cible 16**, un certain nombre de Parties ont proposé de mieux mettre en évidence le rôle des États dans la réalisation d'une consommation durable. Plusieurs Parties ont exprimé des réserves quant au terme « surconsommation » et ont suggéré des modifications pour refléter les différences culturelles et les systèmes de croyance ainsi que les circonstances socio-économiques spécifiques. Un certain nombre de Parties ont proposé d'étendre l'alimentation à d'autres ressources naturelles. Certaines Parties ont estimé que la quantification des objectifs en matière de déchets non alimentaires et de surconsommation devait être examinée plus avant. Certaines Parties ont suggéré d'inclure le rôle des entreprises dans l'offre de choix de consommation durable, mettant ainsi en évidence un lien avec la **cible 15**, et ont également noté le rôle d'une série de droits et de parties prenantes et de processus et organisations internationaux.

Si l'inclusion de la **cible 17** concernant la biotechnologie a été généralement bien accueillie, des opinions différentes ont été exprimées quant à la portée du texte de la cible. Certains ont suggéré que la cible fasse référence à la biotechnologie au sens large, tandis que d'autres ont proposé une référence aux organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie (moderne) et ont souligné la nécessité d'utiliser le langage de la Convention (articles 8(g) et 19) et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Certaines Parties ont proposé de mettre l'accent sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés. Les Parties ont exprimé un large éventail de points de vue sur la portée de l'objectif, ce qui pourrait constituer un axe important pour la suite des travaux. Alors que plusieurs Parties ont proposé de mettre l'accent sur les effets négatifs potentiels de la biotechnologie sur la biodiversité, d'autres ont estimé que la cible devrait inclure des références aux applications bénéfiques de la biotechnologie sur la biodiversité, et d'autres encore ont estimé que la cible devrait refléter les deux aspects de manière équilibrée.

Les Parties s'accordent largement sur la pertinence de la **cible 18**. Cependant, un certain nombre de Parties ont également exprimé des réserves quant à l'objectif numérique proposé et ont proposé un large éventail de chiffres alternatifs ou ont proposé de ne pas inclure d'objectif numérique en premier lieu. Plusieurs Parties ont noté qu'il était important de faire référence aux circonstances socio-économiques nationales et d'assurer la cohérence avec les autres obligations internationales. Un certain nombre de Parties ont proposé d'inclure des références à des secteurs économiques spécifiques. Plusieurs propositions portaient sur les mesures spécifiques prises à l'égard des incitations néfastes et des travaux conceptuels supplémentaires pourraient viser à clarifier davantage l'éventail des mesures à prendre et la manière d'en mesurer les résultats. Certaines délégations ont évoqué la nécessité de clarifier ce que l'on entend par « incitations néfastes » et « incitations positives », ainsi que la nécessité d'éviter que la cible ne crée des obstacles au commerce. Des travaux supplémentaires seraient également nécessaires pour déterminer si les actions de l'objectif doivent s'appliquer à toutes les incitations nuisibles ou si elles doivent être différenciées entre les incitations les plus nuisibles et les incitations nuisibles. La nécessité d'identifier/cartographier les incitations nuisibles a été soulevée par certains comme l'une des principales actions à entreprendre dans le cadre de la cible. Alors que certaines Parties considèrent que les cibles 18 et 19 sont complémentaires, d'autres soulignent que la **cible 18** n'aborde pas la question du financement pour combler l'écart nécessaire à la conservation de la biodiversité.

Si un large consensus s'est dégagé sur l'importance de la **cible 19** et sur la nécessité d'accroître les flux internationaux, les Parties étaient assez éloignées en termes de modalités et de montants. La majorité des interventions concernaient l'élément de mobilisation des ressources de la cible, certaines Parties proposant de séparer les éléments relatifs au renforcement des capacités, au transfert de technologie et à la coopération technique et scientifique en créant des sous-cibles. Un large éventail de points de vue a été exprimé sur l'importance relative des flux et des sources de financement spécifiques, et sur les objectifs quantitatifs associés. Les Parties ont également exprimé un large éventail de points de vue sur l'opportunité d'avoir des objectifs quantitatifs en premier lieu, si oui, à quels montants et avec quelle dimension (USD; pourcentages, etc.). Un certain nombre de Parties ont souligné les liens avec d'autres cibles, en particulier la cible 18 ci-dessus, tandis que d'autres ont exprimé l'opinion que la cible 18 ne traite pas de la mobilisation des ressources. Plusieurs Parties ont proposé l'inclusion d'un fonds dédié à la biodiversité pour les pays

éligibles. Des travaux supplémentaires sont nécessaires, avec la participation des Parties et des principales parties prenantes, pour revoir cette cible, examiner sa division en deux parties et sa relation avec la cible 18.

Si l'importance de la **cible 20** a été largement reconnue, certaines Parties ont suggéré d'intégrer des garanties supplémentaires en plus du consentement libre, informé et préalable (CLIP) et ont proposé une série d'amendements. Il y a eu convergence concernant la pertinence des peuples autochtones et des communautés locales et des connaissances traditionnelles. D'autres éléments doivent également être examinés plus avant dans le cadre d'une approche globale, notamment les systèmes culturels et de croyances, le dialogue interscientifique, la parité épistémologique, les systèmes de connaissances et les circonstances culturelles. Plusieurs Parties notent que la cible doit être axée sur les résultats.

Les Parties ont également exprimé un large soutien à la **cible 21**, mais ont exprimé des points de vue différents sur la question de savoir si et dans quelle mesure il convient d'élaborer davantage l'objectif en utilisant ou en développant des concepts spécifiques (par exemple, les droits d'occupation et les droits aux ressources); si et dans quelle mesure il convient d'identifier des outils et des approches spécifiques (par exemple, les aires conservées par les peuples autochtones et communautés locales (ICCA)); si cette cible doit être étendu à d'autres groupes, au-delà de ceux déjà mentionnés. La nécessité d'inclure la protection des leaders environnementaux a été soulevée par certaines délégations, ainsi que la nécessité d'inclure d'autres acteurs pertinents.

En ce qui concerne la **section H**, il a été généralement convenu que les éléments clés du mécanisme de mise en œuvre doivent être reflétés dans le cadre. Certaines Parties et observateurs (soutenus par les Parties) ont souligné la nécessité d'inclure les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen de la mise en œuvre du cadre, ainsi que leur interconnexion avec les stratégies et processus connexes, notamment l'approche à long terme de l'intégration, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 (j) et les dispositions connexes, et d'autres. D'autres ont souligné la nécessité d'inclure des approches intégrées qui engagent tous les accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les programmes pertinents. Toutefois, un certain nombre de Parties ont noté que cela devrait suivre et s'aligner sur les résultats des négociations menées dans le cadre de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (où des détails supplémentaires sur les mécanismes de mise en œuvre sont en cours d'élaboration).

Concernant la **section I**, plusieurs Parties ont souligné le rôle des gouvernements infranationaux et locaux dans le cadre de la gouvernance intégrative et des approches pangouvernementales. Plusieurs Parties ont souhaité faire référence aux acteurs concernés, en mentionnant l'intégration des plans des acteurs non étatiques dans les engagements nationaux. Plusieurs Parties ont cherché à renforcer ou à établir, le cas échéant, des mécanismes de coopération pour intégrer la biodiversité et renforcer la coopération dans les secteurs; plusieurs références ont été faites à l'approche « Une seule santé » en vue de prévenir la propagation des zoonoses et des pandémies. Les Parties ont également proposé des amendements visant à refléter les synergies et la coordination avec les AEM pertinents et d'autres processus internationaux pertinents, aux niveaux mondial, infrarégional, régional et transfrontalier; la nécessité de disposer de paramètres, d'outils, d'approches en matière de rapports et d'orientations normalisés sur les évaluations du capital naturel et les divulgations financières liées à la nature; et de reconnaître les divers systèmes de connaissances sur la biodiversité, y compris ceux des peuples autochtones et des communautés locales. Un certain nombre de Parties ont également suggéré de faire référence et d'inclure des concepts tels que les droits de l'homme, les droits attribués à la nature ou à la Terre Mère, les principes d'équité intergénérationnelle, une plus grande égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, un meilleur accès à l'éducation ainsi que le consentement préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales, et les accords connexes des Nations Unies.

Un certain nombre de Parties ont fait des suggestions textuelles pour élaborer et renforcer la **section J**, concernant : le rôle de la planification nationale/SPANB en tant que principal véhicule de mise en œuvre de la Convention et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020; la nécessité de fixer des cibles nationales conformes au Cadre mondial de la biodiversité et de réviser les SPANB en conséquence ainsi que le rôle des rapports nationaux. Plusieurs Parties ont noté l'importance d'un bilan mondial périodique. Un processus cyclique pour suivre les progrès collectifs vers les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité et ajuster les objectifs en conséquence a été proposé. Les Parties ont suggéré d'ajouter des

références pour réaliser des synergies avec d'autres Conventions relatives à la biodiversité et des accords multilatéraux sur l'environnement pour une mise en œuvre, un suivi et un examen efficaces. Un certain nombre de Parties ont rappelé que des travaux supplémentaires sur la planification, les rapports, le suivi et le mécanisme d'examen auraient lieu lors de la reprise de la session de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de tout travail préparatoire pertinent avant.

En ce qui concerne la **section K**, l'éducation a été mentionnée comme un élément essentiel de la section pour faire connaître et sensibiliser le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Certaines Parties et observateurs ont noté que l'éducation formelle et informelle joue un rôle important dans l'archivage du changement intégré dans le cadre. La communication a également été évoquée en tant qu'outil de sensibilisation du public à la biodiversité, y compris la nécessité de développer : des supports accessibles sur un sujet complexe, des messages clairs sur le cadre, et des supports dans les langues autochtones. L'engagement de divers acteurs, parties prenantes, peuples autochtones et communautés locales en tant que partenaires dans la mise en œuvre et le suivi du cadre a été mentionné par un certain nombre de délégués. En outre, il a été souligné que la portée du contenu de l'information et de la sensibilisation doit être discutée plus avant, y compris l'extension des valeurs de la biodiversité, des services écosystémiques, de la diversité culturelle et biologique, ainsi que les visions et les cosmovisions des peuples autochtones et des communautés locales.

Annexe V

**RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT 5 CONCERNANT L'INFORMATION DE
SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

**A. Éléments éventuels d'un projet de recommandation sur l'information de séquençage
numérique sur les ressources génétiques**

***Veuillez noter que le texte ci-dessous n'a pas fait l'objet de négociations ni d'un consensus. Il représente plutôt une série de points de vue exprimés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales, et les observateurs*

[[Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 recommande que la Conférence des Parties adopte, à sa quinzième réunion, une décision qui ressemble à ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant [les éléments pertinents des] [les] décisions XIII/16 et 14/20, [reconnaissant que l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques émane de l'utilisation des ressources génétiques et est directement et hautement pertinente aux articles 16.1 et 17 de la Convention],

[Reconnaissant que le mandat de la Convention sur la diversité biologique ne s'applique pas à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques car son sens déborde de celui des ressources génétiques donné à l'article 2 de la Convention, de sorte qu'elle exige une approche innovatrice en matière de solution,

Rappelant que l'expression « information de séquençage numérique sur les ressources génétiques » ne convient pas et qu'il faut trouver une autre expression plus appropriée,

Rappelant le paragraphe 6 de la décision [14/20](#), dans lequel la Conférence des Parties fait la différence entre l'utilisation des ressources génétiques et l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques,]

[Déterminée à améliorer les dispositions et les programmes sur l'accès et le partage des avantages afin de contribuer à [la création d'] une stratégie ambitieuse et transformatrice de mobilisation des ressources pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020,]

[Déterminée également à créer un programme pratique pour garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées,]

1. *[Se réjouit]**[Prend note]* des conclusions de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques jointes à l'annexe I à la note de la Secrétaire exécutive¹², [tout en *reconnaissant* le besoin de poursuivre les travaux sur les aspects qui [pourraient lier]]*[lient]* l'information sur le séquençage numérique sur les ressources génétiques aux connaissances traditionnelles associées];

2. *[Prend note* des informations résumés aux annexes II et III de la note de la Secrétaire exécutive¹² découlant des activités informelles sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques menées à la demande des coprésidents du Groupe de travail, à savoir :

- a) L'établissement d'une liste des options stratégiques possibles;
- b) L'établissement d'une liste des critères potentiels d'évaluation des options stratégiques;

¹² CBD/WG2020/3/4.

c) Les différences dans les points de vue exprimés au cours des consultations informelles en ligne];

d) [La portée et les choix terminologiques pour décrire l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.]

3. [*Reconnaît* le lien intrinsèque entre les ressources génétiques et l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [ainsi que la portée des outils bioinformatiques dans la conception et la création de nouveaux éléments d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques créés artificiellement]] [*Reconnaît* que l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques est un élément intrinsèque des ressources génétiques] [*Reconnaît* que l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ne constitue pas des ressources génétiques selon la définition donnée dans la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya] [*Reconnaît* que l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [fait partie des ressources génétiques et] exige [initialement] l'accès à des ressources génétiques];

4. [*Reconnaît* que l'accès et l'utilisation d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques sont utiles dans le contexte de recherches liées à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, la sécurité alimentaire, la santé et autres secteurs importants, dont les utilisations commerciales aboutissant à des produits commerciaux;] [*Reconnaît* que la création, l'accès, l'analyse et l'utilisation d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques peuvent avoir des conséquences positives pour la conservation et l'utilisation de la diversité biologique, la santé humaine, des animaux et des végétaux, et la sécurité alimentaire;]

5. *Reconnaît* que toute approche concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [convenue par les Parties] [doit être fondée sur les modalités d'accès reposant sur des règles, des limites et des approches fondés sur les droits, en particulier les droits de la Terre mère et les droits des peuples autochtones et des communautés locales] [doit faciliter] [facilite l'accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et soutient la recherche scientifique et l'innovation fondées sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] [soutient le libre accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et facilite la recherche scientifique et l'innovation;] et ne doit pas [prévenir] [limiter] l'accès [libre et ouvert] à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ou nuire [substantiellement] à la recherche scientifique et l'innovation];

5 alt./5quinquies [*Reconnaît* la nécessité d'une norme ou d'une stratégie mondiale qui [réglemente l'accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] [encourage le libre accès [, pas nécessairement gratuit,] à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] et favorise les recherches scientifiques et l'innovation substantielles relatives à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] [en tenant compte des limites raisonnables, des mesures de précaution et des mesures de sauvegarde];

5 alt2. *Reconnaît* que toute approche visant à aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques ne doit pas empêcher l'accès à l'information de séquençage numérique;]

5 alt3/5sexies [*Reconnaît* que toute approche visant à aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques doit favoriser le libre accès aux données et encourager le modèle de la science ouverte, et ne doit pas avoir de conséquences négatives sur la recherche scientifique et l'innovation;]

5 alt4. *Reconnaît* que toute approche visant à aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [peut] [doit] comprendre des conditions de partage des avantages dans les bases de données à libre accès et autres bases de données contenant de l'information de séquençage numérique;]

5 alt5. *Reconnaît* que toute approche visant à aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques devrait [prendre en ligne de compte la situation spéciale des pathogènes pouvant créer une pandémie;]

5 bis. [*Reconnaît* que toute approche visant à aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans les bases de données publiques constitue un avantage pour toutes les parties prenantes;]

5 ter. [*Reconnaît* que toute approche visant à aborder plus en profondeur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques doit, en principe, respecter le cadre juridique de la Convention sur la diversité biologique. Les approches qui dépassent le cadre juridique de la Convention doivent d'abord faire l'objet d'un mandat de révision;]

5 quater [*Reconnaît* que la capacité technique de créer, d'avoir accès et d'utiliser l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques est encore limitée dans la plupart des pays en développement et que, par conséquent, les « avantages du libre accès » ne sont pas offerts de manière juste et équitable à tous;]

6 [*Reconnaît* que le libre accès ne signifie pas nécessaire un accès gratuit et sans limites, et qu'une sécurité juridique est nécessaire pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques;]

7. *Reconnaît* que les avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques doit être partagée de manière juste et équitable [en tenant compte des modalités d'accès reposant sur des règles, des limites et des approches fondées sur les droits, en particulier les droits de la Terre mère et les droits des peuples autochtones et des communautés locales] [avec les pays qui ont [initialement] fourni [, à l'origine,] les ressources génétiques desquelles la séquence numérique a été obtenue, et *reconnaît* que le libre consentement des peuples autochtones et des communautés locales donné en connaissance de cause est pertinent en ce qui concerne l'accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [pour lequel ils possèdent un droit établi d'accorder l'accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] à des conditions égales] [l'établissement d'un lien entre les ressources génétiques et l'information du pays d'origine de la ressource utilisée pour obtenir l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques est essentiel et réalisé en collaborant avec les plateformes des bases de données, les institutions de recherche et les détenteurs de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques de diverses banques de données, car ce lien est important pour garantir la traçabilité et faire en sorte que l'information est présentée et qu'elle est du domaine public ou disponible, lorsque les détenteurs de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques sont privés][selon les circonstances du pays];

8. [*Reconnaît* que le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans le cadre d'un mécanisme multilatéral mondial [clair] de partage des avantages peut contribuer de façon substantielle à la mobilisation des ressources et, par conséquent, à la conservation et à l'utilisation durable;][*Reconnaît* que le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages, qui agit en complément au mécanisme bilatéral, peut contribuer de manière substantielle au partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [dans le cadre d'un mécanisme multilatéral mondial] et la mobilisation des ressources, et ainsi contribuer également à la conservation et l'utilisation durable, où tous les avantages sont directement partagés avec les fournisseurs des ressources génétiques desquelles l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques provient, y compris les peuples autochtones et les communautés locales;]

9. [*Décide* d'analyser plus en profondeur l'efficacité des modalités actuelles, à savoir la manière dont l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques est utilisée et *examine* davantage le concept et la portée de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [la traçabilité de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques] et l'identification des principaux bénéficiaires de son utilisation;] [y compris les liens avec les produits dérivés, les ressources biologiques et les connaissances traditionnelles;]

10. *Est d'avis* [qu'il existe plusieurs [modalités][approches] possibles en matière [d'accès et] [de partage des avantages [et qu'il est nécessaire de poursuivre l'analyse des conséquences de chacune d'elles;]

11. [*Estime* que toutes les modalités possibles doivent :

- a) Protéger le libre accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques provenant de bases de données;
- b) Être pratiques, de mise en œuvre facile, efficaces et économiques, c'est-à-dire que les avantages doivent être supérieurs aux coûts;
- c) Garantir que les avantages créés contribueront à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en appui aux objectifs de développement durable;
- d) Garantir la sécurité juridique;
- e) Être à l'épreuve du temps, afin d'aborder les développements technologiques;
- f) Être adaptables aux exigences des autres instruments d'accès et de partage des avantages, dont les futurs instruments possibles;]
- g) [Respecter les droits de la Terre mère et les droits des peuples autochtones et des communautés locales;]
- h) [Garantir que les différences socioéconomiques et numériques entre les pays développés et en développement ne sont pas accrues;]

11 *alt.* [*Estime également* que toute approche visant à aborder plus en profondeur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques doit particulièrement tenir compte des critères suivants :

- a) Le libre accès à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans les bases de données publiques;
- b) La sécurité juridique;
- c) La possibilité de mise en œuvre;
- d) Une approche multilatérale;
- e) Un rapport coût-avantages favorable;
- f) Le soutien à l'innovation fondé sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques;
- g) La contribution à l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique;]

12. [*Reconnaît* que les peuples autochtones et les communautés locales devraient être les principaux bénéficiaires du partage des avantages financiers de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques à cause de leur rôle déterminant dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;]

13. *Reconnaît* que le renforcement des capacités [est] [et le soutien technologique][sont] pertinent[s] et que [des capacités supplémentaires sont nécessaires dans plusieurs pays pour avoir accès, utiliser, créer et analyser l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques][et doit donner des résultats dans le contexte des besoins cernés][et *reconnaît* la pertinence des connaissances traditionnelles associées dans le contexte de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, de même que l'importance des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui concerne la conservation, le maintien et la création de ces ressources] [, y compris le renforcement des capacités culturellement convenable pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et toutes les parties prenantes]. [De plus, il faut renforcer et améliorer les capacités de mise en œuvre, y compris par le transfert de technologie, dans le cadre d'une collaboration réciproque. Ceci pourrait se faire sous forme de collaboration à la recherche, dont des recherches plus poussées et/ou le développement et l'innovation impliquant de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, de la formation, une plateforme de connaissances, le développement conjoint de technologies et plus;]

13 *alt.* Reconnaît que [l'offre de ressources financières, le transfert de technologie et le renforcement des capacités sont pertinents et nécessaires afin d'aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques;]

13 *alt2* Reconnaît que [la coopération technique et scientifique et] le renforcement des capacités [est][sont] pertinent[s] et nécessaire[s] afin d'aborder l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques [et reconnaît la pertinence des connaissances traditionnelles apparentées associées à l'utilisation des ressources génétiques et l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que l'importance des peuples autochtones et des communautés locales pour la conservation, le maintien et la création de ces ressources];

16. [Décide, dans l'exercice de son droit souverain sur les ressources génétiques, de mettre sur pied un mécanisme multilatéral de partage des avantages qui fonctionnera comme suit :

a) Tous les pays développés Parties devront prendre les mesures législatives, administratives ou stratégiques nécessaires, selon qu'il convient et conformément aux articles 20 et 15.7 de la Convention, afin de garantir [qu'au moins] [que] 1 pour cent du prix de détail de tous les revenus commerciaux découlant de l'utilisation des ressources génétiques, connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ou information de séquençage numérique sur les ressources génétiques est partagé dans le cadre du mécanisme multilatéral de partage des avantages afin d'appuyer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, à moins que ces avantages ne soient partagés autrement selon des conditions convenues d'un commun accord dans le cadre d'un programme bilatéral;

b) Tous les avantages monétaires partagés au titre du mécanisme multilatéral de partage des avantages doivent être déposés dans un fonds mondial pour la biodiversité relevant du Fonds pour l'environnement mondial, en tant que mécanisme financier de la Convention, et ce fonds mondial acceptera aussi les contributions volontaires de toutes les sources;

c) Le fonds mondial pour la biodiversité sera utilisé de manière libre, concurrentielle et fondée sur les projets afin de soutenir les activités de terrain pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, conformément à l'approche fondée sur les écosystèmes appliquée par les peuples autochtones et les communautés locales et autres, dans le respect des priorités de dépense établies de temps à autres par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques par le biais de contributions scientifiques;]

17. [Prie la Secrétaire exécutive de préparer, en consultation avec les Parties et le Fonds pour l'environnement mondial, des choix de mesures législatives, administratives ou stratégiques nationales pour la mise en œuvre d'un programme multilatéral de partage des avantages et de faire rapport sur le sujet à la Conférence des Parties à sa seizième réunion.]]

B. Résumé des coresponsables sur les débats du groupe de contact concernant les domaines de convergence potentielle et de divergence manifeste relatifs à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques

1. Le présent résumé a été préparé par les coresponsables du groupe de contact sur le point 5 de l'ordre du jour, à savoir, Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) et M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège), sur la base des débats menés lors de la deuxième réunion du groupe de contact, le 26 août 2021, de 11 heures à 14 heures HNE (heure de Montréal). Le résumé n'a pas été négocié par les Parties et représente l'impression des coresponsables sur quelques-uns des principaux points de vue exprimés lors des débats menés sur les domaines de convergence potentielle et de divergence manifeste concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Ce résumé n'est pas exhaustif. Il a été préparé en vue de faciliter les futurs travaux éventuels et l'examen de l'information de séquençage numérique lors de la poursuite de la réunion du Groupe de travail. Les principaux éléments des débats menés, tels que résumés par les coresponsables, sont présentés ci-dessous, sans hiérarchie particulière.

2. Le groupe de contact a reconnu l'importance de l'adoption d'un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et il a entendu de nombreux points de vue reconnaissant que l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques devrait être prise en compte dans le texte du cadre mondial. Le

groupe de contact a aussi entendu des points de vue préconisant l'inclusion dans le Cadre mondial de la biodiversité d'une solution pour gérer l'information de séquençage numérique.

3. La plupart des points de vue ont exprimé un soutien en faveur du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, bien que les options, les approches ou les modalités recensées à cet égard varient considérablement.

4. Les coresponsables ont noté une forte convergence des points de vue sur l'importance du rôle des peuples autochtones et communautés locales, et de la nécessité d'en tenir compte lors de l'examen de la question du partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique.

5. Le groupe de contact a reconnu l'importance d'assurer une sécurité juridique, tant pour les utilisateurs que les fournisseurs d'information de séquençage numérique.

6. Le groupe de contact a reconnu l'importance de l'information de séquençage numérique pour la recherche et l'innovation scientifiques, ainsi que la contribution de l'information de séquençage numérique à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et l'importance de l'information de séquençage numérique pour la santé humaine, animale et végétale.

7. De plus, les coresponsables ont pris note du fait que le groupe de contact semblait d'accord sur l'importance d'un accès ouvert à l'information de séquençage numérique en général, bien que l'interprétation du terme « accès ouvert » ait différé, comme indiqué également dans le paragraphe 10 ci-dessous.

8. Le groupe de contact a reconnu l'importance et/ou la contribution de l'information de séquençage numérique pour atteindre les Objectifs de développement durable.

9. Les coresponsables ont noté une forte convergence des points de vue soutenant la nécessité et l'importance d'un renforcement des capacités de toutes les parties prenantes, fondé sur les besoins, y compris pour la production, l'analyse et l'utilisation de l'information de séquençage numérique.

10. En ce qui concerne les domaines de divergence manifeste, les coresponsables ont pris note du fait que des points de vue divergents ont été exprimés au sujet du terme « accès ouvert » à l'information de séquençage numérique, et sur la question de savoir si cet accès devrait être libre, limité ou non limité, réglementé ou non réglementé, subordonné au consentement préalable donné en connaissance de cause de certains groupes au moins, comme les peuples autochtones et communautés locales, pour tous, ou bien strictement non autorisé.

11. D'autre part, comme mentionné plus haut, bien qu'il semble exister un domaine de convergence potentielle sur la nécessité d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, il existe une divergence manifeste concernant les options, les approches ou les modalités d'un tel partage des avantages. D'autres travaux sur les options, approches ou modalités pour gérer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique pourraient être envisagés avant la poursuite de la réunion du Groupe de travail.

12. D'autres éléments soulevés dans les débats ont inclus l'importance de la traçabilité de l'information de séquençage numérique et l'importance du choix d'un terme adéquat pour l'information de séquençage numérique.

C. Résumé des coresponsables sur les débats du groupe de contact concernant les liens entre l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

1. Le présent résumé a été préparé par les coresponsables du groupe de contact sur le point 5 de l'ordre du jour, à savoir, Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) et M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège), sur la base des débats menés lors des troisième et quatrième réunions du groupe de contact, le 27 août 2021, de 11 heures à 14 heures HNE (heure de Montréal). Le résumé n'a pas été négocié par les Parties et représente l'impression des coresponsables sur quelques-uns des principaux points de vue exprimés durant les débats menés sur les liens potentiels entre l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce résumé n'est pas exhaustif. Il a été

préparé en vue de faciliter les futurs travaux éventuels et l'examen de la question de l'information de séquençage numérique lors de la poursuite de la réunion du Groupe de travail.

2. Durant les débats menés, les Parties ont proposé d'émettre des suggestions de texte pour les groupes de contact au titre du point 4 de l'ordre du jour. Lors de cette réunion du groupe de contact sur le point 5 de l'ordre du jour, l'occasion a été saisie de partager certains points de vue et suggestions généraux sur la question, et les principaux points de vue et suggestions ont mis l'accent sur l'importance de tenir compte de l'information de séquençage numérique dans le texte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et la nécessité de créer des liens, en particulier concernant la mobilisation des ressources, les cibles et les objectifs, le partage des avantages et le renforcement des capacités. Certaines Parties ont indiqué également que cette question fait partie du mandat du groupe de contact et qu'il importe donc de tenir compte des liens intégrés entre l'information de séquençage numérique et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Appendice

MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF INFORMEL DES COPRÉSIDENTS SUR L'INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, M. Basile van Havre (Canada) et M. Francis Ogwai (Ouganda), et la Secrétaire exécutive de la Convention, Mme Elizabeth Mrema, à la lumière des discussions menées au sein du groupe de contact sur le point 5 et des consultations ultérieures auprès du bureau, mettent en place par la présente un Groupe consultatif informel des coprésidents (ci-après, « le Groupe ») sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. Le Groupe sera dirigé par les coresponsables du groupe de contact sur le point 5 de l'ordre du jour (information de séquençage numérique sur les ressources génétiques), Mme Lactitia Tshitwamolumoni (Afrique du Sud) et M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège), et aura comme mandat le suivant :

MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF INFORMEL DES COPRÉSIDENTS SUR L'INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

1. Le Groupe fournira des avis et des retours d'information aux coprésidents et à la Secrétaire exécutive sur les éléments ci-après, avant la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, prévue pour avoir lieu en janvier 2022 à Genève (Suisse) :

a) La réalisation d'une évaluation des conséquences des approches de politique générale, options ou modalités éventuelles pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, basée sur le rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur la première partie de sa troisième réunion, y compris l'appendice à l'annexe V, la section A du rapport, les annexes II et III de la note de la Secrétaire exécutive sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/3/4), et les communications reçues avant le 30 septembre 2021;

b) Les domaines de convergence potentielle et les domaines de divergence, sur la base du résumé préparé par les coresponsables, figurant dans l'annexe au rapport sur la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée;

c) Les domaines de futurs travaux sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques qui pourraient être nécessaires durant la période comprise entre la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

2. Le Groupe examinera les contributions existantes et les contributions attendues, telles que des études, des dialogues et des points de vue, issues d'activités formelles et informelles relatives à l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

3. Le Groupe tiendra une (1) réunion virtuelle pour convenir de l'organisation des travaux du Groupe et décider des processus de compte-rendu et de réunion. Les coresponsables pourront organiser, s'ils le

jugent nécessaire, d'autres réunions virtuelles jusqu'à la reprise de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, lesquelles auront été prévues à l'avance par consensus par le Groupe.

4. Il est prévu que les réunions se tiendront pendant une période de deux ou trois jours, et qu'elles consisteront en séances en ligne de trois heures environ par jour.

5. La composition du Groupe sera la suivante : cinq (5) représentants dédiés par région seront invités à participer, ainsi que sept (7) représentants de peuples autochtones et communautés locales, en préservant un équilibre entre les régions et en visant un équilibre entre hommes et femmes. Le Groupe sera codirigé par Mme Lactitia Tshitwamulomoni (Afrique du Sud) et M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège).

6. D'autres gouvernements et des observateurs pourront être invités à participer aux réunions ou à une partie des réunions, ceci restant à la discrétion des coresponsables.

7. Il est prévu que les coresponsables inviteront des experts provenant de Parties ou bien des parties prenantes et organisations compétentes, selon qu'il convient et en consultation avec les coprésidents.

8. Les résultats de ces travaux seront présentés sous forme de rapport des coresponsables, en séance plénière durant la deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.
